



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

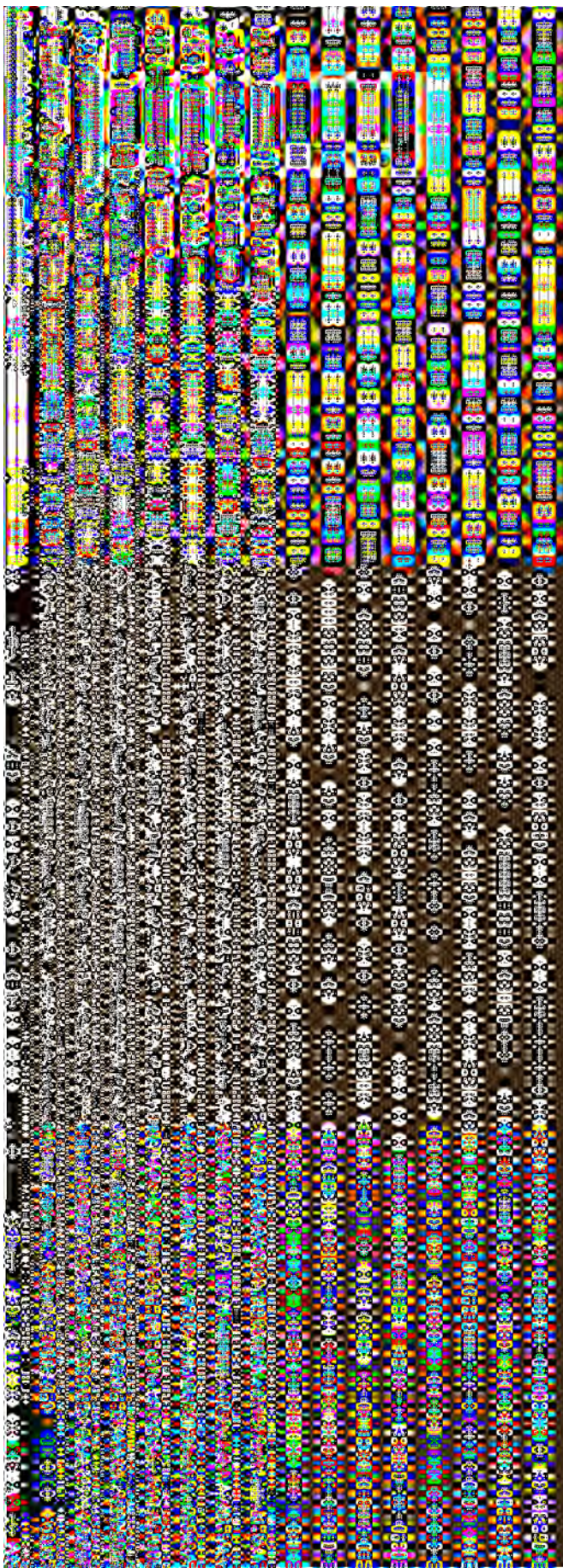
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

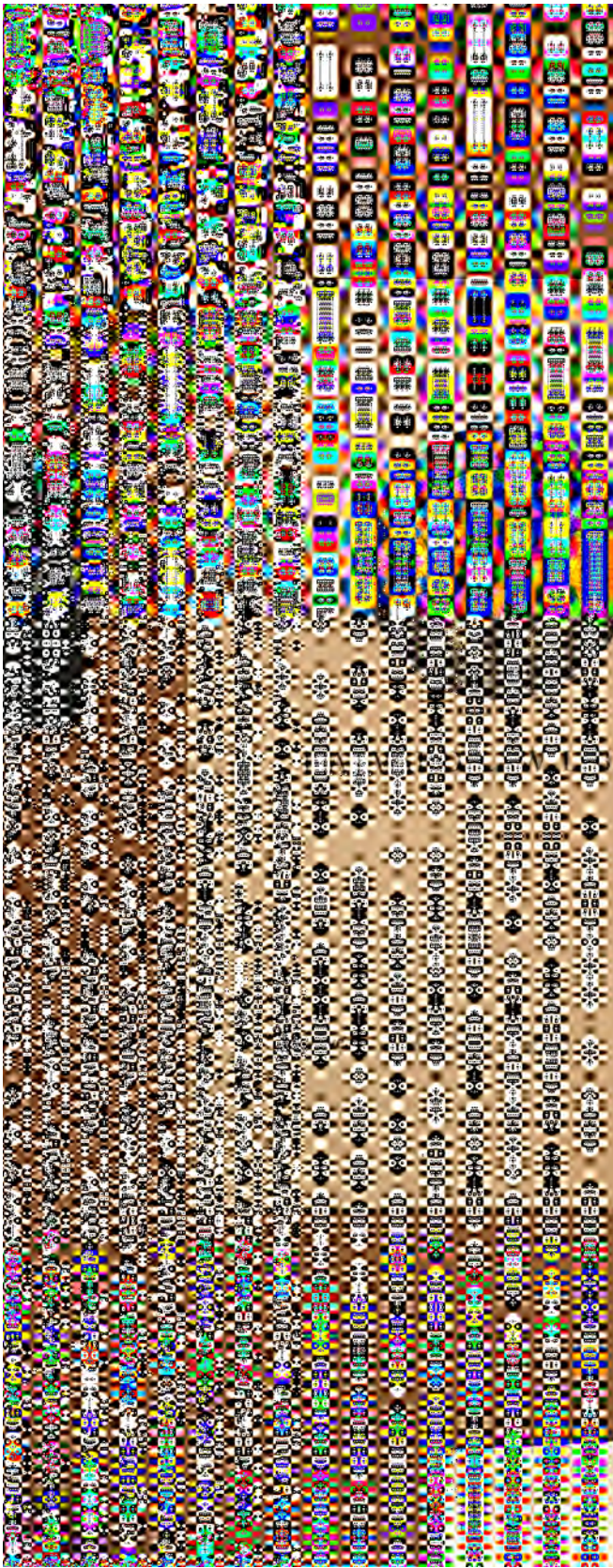
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

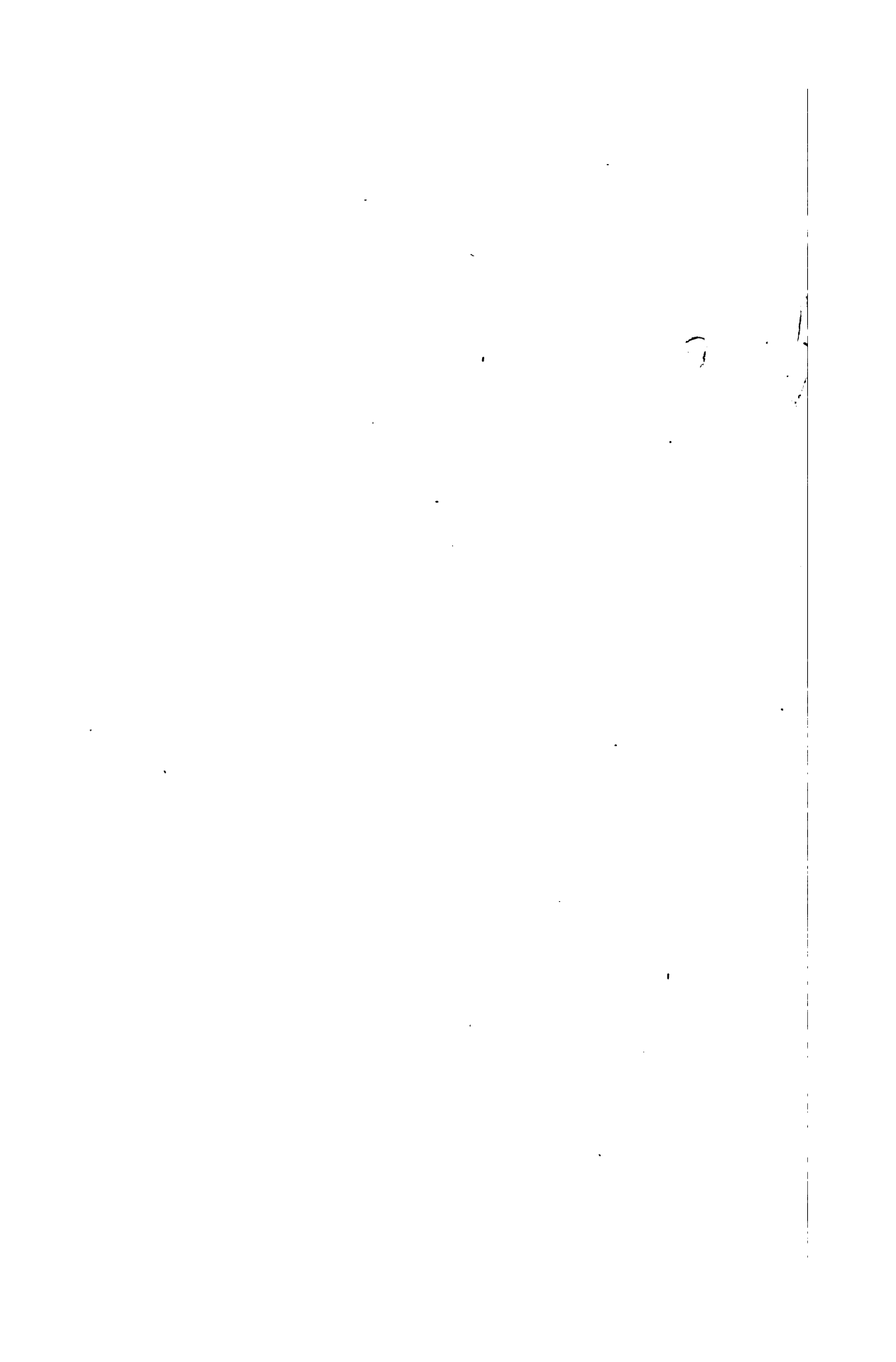


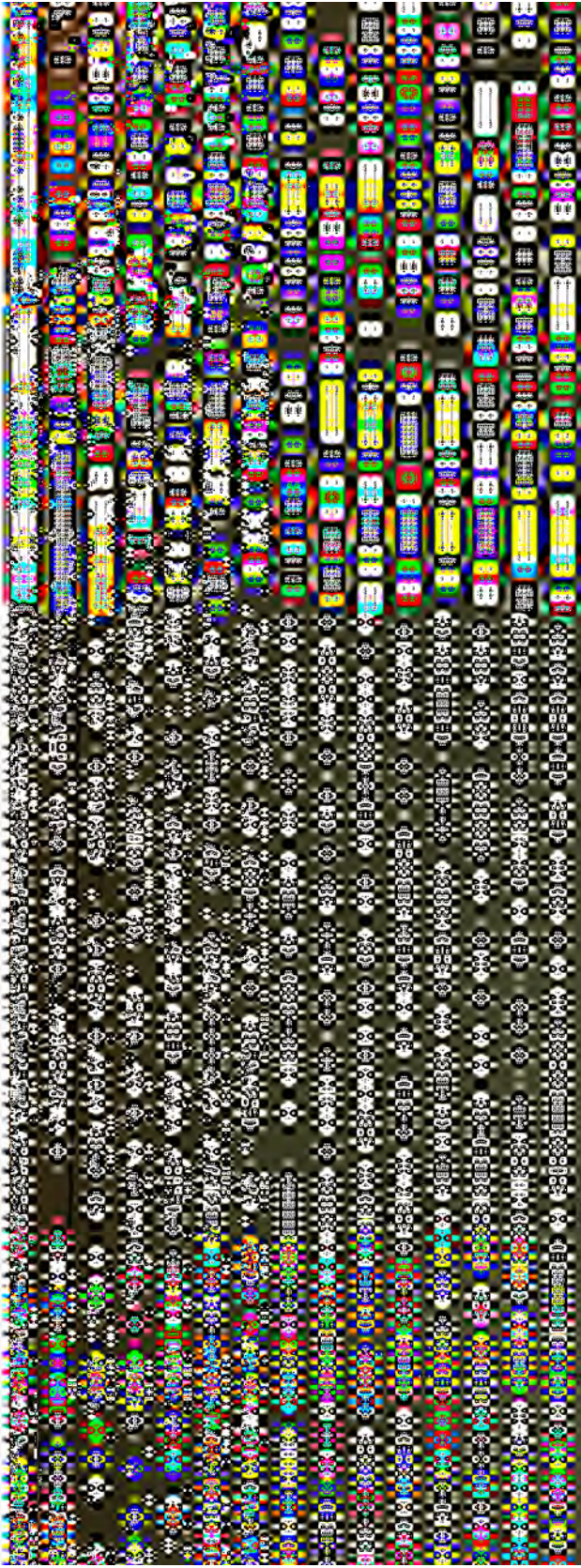
Ed. Nov. 1930

RARY



FRANCE





DE
TEMPORAINE

ALITÉ

UE

AL

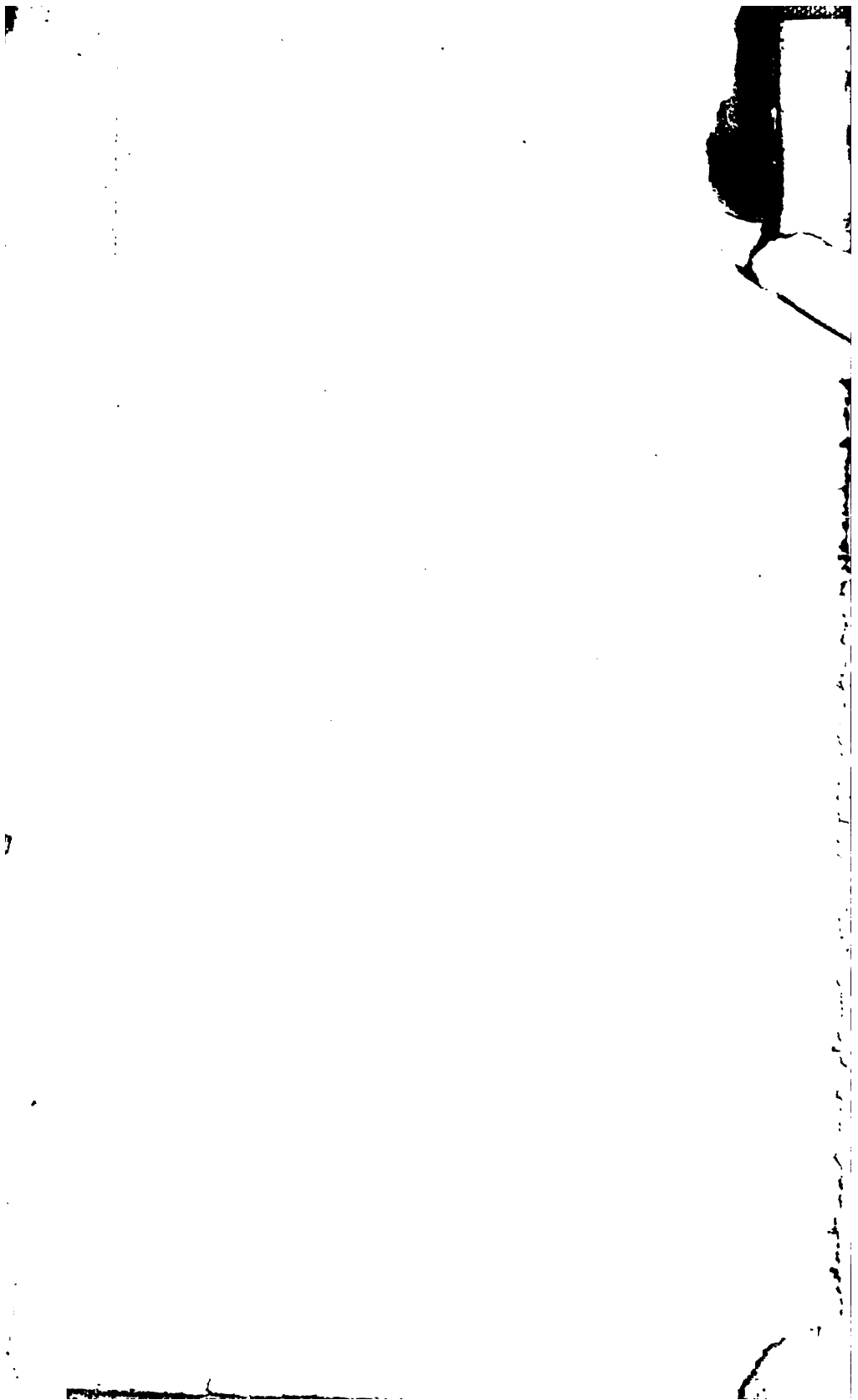
Laurent de l'Institut

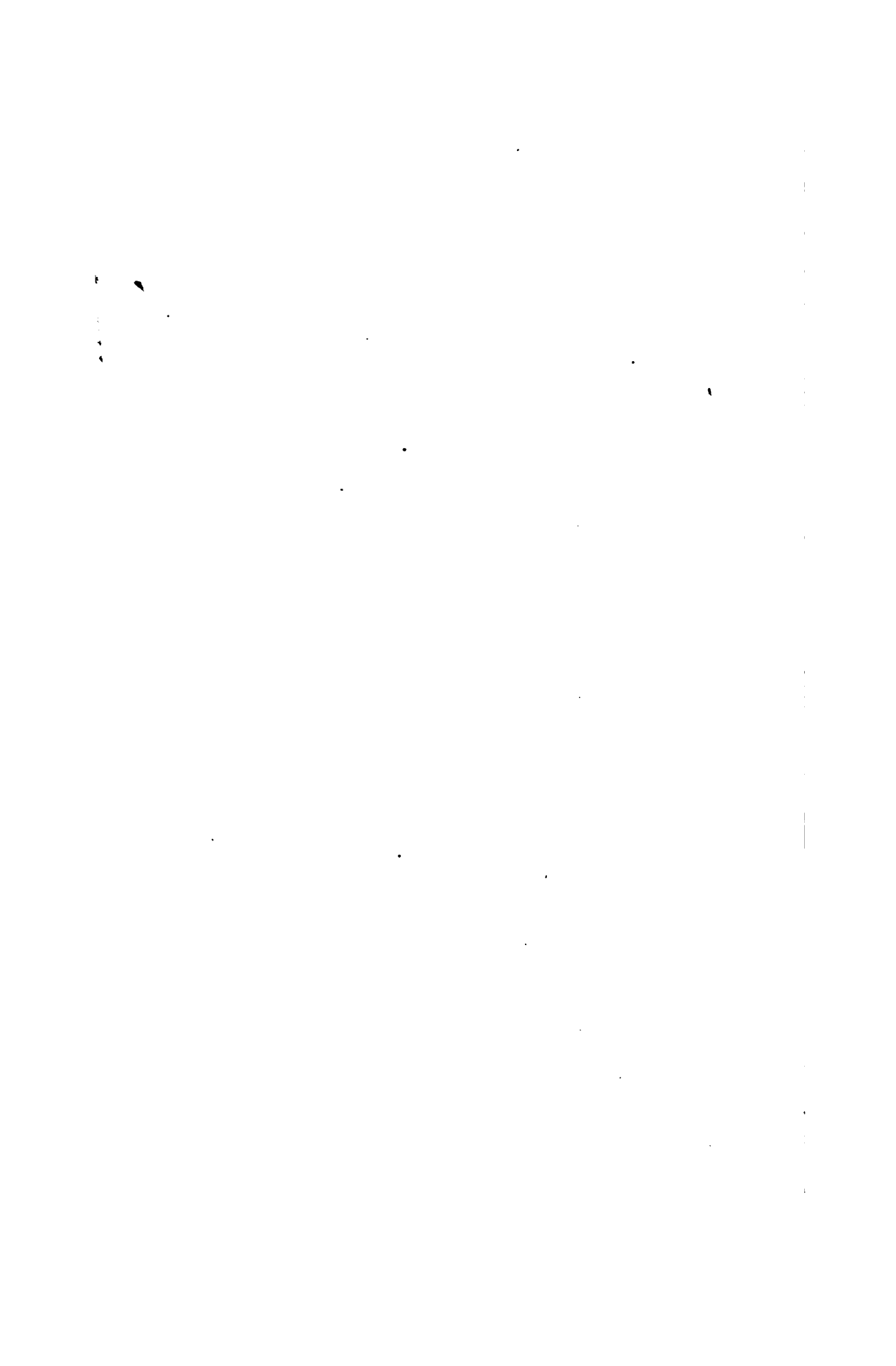
... ..

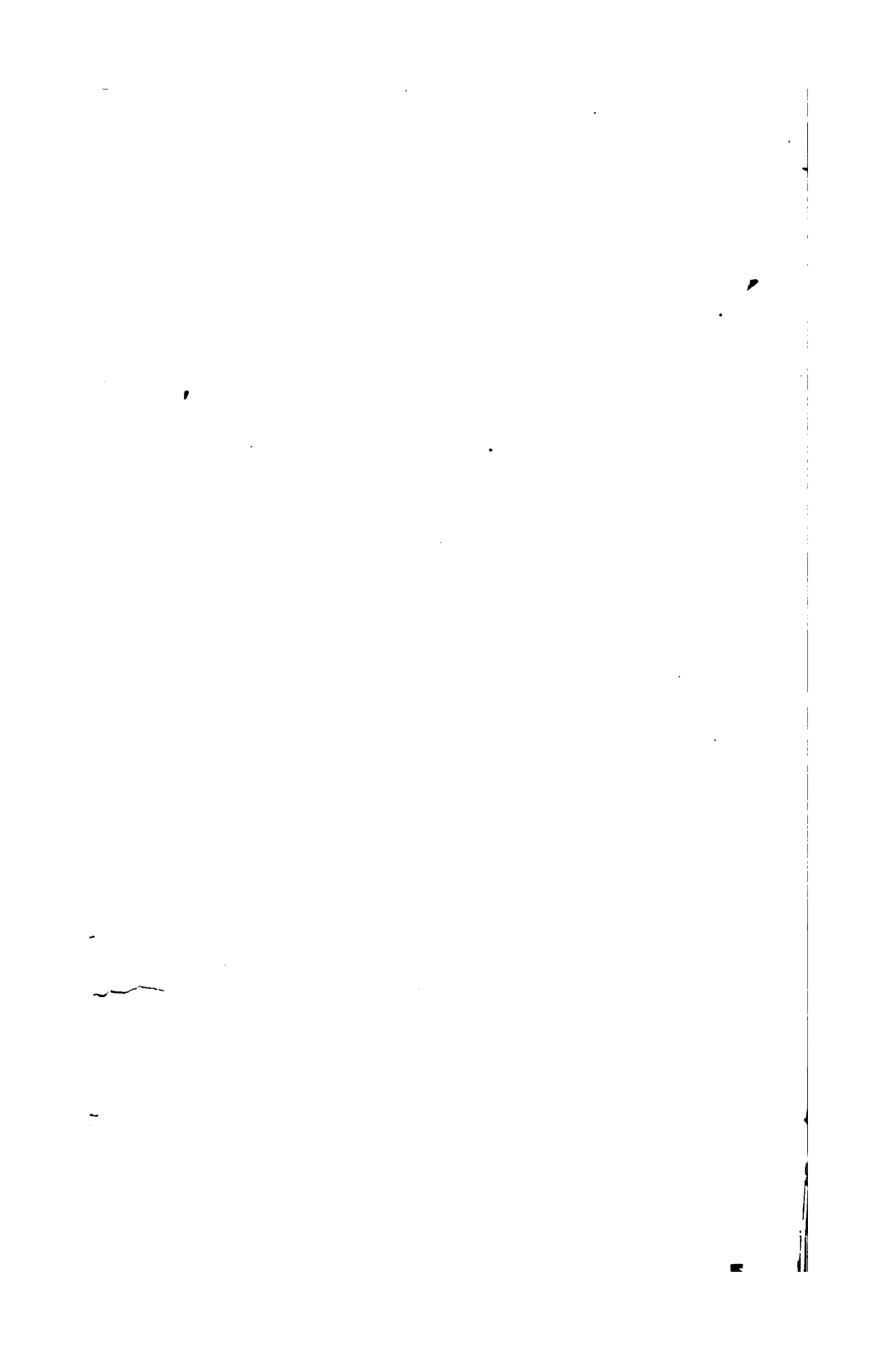
DE BAILLIÈRE ET C^o

ÉDITEUR

GERMAIN, 109

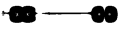






LA
CRIMINALITÉ
POLITIQUE

LIBRAIRIE



L. PROAL

1894. 1 vol. in-8° de
sciences morales 10 fr.

sciences morales

MAISON FONDÉE EN 1827
PAR M. HÉRISSY
FRÈRES HÉRISSEY

LA
CRIMINALITÉ
POLITIQUE

PAR

LOUIS PROAL

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL D'AIX
LAURÉAT DE L'INSTITUT

Discite justitiam moniti et non temere divos!

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^e
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1895

Tous droits réservés.

with
p9624cr

JUL 31 1929

7 | 31 | 29

PRÉFACE

Au chapitre XIII de mon livre *Le Crime et la Peine*, j'ai indiqué les nombreux délits et crimes que la politique fait commettre. Il m'a semblé que cette statistique devait être complétée par une étude historique et philosophique sur les passions et les sophismes politiques.

L'art de gouverner, cet art si noble et si important, a été défiguré par un grand nombre de fausses maximes, qui en ont fait l'art de mentir et de tromper, l'art de proscrire et de spolier sous des apparences légales. Ce sont ces sophismes que je me propose de combattre.

A côté des hommes politiques, qui ont gouverné dans l'intérêt des peuples, il en est d'autres, qui n'ont cherché dans l'exercice du pouvoir que la satisfaction de leurs passions. Ce sont ces passions que je veux étudier.

L'humanité a eu pour gouvernants des bourreaux, des fanatiques, des voleurs, des faux monnayeurs, des banqueroutiers, des fous, des corrompus et des corrupteurs. Quelle n'est pas la responsabilité de ces hommes, qui, ayant reçu

le pouvoir pour éclairer et moraliser les peuples, les ont abêtis et dépravés par de mauvaises lois et de mauvais exemples ! Il n'y a pas de plus grands malfaiteurs que les malfaiteurs politiques, qui par leur ambition, leur cupidité et leurs rivalités, fomentent les divisions et les haines. Les malfaiteurs ordinaires que jugent les tribunaux ne tuent et ne volent que quelques personnes ; le nombre de leurs victimes est restreint. Les malfaiteurs politiques, au contraire, font des milliers de victimes : ils corrompent, ils ruinent des nations entières. Il m'a semblé dès lors que l'examen des crimes politiques était le complément nécessaire de mes études sur la criminalité.

La civilisation a tout perfectionné, tout, excepté la politique, qui se fait toujours avec la ruse, l'intrigue, le mépris du droit et de la liberté. La société contemporaine, qui est si fière de ses progrès industriels et de ses découvertes scientifiques, a moins de sujets de fierté, quand elle examine ses mœurs politiques et financières. Elle peut montrer aux Expositions des machines merveilleuses, mais cette grande machine politique, qu'on appelle le gouvernement, est encore très imparfaite, et ceux qui la conduisent ne sont pas toujours les plus éclairés ni les plus sages. « Chez nous, ainsi que le disait Littré, tout prospère sauf la politique qui, inhabile, ou mauvaise, ou insensée, nous dépouille périodiquement de tous nos avantages¹. »

En racontant les crimes de la politique tortueuse et violente, j'ai voulu montrer par les faits que la politique

(1) Littré. *De l'établissement de la troisième République*, p. 363.

loyale et honnête est la seule grande politique, qu'en se séparant de la morale la politique se déshonore d'abord et se perd ensuite dans les aventures et les expédients, et qu' « il n'y a pas de meilleurs instruments d'un bon gouvernement que des hommes de bien ¹ ». Cicéron définissait l'orateur : *vir bonus, discendi peritus*. Pourquoi ne pas définir l'homme d'Etat tel qu'il devrait être : *vir probus, agendi peritus* ?

La question politique, comme la question sociale, est surtout une question morale. Le véritable but de la politique doit être de rendre les hommes plus éclairés, plus moraux, plus unis, plus heureux. La meilleure politique consiste donc à faire un peu de bien, à diminuer les souffrances imméritées, à apaiser les haines, à encourager le mérite et le travail, à développer le sens moral des peuples. Les querelles politiques, qui roulent sur des questions de mots ou de personnes, ne font qu'agiter le pays, sans faire faire aucun progrès. Ce ne sont pas les combinaisons ministérielles, les règlements, les décrets, les lois mal étudiées, mobiles et multiples ² qui font progresser la société. Ce sont les bons sentiments, les grandes pensées, qui viennent du cœur, les bons exemples donnés par les gouvernants. C'est pourquoi, sans dire avec Platon que les États ne peuvent être bien gouvernés que par les philosophes, je crois qu'on ne peut dignement exercer le pouvoir

(1) Tacite. *Histoire*, l. IV, § 7. — Le prince, dit Montesquieu, « veut-il savoir le grand art de régner : qu'il approche de lui l'honneur et la vertu. » (*Esprit des Lois*, l. XII, ch. xxvii.)

(2) *Plurimæ leges pessima respublica.*

TIQUE

des principes spiritua-
le sel qui empêche les
eusement, pendant ces
fadi en Europe.
ont toujours à la poli-
l'espérer qu'elle peut
aine a fait disparaître
es, la toute-puissance
le pas à faire pénétrer
yauté, un peu plus de
ue ?



LA
CRIMINALITÉ
POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LE MACHIAVÉLISME

Le machiavélisme ne date pas de Machiavel ; ce n'est pas lui qui l'a inventé, il n'a fait que raconter ce qu'il a vu faire par les hommes politiques de son temps. Son seul tort (et il est grand) est d'exposer la politique des violents et des fourbes, sans la blâmer, et de montrer comment on peut tirer profit de la cruauté et de la fourberie, pour conquérir ou conserver le pouvoir.

La politique n'a pas attendu Machiavel, pour devenir menteuse, violente et sanguinaire. Les hommes d'État n'ont pas eu besoin des leçons de l'écrivain italien pour mentir, proscrire leurs adversaires et confisquer leurs biens. Le désir de régner et l'exercice du pouvoir apprennent la fraude et la violence¹. Il est difficile d'exercer le pouvoir avec équité et modération. Quand il veut expliquer les cruautés de Tibère, Tacite écrit qu'il avait été entraîné et transformé par le pouvoir : « *Vi dominationis convulsus*

(1) *Ut nemo doceat fraudis et sceleris vias, Regnum docebit.* (Sénèque.)

IQUE

pteur. Sylla dans sa
umant à rire, tendre
et puis à la fin estant
e calomnier et con-
puissance et d'hon-
hommes ne deme-
amencement, ainsi se
s, les autres vains et
nt *mores*, disait un
puvoir ne corrompe
ses débuts, qu'il était
vie privée à la vie
enu plus homme de
de Charles IX et d'un
faisaient pas prévoir
ancelier de L'Hospital,
roduit dans le carac-
anis : « J'ai vécu et je
J'ai vu un généreux
devenu tyran. Per-
toi témoin de ses pre-

és par l'orgueil, les
inissent par avoir le
ur semblent pas faites
art, faisant un retour
etourdit les hommes. »
oposent, les hommes

si Aristote. *La Politique*,

qui exercent le pouvoir sont, en général, peu scrupuleux sur le choix des moyens ; ils disent volontiers que la fin justifie les moyens, et que, lorsque la morale s'oppose à une mesure utile, il faut savoir la sacrifier à la *Raison d'État*, au *Salut Public*. La politique fausse la conscience ; c'est elle qui a fait mettre en pratique ces funestes maximes : *la fin justifie les moyens*, — *la force prime le droit*, — *le salut du peuple est la loi suprême*. Il n'y a pas de crime que la politique n'ait essayé de justifier en alléguant la *Raison d'État*. La *Raison d'État* est peu raisonnable ; elle a servi de prétexte pour se venger, pour proscrire des innocents, pour prendre le bien d'autrui, pour s'agrandir contre toute justice. Les hommes politiques couvrent de ce mot toutes les iniquités. C'est au nom de la *Raison d'État* que Socrate a été condamné à boire la ciguë, que les chrétiens ont été persécutés par les empereurs romains, que les protestants ont été massacrés par Charles IX et expulsés par Louis XIV. C'est au nom de l'intérêt de l'État que Néron a fait justifier l'assassinat de sa mère, etc., etc.

La théorie du machiavélisme est déjà formulée dans les *Phéniciennes* d'Euripide, où on lit ces paroles d'Étéocle : « S'il faut commettre l'injustice pour arriver au pouvoir, commettons-la ; mais en toute autre circonstance soyons honnêtes gens. » C'est la théorie des deux morales, l'une pour la vie privée, l'autre pour la vie politique. Des hommes, qui dans la vie privée respectent la justice, se croient tout permis en politique. Thucydide raconte que les Athéniens disaient des Lacédémoniens : « Entre eux et dans leurs institutions intérieures, ils suivent généralement les lois de la vertu, mais au dehors il n'en est pas de

RIQUE

peuple que nous con-
comme honnête et
les Athéniens ne dif-
démoniens. Le sénat
le machiavélique, en
publique.

ne l'injustice par des
pendant, des ambi-
leur mépris de
de Corinthe disait :
de justice n'a refusé
prendre par la force. »

De cette fausse maxime
et que l'intérêt de
les citoyens. Il blâma les
mesures injustes, en
porte. » « Non seule-
dire qu'on ne peut

valer la justice, mais
justice absolue et par la
être gouvernés. » Cicé-
tant de belles consi-
le et de l'utile².

Contrait que la justice
des humaines, la poli-
tion, de corruption et
dans et au moyen âge.
de la politique l'art de
gouverner. Le christianisme

ne cessa de combattre le machiavélisme, sans pouvoir le déraciner. En Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en France, chez les nations les plus civilisées, la raison d'État fut la règle de la politique. C'est par raison d'État que Ferdinand le Catholique et Isabelle expulsèrent les Juifs de l'Espagne, et que les rois d'Angleterre commirent tant d'actes contraires à la justice. Peuple essentiellement utilitaire, le peuple anglais confond volontiers l'utile avec le juste¹, et ses hommes d'État proposèrent souvent des mesures injustes, parce que, d'après eux, la sûreté de l'État les rendait nécessaires. Nos meilleurs rois, à l'exception de saint Louis, nos plus grands ministres, Richelieu, Mazarin, admettaient la doctrine de la raison d'État. Henri IV lui-même donna à Elisabeth le conseil de faire exécuter la sentence de mort prononcée contre Marie Stuart.

Dans la vie privée, un homme qui trompe est méprisé; en politique les équivoques, les subtilités, tous les moyens d'altérer la vérité font partie de la science du diplomate. La diplomatie fournit des prétextes à toutes les agressions, elle voile sous de grands mots l'ambition et la cupidité. La bonne foi ne fut pas le caractère de l'ancienne politique des Grecs, des Carthaginois, des Romains. La foi punique, *fides punica*, est restée légendaire. La tromperie et l'audace ont été pour les Romains les deux principaux moyens de leur agrandissement. Chez les nations modernes, la politique

(1) Cette confusion de l'utile et de l'honnête se retrouve dans les discours des hommes d'État anglais les plus illustres. Ainsi par exemple, lorsque Canning en 1821 combat l'exclusion des catholiques du Parlement, il admet que cette exclusion est juste, si elle est nécessaire et pour prouver qu'elle n'est pas juste, il établit qu'elle n'est pas nécessaire. Quand il rappelle les lois injustes édictées sous Jacques I^{er} contre les catholiques, Canning ajoute : « tout injustes qu'étaient ces stipulations, la sûreté de l'État les rendait nécessaires. »

...VE
...ne foi et de droi-
...aréchal de Faber
...pria de l'en dis-
...seigneur, que je
...tant plus qu'il n'y
...monde que je suis
...ité pour une occa-
...e politique n'avait
...onsidérait comme
...comme « de bons
...Comines appelle
...les ambassadeurs
...duc était étranger
...le vénitien Sanuto
...agir les gens sages
...s ennemis vouloir
...suite ». Machiavel
...antir¹ et manquer à
...il doit se faire une
...morales n'ont pas
...die les moyens fut
...ue Machiavel ; « il me
...bligés de recourir au
...citoyens, et nous avons
...qu'on s'en sert comme
...ique, V.) — Dans un
...Aristote, Priezac, con-
...est innocente, parce
...jamais tant prisée que
...ses faux jours... qui
...à-dire la maîtresse des
...pour une fin plus noble

acceptée par la plupart des moralistes du xvi^e siècle, notamment par Montaigne et par Charron. On trouve dans les *Essais* de Montaigne une vive répulsion pour les actes de cruauté et de trahison, qui étaient si fréquents pendant les luttes religieuses et politiques de son temps¹. Cependant Montaigne écrit que « la faiblesse de nostre condition nous pousse souvent à cette nécessité de nous servir de mauvais moyens pour une bonne fin² ». Charron est du même avis : « L'on est contraint souvent, dit-il, de se servir et user de mauvais moyens, pour éviter et sortir d'un plus grand mal, ou pour parvenir à une bonne fin ; tellement qu'il faut quelquefois légitimer et autoriser non seulement les choses qui ne sont point bonnes, mais encore les mauvaises³. » Dans son livre sur *la Sagesse*, le moraliste autorise la dissimulation, la violence qui sont utiles à l'État. « La dissimulation, qui est vicieuse aux particuliers, écrit Charron, est très nécessaire aux princes, lesquels ne sauraient autrement régner ni bien commander... Les simples et ouverts et qui portent, comme l'on dit, le cœur au front ne sont aucunement propres à ce métier de commander⁴. » En outre, d'après Charron, « le prudent et sage prince non seulement doit savoir commander selon les lois, mais encore aux lois mêmes, si la nécessité le requiert ». Enfin, « pour garder justice aux choses grandes,

(1) Montaigne, l. I, ch. xxx.

(2) *Ibid.*, l. I, II, ch. xxxiii.

(3) Charron. *De la sagesse*, l. I, § 86.

(4) *Ibid.*, l. III, § 7. — Cette idée qu'un prince doit savoir mentir est aujourd'hui encore très répandue. Un historien illustre, d'un caractère élevé, M. Mignet causant avec un de mes amis des événements d'Italie après le traité de Villafranca, disait de Napoléon III qu'il n'aimait pas : « Je reconnais cependant que ce prince a deux grandes qualités, il sait s'arrêter et il sait mentir. »

QUE

choses petites, et
de faire tort en dé-
se peut faire que
que injustice. » Ces
utiles à l'État. Les
en soupirant ».

ur les coups d'État,
arin, poussa plus
la justice en poli-
justice ordinaire,
mode dans la pra-
rier aux nécessités
t, un prince doit se
stricte condamne, à
vertu et probité du
que celle des parti-
plus libres ». Sans
pas séparer l'utile
est impossible, il lui
sible. G. Naudé défi-
ardies et extraordi-
ments d'exécuter aux
es, contre le droit
ordre ni forme de
ier pour le bien du
vent faire des coups
ont des remèdes vio-
maladies graves. Mais
il faut agir rapide-

ment, un coup d'Etat bien conçu doit frapper comme le tonnerre avant qu'on l'entende gronder.

D'après Naudé, tous les assassinats sont permis quand le prince agit en vue du bien public ou du sien qui n'en est pas séparé. Il approuve la Saint-Barthélemy et trouve ce massacre digne de louange ; il justifie cette effusion du sang, en disant qu'elle n'égalait pas celle de Coutras et de Montcontour, que Charles IX a fait moins de victimes que d'autres rois, que César a fait mourir « un million, cent nonante et deux mille hommes en ses guerres étrangères, et Pompée encore davantage, que Quintus Fabius envoya des colonies en l'autre monde cent mille Gaulois, Caius Marius deux cent mille Cimbres... Qui considérera toutes ces sanglantes tragédies... il aura assez de quoy s'étonner parmy tant de barbaries, et de croire aussi que celle de la Saint-Barthélemy n'a pas été des plus grandes quoy qu'elle fust une des plus justes et nécessaires. » Naudé ne fait qu'un seul reproche à la Saint-Barthélemy ; le massacre n'a pas été complet, on l'a fait à demi. Si on avait fait « main basse sur tous les hérétiques, il n'en resterait maintenant aucun au moins en France, pour la blâmer ». En venant à Paris, Coligny et ses amis commirent une si grave imprudence, « que c'eust été une pareille faute à nous de les manquer ». En d'autres termes, quand un adversaire politique nous donne l'occasion de l'égorger, c'est une faute de la laisser échapper. Ainsi, quand Luther se rendit à Augsbourg, Charles-Quint aurait dû le faire assassiner, pour le bien de l'humanité ; il aurait par ce meurtre évité les guerres de religion. La morale défend l'assassinat, mais la politique l'autorise, quand le bien de l'Etat le demande, voilà en un mot la doctrine du bibliothécaire de Mazarin.

Les Mémoires du cardinal de Retz peuvent être aussi considérés comme un cours de politique immorale; toutes les maximes du machiavélisme y sont hardiment professées, pendant qu'elles sont condamnées dans les sermons qu'il prononçait.

La théorie immorale de la raison d'État a été pratiquée par tous les gouvernements, par les monarchies comme par les républiques. Aucun gouvernement ne la pratiqua avec plus de cruauté que le conseil des Dix à Venise, qui se débarrassait de tous ses adversaires politiques par le poison et la noyade : « Nous agissons plus que nous parlons, écrivait un ambassadeur de Venise à Rome, dans une dépêche du 27 avril 1566; nous n'employons ni le feu ni les flammes, mais nous faisons périr secrètement ceux qui le méritent. » Les Vénitiens avaient l'habitude de dire : « nous sommes vénitiens et puis chrétiens. »

Les moralistes chrétiens, qui écrivirent sur la politique au xvii^e siècle et au xviii^e siècle, Bossuet, Fénelon, Massillon, Condillac, Mably, combattirent le machiavélisme et essayèrent, mais en vain, de faire triompher les principes d'une politique morale. Bossuet dans la *Politique tirée de l'Écriture Sainte* et Fénelon, dans *Télémaque* et les *Instructions pour la conscience d'un roi*, apprirent au Dauphin et au duc de Bourgogne à fuir la violence et la mauvaise foi, à éviter les fausses finesses et à ne pas séparer la politique de la justice. *Télémaque* est un livre de politique chrétienne; la politique de Bossuet est tirée de l'Écriture Sainte, la politique de Fénelon est tirée de l'Évangile. Aux yeux de l'évêque de Cambrai, la chrétienté est une grande famille, une espèce de république générale, chaque peuple est un membre de cette grande famille; Fénelon

veut que la guerre, si elle ne peut être évitée, se fasse toujours avec bonne foi et sans cruauté ; les ennemis sont toujours des hommes et des frères. Il enseigne au duc de Bourgogne à ne pas appeler *nécessité de l'Etat, besoin de l'Etat*, ses prétentions personnelles, ses goûts de gloire et d'ambition ; il lui dit que la politique ne le dispense pas d'être juste, sincère, compatissant et qu'elle ne le met pas au-dessus des règles communes de la justice et de l'humanité.

Massillon et Condillac continuèrent au xviii^e siècle l'œuvre de Bossuet et de Fénelon, en enseignant le premier à Louis XV, le second au duc de Parme, l'accord de la politique avec la morale. Dans son *Etude de l'histoire*, Condillac combattit les fausses maximes qui déshonorent la politique, « ce fatras de misères, de ruses, de subtilités et d'inepties, qu'on voudrait, dit-il, vous faire admirer », et qu'il appelle la charlatanerie politique.

Mais, pendant que les moralistes chrétiens et que quelques philosophes tels que d'Holbach¹, Barbeyrac, Mably réfutaient le machiavélisme, le Régent, Dubois, Louis XV, Frédéric II et Catherine de Russie continuèrent, au xviii^e siècle, une politique sans principes et sans moralité. Le

(1) C'est dans un livre qui n'est pas sans mérite, quoiqu'il soit peu connu, et qui est intitulé *Système social*, que d'Holbach combattit le machiavélisme ; ce livre est le développement de la pensée que la politique ne doit être que la morale appliquée au gouvernement des États. — Barbeyrac s'appliqua à démasquer l'hypocrisie politique, qui se couvre du manteau de la religion et du prétexte du bien public, pour commettre des illégalités et des violences ; il faut, disait-il, dissiper les illusions par lesquelles on jette de la poudre aux yeux des gens à la faveur de certains termes sonores et de quelques grands mots qui ne signifient rien. (*De la liberté de conscience.*) — Dans les *Entretiens de Phocion*, Mably se proposa de prouver que la politique ne peut travailler efficacement au bonheur des sociétés qu'autant qu'elle reste attachée aux règles de la plus exacte morale.

ministre Terray croyait justifier la banqueroute en disant : « La nécessité justifie tout. » En France, comme chez les autres nations européennes, la politique ne cessa pas d'être machiavélique ; elle employa tous les moyens pour réussir : ruses, tromperies, intrigues auprès des maîtresses des souverains et des ministres, agents secrets, corruptions. « La Raison d'État, comme principe et fin dernière, l'intrigue comme moyen, la force pour loi, voilà, dit avec raison M. Sorel, toute la politique au xviii^e siècle¹. » L'idée que l'intérêt de l'État est la loi suprême de la politique était généralement acceptée. On la trouve même chez l'abbé de Saint-Pierre qui écrit qu'un souverain n'est pas tenu de garder sa parole : « La loi qui dit : il ne faut pas manquer à sa parole est une loi subordonnée à la loi : *Salus populi suprema lex.* » (*Les Rêves d'un homme de bien*, p. 50.) La diplomatie était sans scrupules. Les philosophes admirèrent et accablèrent de flatteries Frédéric II et Catherine, qui étaient des disciples de Machiavel. Le roi de Prusse, qui dans sa jeunesse avait réfuté *le Prince*, s'appliqua, dès qu'il prit le pouvoir, à mettre en pratique les maximes immorales de l'auteur italien. Il n'hésita pas à écrire dans *l'Histoire de mon temps* (avant-propos) que le souverain doit manquer à sa parole et rompre les traités, dès qu'il le juge utile, oubliant qu'il avait lui-même flétri cette déloyauté dans les vers suivants :

Lorsque la politique adoptant le sophisme
S'imbut des trahisons du machiavélisme,
Ou ne vit que fripons, que fourbes, que menteurs,
Que ministres trompés, que ministres trompeurs ;
On proscrivit l'honneur par ces fausses maximes,
Et l'art de gouverner fut l'école des crimes.

(1) Sorel. *L'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 89.

Lorsque la Révolution française se fit au nom des grands principes de justice et d'humanité, on semblait fondé à espérer que la politique immorale allait disparaître. Dans sa célèbre brochure *Qu'est-ce que le Tiers Etat ?* (ch. v), Sieyès s'élevait contre ceux « qui comptant pour peu en matière sociale, les moyens justes et naturels, n'estiment que ces ressources factices, plus ou moins iniques, plus ou moins compliquées qui font partout la réputation de ce qu'on appelle les hommes d'État, les grands politiques. Pour nous, disait-il, nous ne sortirons pas de la morale. » Mais hélas ! ces prévisions optimistes ne se réalisèrent pas ; la Révolution sortit de la morale et se fit par une série de coups d'État. Quelques années auparavant, Montesquieu avait dit dans *l'Esprit des Lois* : « On a commencé à se guérir du machiavélisme et on s'en guérira tous les jours... ce qu'on appelait autrefois des *coups d'État* ne serait aujourd'hui, indépendamment de l'horreur, que des imprudences ¹. » Cet optimisme reçut des événements un cruel démenti : commencée au nom de la justice, la révolution se continua par la force : 15 octobre, 2 septembre, 20 juin, 10 août, 21 janvier 1793, 31 mai, 2 juin 1793, mars et avril 1894, 9 thermidor, 13 vendémiaire, 18 fructidor, 18 brumaire, que de dates qui rappellent le triomphe de la force !

La Révolution ne fut qu'une série de coups d'État : 20 juin, 10 août, coups d'État contre la royauté ; 31 mai, 2 juin, coup d'État contre les Girondins ; 2 avril 1794, coup d'État contre Danton ; 9 thermidor, coup d'État contre Robespierre ; 18 fructidor coup d'État contre les républicains

(1) *Esprit des Lois*, l. XXI, ch. xvi.

POLITIQUE

le coup d'État contre
sacra et on guillotina
à Lyon et à Toulon ;
8 brumaire, on exila.
ades, les déportations
ent, pendant que la
es trois grands prin-

te, presque tous les
pratiquèrent le ma-
Machiavel, quand il
ande. » Dans la note
au roi des conseils
ruiner l'autorité de
vres déloyales, de lui
marche, de la pousser
e conduite, disait-il,
aume et multiplierait
préparerait une crise
ongeant, en devenant
us d'autres ressource
» Cette politique, que
immorale, puisqu'elle
espoir très probléma-
beau engageait aussi
s partis par tous les
le flatter leur ambition
oyens, et je n'en exclus

t. V, p. 236.
conseillait à la même époque

aucun, qu'il faut obtenir plus de succès. » C'est sur ses pressantes instances que M. de Montmorin distribua sept millions au parti populaire.

La politique des autres principaux acteurs de la Révolution n'a été qu'une imitation servile de la politique immorale de l'ancien régime; c'est une politique d'expédients, de ruses et de violences, qui fait appel à la force, à l'émeute, aux coups d'État; elle reproduisit les arrestations arbitraires, les massacres, l'inquisition, la proscription des suspects, les confiscations; elle s'inspira de la doctrine de la raison d'État, elle emprunta aux gouvernements absolus leurs principes, la souveraineté du but, le mépris des individus; elle dépassa les violences d'Henri VIII, de Philippe II et du duc d'Albe.

L'assemblée d'Athènes refusa d'écouter la lecture d'un projet de loi, dont Aristide avait dit qu'il était utile, mais injuste. L'Assemblée législative et la Convention n'eurent pas les mêmes scrupules, elles votèrent beaucoup de lois, parce qu'elles les croyaient utiles, tout en sachant qu'elles étaient injustes. Michelet, qui est si indulgent pour les hommes de la Révolution, reconnaît « qu'ils acceptaient sans difficultés, en venant aux affaires, la très fausse doctrine qu'il y a deux morales, une publique, une privée, et que la première au besoin doit étouffer la seconde. C'était la théorie de tous les politiques du temps. Ils se croyaient fils de Brutus en ceci et l'étaient de Machiavel¹ ». En effet, suivant eux, le but justifie les moyens; ils croyaient que tout est permis contre les « aristocrates ». « Vous avez un grand vice, disait un révolutionnaire à Garat,

(1) Michelet. *Histoire de la Révolution française*, t. VI, p. 9.

c'est de ne pas vouloir vous prêter à une scélératesse, quand le bien public l'exige. » Basire soutenait à la tribune que tous les moyens sont bons contre les ennemis de la nation. Leclerc s'écriait : « Il faut établir le machiavélisme populaire. » Danton avouait qu'il ne reculait pas devant le crime, quand il le jugeait nécessaire. Il provoqua les massacres de Septembre pour mettre suivant son expression, une rivière de sang entre les Parisiens et les émigrés¹. Lorsque la commune de Paris, après les massacres de septembre, engagea les provinces à imiter Paris, Danton, alors ministre de la justice, laissa partir cette abominable excitation au massacre sous le sceau du ministère de la justice².

La Terreur fut une application des fausses doctrines de Machiavel. L'écrivain italien avait dit : « Lorsqu'un État éprouve une révolution, soit qu'une république devienne tyrannie, soit qu'une tyrannie se change en république, il est nécessaire qu'un exemple terrible épouvante les ennemis du nouvel ordre de choses³. » Machiavel avait ajouté qu'il faut être prompt et audacieux dans l'extermination des adversaires politiques⁴. Les terroristes eurent toujours le mot d'audace à la bouche. Au moment des massacres de Septembre, Danton disait : « De l'audace ! encore de l'audace ! toujours de l'audace⁵ ! » La devise de Saint-

(1) On a contesté la participation de Danton aux massacres de Septembre. Cependant elle a été établie par MM. Wallon, Taine, Mortimer-Ternaux, Louis Blanc. Michelet lui-même, malgré son admiration pour le génie politique de Danton, la reconnaît.

(2) E. Quinet. *La Révolution*, t. I, p. 351.

(3) Machiavel. *Discours sur Tite-Live*, l. III, ch. III.

(4) Machiavel. *Le Prince*, ch. VIII.

(5) Il a fallu aussi de l'audace et beaucoup d'audace pour élever sur une place publique de Paris une statue à cet audacieux sans

Just était la même que celle de Danton : « Oser, disait-il, voilà tout le secret des révolutions. » Les terroristes osèrent beaucoup.

Dans ses discours, Robespierre combattit le machiavélisme, mais il le suivit dans ses actes. « L'art de gouverner, disait-il, a été jusqu'à nos jours l'art de tromper et de corrompre les hommes ; il ne doit être que celui de les éclairer et de les rendre meilleurs. » Mais il ne cessa de se conduire en disciple de Machiavel, invoquant la raison d'État pour supprimer ses adversaires, estimant que les proscriptions étaient nécessaires pour fonder la liberté, l'égalité et la fraternité.

Machiavel avait dit : « Partout où il faut délibérer sur un parti d'où dépend uniquement le salut de l'État, il ne faut être arrêté par aucune considération de justice ou d'injustice, d'humanité ou de cruauté, de gloire ou d'ignominie ¹. » Les terroristes répétaient la même idée, quand ils s'écriaient : « Que notre mémoire périsse ! et que la patrie soit sauvée. » Marat écrivait dans l'*Ami du peuple* du 28 février 1791 : « Il s'agit du salut du peuple ; devant cette loi suprême toutes les autres doivent se taire et pour sauver la patrie, tous les moyens sont bons, tous les moyens sont justes, tous les moyens sont méritoires. » Beaucoup de Jacobins comme Marat prétendirent justifier les proscriptions par la grandeur du but et le salut de la république.

On voit par ces rapprochements entre quelques passages

scrupules. Mais les partis politiques ont l'admiration facile pour les hommes qui les servent. Sous la Restauration, n'avait-on pas aussi élevé une statue à Pichegru, à Besançon ?

(1) Machiavel. *Discours sur Tite-Live*, l. III, ch. xli.

de Machiavel et les doctrines des terroristes, que ces hommes d'État, qui prétendaient inaugurer une politique nouvelle, ne firent que copier, en l'exagérant encore, la vieille politique des gouvernements despotiques; ils ne comprirent rien aux principes nouveaux de la Révolution française; ils n'eurent pas le sentiment de la liberté, de l'égalité, de la fraternité; au lieu d'être des novateurs en politique, ils ne furent que des copistes de la vieille politique machiavélique; ils employèrent à défendre la cause du peuple les moyens criminels, qui avaient été employés autrefois par les défenseurs de la royauté absolue.

Le Directoire continua les traditions machiavéliques, en ne se maintenant au pouvoir que par la fourberie et la force, en attendant le 18 Fructidor à la représentation nationale.

Le 18 Fructidor, exécuté par trois directeurs audacieux et un soldat sans scrupules, Augereau, amena bientôt un autre coup d'État, le 18 Brumaire, accompli par un autre général, dont le sens moral n'égalait pas le génie. Ce coup d'État, l'exécution du duc d'Enghien, l'enlèvement du Pape, le guet-apens de Bayonne ne permettent pas de dire que la politique de Napoléon I^{er} fut toujours loyale et juste. On peut donner le nom de grand à Napoléon I^{er}, puisque l'histoire, s'attachant plutôt à la grandeur intellectuelle qu'à la grandeur morale, donne le nom de grand à tous les conquérants, à Alexandre, à César, à Louis XIV, à Frédéric II, mais on ne peut l'appeler ni le sage, ni le juste, puisqu'il ne reculait pas devant la violation de la justice commise au nom de la raison d'État: « La raison d'État, disait-il, a remplacé chez les modernes le fatalisme

des anciens. Corneille est le seul des tragiques français qui ait senti cette vérité. S'il avait vécu de mon temps, je l'aurais fait mon premier ministre ! »

En terminant ce chapitre, je voudrais rechercher si les bénéfices de l'immoralité politique sont aussi grands qu'on le croit. Il me semble qu'on exagère les avantages de la politique machiavélique, parce qu'on ne considère d'ordinaire que les avantages immédiats et qu'on néglige les conséquences lointaines. La vie humaine étant fort courte, un homme peut tirer profit d'un crime et mourir avant d'avoir été puni. Mais la vie des nations étant beaucoup plus longue, un crime politique, après avoir produit des avantages momentanés, finit toujours par être expié. Le triomphe de la fourberie et de la force est souvent éphémère et si on examine une longue période, on est, en général, frappé de l'insuccès de la politique immorale. En présence d'une grave difficulté, l'homme politique trouve plus simple d'en sortir par une mesure injuste, dont l'utilité est immédiate, mais l'avenir ne tarde pas à lui apprendre les inconvénients de l'injustice.

La fourberie et l'injustice ne sont pas toujours de bons

(1) On trouve, il est vrai, dans Corneille la théorie de la raison d'État; c'est lui qui a dit :

La justice n'est pas une vertu d'État,
Le choix des actions, ou mauvaises ou bonnes,
Ne fait qu'anéantir la force des couronnes,
Le droit des rois consiste à ne rien épargner.
La timide équité détruit l'art de régner.
Quand on craint d'être injuste, on a toujours à craindre,
Et qui veut tout pouvoir doit oser tout enfreindre,
Fuir comme un déshonneur la vertu qui le perd,
Et voler sans scrupule au crime qui le sert.

(*La Mort de Pompée*, acte I, scène 1.)

Mais ces odieuses maximes, qui résument la doctrine de la raison d'État, n'expriment pas la pensée de Corneille; le poète les met dans la bouche de Photin, ministre de Ptolémée.

calculs. Plus d'une fois elles ont coûté cher à ceux qui les ont pratiquées. Les exemples de politique perfide et cruelle, que Machiavel cite comme des exemples d'habileté, se retournent contre lui, car les princes, dont il admire les savantes perfidies, n'ont pas joui longtemps en paix du fruit de leurs crimes. Son héros, César Borgia, ne fut pas heureux. Machiavel lui-même, malgré son génie, ne réussit pas. Cet homme, dévoré par le désir de parvenir, ne parvint à rien.

Les crimes politiques se paient comme les autres. Les disciples de Machiavel qui, par calcul politique, ont fait périr des innocents, sont morts souvent eux-mêmes de mort tragique. Les proscripteurs sont aussi proscrits à leur tour. Les Girondins, qui firent le 21 janvier, subirent le 31 mai. Les Dantonistes, qui accusèrent les Girondins de modérantisme, furent eux-mêmes proscrits comme modérés. Robespierre et ses amis, qui envoyèrent à l'échafaud tant de victimes, furent à leur tour guillotinés. Les principaux Jacobins qui firent instituer le tribunal révolutionnaire périrent victimes de ce tribunal. Les membres du Long Parlement, qui firent périr Charles I^{er} et proscrivirent un grand nombre de leurs collègues, furent eux-mêmes honteusement chassés de leurs sièges par Cromwell, qui leur dit en les expulsant : « Toi tu es un ivrogne, toi un débauché, toi un adultère, toi un voleur. »

Les fautes qui compromettent la prospérité d'une nation viennent souvent d'un oubli de la justice. Les grandes fautes politiques de Louis XIV et de Napoléon I^{er} furent aussi des fautes morales. En révoquant l'édit de Nantes, Louis XIV crut fortifier l'État ; il l'affaiblit. Lorsque la femme du Premier Consul, en apprenant l'enlèvement du

duc d'Enghien, supplia son mari en pleurant de ne pas verser son sang, Bonaparte lui répondit : « Tu es une femme, tu n'entends rien à ma politique ; ton rôle est de te taire ¹. » Il croyait retirer de grands avantages de cet acte inique. Or, cette violation du droit des gens souleva contre lui l'indignation des honnêtes gens en France et dans l'Europe entière, elle lui fit perdre l'alliance de la Prusse dont il avait besoin en ce moment et favorisa les projets de l'Angleterre. L'homme qui, en apprenant l'exécution du duc d'Enghien, avait dit : « C'est plus qu'un crime, c'est une faute, » avait prononcé une parole immorale, puisqu'un crime lui paraissait moins grave qu'une faute politique, mais il n'avait pas eu tort de dire que ce fut une faute. Le cœur d'une femme avait donc vu plus juste que le génie du grand politique. L'esprit tout seul fait commettre des fautes. Même en politique, le cœur a des raisons, que la raison d'État ne comprend pas et des clartés que le calcul ne donne pas. En enlevant le cœur à la politique, on lui ôte une partie de ses lumières.

Lorsque Napoléon 1^{er} enleva la couronne d'Espagne à Charles IV et à son fils Ferdinand, il essaya d'excuser sa violence et sa fourberie par les nécessités de la politique : « Ce que je fais, disait-il, à un certain point de vue n'est pas bien, mais la politique a ses exigences et ses rigueurs inévitables... La politique, la politique, disait-il, doit diriger toutes les actions d'un homme tel que moi ². » Il croyait excuser ce crime politique par la grandeur du but qu'il se proposait, par la régénération de l'Espagne. Mais ce but, il ne put l'atteindre et l'attentat qu'il commit contre

(1) Thiers. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, l. XVIII.

(2) Thiers. *Ibid.*, l. XXX.

l'indépendance de la nation Espagnole fut pour lui une source de désastres.

On voit par ces exemples combien est fausse cette maxime machiavélique : le but justifie les moyens. La politique n'est même pas sûre d'obtenir un but avantageux par de mauvais moyens. En attendant à l'indépendance de l'Espagne, Napoléon n'a pas atteint le but qu'il se proposait, pas plus que Louis XIV n'a atteint, par la révocation de l'édit de Nantes, le but qu'il espérait, l'unité religieuse.

Le génie reste soumis à la loi qui tôt ou tard punit le crime politique, comme les autres crimes. Si, au lieu de prendre le pouvoir par la force, Napoléon avait attendu qu'il lui fût confié dans les formes légales, et avec les limites nécessaires, il aurait fait les grandes choses qui ont illustré son nom, et le frein, qui aurait été imposé à son ambition, l'aurait préservé des folies qui l'ont perdu et entraîné la France dans sa ruine. Puisque le plus grand génie des temps modernes s'est trompé dans ses calculs politiques, il est permis de penser que la politique la plus sûre est la politique morale.

C'est le machiavélisme qui a compromis la cause de la Révolution. Tous les désordres, qui ont bouleversé le pays depuis cent ans, et qui ne sont pas terminés, ont eu pour cause l'oubli de la morale par les hommes qui ont été chargés d'appliquer les nouveaux principes politiques. Ce ne sont pas ces principes qui ont créé les bouleversements, ce sont les moyens coupables par lesquels on a voulu les appliquer. L'emploi de la force, les émeutes organisées, les proscriptions, le tribunal révolutionnaire et l'échafaud ont ajourné l'établissement de la liberté politique et l'union de tous les Français.

CHAPITRE II

L'ASSASSINAT POLITIQUE ET LE TYRANNICIDE

Lorsqu'on étudie l'histoire des proscriptions, on est épouvanté des actes de cruauté qu'elle contient. Combien Bossuet avait raison de dire : « Il n'y a rien de plus brutal, ni de plus sanguinaire que l'homme¹, » surtout quand il est animé par une passion politique. A tour de rôle, les patriciens ont proscrit les plébéiens, les plébéiens ont proscrit les patriciens, les rois ont décimé les peuples, les peuples ont égorgé les rois. Les passions politiques ont ensanglanté la terre : rois, empereurs, aristocraties, démocraties, républiques, tous les gouvernements ont commis des assassinats par des considérations politiques, les uns par amour du pouvoir, d'autres par haine de la royauté et de l'aristocratie, tantôt par peur, tantôt par fanatisme.

Des empereurs païens ont fait périr des milliers d'hommes, parce qu'ils étaient chrétiens ; plus tard des princes chrétiens ont persécuté leurs sujets qui étaient juifs ; des rois catholiques ont fait égorger des protestants ;

(1) *La Politique tirée de l'Écriture Sainte*, l. I, art. 2.

des princes protestants ont fait périr des catholiques.

Des rois célèbres, des empereurs illustres n'ont pas reculé devant l'assassinat : Alexandre tua Clitus et Parménion, Titus fit assassiner Cœcina au sortir d'un festin auquel il l'avait convié, Charles-Quint fit tuer Rincon, Philippe II le prince d'Orange, Charles IX fit égorger Coligny, Henri III le duc de Guise, Ferdinand II Wallenstein, etc., etc. Les empereurs romains¹ et les princes italiens qui se disputaient le pouvoir s'envoyaient des assassins. Venise donnait des primes pour faire assassiner ses adversaires. Pendant les guerres de religion, les rois et les chefs de parti avaient des assassins à leurs gages. Pendant la Fronde, le cardinal de Retz fit proposer à la reine d'assassiner Condé ; le duc d'Orléans vint au Parlement demander qu'on complétât les 150.000 livres destinées à récompenser celui qui apporterait la tête de Mazarin. Quelques années auparavant, on avait tenté d'assassiner Richelieu. Le cardinal de Retz raconte dans ses *Mémoires* qu'il avait lui-même formé le projet de tuer le cardinal de Richelieu pendant la cérémonie du baptême de Mademoiselle ; il ne craint pas d'écrire : « J'embrassai le crime qui me parut consacré par de grands exemples, justifié et honoré par de grands périls. » Le coup manqua par ce que la cérémonie n'eut pas lieu. Retz ajoute : « Cette entreprise nous eût comblés de gloire si elle nous eût réussi. »

Au xvi^e, au xvii^e, au xviii^e siècle on voit des reines, des impératrices commettre ou laisser commettre des assassinats : Marie Stuart laissa tuer Darnley, Christine de Suède fit assassiner Monaldesky, Catherine de Russie fit périr son

(1) Tacite. *Histoires*, l. I, § 75 : « Alors Othon et Vitellius envoyèrent des assassins. »

mari. Lorsque Charles II envoya des assassins à la poursuite de Sidney et d'autres patriotes anglais, c'est sa sœur, Henriette d'Angleterre, belle-sœur de Louis XIV, qui fut chargée de donner les ordres et de payer le salaire aux meurtriers.

L'assassinat politique a été quelquefois récompensé par le don de la noblesse. Philippe II anoblit l'assassin du prince d'Orange.

C'est la politique qui a fait longtemps accepter comme une maxime de gouvernement le massacre des enfants après l'assassinat des parents. « Il faut être insensé, disait un proverbe grec, pour laisser vivre les enfants, après avoir tué le père ¹. » Philippe, roi de Macédoine, avait sans cesse cette horrible maxime à la bouche et la mettait en pratique. D'après Denys d'Halicarnasse ², les Grecs faisaient toujours mourir les enfants des tyrans. Les Romains furent d'abord moins cruels. Lorsque Cassius fut condamné pour avoir aspiré à la tyrannie, on mit en question si l'on ferait mourir ses enfants; ils ne furent condamnés à aucune peine ³. » Mais sous les empereurs romains, le massacre des enfants devint une pratique gouvernementale. C'est ainsi que Mucius fit mourir le fils de Vitellius, pour étouffer, disait-il, toutes les semences de guerre ⁴.

Sous les rois Francs, on sait que la vengeance passait du père au fils et que le désir de supprimer des prétendants à la royauté déterminait plusieurs massacres d'enfants. Les deux fils de Clovis, Childebert et Clothar, égorgèrent deux des enfants de leur frère Clodomir. Les princes Ita-

(1) Aristote. *Rhétorique*, l. I, ch. xx.

(2) Denys d'Halicarnasse. (*Antiquités romaines*, l. VIII.)

(3) Montesquieu. *Esprit des Lois*, l. XXII, ch. xviii.

(4) Tacite. *Histoires*, l. IV, § 80.

QUE

bare. César Borgia
igneurs, qu'il avait
e tactique cruelle,
il ne trouve rien à
e Valentinois, mais
oser pour modèle.
le duc de Nemours,
infligea un supplice
chafaud afin qu'ils
ere. Il livra ensuite
qui avait reçu une
tant ne tarda pas à

es les atrocités de la
il y eut des noyades
de Nantes en 93 fit
en disant : « De la
nt en Belgique, lors
n émeutier s'écrier :
ez pas les enfants,

humaine de si vio-
aire périr leurs en-
ar mère, des frères
s Cramne, Néron sa
rquin le Jeune, la
ette rage (la rage de
adresse filiale, excita
et la vie, tant elle

attachait plus de prix à être reine que fille d'un roi¹ ! »

Il n'y a pas de forfait que la politique n'ait fait commettre au nom de la raison d'État, au nom du salut de la république. Cette considération a été invoquée quelquefois par des fanatiques, qui croyaient sauver le peuple par des crimes politiques, mais elle a été aussi souvent alléguée par des ambitieux, des délateurs et des courtisans. Lorsque pour plaire à Néron, Marcellus demanda au sénat la mort de Thraséas, il prétendit qu'il s'agissait du salut de l'État².

Les massacres de prisonniers, qui ont eu lieu à diverses époques de notre histoire, et qui ont été quelquefois attribués à une explosion de la fureur populaire, ont été, en réalité, voulus, préparés par des meneurs politiques. Les massacres de Septembre ont été prémédités, proposés dans plusieurs sections, voulus par Danton, acceptés par Robespierre. Danton avoua à Louis-Philippe, qui servait alors dans l'armée de Dumouriez, que c'était lui qui avait voulu ces massacres³ ; il croyait qu'il ne pouvait alors gouverner qu'en faisant peur. Le conseil général de la Commune reçut avis du massacre et laissa faire. Pendant trois jours, on égorga les prisonniers aux Carmes, à l'Abbaye, à la Conciergerie, à la Force : « L'on pourrait s'étonner, dit M. Mignet, qu'un crime si grand et si long ait été conçu, exécuté, souffert, si l'on ne savait pas tout ce que la politique ou le fanatisme des partis fait commettre, et tout ce que la peur fait supporter⁴. » A la Force, des

(1) Machiavel. *Discours sur Tite-Live*, l. III, ch. v.

(2) Tacite. *Annales*, l. XVI, § 28.

(3) Wallon. *Journal des Savants*, mars 1894, p. 133.

(4) Mignet. *Histoire de la Révolution française*, ch. VIII.

membres de la Commune siégèrent en écharpe pour légaliser le massacre. Marat glorifia ces exécrables forfaits et en recommanda l'imitation. Les assassins de Septembre étaient si bien des assassins soldés, que plusieurs réclamèrent leur salaire et qu'on possède aujourd'hui quelques-uns de leurs reçus.

Lorsque les prisonniers d'Orléans furent dirigés sur Paris, la bande d'assassins qui s'était formée accourut à Versailles pour les égorger. « A l'instant, dit M. Thiers, le bruit se répandit que de nouveaux massacres allaient être commis... Le président du tribunal criminel accourut à Paris avertir le ministre Danton du danger qui menaçait les prisonniers, mais il n'obtint qu'une réponse à toutes ses instances : « Ces hommes-là sont bien coupables ! — Soit, ajouta le président Alquier, mais la loi seule doit en faire justice. — Eh ! ne voyez-vous pas, reprit Danton d'une voix terrible, que je vous aurais déjà répondu d'une autre manière si je le pouvais ! Que vous importent ces prisonniers ! Retournez à vos fonctions et ne vous occupez plus d'eux !... »

Lorsque, le 5 floréal 1793, 70 ou 80 prisonniers réputés terroristes furent massacrés à Lyon, ce massacre fut inspiré par les membres des compagnies *du Soleil* et de *Jéhu*.

Lors de la prise de Paris sur les Armagnacs par les Bourgnignons, les prisonniers furent massacrés sans que le duc de Bourgogne fit rien pour s'y opposer. Dans vingt-quatre heures, 1 600 prisonniers furent égorgés ; quelques jours après, sur de nouvelles excitations parties de l'Université,

(1) Thiers, t. III, p. 135.

les massacres de prisonniers recommencèrent ; le duc de Bourgogne laissa faire.

A la suite des massacres politiques, on voit souvent des partis prendre les assassins sous leur protection. Lorsque quelques-uns des meurtriers de Septembre furent arrêtés, les Montagnards firent cesser les poursuites. Les Girondins eux-mêmes ménagèrent les assassins d'Avignon. En 1792, l'Assemblée législative proclama une amnistie en faveur de ceux qui avaient commis des crimes pour faits de révolution et notamment en faveur de Jourdan *coupetête*, chef des assassins d'Avignon. Que de fois depuis 1871 nous avons vu des députés demander l'amnistie en faveur des incendiaires de la commune et des assassins de Watrin !

LE TYRANNICIDE

La politique fausse si bien la conscience, qu'elle a, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, représenté l'assassinat du tyran comme un acte licite et même glorieux. Chez les Grecs, c'était un devoir de tuer le tyran ; les moralistes l'enseignaient. Dans son traité *du Destin*, Plutarque cite le meurtre du tyran comme un acte de vertu civique. Lorsque Timoléon s'aperçut que son frère visait à la tyrannie, il se fit un devoir de le tuer. On avait élevé un monument à Armodius et à Aristogiton, qui avaient voulu assassiner Hippias. Ce n'était pas cependant le seul amour de la liberté qui avait fait agir Aristogiton. S'étant aperçu qu'Armodius, qu'il aimait, était aussi recherché par Hipparque, il conçut contre ce dernier une haine violente « et craignant que son rival n'employât

MIQUE

re en usage tout ce
à tyrannie! »

grannicide et l'admi-
d'âge de quatorze ans
à pas le meurtre
Tibérius Gracchus.
belle action dans le
tyrans furent si nom-
il pouvait dire avec
ne mort naturelle. »

tuer le tyran pour
oyen âge, notamment
de Champagne et de
de la lutte des Arma-
tant le droit de tuer
meurtre des maréchaux
Charangua le peuple
isant : « Ce qui a été
royaume. » — Et le
e fait et le soutien-
unit les bourgeois et
ent à Paris et leur fit
Lorsque le duc d'Or-
un docteur de la Sor-

noire adressé au Roi en
mon compte que je suis

tout poussé par un frois-
César : il avait été blessé

bonne, le moine Jean Petit, s'efforça de prouver dans une longue harangue que le duc de Bourgogne avait tué *pour Dieu*, parce que le duc d'Orléans était l'ennemi de Dieu ; qu'il avait tué *pour le roi*, parce que le duc d'Orléans était un vassal félon ; qu'il avait tué *pour la chose publique*, parce que le duc d'Orléans était un *tyran*. « Celui qui l'occit, disait-il, par bonne subtilité et cautelle en l'espérant pour sauver la vie du roi... il ne fait pas nefas. » La popularité de Jean sans Peur ne fut pas diminuée par le meurtre du duc d'Orléans.

Au xvi^e siècle, le droit de tuer le tyran fut enseigné par des théologiens, des pasteurs protestants et des jurisconsultes. Althusius, jurisconsulte allemand et protestant, qui écrivit un livre sur la politique, soutint la doctrine du tyrannicide. George Buchanan, en son livre *de jure regni*, mit le tyran au nombre des bêtes cruelles et écrivit qu'il devait être traité de même. Bodin, dans son livre *de la République* (l. II, ch. xiv) soutint qu'il est permis de tuer le tyran, même après la ratification par le peuple de la tyrannie, « car, disait-il, on ne peut appeler consentement ce que les tyrans font faire au peuple dépouillé de sa puissance ». La Boétie approuva l'assassinat d'Hipparque.

A l'époque des guerres de religion, des catholiques et des protestants enseignèrent le droit de tuer le tyran. Jacques Clément se prépara à l'assassinat d'Henri III par des pratiques religieuses ; il crut voir apparaître dans un songe un ange qui lui disait : « Je suis messenger du Dieu tout-puissant qui te viens accertener que par toi le tyran de France doit être mis à mort ; pense donc à toi et te prépare comme la couronne du martyr t'est aussi pré-

parée. » Bien que le tyrannicide eut été condamné par le concile de Constance, l'assassin d'Henri III fut honoré comme un saint par de nombreux fanatiques. Le cardinal de Retz raconte dans ses mémoires qu'il avait vu encore un officier porter un *hausse-col*, « sur lequel la figure du jacobin qui tua Henri III était gravée ; il était de vermeil doré avec cette inscription : S' Jacques Clément ». Lorsque Jean Chastel, qui attenta à la vie d'Henri IV, fut interrogé sur le motif de son crime, il répondit « avoir entendu en plusieurs lieux qu'il fallait tenir pour maxime véritable qu'il estoit loisible de tuer le Roy, et que ceux qui le disaient l'appelaient tyran. Requis si les propos de tuer le Roy n'étoient pas ordinaires aux Jésuites, dit leur avoir ouy dire qu'il estoit possible de tuer le Roy, et qu'il estoit hors de l'Eglise et ne luy falloit obéyr ny le tenir pour Roy, jusques à ce qu'il fust approuvé par le Pape ». Mis à la question et pressé de dire lors de l'amende honorable qu'il se reprend de son crime et demande pardon à Dieu, Chastel répond « qu'il crie à Dieu merci des péchés qu'il a commis en tout le cours de sa vie et notamment de n'avoir mis à chef ce qu'il a essayé de faire pour délivrer le monde de l'ennemi le plus funeste que l'Eglise eust aujourd'hui sur la terre ».

Les Huguenots, de leur côté, virent des tyrans dans les chefs du parti catholique et crurent trouver dans l'Ancien Testament (*Judith, Jahel*) la glorification du tyrannicide. Avant d'être assassiné par Poltrot de Meré, le duc de Guise échappa à plusieurs tentatives d'assassinat¹. Poltrot se mit en prière, pour se préparer au meurtre du duc de Guise.

(1) V. dans Montaigne (l. I, ch. xxiii), le récit d'une de ces tentatives d'assassinat, qu'il tenait d'Amyot.

Théodore de Bèze raconte qu'il pria Dieu « très ardemment qu'il lui fit la grâce de lui changer son vouloir, si ce qu'il voulait faire lui étoit désagréable, ou bien qu'il lui donnât constance et assez de force pour tuer ce tyran... » Coligny et Théodore de Bèze ont été accusés d'avoir poussé Poltrot à ce meurtre. Il est certain qu'ils ne blâmèrent pas l'assassinat et qu'ils le crurent légitime. Théodore de Bèze déclara qu'il y avait dans l'acte de Poltrot un juste jugement de Dieu. Coligny affirma qu'il avait reçu de Poltrot et d'autres Huguenots connaissance de leurs projets homicides, qu'il ne les avait pas encouragés à les exécuter, mais qu'il ne les en avait pas détournés. Poltrot, dans son interrogatoire, accusa plusieurs fois Coligny d'avoir encouragé son projet et persista dans cette accusation jusqu'au moment de son exécution ; il dit que c'est de concert avec l'amiral qu'il se rendit dans le camp du duc de Guise, sous le prétexte de faire sa soumission ; qu'en partant pour faire le coup, il « s'avança jusqu'à lui dire qu'il serait aisé de tuer le seigneur de Guise ; que l'amiral ne dit pas un mot pour le détourner, et qu'au contraire, encore qu'il sut son dessein, il lui donna vingt écus à une fois et cent écus à une autre¹ ». Ce qui est certain aussi, c'est que les ministres protestants représentaient le duc de Guise comme un persécuteur acharné des protestants et faisaient publiquement des vœux pour que Dieu en délivrât le monde. Ce sont ces prédications qui avaient fait naître chez Poltrot le désir de servir d'instrument à la Providence, pour le bien de la Réforme, désir qu'il manifesta à diverses reprises notamment au siège de Rouen, où le roi de Navarre fut

(1) Bossuet. *Histoire des Variations*, l. X, § 54.

tué. Comme on parlait de cette mort, il s'écria : « Ce n'est pas assez, il faut encore immoler une plus grande victime, » et quand on lui demanda quelle était cette victime, il répondit : « le grand Guise » ; en même temps il leva le bras droit en disant : « Voilà le bras qui fera le coup, et mettra fin à nos maux ! » D'Aubigné raconte que tout le monde savait et espérait dans le parti protestant que Poltrot ferait le coup. Lorsqu'il fut accompli, « la joie en éclata jusque dans les temples avec des actions de grâces et un ravissement si universel, qu'on voyait bien que chacun, loin de détester l'action à quoi personne ne songea, s'en fût plutôt fait honneur ¹ ».

A l'époque de la révolution d'Angleterre, le tyrannicide fut déclaré légitime par de nombreux écrivains politiques, notamment par Milton.

C'est une impératrice de Russie qui, au xviii^e siècle, défendit avec le plus de hardiesse la légitimité du tyrannicide. Lorsque Catherine fit assassiner son mari Pierre III, pour excuser son crime, elle publia un manifeste qui ne serait pas désavoué par les théoriciens du régicide et de l'anarchie ; elle soutint que Pierre III était l'ennemi de la nation et de la religion, et qu'il fallait féliciter les hommes courageux qui en avaient délivré la Russie

Pendant la Révolution, les Jacobins prétendirent avoir le droit de tuer le tyran. Ce droit fut aussi soutenu par des émigrés, qui soudoyèrent des assassins contre le Premier Consul. Un émigré, Pelletier, dans le journal qu'il publiait à Londres, développa cette idée que l'usurpateur n'avait pas le droit de vivre et qu'il était permis de le tuer. Le Premier

(1) Bossuet. *Cinquième avertissement aux protestants.*

Consul porta plainte ; Pelletier fut poursuivi par la justice anglaise et condamné. L'attentat de George Cadoudal contre Bonaparte fut admiré par des royalistes fanatiques, et les révolutionnaires qui y demeurèrent étrangers regretèrent que ce crime n'eût pas été commis par leur parti, tant ils le trouvèrent glorieux.

M. le Chancelier Pasquier raconte dans ses *Mémoires* qui viennent d'être publiés (t. II) que le dessein formé par Maubreuil d'assassiner Napoléon paraît avoir été accepté par les coalisés et par Talleyrand.

Sous la Restauration, sous Louis-Philippe et sous Napoléon III, de nombreux attentats furent dirigés contre les souverains et les princes de la famille royale. Les fanatiques attentèrent six fois à la vie de Louis-Philippe. Un septième attentat fut dirigé contre les ducs d'Aumale et de Nemours. Le plus abominable de tous fut celui de Fieschi, qui pour atteindre le roi, frappa 42 personnes, dont 17 mortellement¹.

La haine de la société, la vanité, les lectures révolutionnaires, notamment la lecture des œuvres de Saint-Just², les excitations des journaux qui deversaient la calomnie sur Louis-Philippe, furent les principales causes de ces attentats. Alibaud soutint devant la cour des Pairs, « que le régicide est le droit de l'homme qui ne peut obtenir justice que par ses mains, et qu'il avait eu à l'égard de Louis-Philippe le même droit dont usa Brutus contre César ». Un des auteurs de l'attentat dirigé contre les ducs d'Aumale et de

(1) La machine infernale que Georges Cadoudal avait fait éclater devant la voiture du Premier Consul avait fait aussi périr un grand nombre de personnes.

(2) On trouva au domicile de Pépin et d'Alibaud les œuvres de Saint-Just.

Nemours, Quenisset, avoua qu'il avait été entretenu dans les doctrines du régicide par les sociétés secrètes. « On le pétrissait, » disait-il, pour en faire un homme d'action ¹. C'est la société des *travailleurs égaux* qui poussa aussi Darmès au régicide. Chez ce dernier, la haine de la bourgeoisie s'unissait à la haine de la royauté ; il tenait à l'égard de la bourgeoisie le langage que tiennent aujourd'hui les anarchistes : « La classe moyenne, disait-il, ne se compose que des affranchis de 89 qui, après avoir volé les nobles, leurs maîtres, se sont retournés contre le peuple pour l'opprimer à leur tour ². »

Chez les régicides de cette époque, comme chez les anarchistes contemporains, le fanatisme politique était souvent surexcité par la vanité. Fieschi avoua que le besoin de célébrité avait été le principal mobile de son attentat. Henri, le dernier des fanatiques qui attentèrent à la vie de Louis-Philippe, déclara que, dégoûté de la vie, il avait commis cet attentat, pour mourir avec quelque célébrité. L'orgueil avait été aussi un des principaux mobiles du crime de Louvel, qui, se comparant à Charlotte Corday, tirait gloire de son attentat. Vaillant après son crime, disait qu'il venait de se placer par ce coup d'éclat au rang des bienfaiteurs de la société moderne, que son nom était désormais immortel.

Sous le second Empire, les attentats à la vie du souverain furent aussi très nombreux. Mazzini ne cessa de prêcher l'assassinat de l'empereur et d'envoyer à Paris des

(1) Les jeunes gens étant plus faciles à « pétrir » que les hommes d'un âge mûr, c'est surtout sur eux que les meneurs des sociétés secrètes exercent leur propagande.

(2) *La répression pénale*, par Bérenger. *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*. Août et sept. 1835.

sectaires pour le commettre ; Félix Pyat, alors réfugié à Londres, s'écriait : « Qu'est-il besoin de discuter plus longuement la légitimité du régicide ? Ce serait chose superflue dans le pays de Charles I^{er}. Sur cette question les fils de ceux qui ont guillotiné un Capet n'ont rien de nouveau à dire aux petits-fils des bourreaux d'un Stuart. » Le comité révolutionnaire européen qui siégeait à Londres, chercha à faire assassiner Napoléon III à diverses reprises, en 1853, en 1855, par des sectaires italiens. L'attentat qui fut commis le 14 janvier 1858 par Orsini et ses complices, blessa 156 personnes, dont huit succombèrent, et cependant Orsini, dans son interrogatoire, prétendit que l'assassinat n'entraînait pas dans ses principes, et Pieri soutint qu'il n'était pas assez téméraire pour se faire le juge des rois.

L'avocat d'Orsini, Jules Favre, condamna le tyrannicide avec une grande éloquence : « Mes croyances, dit-il, n'ont pas pour symbole l'assassinat et le poignard. Je déteste la violence et je condamne la force quand elle n'est pas employée au service du droit. S'il était une nation assez malheureuse pour tomber entre les mains d'un despote, ce ne serait pas le poignard qui briserait ses chaînes. Dieu, qui les compte, sait les heures des despotes : il leur réserve des catastrophes plus inévitables que les machines des conspirateurs. » Jules Favre avait raison : la mort du tyran ne fait pas disparaître la tyrannie. Quand un pays est mûr pour la servitude, le tyran qui est tué est bientôt remplacé par un autre ; le meurtre de César ne rétablit pas à Rome la liberté. Sous l'empire romain, un grand nombre de princes furent tués, mais ils furent remplacés par d'autres qui ne valaient pas mieux.

Que deviendraient les États, si on admettait qu'un ci-

LITIQUE

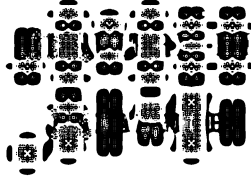
est un tyran et qu'il a le
droit, sans jugement, pour
le bien, ou pour le salut du
peuple, de frapper un coup « si ce n'est
un coup quel et toujours sanglant
dans l'histoire catholique qui, après
avoir servi de une apologie de ce
droit de différence entre les
droits pour la particulière
raison d'État, pour qui l'est ou ne l'est
pas, le duc de Guise était un
tyran, le tyran c'était Coligny
et Henri IV. Les rois les plus
justes, Philippe, ont été considérés
comme des tyrans les mem-
bres de l'Assemblée ont pu dire du tyrannicide
de Jurieu : « Son principe
est la connaissance publique souve-
raine de ce qui est permis
et de ce qui est défendu, contre un Sénat,
contre des États, contre
des lois qui seront ou
ne seront pas, à la religion et à la sûreté des

peuples. Cette justification est justifiée par le
bien du pays. On peut lui ré-
pondre que sans défense n'est pas

aux protestants.

un moyen certain de sauver son pays, et ensuite qu'un but légitime ne justifie pas l'emploi de moyens coupables. Le devoir de sauver son pays ne fait pas disparaître le devoir de respecter la vie humaine. Pour assurer le salut de son pays, on a le droit de donner sa vie, mais on n'a pas celui de disposer de la vie des autres; l'intérêt du pays n'autorise pas l'assassinat. S'il suffisait à un catholique de traiter un chef protestant de tyran ou à un démagogue d'accuser un souverain de tyrannie, pour avoir le droit de le tuer, il faudrait dire avec Bossuet que la société deviendrait une boucherie.

Il n'est pas plus permis de tuer un tyran pour sauver son pays, que de brûler un hérétique pour être agréable à Dieu. Si la fin justifiait les moyens, il n'y aurait plus de devoirs, on pourrait se permettre tous les crimes. Une bonne intention n'autorise pas une action criminelle. Le meurtre est toujours un crime, même quand on le croit utile. Tuersans jugement un homme, roi ou « bourgeois », que de son autorité privée on qualifie de tyran, c'est être tyran soi-même.



ne fait pas disparaître
l'esprit de révolte se
trouve dans une monar-
chie des républiques et
des souverains.
Le tyranicide, une
cause le but excuse le
moyen. C'est pour faire triom-
pher les régicides. Mort
des régicides. Mort
des terroristes qui
font l'assassinat est excu-
sable de la religion
d'un journaliste ayant
demandé de lui voir admi-
tateur lui répondit :
« Les régicides admiraient le
crime qu'ils ont bénéficié.
C'est en jetant sa bombe aux
régicides. »

endu qu'il
 fitime dé-
 le défense
 haut ? »
 excuser son
 les mêmes
 e légitime
 invoquait
 re injuste
 culier, et
 uy, pour-
 de guerre

chistes, se
 avoir fait
 Saint-Just,
 d-Varennes
 que les
 aient légi-
 naient que
 narchistes,
 e, excusent
 t qu'ils se
 tats, parce
 ar la dyna-

est ce droit de
 l'autorité de
 les criminels
 Grottes, disent
 dante. Il faut
 développe ».

QUE

faire par l'échafaud.

les Girondins et les

nous sommes dégagés

d'obstacles à rendre

railler au bonheur du

aux modérés. Quelle

celle des anarchistes,

bourgeoisie, pour faire

bonheur du peuple ?

aux bourgeois, comme

aux aristocrates. Nous

ait dernièrement un

appelait eux-mêmes

en devant la justice et

proscrire le gouverne-

quelques années, la

de forfaits des plus

nihilistes russes saisi

suivant : « Quant à

est la considération

conduire... La mort doit

doubler le gouverne-

ment. » Les anarchistes

ont le gouvernement,

une bombe lancée dans

ont pour but de tuer

ont tué Ravachol ; elle

ont juger.

Les anarchistes pratiquent

encore de l'audace !

leur modèle. « Les

hommes intrépides, dit Kropotkine, savent qu'il faut oser pour réussir¹. » Pas de pitié ! point d'hésitation ! pas de demi-mesures ; le danger est là où le voyait Danton, lorsqu'il criait à la France : « De l'audace, de l'audace, et encore de l'audace ! surtout de l'audace intellectuelle, que ne manquera pas de suivre aussitôt l'audace de la volonté². » Cette théorie de Danton, qui était aussi celle de Machiavel, a toujours été celle des révolutionnaires ; c'est la maxime que Proudhon conseillait en 1848 : « Souvenez-vous, s'écriait-il, des paroles de Danton, le lendemain du 10 août, lorsque la France insurgée demandait à ses citoyens un conseil qui sauvât la patrie. « Il faut, « s'écria Danton avec un geste exterminateur, il faut faire « peur aux aristocrates³. » Les anarchistes commettent leurs monstrueux attentats, en disant aussi : « Il faut faire peur aux bourgeois. » Ils savent qu'ils sont en minorité, mais ils comptent sur la poltronnerie des honnêtes gens, sur l'audace de leurs adhérents, et sur la contagion de l'exemple. « C'est par l'action, écrit Kropotkine, que les minorités parviennent à réveiller ce sentiment d'indépendance et ce souffle d'audace sans lesquels aucune révolution ne saurait s'accomplir. » Il faut réveiller l'audace, en prêchant d'exemple ; l'esprit de sacrifice est contagieux. « Par les faits qui s'imposent à l'attention générale, l'idée nouvelle s'infiltré dans les cerveaux et conquiert des prosélytes. Tel acte fait en quelques jours plus de propagande que des milliers de brochures. Surtout, il réveille l'esprit de révolte, il fait germer l'audace... Tel acte audacieux a suffi pour

(1) *Paroles d'un révolté*, 285.

(2) Kropotkine. *La Conquête du pain*, 97.

(3) Proudhon. *Avertissement aux propriétaires*, 10.

bouleverser pendant quelques jours toute la machine gouvernementale, pour ébranler le colosse. Le peuple s'aperçoit que le monstre n'est pas aussi terrible qu'on le croyait... il prévoit la victoire, il sent croître son audace. »

« Alors, ajoute le théoricien de l'anarchie, quand les passions populaires sont échauffées, la répression ne peut plus abattre l'énergie des révoltés, elle produit l'effet contraire, elle provoque de nouveaux faits de révolte... et de proche en proche ces actes gagnent de nouvelles couches, se généralisent, se développent¹. »

Cette théorie de l'audace, avant d'être enseignée par les anarchistes et les jacobins, avait été proposée et mise en pratique par la secte des Ismaïlites, qui régna en Asie au XI^e siècle et l'effraya pendant quatre cents ans. *Ne croire à rien et tout oser* était le grand dogme de cette secte qui enseignait l'indifférence pour toutes les actions et admettait la nécessité du meurtre, pour régénérer le monde. Cette secte d'assassins fonda même un royaume, « qui se maintint quatre siècles en hostilité, non seulement avec ceux qui l'entouraient, mais avec l'humanité ». Hassan-ben-Sabah, qui fut le chef des assassins, « n'était pas un brigand vulgaire ; c'était un théologien, un philosophe, un écrivain² ».

« Le salut du peuple, s'écriait encore Danton en faisant voter le tribunal révolutionnaire, exige de grands moyens et des mesures terribles. » Les terroristes de 1793 ont fait guillotiner les Girondins en disant : « La République est en danger ; pour la sauver, il faut que la Gironde périsse. » Les anarchistes répètent le même sophisme, quand ils

(1) *Paroles d'un révolté*, p. 284-287.

(2) Philarète Chasles. *Voyages d'un critique* (Orient), 310-312.

disent : « La société est malade ; pour la guérir, il faut que la bourgeoisie disparaisse. » Tuer un aristocrate, couper le cou à un Girondin, noyer un prêtre, c'était pour les jacobins un acheminement au salut du peuple, une préparation au règne de la fraternité. Pour faire le bonheur de l'humanité, Marat proposait tous les jours dans son journal de couper tantôt 50.000 têtes, tantôt 270.000 têtes. Les anarchistes veulent à leur tour préparer le bonheur de l'humanité par l'extermination des bourgeois. « C'est la bourgeoisie, disent-ils, qui empêche le peuple d'être heureux, supprimons la bourgeoisie. »

Les terroristes de 93 disaient : « Il n'y a pas d'innocents parmi les aristocrates. Les anarchistes disent aujourd'hui : Il n'y a pas d'innocents parmi les bourgeois. » Dans la déclaration que l'anarchiste Emile Henry a lue à la cour d'assises, on lit le passage suivant : « Un moment, l'accusation que l'on avait lancée à Ravachol me revint à la mémoire : et les victimes innocentes ? Mais je résolus bien vite la question. La maison où se trouvaient les bureaux de la compagnie de Carmaux n'était habitée que par des bourgeois. *Il n'y aurait donc pas de victimes innocentes.* »

Si la méthode politique des théoriciens de l'anarchie est la même que celle des jacobins de 1793, il est juste de reconnaître que leurs idées diffèrent relativement à la propriété et au gouvernement ; les anarchistes veulent les détruire, tandis que les chefs du parti jacobin voulaient les maintenir. En 1793, cependant, la haine des riches et la soif des jouissances avaient déjà inspiré à quelques jacobins des maximes très voisines de l'anarchie. Chaumette disait : « Nous avons détruit les nobles et les capets, il nous reste encore une aristocratie

à renverser : celle des riches. « Tallien demandait l'égalité absolue et appelait les propriétaires les *voleurs publics*. Avant Proudhon, Brissot avait écrit dans ses *Recherches philosophiques sur la propriété et sur le vol* : « Le voleur, c'est le riche, la propriété exclusive est un vol¹. » Ne peut-on pas voir aussi des anarchistes dans Marat, qui excitait le peuple au massacre et au pillage, et dans Saint-Just, qui demandait la confiscation des biens des conspirateurs et qui disait : « Nous n'avons d'autres ennemis que les riches et les vicieux ; il faut faire une ville nouvelle. »

La haine des riches, le dédain du service militaire, le désir ardent de l'égalité absolue, la soif du bonheur matériel, la croyance que la fin justifie les moyens et qu'il est permis de rechercher le bonheur de la société par le massacre des gouvernants, toutes ces passions révolutionnaires et tous ces sophismes, qui constituent la doctrine de l'anarchie, se trouvaient dans la théorie de Babeuf, qui avait, sous le Directoire, déclaré une guerre à mort à la société. Les sectaires de Babeuf avaient pris le nom de *Société des égaux*² ; ils voulaient, comme aujourd'hui Kropotkine, une république d'égaux. Leur manifeste, rédigé par Sylvain Maréchal, l'auteur du *Dictionnaire des Athées*, contenait les passages suivants : « ... Nous voulons l'égalité réelle ou la mort... et nous l'aurons cette égalité réelle n'importe à quel prix. Malheur à ceux que nous rencontrerons entre elle et nous !... Le peuple a marché sur le corps aux rois et aux prêtres. Il en fera de même aux nouveaux tyrans, aux nouveaux tartufes assis à la

(1) Dans l'antiquité, les démagogues athéniens avaient déjà prétendu que la propriété est un vol.

(2) Babeuf écrivait à ses complices : *Mon cher égal*.

place des anciens... Nous ne voulons pas seulement l'égalité écrite dans les Droits de l'homme... nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons... Notre sainte entreprise n'a d'autre but que de mettre un terme aux dissensions civiles et à la misère publique... Qu'à la voix de l'égalité les éléments de la justice et du bonheur s'organisent ; l'instant est venu de fonder la république des égaux... Les jours de la *restitution* sont arrivés... Disparaissez, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés. Qu'il ne soit plus d'autre différence parmi les hommes que celles de l'âge et du sexe. Puisque tous ont les mêmes facultés, les mêmes besoins, qu'il n'y ait plus pour eux qu'une seule éducation, une seule nourriture.»

Comme les anarchistes contemporains, Babeuf avait aussi essayé d'enlever aux soldats l'amour de la patrie, le sentiment du devoir et de l'obéissance. « On verse votre sang, leur disait-il, pour des conquêtes inutiles et funestes. On laisse pendant ce temps vos mères ou vos femmes mourir de faim ; le peuple sèche de misère..... On vous traite comme des automates, dont on dispose à volonté ; on vous vendra comme un vil troupeau envoyé par son maître soit au pâturage, soit à la boucherie. »

C'est par l'extermination des gouvernants que Babeuf et ses complices voulaient faire triompher leur doctrine ; ils étaient résolus à mettre à mort « tous les agents civils ou militaires, tous les administrateurs ou magistrats... Toute opposition sera vaincue sur-le-champ par la force. Les opposants seront exterminés. » Le drapeau de l'insurrection devait porter ces mots : Liberté, Égalité, Bonheur commun.

Pendant le procès, Babeuf et ses complices essayèrent de

faire peur aux jurés ; ils se montrèrent insolents, orgueilleux, ils insultèrent les juges. Condamné à mort, Babeuf se compara à Jésus-Christ, prétendit qu'il mourait martyr d'une belle cause et se consola, en pensant que les cœurs sensibles et droits diraient de lui : « Il fut parfaitement vertueux. » Pendant l'instruction, il avait montré le même orgueil dans les lettres qu'il avait adressées au Directoire ; il lui proposait de traiter de puissance à puissance, et lui disait.. « Mon échafaud figurerait glorieusement à côté de celui de Barneveldt et de Sidney. Dès le lendemain, on me dresserait des autels. »

C'est dans les écrits de Mably, de Diderot et surtout dans le discours de J.-J. Rousseau sur l'*inégalité*, que les anarchistes de Babeuf avaient puisé leur fanatisme. L'un des conjurés, Germain, en fit l'aveu en ces termes : « Par la lecture de Mably, de Rousseau, de Diderot, j'aiguisais mon courage contre les oppresseurs de l'humanité. » Dans son *Traité de la législation*, Mably cherchait, en effet, à établir que la nature veut l'égalité dans la fortune et la condition des citoyens, qu'elle invite les hommes à la communauté des biens et que sans cette égalité il y a des oppresseurs, et des opprimés. Cette théorie est exactement celle des anarchistes contemporains ; ce qu'ils veulent, ce n'est pas l'égalité morale et politique, c'est l'égalité sociale, l'égalité dans le bien-être et les jouissances. « Il faut, écrit Elisée Reclus, que nous puissions assurer à tous la pleine satisfaction des besoins et des jouissances¹. » Comme la société actuelle admet l'inégalité, l'extrême opulence et l'extrême misère, il faut la détruire et la remplacer par

(1) Préface d'Elisée Reclus en tête de *la Conquête du pain*, par Kropotkine, p. vii.

un nouvel ordre de choses qui donnera à chacun sa part de bonheur. Les anarchistes entendent même consommer, comme les bourgeois ¹. Quand on leur objecte que les bourgeois paient leurs consommations, ils répondent qu'ils les paient avec de l'argent volé.

Proudhon, que Kropotkine appelle « le père immortel de l'anarchisme », a été de nos jours le continuateur de Babeuf, en revendiquant aussi l'égalité des fonctions et des fortunes; il avait l'ivresse de l'égalité, il le dit lui-même : « Propriétaires, enrichis de nos sueurs... l'enthousiasme qui nous possède, l'enthousiasme de l'égalité est inconnu de vous, c'est une ivresse plus forte que la vie, plus pénétrante que l'amour ². » C'est lui qui a donné au socialisme révolutionnaire et à l'anarchie ces deux devises : *La propriété c'est le vol, le catholicisme c'est l'ennemi*. Convaincu que les institutions sociales et religieuses sont mauvaises, Proudhon proposa l'anarchie, la suppression de la religion et des tribunaux : « Commencez, s'écria-t-il, par renvoyer dans le ciel le Père Eternel. Sa présence parmi nous ne tient plus qu'à un fil, le budget; coupez la corde; vous saurez ce que la Révolution doit mettre à la place de Dieu... La Révolution ne pactise pas avec la divinité... L'ennemi est là ³ »

(1) Avant de commettre son crime, Léauthier se fit servir dans un restaurant renommé un excellent déjeuner arrosé de champagne, qu'il ne paya pas. Lorsqu'on lui fit observer qu'on ne boit pas du champagne, quand on ne peut pas le payer : « Les bourgeois en boivent bien ! » répondit-il. Nous venons à la cour d'Aix de condamner un autre anarchiste, qui s'était fait servir un dîner de 7 fr. 50 avec une bouteille de champagne. Lorsqu'on lui demanda pourquoi, étant sans fortune, il buvait du champagne, il répondit : « J'ai bu du champagne, pour l'enlever à ceux qui en boivent trop. »

(2) Proudhon. *Avertissement aux propriétaires*, 98.

(3) *Idée générale de la Révolution au XIX^e siècle*, 286, 292, 294, 30¹.

Je ne sais pas si les anarchistes contemporains lisent encore Mably, mais j'ai eu à juger à la cour d'assises des Bouches-du-Rhône un accusé de vols qualifiés qui faisait sa lecture habituelle du discours de J.-J. Rousseau sur l'*inégalité*¹. Ce discours est, en effet, le bréviaire de l'anarchie.

C'est pour établir l'égalité des conditions, que les anarchistes veulent détruire la propriété individuelle, exproprier les capitalistes, brûler les titres de rentes, les hypothèques, faire un autodafé de toutes les lois qui consacrent les droits de la propriété. La propriété, à leurs yeux, est une institution aussi humiliante que l'esclavage et le servage ; la suppression de la propriété individuelle, le retour de la richesse sociale à la communauté est le seul moyen d'effacer toutes les distinctions sociales. « Prenez donc les biens des riches, dit Kropotkine s'adressant aux ouvriers ; installez-vous dans les palais et les hôtels, et faites un feu de joie des amas de briques et de bois vermoulu qui furent vos sentines. La propriété privée est un vol à l'avoir de tous ; ... tous les produits, l'ensemble de l'épargne et de l'outillage humain sont dus au travail solidaire de tous et n'ont qu'un seul propriétaire, l'humanité². »

La suppression de la propriété, ajoutent les anarchistes, aura en outre l'avantage de faire disparaître presque entièrement la criminalité. « Quant aux ci-nommés « crimes », aux attentats contre les personnes, il est connu que les deux tiers et souvent même les trois quarts de tous ces

(1) Je prends la liberté de renvoyer le lecteur à mon livre : *le Crime et la Peine*, p. 268 de la 2^e édition où j'ai rapporté l'interrogatoire de l'accusé.

(2) *Paroles d'un révolté*, 342.

« crimes » sont inspirés par le désir de s'emparer des richesses appartenant à quelqu'un. Cette catégorie immense de ci-nommés « crimes et délits » disparaîtra le jour où la propriété privée cessera d'exister¹ ». Avant Kropotkine, Diderot avait fait cette découverte : « Je crois, disait-il, qu'on ne me contestera pas que là où il n'existerait aucune propriété, il ne pourroit exister aucune de ses pernicieuses conséquences. » En d'autres termes, il n'y a des voleurs que parce qu'il y a des propriétaires ; supprimez la propriété et vous supprimez le vol. En vertu du même raisonnement on pourrait dire : Il n'y a d'adultère que parce que le mariage existe, donc supprimons le mariage, pour supprimer l'adultère. Comme les anarchistes, Diderot voulait la communauté des biens pour établir l'égalité des conditions. Babeuf l'appelait « notre principal précurseur, notre Diderot ».

La propriété étant le vol, d'après les anarchistes, la logique les conduit à cette proposition corrélatrice : le vol n'est qu'une *restitution*. J'ai eu à juger pour vols qualifiés un anarchiste qui me disait : Je ne suis pas un voleur, mais un *restitutionnaire*. Ce n'est pas seulement depuis quelques années qu'il y a des *restitutionnaires*. La cour d'assises de la Seine a jugé en 1847 une association de dix malfaiteurs qui pillaient et voulaient incendier Paris pour faire rendre gorge aux bourgeois ; ils faisaient partie de la société des *communistes matérialistes*. Pervertis par la lecture des journaux révolutionnaires et socialistes, ils avaient formé le projet de détruire l'ordre social, pour supprimer la propriété. On trouva chez eux des brochures et des

(1) *Paroles d'un révolté*, p. 241.

Journal de la République

ANTIQUÉ

pouvo aujourd'hui chez
désir furieux de l'éga-
produise une haine si
les patrons, les « bour-
nant la Révolution, le
engendrer la haine de
haine de la richesse, la
ent, la haine de l'éduca-
me de la politesse. En
dernière conséquence,
toitement, à la suppres-
juges de Marie-Antoi-
ut femme Capet; les
ions de Monsieur et de
elles de citoyen et de
semblée Constituante dé-
esse, mais elle décréta
portant porter des livrées à

Vol propriétaire :

partout,
taire.
duit tout,
de misère.
ur le libre ton,
conquise
stitution.

à la fin de 1877 était inti-
aussi arriver à l'égalité
sie par la force et l'approp-
tion. Voir *Aperçu sur le*

oyens, disait spirituellement
oulaient à la Chambre des
stituer le mot de citoyen à

leurs domestiques. (*Décret du 16 octobre 1791.*) La Convention prononça la confiscation, dans le délai de huitaine, de tous les parcs, jardins, enclos, maisons, édifices, où il y aurait des armoiries. (*Décret du 1^{er} août 1793.*) L'égalité mal comprise devient l'ennemie de la liberté, du talent, de la vertu ; elle fait naître le désir de rabaisser tout ce qui s'élève. Tout excite la jalousie : la supériorité intellectuelle, le mérite moral, la science, même les avantages physiques. Pendant la Révolution, on reprocha au chimiste Fourcroy, qui était député à la Convention, de donner trop de temps à la science ; Fourcroy effrayé s'excusa en disant : « On ne m'a vu que trois fois au lycée des arts et cela dans l'intention de le sans-culottiser. » Les hommes de bien sont souvent persécutés uniquement parce qu'on est irrité d'entendre vanter leur vertu. Les soldats romains demandèrent avec fureur le supplice de Celsus, parce que « son intégrité et son mérite les irritaient comme des crimes... la gloire et la vertu même offensent, comme si, lorsqu'elles sont trop près de nous, elles condamnaient ce qui ne leur ressemble pas ». Les anarchistes ne veulent pas des différences d'instruction et d'éducation ; ils réclament pour tous l'obligation du travail manuel, une instruction et une éducation égales.

Pendant la Terreur, pour échapper au reproche d'aristocratie, on prenait des allures grossières ; les jacobins voyaient partout des aristocrates, les sans-culottes traitaient d'aristocrates des marchands, des clercs d'avoués. La peau fine fut plus d'une fois considérée comme un signe aristocratique entraînant la mort. « Monsieur de la peau

(1) Tacite. *Histoires*, l. I, § 45 ; *Annales*, l. IV, § 33.

LITIQUE

que la duchesse de Lamour sur une borne de la rue eau excita la fureur des l'un d'eux avec rage, he? voyez-vous la belle

sur les vilains côtés du s. C'est l'envie, le désir dominante du révolution France, il y a eu des t aujourd'hui le nom a fond que des envieux, s qu'ils prétendent que on de la bourgeoisie, la bourgeoisie », le triomphent leur cupidité derrière

qui inspire aujourd'hui a été attisée depuis démagogues. Dans le *Journal* qu'il a publié en la bourgeoisie les accèdent aujourd'hui. Il a ent fait la révolution que er le peuple (p. 8). Le 30, les démagogues ont aristocratie oppressive sous le règne de Louis-

française, t. V, p. 97.

évolution et les Révolutions fut déjà désignée à la haine

Philippe, des écrivains imprudents ont soufflé la haine du riche dans le cœur du pauvre, en exagérant le bonheur du riche et en faisant une sombre peinture de la situation du pauvre. Que de livres où les patrons sont représentés comme des vampires s'engraissant des sueurs du peuple, où les ouvriers sont dépeints comme des opprimés, réduits à un état pire que l'esclavage !

Parmi les écrivains qui ont attisé dans le cœur du peuple les sentiments de haine et de vengeance, il en est un qui mérite d'être particulièrement cité, à cause de son grand talent, qui touchait au génie, et de l'influence considérable qu'il a exercée. Cet écrivain, c'est Lamennais, qui après avoir prêché la paix, la concorde, l'union avec une rare éloquence, a lancé des anathèmes furieux contre la société, excitant les peuples contre les rois et les prêtres, les pauvres contre les riches ¹, les ouvriers contre les patrons et même les soldats contre leurs chefs. On trouve dans les *Paroles d'un croyant*, qu'on pourrait appeler plus justement les *Paroles d'un révolté*, tous les sophismes de l'anarchie : le désir de l'égalité absolue, la haine de l'autorité, la haine du riche, l'excitation à la violence, la provocation à la désobéissance militaire. Au chapitre VIII, Lamennais décrit ce qu'il appelle l'exploitation des ouvriers par les patrons, qui, dit-il, augmentent sans cesse les heures de travail et diminuent le salaire ; ils font mourir les ouvriers, faute du nécessaire ; ce sont des disciples de Satan plus cruels que les maîtres qui avaient des esclaves, ils n'ont

du peuple. Durand de Maillane raconte que, lors des élections des députés pour la Convention à Avignon, un électeur proposa de mettre la « coupable bourgeoisie à la raison ». (*Mémoires*, p. 32.)

(1) C'est Lamennais qui a dit : « C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches. »

de nom qu'en enfer. Au chapitre VI, il compare l'homme à une abeille qui n'a droit qu'à la portion de miel nécessaire à sa subsistance, et prétend que celui qui récolte au delà de ses besoins est un homme injuste. Cette théorie est celle du socialisme et de l'anarchie : à *chacun selon ses besoins*. Au chapitre VII, le croyant affirme que Dieu n'a fait ni petits ni grands, ni maîtres ni esclaves, ni pauvres ni riches, ni rois ni sujets, « il a fait tous les hommes égaux ». Ici encore comment ne pas être frappé de la ressemblance de ces idées de Lamennais avec celles de Babeuf, qui disait dans son projet de déclaration : « Art. 7. Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni pauvres ni riches. — Art. 8. Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigents sont les ennemis du peuple. — Art. 10. Le but de la révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur commun¹. — Au chapitre XIX et au chapitre XXXVII, le croyant revient à l'idée de la liberté absolue, et soutient que la liberté n'existe que si personne ne domine. « Vous n'avez, dit-il, qu'un père qui est Dieu, et qu'un maître qui est le Christ. Tous naissent égaux ; nul en venant au monde n'apporte avec lui le droit de commander (ch. XIX). » Elisée Reclus exprime la même pensée, en s'autorisant, comme Lamennais, du

(1) Boireau, le complice Fieschi, disait aussi que Dieu n'avait fait ni rois, ni sujets, ni maîtres, ni esclaves. « Si Dieu, ajoutait-il avait voulu que les hommes fussent esclaves, il les aurait fait naître avec une selle ou un bât sur le dos. L'aumônier de la prison, à qui Boireau exposait ses idées, lui répondit avec ces paroles de Voltaire : « Criez contre les lois et l'autorité, vous aurez tous les badauds ; et quand vous aurez ces badauds à vos ordres, il se trouvera des gens d'esprit qui leur mettront une selle et une bride et leur monteront dessus pour renverser les trônes et les empires. » Boireau réfléchit un instant, puis il dit : « Ma foi, vous pourriez bien avoir raison. » (*Rapport sur la répression pénale*, par Bérénger.

même passage de l'Évangile, quand il dit : « Ce n'est point dans le choix de nouveaux maîtres qu'est le salut. Faut-il donc que nous, anarchistes, les ennemis du christianisme, nous rappelions à toute une société qui se prétend chrétienne ces mots d'un homme dont elle a fait un Dieu : « Ne dites à personne : Maître, Maître ! » Que chacun reste le maître de soi-même ¹. Les anarchistes ne veulent plus de maîtres, ni rois, ni députés ; jusqu'à présent, disent-ils, les bourgeois ne renversaient un gouvernement que pour prendre les places ; aujourd'hui nous voulons supprimer tout gouvernement, toute autorité, afin de rendre l'homme libre. La nouvelle révolution doit se faire aux cris de : plus de lois ! Plus de code ! plus de casernes ! plus de prisons ! plus de juges ! plus de gendarmes ².

Depuis quelques mois, les livres contre l'armée se multiplient, les anarchistes prêchent aux soldats la désobéissance, ils engagent les conscrits à refuser le service militaire. Il y a deux ans, j'ai eu à juger à la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, Sébastien Faure, pour provocation à la désobéissance militaire. Or, j'ai constaté que le langage qu'il a tenu à l'audience pour sa défense ne différait en rien des idées que Lamennais développe au chapitre xxxv des *Paroles d'un croyant*, où il excite les soldats contre leurs chefs, et représente le service militaire comme une

(1) Kropotkine. *Paroles d'un révolté*, préface d'Elisée Reclus, p. x.

(2) Id., p. 244. Les hommes de la Commune, pas plus que les anarchistes, n'aimaient les gendarmes ; ils étaient heureux de « taper sur les gendarmes ». Leur refuser ce plaisir, c'était, suivant eux, les priver de leurs droits civils et politiques. (Dauban. *Le Fond de la société sous la Commune*.) « Une société, a dit Vaillant, dont les principaux monuments sont des casernes et des prisons, doit être transformée le plus tôt possible.... Salut à celui qui travaille par n'importe quel moyen à cette transformation. »

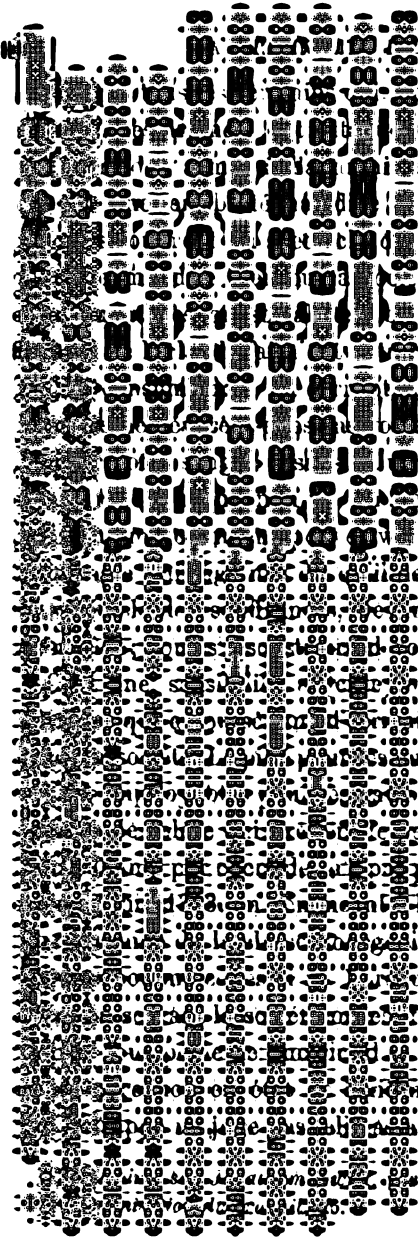
invention diabolique. « Les oppresseurs des nations, dit Lamennais, n'ont inventé le service militaire que pour tenir les hommes en servitude. Satan leur a inspiré une ruse infernale, en leur donnant la pensée de soutenir que l'obéissance est glorieuse et que l'honneur et la fidélité sont des vertus. « Je leur persuaderai, dit Satan, que c'est une action glorieuse... *Je leur ferai deux idoles, qui s'appelleront Honneur et Fidélité* et une loi qui s'appellera Obéissance passive. Et ils adoreront ces idoles. » Si l'Honneur, la Fidélité et l'Obéissance sont des idoles, la conclusion s'impose : pour le bonheur de l'humanité il faut briser ces idoles. »

Personne n'a écrit de plus belles pages que Lamennais contre la violence, contre le crime. « La cause la plus sainte, écrit-il, se change en une cause impie, exécrable, quand on emploie le crime pour la soutenir » ; et cependant, par une de ces étonnantes contradictions qui lui sont habituelles, quelques pages plus loin, il conseille aux opprimés d'employer la violence pour briser la tyrannie des oppresseurs, et de mourir, s'il le faut. « Si d'abord, leur dit-il, la victoire paraît s'éloigner de vous, ce n'est qu'une épreuve, elle reviendra, car votre sang sera comme le sang d'Abel égorgé par Caïn et votre mort comme celle des martyrs. » (Ch. XII.) Ainsi Lamennais excite les pauvres contre les riches, il les pousse à se faire justice, à conquérir par la violence leur part de bonheur ; il veut restreindre la propriété aux besoins et établir l'égalité des jouissances ; il enseigne aux citoyens le mépris du pouvoir, aux soldats la haine de leurs chefs, il leur dit que l'Honneur et la Fidélité sont des idoles. N'est-ce pas faire la théorie de l'anarchie ?

Voilà à quels excès de langage se laisse entraîner un écrivain de génie, qui ne sait pas contenir l'ardeur de sa sensibilité et la vivacité de son imagination. Sa raison s'égare, son jugement se trouble, au point qu'il ne voit plus les choses telles qu'elles sont. Lamennais ne voyait partout que des faibles opprimés, des justes mendiant leur pain, des coquins élevés aux honneurs et regorgeant de richesses et des innocents condamnés par des juges iniques. Un jour, il entra dans une salle d'audience et vit juger une affaire de vagabondage. Trois conditions sont exigées par la loi pour constituer ce délit : le vagabond est celui qui n'a ni domicile certain, ni moyens de subsistance *et qui n'exerce habituellement ni métier ni profession* ; le défaut de domicile et le défaut de moyens de subsistance ne sont pas punissables, s'ils ne sont pas accompagnés du défaut d'exercice d'un métier ou d'une profession ; la loi veut que tout homme dénué de ressources travaille ; une vie errante, sans ressources et sans travail est un danger pour la société. Aveuglé par ses préventions contre la société, Lamennais crut que le vagabond qu'il vit juger, était puni parce qu'il était pauvre, et il sortit de l'audience en maudissant les juges et la société¹ ; il n'avait même pas entendu exactement les paroles du président et compris la prévention dirigée contre le vagabond. Si, du moins, en rentrant dans son cabinet, il avait ouvert un code, il aurait vu que ce que le juge avait puni, ce n'était pas la misère, mais la paresse habituelle.

(1) Lamennais. *Amschaspands et Dasvands*, 3^e éd., p. 232. Dans les *Paroles d'un croyant*, Lamennais disait aussi : « Il n'y a guère que de mauvaises lois dans le monde. Fils d'Adam, ces meules sont les lois de ceux qui vous gouvernent, et ce qu'ils broient, c'est vous. » (Ch. xxviii.)

•
•
•



TIQUE

ans des pamphlets, des
vec violence la société
ont des hommes éga-
une imagination déré-
misères humaines, au
è; leur sensibilité les
même fous. Les souf-
Swift dans une colère
et la scélératesse des
être ? Ne font-elles pas
de ses amis. Celui-ci lui
omment, lui dit Swift
y tenir ? » Un anar-
e pouvait pas supporter
e iniquités qu'il voyait en
oulut se suicider.
nie à une imagination
ans à attaquer avec vio-
vriers les rend injustes,
ns ; elle leur inspire des
euple à la guerre civile.
peu contribué aux jour-
la vengeance du peuple
se », et en écrivant des
un homme demande à
atalement réduit à l'at-
trouve, dans son appa-
ne défense et la société
Assine ? » C'est le même

Walter Scott, t. II, p. 50

mélange de sensibilité malade et de cruauté qu'on trouve dans les écrits de Kropotkine. Son cœur déborde de tendresse pour les ouvriers et les paysans, même quand ils sont voleurs et assassins, et il tressaille de joie à la pensée des destructions, expropriations et exterminations qu'il appelle sur la tête et les biens des « bourgeois ». « Traitons en frère, écrit-il, celui qui aura été porté par la passion à faire du mal à son semblable... ; les plus grands criminels ne sont que « les produits ignobles de l'oisiveté bourgeoise ¹ ». Mais lorsqu'il s'agit, pour satisfaire les besoins du peuple, d'exproprier la bourgeoisie, il devient implacable : « Il faut, dit-il, que cette expropriation s'accomplisse dans de vastes proportions. En petit, on n'y verrait qu'un vulgaire pillage ; en grand, c'est le commencement de la réorganisation sociale ². » Avec quel enthousiasme il rappelle l'œuvre de la Commune de Paris, qui a malheureusement été arrêtée par « les assassinats des Versaillais ³ » !

Les terroristes de 1793, Marat, Robespierre, étaient aussi des hommes « sensibles », qui rêvaient de faire le bonheur de l'humanité par l'extermination des aristocrates. « Quiconque est embrasé de l'amour de la patrie, disait Robespierre, doit accueillir avec transport le moyen de frapper ses ennemis. » Lorsque Fouché versa des torrents de sang à Lyon, il versa en même temps des larmes de joie sur le bonheur qu'il allait procurer à l'humanité : « Je viens, écrivait-il à la Convention, je viens de faire tomber deux cents têtes, je me promets d'en faire tomber autant

(1) *Paroles d'un révolté*, 244.

(2) *Ibid.*, 337.

(3) *Ibid.*, 125.

TIQUE

et de la vertu inondent
ainte sensibilité. Exer-
ture. Frappons comme
de nos ennemis dispa-

n'un jacobin proposait
son appel à la pros-
our de l'humanité. Les
sensibilité. Les sen-
ibunal révolutionnaire
des allocutions senti-

de la Seine, l'anarchiste
disant : « Sachez que je
que je ne tremblerai pas
erai devant un enfant et
L'homme qui tremblait
quand il a frappé d'un
le ministre de Serbie'.

verser des larmes. »

(Gilbert.)

fait sourire.

udiants, tenu à Liège en
pour « pour la collectivité
struction de la bourgeoi-
évolution, s'écriait-il, il
écantir les propriétés ; si
ier la bourgeoisie... Les

concilie si bien avec la cruauté,
sseau et le romantisme l'ont

bourgeois sont des assassins et des voleurs... On a parlé de guillotine, nous ne voulons que renverser les obstacles. Si cent mille têtes font obstacle, qu'elles tombent ; oui, nous n'avons d'amour que pour la collectivité humaine ¹. »

Parmi les innombrables sophismes qui arment le bras des anarchistes, il faut encore noter cette idée fausse que le citoyen peut se substituer à l'État pour venger des offenses ou prévenir des iniquités ; l'anarchiste se fait justicier, il se proclame le vengeur des opprimés. Pour se venger des magistrats qui condamnent ses compagnons, il fait sauter la maison qu'ils habitent ; il lance une bombe dans le restaurant, où se trouvent les courageux citoyens qui ont dénoncé un de ses complices ; il veut faire périr les administrateurs de la Compagnie, qui, à ses yeux, opprime les ouvriers. Si enfin un anarchiste est condamné à mort, ses amis se proposent de le venger par de nouveaux attentats.

Des romanciers et des auteurs dramatiques ont proposé de compléter les *Droits de l'homme et de la femme* par le *droit à l'amour et à l'adultère* ; des poètes ont revendiqué contre la société le *droit à la pension alimentaire*. Des philosophes matérialistes ont demandé le *droit au bonheur et à la jouissance* ; les socialistes ont réclamé le *droit au travail*, les révolutionnaires le *droit à l'insurrection*. Tous ces droits, droit à l'amour et à l'adultère, droit à la pension alimentaire, droit au bonheur et à la jouissance, droit au travail et à l'insurrection, les anarchistes les réclament et les complètent par la demande du

(1) Ce congrès international des étudiants fut inauguré par un ancien ministre, qui appelait ces jeunes gens « l'élite de la jeunesse, les jeunes apôtres de la liberté et du progrès, les soldats de la civilisation ».

droit au vol et à l'assassinat. Déjà, les auteurs des crimes passionnels, se faisant aussi justiciers, avaient demandé le droit au vitriol et au pistolet. Les anarchistes réclament le droit à la dynamite ; quand ils tuent, ils disent qu'ils accomplissent un acte de justice, de même que lorsqu'ils volent, ils opèrent une restitution. Les voleurs, ce sont, d'après eux, les propriétaires volés ; les assassins du peuple, ce sont les bourgeois qu'ils assassinent.

On s'est étonné de l'audace des anarchistes, de leur tranquillité d'esprit pendant les débats de la cour d'assises et de leur fermeté au moment de leur exécution. Quelques écrivains même les ont comparés aux premiers chrétiens. Déjà Bayle, croyant trouver une ressemblance entre les régicides et les martyrs, avait dit : « Chose déplorable que des assassins de cette nature témoignent autant de fermeté que les martyrs les plus illustres de la primitive Eglise ! » Si les anarchistes montrent de la fermeté au moment de leur exécution, il faut en chercher l'explication dans le fanatisme qui les anime et la vanité qui les dévore. Tout fanatisme, quelque exécrable qu'en soit l'objet, donne de l'exaltation et par suite du courage. La vanité les soutient aussi. Les anarchistes sont tous des vaniteux ; ils savent que le public a les yeux sur eux, que les journaux publient tous les détails qui les concernent ; ils goûtent dans ce genre de célébrité, dont ils sont avides, une sorte de volupté qui les grise ².

(1) Dictionnaire de Bayle. V. *Chastel*.

(2) Léauthier, en annonçant à Sébastien Faure son intention de tuer un bourgeois, lui écrivait : « Je compte sur toi pour venir me défendre contre les enjuponnés, et il nous sera permis à tous deux de passer un joyeux moment, en développant à l'audience les raisons qui me font agir. » Les magistrats de Vienne (Autriche) pour ne pas donner

Toutefois, ils sont, en réalité, si peu indifférents à la mort, qu'ils font tous leurs efforts pour y échapper. On les voit, après l'attentat, courir à toutes jambes, dénoncer des innocents pour donner le change, tirer des coups de revolver sur les agents qui veulent les arrêter, cacher leur identité, fournir des explications mensongères, pour atténuer leur responsabilité. Vaillant a soutenu qu'en lançant une bombe dans la Chambre des députés il ne voulait donner la mort à personne. Léauthier, qui a planté son tranchet de cordonnier dans la poitrine du ministre de Serbie, a prétendu qu'il avait eu seulement l'intention de lui faire une blessure.

Tandis que les martyrs chrétiens se laissaient immoler comme des agneaux et pardonnaient à leurs bourreaux, les anarchistes sont semblables à des bêtes fauves, qui se plaisent dans le sang et la destruction, entassant crime sur crime. Les premiers avaient la « folie de la croix », la folie de la souffrance ; les seconds ont la folie de la destruction. Qu'y a-t-il de commun entre des tigres qui tuent et qui volent et des agneaux qui se laissent tuer et dépouiller ?

Parmi les causes qui ont perverti la conscience publique et qui ont contribué à créer l'état d'esprit des théoriciens de l'anarchie, je dois encore signaler la glorification des crimes de la Révolution par un grand nombre d'historiens et la négation des idées morales par les doctrines matérialistes contemporaines.

Les histoires les plus populaires de la Révolution ont été pour le peuple une école de crime politique et de fana-

aux anarchistes cette satisfaction les ont jugés à huis clos. Les journaux devraient s'abstenir d'entretenir le public des faits et gestes des accusés, de donner leur portrait et de s'attendrir sur leur sort.

tisme révolutionnaire ; elles lui ont enseigné la souveraineté du but, la légitimité de l'émeute et même du massacre dans un intérêt social ; elles lui ont fait croire que le bouleversement social est un moyen de civilisation, que le terrorisme est un instrument de gouvernement et que le progrès ne s'obtient que par la violence. Buchez et Roux ont fait l'apologie des crimes révolutionnaires ; ils ont écrit que la terreur peut être un système de gouvernement, qu'elle est quelquefois obligatoire, que c'est une méthode qui se juge par le but qu'elle poursuit¹ ; ils ne voient dans les massacres de Septembre qu'une « mesure de salut public » accomplissant « une fonction utile² ». A. Marast et Dupont de Bussac ont appelé ces massacres un grand acte de justice populaire. M. Thiers, qui dans sa belle *Histoire du Consulat et de l'Empire*, a signalé avec tant de force les dangers et les folies de la dictature militaire, se montre plein d'indulgence dans l'*Histoire de la Révolution* pour l'illégalité et même pour les cruautés de la dictature populaire. Il appelle le 18 *Fructidor* une triste mais inévitable nécessité. « La légalité, écrit-il, était une illusion à la suite d'une révolution comme la nôtre³. » Le même historien semble aussi excuser la création du tribunal révolutionnaire, en disant qu'on fut obligé de créer cette machine formidable, pour résister à des ennemis de

(1) C'est exactement la doctrine de Machiavel, qui dit à l'occasion du meurtre de Remus par son frère : « Un esprit sage ne condamnera pas un homme supérieur parce qu'il a usé d'un moyen hors de l'ordinaire, pour l'important objet d'établir une monarchie ou de fonder une république. Si le fait l'accuse, la fin doit l'excuser ; un bon résultat justifie toujours le fait. » (*Discours sur Tite-Live.*)

(2) Buchez et Roux. *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XX, préface, p. vii et s.

(3) 4^e édition, t. IX, p. 320.

toute espèce : « Pourquoi, écrit-il, d'affreuses circonstances avaient-elles obligé de créer un gouvernement de mort, qui ne régnerait et ne vaincrait que par la mort⁽¹⁾ ? » — Louis Blanc loue Robespierre et Saint-Just d'avoir « épuisé l'épouvante », d'avoir été « supérieurs aux remords ».

Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, a, lui aussi, commis la faute de flatter les terroristes, et d'attribuer des conséquences heureuses aux crimes révolutionnaires. Mais plus tard, dans ses *Entretiens sur la littérature*, il a noblement fait l'aveu de sa faute en disant : « L'historien, qui fournit une excuse au crime et un faux fuyant à la cruauté, prépare à son insu des indulgences futures aux imitateurs de ces crimes... C'est une faute que je ne me pardonne pas à moi-même. Honte sur moi pour cette complaisance ! Je voulus amnistier les apologistes de la Révolution et je me suis condamné moi-même⁽²⁾. » En glorifiant les terroristes, il leur a donné des successeurs ; J. Vallès, dans une étude sur les victimes du livre, a dit qu'il avait été grisé par *l'Histoire des Girondins*.

Kropotkine a parfaitement raison de railler les théoriciens de la Révolution qui s'étonnent que leurs livres fassent des révoltés. Celui qui excuse la violence en prépare le retour. Les historiens, qui ont admiré la révolution *en bloc*, ont puissamment contribué aux progrès de l'esprit révolutionnaire et de l'anarchie par leur indulgence pour le crime et la glorification de la Terreur. Dans la Révolution française tout ne mérite pas l'admiration ; il y a eu de

(1) Thiers. *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. VI, p. 371, 372.

(2) Lamartine. *Entretien*, l. XXIII, p. LXIII.

grandes vertus et de grands crimes, des patriotes et des fanatiques, des héros et des scélérats. Le devoir de l'historien est de juger chaque parti, chaque homme, suivant ses œuvres, d'honorer les victimes et de flétrir les bourreaux, d'admirer les héros et de stigmatiser les faux patriotes. On peut faire aimer les principes de 89 et faire en même temps détester les crimes qui ont été commis en leur nom. Ce devoir n'a pas été rempli par les historiens, qui par esprit de parti ou par amour de la popularité ont célébré en bloc toutes les œuvres de la Révolution, oubliant qu'une admiration sans réserve d'une œuvre mêlée de bien et de mal est une justification du mal, et par suite une école d'immoralité pour les lecteurs. Ils ont accrédité cette fausse maxime que « la force est le seul moyen de procéder à la rénovation économique de la société »¹, que le progrès ne peut sortir que d'un cataclysme, qu'on ne peut améliorer la situation des ouvriers que par une nouvelle révolution. « Si les bourgeois, a dit Vaillant dans sa défense, n'avaient pas massacré ou fait massacrer pendant la Révolution, il est probable qu'ils seraient encore sous le joug de la noblesse. »

Depuis cent ans, la France a subi tant de révolutions, que les mécontents en espèrent toujours une nouvelle. Pour la provoquer, ils ne reculent devant aucun moyen,

(1) Ces admirateurs peu judicieux de tous les actes de la Révolution vont plus loin dans leur culte de la Révolution que d'anciens membres du comité de Salut public. Voici, en effet, ce que disait de la Révolution Carnot, l'un des membres de ce comité : « La Révolution française fut un composé d'héroïsme, de cruauté, de traits sublimes et de désordres monstrueux... Il est des personnes que le nom seul de liberté épouvante, parce qu'ils en jugent sur la Révolution, sans penser que cette Révolution, au contraire, a été un despotisme continué. » (*Ibid.*, p. 28, 35.)

(2) G. Deville. *Aperçu sur le socialisme scientifique*, p. 56.

aires de la
 quelquefois
 ement. La
 indulgence
 dans un but
 vé que leur
 ité de leurs
 nde partie
 es. Tous les
 anarchistes,
 ates. « Nous
 me, « et nous
 la Commune
 dit aux jurés
 a matière »,
 ou perpétuel
 sc transformant
 ses idées
 tion fatale.
 oi matéria-
 des consé-
 ns foi reli-
 méchante,
 anarchistes,
 ieusement;
 ne pouvant
 ont inexpli-
 révoltent
 Internatio-

QUE

prendre à la nature,

tré avec quelle rapi-

théories des philo-

plier aux sociétés

lection et de la lutte

ans l'homme qu'un

la Loire rappela à

struction : « Je veux

acles ; l'ermite a été

hol répondit : « Oui,

ande : « Vous avez

rs après le 26 juin, et

tre ; que vouliez-vous

s'il avait dit quelque

j'avais un poignard,

était de le supprimer.

uez les gens qui vous

Réponse : « Oui, c'est

nécessité de la vie et

effroyable : « Il faut

! » combien de fois

ar des hommes poli-

son crime en disant :

besoins personnels. »

is comprenaient une

xe de plusieurs mai-

celèbre théorie socia-

A chacun suivant ses

ai fondent le droit sur

les besoins, se rattachent eux-mêmes aux philosophes sensualistes du xviii^e siècle. On sait, en effet, qu'Helvétius fait dériver le droit du *désir* d'être heureux, Destutt de Tracy du *besoin*, Volney de l'*instinct de conservation*, d'Holbach de l'*utilité*. Les matérialistes contemporains rééditent comme des nouveautés ces définitions du droit, qui en sont la négation, et leurs sophismes ne tardent pas à tuer la conscience des ouvriers et à les préparer au crime. Les faux systèmes philosophiques arrivent aujourd'hui au peuple avec une effrayante rapidité par la voie des brochures, des réunions publiques et des journaux à un sou. Une nuée de journalistes et de politiciens qui flattent le peuple pour vivre à ses dépens, l'empoisonnent par la propagande des doctrines les plus malsaines.

Il est de mode aujourd'hui d'accuser la société de tous les maux, de tous les vices, de toutes les misères et même de tous les crimes. Un grand nombre d'écrivains contemporains répètent les injustes accusations de J.-J. Rousseau¹, de d'Holbach, de Diderot ; ils prétendent que « tous les vices sont la faute et le crime de la société² ». « L'homme pauvre, écrit le D^r Buchner, un des auteurs favoris de Vaillant, ne connaît pas d'autre voie que le crime pour se tirer d'affaire ; il est victime de sa situation³. » Tous ces sophismes on les retrouve dans les interrogatoires des accusés anarchistes. Le président des assises ayant dit à Ravachol : « Vous assassinez, pour satisfaire vos passions ;

(1) « L'homme nait bon, disait Rousseau, la société le déprave. »
— « La société, écrivait d'Holbach, est une marâtre pour le peuple, qui se venge par le vol et l'assassinat. » (*Système de la nature*, 1^{re} partie, ch. xii.)

(2) Cabet. *Voyage en Icarie*, 5^e édit., p. 391.

(3) D^r Buchner. *Force et matière*, p. 498.

TIQUE

attendre d'un homme
 « C'est moi, répondit
 société ; elle doit me sou-
 qu'on emploie tous les
 jusqu'elle délaisse les
 , c'est la faute à la
 le produit et qui est le
 ailleurs qui meurent de
 s ont produite' . »
 accusé, était l'assassinat
 raconté dans les termes
 sa bouche, la mort ne
 acé mon mouchoir entre
 ttait encore, j'ai appuyé
 et mort bientôt. » « Le
 ait produit, parce que
 voler. Ce n'est pas lui
 à la société, qui ne l'a
 s que cet anarchiste fut
 on nous protestèrent avec
 tion et soutinrent, eux
 ry et que l'exécution de
 In crime de la bourgeoisie. — Vaillant n'a
 re que la responsabilité
 pait sur la société. « Vous
 » lui dit le président.
 la société qui l'a voulu
 ssez qu'il n'y a ni crime ni
 séquence de l'influence

du milieu, que d'ailleurs c'est la faute de l'organisation sociale. Vous êtes parti pour l'Amérique après les poursuites contre les anarchistes russes et pour vous débarrasser de votre femme. » — *Réponse* : « Oui, monsieur. »

Les anarchistes se disent les victimes de la société ; ils la rendent responsable de tout. Un ouvrier anarchiste mécontente-t-il son patron par sa paresse, ou se fait-il renvoyer à cause de son insolence, il accuse l'organisation sociale, et trouve que le patron est un bourreau qu'il faut supprimer. Un autre ouvrier ne peut-il pas consommer suivant ses besoins, il reproche à la société de répartir inégalement la richesse et la consommation. « La société, a dit Leauthier, a le devoir d'assurer mon existence. Comme elle ne le fait pas, elle est coupable envers moi J'ai donc prémédité de me venger, en frappant le premier bourgeois que je rencontrerais. » Un bachelier ès lettres ne trouve-t-il pas dans la société la situation brillante et les jouissances qu'il a rêvées, il maudit la société.

Les déclassés, les ratés, les impuissants, les ambitieux qui ont des déceptions, détestent la société, parce qu'ils ne peuvent y avoir une place qui soit en rapport avec leurs convoitises. Les fureurs de Marat pendant la Révolution tiennent en grande partie aux déceptions qu'il éprouva avant 1789. Le jour où l'Académie des sciences rejeta l'examen de ses prétendues découvertes sur la lumière, Marat laissa échapper des paroles furieuses ; comme on le consolait en lui disant qu'avec ses talents il parviendrait tôt ou tard au but qu'il voulait atteindre : « Ce que je voudrais, répondit-il avec un grincement de dents affreux !... Je voudrais que tout le genre humain fût dans une bombe, à laquelle je mettrais le feu, pour

le faire sauter ¹. » Pour se venger du dédain de l'Académie des sciences, il la dénonça plus tard comme un foyer d'aristocrates. D'autres anarchistes accusent la société des inégalités de rang, de fortune qui existent entre les hommes et ne s'aperçoivent pas que les inégalités sociales correspondent à des inégalités physiques, morales et intellectuelles, que c'est la nature, et non la société, qui fait les hommes inégaux en santé, en intelligence, en volonté et par suite en richesses.

Ce n'est pas à la misère qu'il faut attribuer la haine violente qui anime les anarchistes contre la société ; c'est plutôt à la croyance que le bonheur est le but de la vie, qu'il consiste dans la jouissance et que la société leur doit le bonheur. Avant 1789, les hommes d'État, en général, ne reconnaissent au peuple que des devoirs, ils ne lui parlaient que de ses obligations et le consolent de ses souffrances en lui faisant espérer le bonheur dans un autre monde, pendant que les privilégiés se gardaient bien de négliger le plaisir dans celui-ci. Les démocrates sont tombés dans l'excès contraire ; ils oublient de parler au peuple de ses devoirs et ne l'entretiennent que de ses droits. Assurément, ils ont raison de vouloir améliorer la situation matérielle du peuple et de ne pas le renvoyer à l'autre monde, pour lui faire espérer un peu de bonheur. Le christianisme ne se contente pas de promettre le bonheur dans une autre vie, car il dit : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et le reste, c'est-à-dire le bonheur, vous sera donné par surcroit. » Les riches, qui ne négligent pas leurs intérêts et leurs plaisirs, auraient

(1) *Mémoires de Brissot*, t. I, p. 349.

mauvaise grâce à accuser d'égoïsme les ouvriers et les paysans, qui désirent un peu de bien-être ; ils ne peuvent leur demander un renoncement, qu'ils ne pratiquent pas eux-mêmes.

Mais s'il est dérisoire d'engager le peuple à ne penser qu'au ciel et à mépriser les biens de la terre, il est dangereux de lui fermer le ciel et de tenir ses yeux toujours abaissés sur la terre, en lui disant que le bonheur est le but de la vie et qu'il se trouve dans la richesse. Assurément, la recherche du bonheur et de la richesse est très légitime, quand on ne veut les obtenir que par le travail et l'épargne. Mais il est criminel de ne parler jamais aux ouvriers que de jouissances à acquérir, que de richesses à partager ; on allume chez eux par ces paroles d'ardentes convoitises et la haine des riches ; en leur disant que la pauvreté est abjecte ¹, on leur inspire le désir d'acquérir à tout prix et d'un coup la richesse, pour se délivrer des souffrances et de la honte de la pauvreté. Le christianisme, au contraire, enseignait aux pauvres le calme et la patience, en leur parlant de leur « dignité » ², en les honorant comme des amis préférés de Dieu.

C'est encore la préoccupation exclusive du bien-être qui tue le patriotisme. Pourquoi les anarchistes ne connaissent-ils plus l'amour de la patrie ? C'est parce qu'ils disent : la patrie est là où on est bien, où on a du bien-être. L'homme qui ne croit plus au mérite de la souffrance, qui n'attend pas de la justice divine le dédommagement de ses souffrances

(1) C'est Darwin qui a dit que la pauvreté est abjecte. (*De la Descendance de l'homme.*)

(2) Un des plus beaux sermons de Bossuet est le développement de cette pensée : *L'éminente dignité des pauvres.*

TIQUE

re toutes ses pensées
e fuit (car il n'y a pas
ur les riches) ne tarde
t une grande irritation
à tout prix et alors il
le pétrole ou par la
agne, en France, le but
stes, des collectivistes
asses, la revendication
ce. Dans le manifeste
publié en août 1878,
assurer aux hommes la
.... L'amour doit être
e rituels. » Les interna-
dés 1873, que leur but
e bonheur; « et, ajou-
at pour atteindre notre
tour au banquet de la
aignent les privilégiés,
ulement l'œuvre de la
acte de saine et souve-
soin par la hache et le
longtemps foulée aux
ore excité par les théo-
et toujours le socialisme
qui enseignent la glori-

en Espagne. D'après les
Armengol y Cornet, con-
la police compte dans la
anarchistes.

fication des passions et la réhabilitation de la chair. « Nous entendons, disaient les saints-simoniens, que l'humanité désormais ne soit plus crucifiée, mortifiée dans sa chair ¹. » Les passions sont d'origine divine ; pourquoi vouloir corriger l'œuvre de Dieu ? Il faut émanciper les passions et laisser la nature se développer complètement. La morale est une science mensongère et pédante, qui affiche depuis trois mille ans la prétention de conduire les hommes à la vertu et aux bonnes mœurs, avec ses dogmes absurdes de modération et de répression des passions ². Si, dit Fourier, il y a encore des moralistes qui enseignent que les passions ne sont pas fatales et légitimes, c'est parce que « la plupart sont dans l'âge où l'on n'est plus en faveur auprès des femmes ³ ».

On voit aujourd'hui des philosophes naturalistes ou sceptiques ériger en système la négation de la morale, faire l'apologie de l'égoïsme et proclamer le droit à la jouissance. D'après les philosophes allemands, Max Stirner et Frédéric Nietzsche, qui prennent hardiment le titre de « philosophes immoralistes », il faut être un niais pour croire à l'obligation morale : « il n'y a rien de plus sot que l'idée de morale... Un peuple moral est presque toujours un peuple sans esprit ; il ne crée rien, il ne progresse pas. Les désirs, l'aspiration à jouir et le sentiment intense de la jouissance sans scrupule moral, c'est là le sol sur lequel croissent et s'épanouissent les fleurs les plus délicates de l'esprit. » Le devoir étant supprimé, la recherche du plai-

(1) Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin, *Prédications*, III^e partie, p. 363.

(2) Victor Considérant. *Destinée sociale*, t. I, p. 52.

(3) Fourier. *Théorie des quatre mouvements*, p. 175.

si devenant l'unique mobile de l'homme, on comprend que les philosophes sensualistes contemporains, comme leurs prédécesseurs du xviii^e siècle, enseignent « l'art de jouir », et que les anarchistes veuillent le mettre en pratique.

Si le christianisme est poursuivi aujourd'hui d'une haine sauvage par les théoriciens qui divinisent la jouissance, c'est parce que lui divinise la souffrance et impose des règles aux passions. Fourier l'attaquait avec violence, parce que, disait-il, « ses dogmes sont ennemis de la volupté »¹. Saint-Simon reprochait à la morale chrétienne d'enseigner l'amour exclusif, l'union à tout jamais indissoluble². Les anarchistes prétendent que le christianisme, en enseignant l'ascétisme, trompe les opprimés, pour donner la sécurité aux oppresseurs.

Cette haine de la religion et ce dédain de la morale sont encore entretenus par la conviction que « la science seule peut améliorer la situation malheureuse de l'humanité »³. M. Renan et les écrivains qui, à sa suite, veulent débarrasser l'humanité de ce qu'ils appellent la superstition, reconnaissent que l'abaissement moral sera le résultat de la perte des croyances religieuses, mais ils s'en consolent en pensant que l'immoralité vaut mieux que le fanatisme : « Mieux vaut, dit M. Renan, un peuple immoral qu'un peuple fanatique ; car les masses immorales ne sont pas gênantes, tandis que les masses fanatiques abêtissent le monde, et un monde condamné à la bêtise n'a plus de

(1) Fourier. *Théorie des quatre mouvements*, p. 207.

(2) Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin. *Prédications*, III^e partie, p. 365.

(3) Renan. *L'Avenir de la science*, préface, p. ix.

raison pour que je m'y intéresse ; j'aime autant le voir mourir¹. »

Ce dédain de la moralité a produit en haut une classe d'hommes « intellectuels », ne recherchant que le succès, l'esprit et le plaisir, et en bas une autre classe d'hommes impatients d'avoir leur part de bonheur, bien décidés à la conquérir par tous les moyens.

Les anarchistes les plus sauvages appartiennent à la nouvelle génération, qui a été élevée dans la négation des croyances spiritualistes. Dès lors, la bête qui est dans tout homme, étant affranchie de tous les scrupules, de toutes les croyances qui peuvent la contenir, se précipite dans tous les excès pour satisfaire ses appétits. Les nouvelles théories sur la *lutte pour la vie* et l'*évolution* fatale ont fait pénétrer dans le cœur des jeunes anarchistes un surcroît d'égoïsme et de haine. Elles leur ont appris à ne se considérer que comme des animaux et à imiter les animaux qui luttent pour la vie sans souci du droit et de la justice. Dès lors, comment s'étonner que des hommes deviennent semblables à des bêtes fauves et ne rêvent plus que destruction et extermination²? Ne croyant plus à rien, ni à Dieu, ni à l'âme, ni à l'obligation morale, ni à la vie future, impatients de jouir, n'espérant plus de compensation dans un autre monde, les anarchistes exigent de suite les jouissances dont ils sont altérés, et si la société ne les rend pas heureux, ils n'hésitent pas à s'attribuer le droit de la faire sauter. « L'homme, disait Vaillant, finit

(1) Renan. *L'Avenir de la science*, préface, p. x.

(2) D'après l'anarchiste Vaillant, la nouvelle société qu'il rêve ne doit avoir pour règle que les appétits animaux. (*Gazette des Tribunaux*, 11 janvier 1894.)

où commence la tombe... il faut donc qu'il accorde à ses désirs toutes les satisfactions qu'ils réclament, et la collectivité n'a de raison d'être que si elle vient ajouter un dernier complément à toutes ses jouissances. » (*Journal des Débats*, 6 janvier 1894.)

Ce n'est pas l'instruction, séparée de l'éducation morale, qui peut leur apprendre la sagesse et l'esprit de justice ; elle ne fait que développer l'orgueil et le désir de jouir. A un conseiller municipal de Paris qui avait dit, dans une réunion publique, que les ouvriers demandaient du travail, l'anarchiste Henry répondit que ses camarades d'école et lui demandaient des jouissances. L'instruction que nous avons reçue, disait-il, « a ouvert l'esprit à un certain nombre, et ils se sont demandé s'ils n'avaient pas droit, aussi bien que n'importe lequel, à toutes les jouissances que la civilisation offre à celui qui a les moyens de les payer. Les jeunes gens se trouvent, par suite de l'organisation de la société, à gagner très peu, ou à ne rien gagner du tout, en se servant de l'instruction reçue... il n'y a de ressource pour ces jeunes gens, comme d'ailleurs pour tous ceux qui souffrent, que dans un *bouleversement* complet, qui leur permettra (ils le pensent du moins), d'établir une société qui assure à chacun selon ses besoins. Et ces besoins ne sont pas seulement les besoins du ventre... Voilà ce qui fait que, depuis quelque temps, les jeunes gens, déclassés d'avance, et ne se résignant pas à leur sort, se font voir partout où ils peuvent, et cela ira forcément en augmentant jusqu'à la culbute finale ». »

Les philosophes, qui croyaient que les masses immo-

(1) *Journal des Débats*, 27 mars 1894.

rales ne sont pas gênantes parce qu'elles ne sont pas fanatiques, doivent commencer à s'apercevoir que l'immoralité n'exclut pas le fanatisme et que les hommes qui font éclater des bombes dans les églises sont plus « gênants » que ceux qui y vont prier.

Le jour où l'élève du savant, qui se glorifie d'être l'ennemi du christianisme, a jeté sa bombe dans la Chambre des députés, les politiciens qui avaient l'habitude de crier : « Le christianisme, voilà l'ennemi », ont dû penser que la société avait peut-être un ennemi plus redoutable que la religion qui enseigne le respect de la vie humaine et de la propriété, en disant à l'homme : « Tu ne tueras pas, tu ne prendras pas le bien d'autrui. »

Enfin, il est impossible que les savants, qui sont grisés de leurs découvertes chimiques, ne reconnaissent pas aujourd'hui l'insuffisance de la science pour faire le bonheur de l'humanité, lorsqu'ils voient les plus redoutables malfaiteurs demander à la science les moyens de détruire la société. Le tribunal correctionnel de Vendôme vient de condamner à trois ans d'emprisonnement un ancien instituteur qui donnait à des anarchistes des instructions pour fabriquer des engins explosifs et qui leur écrivait : « Les moyens violents sont seuls efficaces. En avant la dynamite, la mélinite, la panclastite, le poignard et le revolver. » Le même instituteur disait que Ravachol (un voleur, un assassin) était son Christ. Des savants, tels que Paul et Elisée Reclus, approuvent les attentats des anarchistes ; des littérateurs les encouragent. Emile Henry était bachelier ès sciences et avait été admissible à l'École polytechnique ; Sébastien Faure a terminé ses études classiques, etc., etc. Dans son *Aperçu sur le socialisme scientifique*, G. Deville engage

les révolutionnaires à « utiliser toutes les ressources que la science met à la portée de ceux qui ont quelque chose à détruire ». Déjà Montesquieu avait exprimé dans les *Lettres Persanes* les craintes que lui inspiraient « les progrès de la chimie ». « Il n'y a pas longtemps que je suis en Europe, dit Rhedi à Usbeck, mais j'ai ouï parler à des gens sensés des ravages de la chimie... Je tremble qu'on ne parvienne, à la fin, à découvrir quelque secret qui fournisse une voie plus abrégée pour faire périr les hommes, détruire les peuples et les nations entières¹. »

Dans l'étude que je viens de faire des causes de l'anarchie, je me suis efforcé de mettre en lumière la part de responsabilité des écrivains. Cette responsabilité est énorme. Les écrivains n'aiment pas, en général, à entendre parler de leur responsabilité, ils prétendent volontiers que les doctrines sont sans influence sur les actions. Je crois, au contraire, que le désordre des idées produit le désordre des mœurs, qu'une fausse maxime peut enfanter un nombre infini de mauvaises actions, qu'un sophisme est souvent plus dangereux pour la société qu'un crime. J.-J. Rousseau, qui a fait tant de mal avec ses sophismes politiques, disait lui-même que les mauvaises maximes sont plus haïssables que les mauvaises actions². Ce sont les sophismes propagés par les écrivains sur la propriété, la religion, le gouvernement et le capital, qui ont produit la théorie de l'anarchie et armé les bras des anarchistes. En répandant des théories malsaines dans la société, les écrivains y jettent des bombes. La propagande par l'idée précède toujours la propagande par le fait. Les hommes et

(1) *Lettres Persanes*, L. CV.

(2) *La Nouvelle Héloïse*, I^{re} partie. Lettre XXX.

surtout les jeunes gens passent rapidement de l'idée à l'action. Le désordre intellectuel produit le désordre moral. Ce sont les idées qui mènent le monde. Si elles sont saines, elles le conduisent à la sagesse et à la paix, mais si elles sont malsaines, elles engendrent le désordre et le crime.

Nous venons à la cour d'Aix de juger et de condamner, pour fabrication de poudre verte, un anarchiste, âgé de trente-trois ans, qui, depuis l'âge de dix-sept ans s'est fait remarquer de tous ses patrons par son assiduité au travail, la régularité de sa conduite et la bonté de son caractère. Ses contremaitres ne lui avaient jamais fait qu'un reproche, celui de travailler aux heures de repos, pour son compte, à la recherche d'une invention mécanique. Avec un salaire de 4 francs par jour, cet ouvrier excellent, laborieux, sobre, dévoué, faisait vivre honorablement sa femme, deux enfants et son vieux père, qu'il avait recueilli. Depuis sa condamnation, il ne songe qu'en pleurant à sa femme et à ses enfants, demandant du travail pour leur envoyer quelque secours. Qui donc a conduit ce malheureux à l'anarchie ? Ce n'est ni la paresse, ni l'intempérance, ni la cupidité ; c'est le sophisme. Sa chambre était remplie de journaux et de brochures anarchistes, qui lui avaient tourné la tête.

Il y a des poisons pour l'esprit comme il y a des poisons pour le corps. Certaines doctrines sont de véritables poisons pour l'âme ; les fausses maximes donnent aussi sûrement la mort que les substances vénéneuses. Le nombre des poisons intellectuels est aussi grand que celui des poisons physiques. Il y a des doctrines qui, comme le haschich, endorment le remords et stupéfient la cons-

cience. D'autres peuvent être comparées à des substances explosibles ; elles remplissent le cœur du peuple de passions haineuses, qui ne rêvent que destruction, expropriation, extermination. N'y a-t-il pas aussi des journaux qui détruisent, comme des acides corrosifs, tout ce qu'ils touchent, et des discours qui, semblables à l'alcool, enflamment le sang, agitent les nerfs, brûlent le cerveau et dessèchent le cœur ? Ces poisons intellectuels sont aujourd'hui débités partout, dans les librairies, dans les kiosques, dans les gares, dans les cafés, sur les places publiques. Les débits de boissons, dont le nombre augmente tous les jours, sont aussi des débits de poisons ; la littérature, qui y est débitée, est aussi frelatée que la boisson qu'on y sert. Le pauvre peuple est empoisonné de toutes les manières, dans son âme et dans son corps. Si la société est malade, c'est parce qu'elle est littéralement empoisonnée par les sophistes.

En constatant l'action manifeste des sophismes dans les crimes des anarchistes, je ne puis assez m'étonner d'entendre dire qu'il n'y a pas de délit d'opinion, que la parole n'est pas un danger, que la pensée pure est inoffensive (Renan). Un écrivain, avec les meilleures intentions, peut faire beaucoup de mal.

Pour conjurer le danger que les passions anarchistes font courir à la société, ce n'est pas seulement sur la force publique qu'il faut compter. Avant tout, il faut redresser les esprits faussés par les sophismes, rétablir dans la conscience publique les croyances qui apaisent, rappeler à l'ouvrier qu'il n'est pas un pur animal, n'ayant d'autre loi que la satisfaction de ses instincts ; il est nécessaire, en un mot, d'enseigner au peuple qu'il est fait pour le devoir

et la responsabilité personnelle ; car les doctrines malfaisantes qui arment le bras des anarchistes sont plus efficacement combattues par les doctrines bienfaisantes que par l'échafaud, dont je ne conteste pas d'ailleurs la nécessité.

L'anarchie politique est la conséquence de l'anarchie morale, et celle-ci, à son tour, a été produite par l'anarchie intellectuelle. « La grande crise politique et morale des sociétés actuelles, disait A. Comte, tient en dernière analyse à l'anarchie intellectuelle ¹. » C'était du triomphe du positivisme qu'il attendait la fin de cette anarchie ; il pensait que les vieilles croyances spiritualistes ne pouvaient plus convenir à la démocratie moderne et qu'elles n'étaient bonnes que pour les hommes du moyen âge. La vérité est que la démocratie, plus que toute autre société, a besoin des croyances spiritualistes et que la libre-pensée, enseignée aux ouvriers et aux étudiants, ne fait d'eux que des révoltés et des anarchistes. Pour rendre la santé à la société qui est malade, il faut lui rendre les croyances morales. Lorsque l'anarchiste R... est monté sur l'échafaud, il a repoussé le prêtre en disant qu'il ne croyait pas à Dieu, et il a ajouté que, s'il y avait cru, il n'aurait pas commis les crimes qui l'avaient fait condamner. Le véritable remède de la crise que nous traversons est dans le retour au spiritualisme chrétien.

Puisque les faux systèmes philosophiques, politiques et économiques se coalisent pour attaquer les bases de la société, le devoir de tout bon citoyen est de les défendre dans la mesure de ses forces. Qui ne résiste point à l'erreur

(1) A. Comte. *Cours de philosophie positive*, t. I, p. 40.

se rend complice du mal qu'elle fait. Qui ne défend pas la société la trahit ; au prosélytisme du mal, il faut opposer le prosélytisme du bien. Tous ceux qui ont le bonheur de tenir de leur éducation, de leur famille ou de leurs études des croyances bienfaisantes, ont le devoir strict de les propager et de ne pas laisser passer les sophismes sans protestation. C'est une lâcheté que de se tenir dans l'indifférence devant le débordement des monstrueux sophismes, qui font des voleurs et des assassins. Lorsque la maison brûle, tout citoyen qui ne prête pas son concours pour éteindre le feu se rend complice de l'incendie. Attaquée par tant de paresseux et de débauchés, par tant d'ambitieux et de fanatiques, battue en brèche par tant de sophistes et de révolutionnaires, comment la société pourra-t-elle échapper aux tempêtes qui se préparent, si elle est mollement défendue par les honnêtes gens ?

Les hommes qui détiennent le pouvoir et la fortune peuvent aussi beaucoup pour rétablir l'ordre dans la rue et dans les esprits, s'ils se décident à ne donner que de bons exemples. Les scandales parlementaires qui se sont produits dans ces dernières années, en France et en Italie, ont plus contribué aux progrès du socialisme révolutionnaire et de l'anarchie que vingt ans de propagande. Les fortunes mal acquises et mal employées scandalisent et irritent les pauvres. Les politiciens qui trafiquent de leur mandat et les mauvais riches ont une grande part de responsabilité dans les progrès de l'anarchie.

CHAPITRE IV

LES HAINES POLITIQUES

« Lorsque Dieu forma le cœur de l'homme, dit Bossuet, les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté, comme son propre caractère et pour être comme la marque de cette main bienfaisante dont nous sortons. » Est-ce bien la bonté qui fait le fond du cœur de l'homme ? On est porté à en douter, lorsqu'on voit tant de haines entre les hommes : haines religieuses, haines théologiques, haines nationales, haines sociales, haines réciproques des patriciens contre les plébéiens et des plébéiens contre les patriciens, des riches contre les pauvres et des pauvres contre les riches, haines de races, motivées par des différences d'idées, de sentiments et de couleur.

Les loups ne se mangent pas entre eux ; mais les hommes se mangent entre eux ! Ils se tuent au nom de la religion, au nom de la liberté, au nom de la fraternité, au nom de l'égalité. Les plus belles idées religieuses et philosophiques mal comprises ont allumé des haines. Au nom d'une religion qui commande l'amour, des prêtres ont allumé des bûchers. Au nom de doctrines qui enseignent la liberté, des philosophes ont persécuté. Au nom de la fraternité,

des philanthropes ont guillotiné. On a brûlé religieusement des hérétiques ; on a massacré patriotiquement des femmes et des enfants ; on a guillotiné civiquement des nobles, des prêtres et des ouvriers. Chaque animal a son ennemi dans un autre animal d'une autre espèce ; mais le plus grand ennemi de l'homme, c'est l'homme.

L'histoire de l'humanité n'est qu'une succession de guerres : guerres étrangères, guerres civiles, guerres de races, guerres de classes. On a vu des guerres durer sept ans, trente ans et même cent ans. Les guerres de la révolution et de l'empire ont duré près de vingt-cinq ans. Les peuples commerçants, comme Carthage, Venise, l'Angleterre, font des guerres de commerce, pour imposer des traités, des tributs, pour acquérir des avantages pécuniaires. Les peuples ambitieux font des guerres de conquêtes pour étendre leur domination. La nation, qui voit grandir à ses côtés une autre nation, prend ombrage de sa puissance et cherche à la briser. Lorsque Carthage devint une rivale pour Rome, il faut la détruire, dirent les Romains, *delenda Carthago*. La Hollande étant devenue au xvii^e siècle une puissance rivale de l'Angleterre, celle-ci aussitôt chercha à l'affaiblir. Des souverains attendent la guerre entre leurs voisins, pour les affaiblir et jouer le rôle d'arbitre. D'autres cherchent dans la guerre des diversions à des difficultés intérieures ¹. Des partis politiques poussent à la guerre, pour supplanter leurs adversaires ou propager leurs principes.

(1) Charles-Quint disait à François I^{er} : « Nous commandons vous et moi à des peuples si bouillants, si fiers et tempestatifs, que si nous ne faisons quelque guerre par intervalle, pour les amuser et leur amortir cette impétuosité belliqueuse, nos sujets propres nous la feraient, ce qui serait bien pis. » (Bayle, *Dictionnaire*, art. Charles-Quint.)

plus fort

par haine

anciens,

Lorsque,

adhérait aux

droit de

: « Nous

étentions

et nous,

ts de la

contre les

naissance

accordent

de tout

naturelle à

jours en

Ioniens,

thiens, se

ovisoires,

favorable,

agnes et

résister,

art qui les

sont payer

que son

téteste le

oute chair

son sem-

blanc, l'Américain du nord persécute l'Indien et méprise le nègre. La raison et surtout le christianisme ont fait pénétrer dans quelques âmes le sentiment de la fraternité, mais ce sentiment n'est pas général. Les hommes divisés par la race, le climat, les croyances, les institutions, la couleur, ont beaucoup de peine à se croire membres de la même famille. On sait quelle haine et quel mépris les Grecs avaient pour les étrangers ; à leurs yeux les étrangers étaient des barbares. Aristote conseillait à Alexandre de les traiter comme des plantes ou des animaux, conseil bien étonnant dans la bouche d'un philosophe, qu'Alexandre eut la sagesse de ne pas suivre¹. — Chez les anciens peuples, il n'y avait pas de droit international, les étrangers étaient sans

blable. » (*Ecclésiastique*, XIII, 19, 20.) D'après Geoffroy Saint-Hilaire, cet adage : *Qui se ressemble s'assemble* serait vrai aussi dans les sciences physiques et naturelles ; « il existe, dit-il, dans la nature un principe d'union entre toutes les choses semblables qui active les unes vers les autres. » (*Notions de Philosophie naturelle*, p. 133.) — L'esprit de prosélytisme vient en grande partie du désir de rendre les autres semblables à nous.

(1) D'après Plutarque, le but d'Alexandre était très noble, très élevé et bien différent de celui que lui prête M. Thiers, qui dit en comparant Alexandre à Napoléon, à la fin de son *Histoire du Consulat et de l'Empire* : « Il n'y a pas une vie plus inutilement bruyante que la sienne... La renommée, voilà son but, le but le plus vain entre tous... » Plutarque écrit, au contraire, qu'Alexandre avait voulu réaliser le rêve de Zénon qui, s'élevant au-dessus des préjugés de son temps, déplorait les divisions existant entre les différents peuples et voulait « qu'il n'y ait qu'une sorte de vie, comme il n'y a qu'un monde, ni plus ni moins que si ce fust un même troupeau paissant sous même berger en pastis communs ». Alexandre, ajoute Plutarque « estimant estre envoyé du ciel comme un commun réformateur, gouverneur et réconciliateur de l'univers, ceux qu'il ne peut assembler par remontrances de la raison, il les contraignit par force d'armes ; et assemblant le tout en un de tous costés, en les faisant boire tous par manière de dire en une mesme coupe d'amitié et meslant ensemble les vies, les mœurs, les mariages et les façons de vivre, il commanda à tous hommes vivans d'estimer la terre habitable estre leur pays et son camp en estre le chateau et le donjon, tous les gens de bien parens les uns des autres et les meschans seuls étrangers ». (*Trad. Amyot.*, t. III, p. 309.)

des êtres
 (43.)
 existent et se
 a montré
 çais d'une
 vengeance,
 russe qui
 at au mi-
 ment d'être
 imé contre
 quissait de
 es que les
 us sommes
 les, de la
 leur fausse
 France des

 les peuples,
 s passions,
 éclater des
 ations, diri-
 eux, se sont
 pres dont on
 e la guerre
 e «... Cette
 sang inu-
 Saxe à cette
 animosité ?
 ynces, des
 ent pu dans
 ce qui fit

le malheur de tant de particuliers devint inutile à ceux qui avaient armé leurs bras... L'Europe, ajoute Frédéric II, ressemble à une boucherie, partout ce sont des batailles sanglantes ; on dirait que les rois ont résolu de dépeupler la terre... Est-ce que l'acquisition de deux ou trois places frontières, d'une petite lisière de terrain, une limite un peu plus étendue, doivent être regardées comme des avantages quand on compte les dépenses excessives que la guerre a coûtées, combien le peuple a été foulé par des impôts, pour amasser ces grandes sommes et surtout que c'est au prix du sang de tant de milliers d'hommes que ces conquêtes ont été achetées ¹. »

Aujourd'hui les guerres ne durent plus aussi longtemps qu'autrefois ; elles se terminent en quelques mois, mais le nombre des victimes qu'elles font en quelques jours est plus grand qu'il ne l'était jadis en plusieurs années, parce que les peuples entiers entrent en lutte.

Les républiques sont un peu moins belliqueuses que les monarchies. Cependant aux guerres des rois se substituent les guerres des peuples. Les républiques anciennes

(1) Frédéric II. *Histoire de mon temps*. — Les princes qui ont fait verser le plus de sang, Louis XIV, Napoléon I^{er}, ont, comme Frédéric II, regretté les guerres qu'ils ont faites. « J'ai trop aimé la guerre, » disait Louis XIV à son lit de mort. Après le désastre de la retraite de Russie, Napoléon I^{er} répéta les paroles de Louis XIV : « Je ne crains pas de l'avouer ! s'écria-t-il, j'ai trop aimé la guerre. J'ai conçu de grandes entreprises, elles étaient disproportionnées avec la force de la nation. » (*Vie et travaux diplomatiques du comte d'Hauterive*, p. 319.) Carnot raconte que souvent, se trouvant seul avec Napoléon I^{er}, il l'a entendu déplorer cette « manie de conquêtes, qui l'avait entraîné à de si fatales erreurs ». (*Exposé de la conduite politique de M. Carnot* p. 23.) — Louis-Philippe, au contraire, en maintenant la paix, augmenta la puissance de la France ; à la fin de son règne, le chancelier de la Russie, le comte de Nesselrode, écrivit à l'ambassadeur russe à Londres : « La France aura gagné à la paix plus que ne lui aurait donné la guerre. »

Les répu-
 autant de
 comme les
 aiment la
 manesques
 e, elles se
 ance s'en-
 our se dis-
 donna la
 d Empire.
 haineux,
 e d'un voi-
 a rendu.
 en de s'en
 Solferino
 ard de la

 nduit à la
 asses et les
 où régnait
 it souvent
 nférieures.
 abitude de
 nombreux.

 son bienfai-
 urations doit
 aits que ceux
 Live, l. III,
 Italiens une
 onte que les
 our plaire à
 oi, lorsque la
 de ce peuple

Un jour, pour frapper les plus braves, ils employèrent le subterfuge suivant : ils promirent la liberté à ceux qui seraient désignés par leurs compagnons comme étant les plus braves. Deux mille furent ainsi désignés ; « mais peu après ils disparurent sans qu'on ait même soupçonné quel genre de mort on leur avait fait subir¹ ».

Jusqu'à la Révolution française, les luttes des classes forment le fond de l'histoire intérieure des différents peuples. L'histoire de la république romaine se résume dans l'histoire de la lutte des patriciens et des plébéiens. Les patriciens, traitant les plébéiens en vaincus, s'assurèrent tous les privilèges, toutes les dignités ; ils éloignèrent les plébéiens du gouvernement, pour en garder les bénéfices. Sous l'ancienne France, il y avait trois ordres ennemis l'un de l'autre. Au lieu de rapprocher les classes, les rois ne cherchèrent qu'à les diviser. L'histoire de France est l'histoire de la lutte des non-privilegiés contre les privilégiés. La royauté soutint et éleva le peuple. L'abolition des privilèges, la conquête de l'égalité fut le but principal de la Révolution française ; c'est l'obstination de la noblesse et du haut clergé à conserver leurs privilèges qui rendit la révolution nécessaire.

Il semble que les haines de classes ne devaient plus exister depuis la Révolution, qui a supprimé les privilèges et par suite les classes, qui divisaient la nation. Cependant la noblesse et la bourgeoisie continuèrent à se haïr sous la Restauration et le gouvernement de Juillet et aujourd'hui, bien qu'il n'y ait plus en France que des citoyens ayant les mêmes droits civils et politiques, le socialisme

(1) Thucydide, I. IV, § 80.

tant que
 ses diri-
 Bruxelles
 tte des
 émanci-
 aura des
 monde
 alistes ».

icalisme
 ps diffé-
 tre eux.
 is, dans
 r à leur
 pendant
 es d'Alle-
 rèrent le
 revinrent
 endre la
 e donna
 t appela
 orraine.
 ée espa-
 es s'allié-

Le len-
 ueillirent
 jusqu'en

144.
 statue de
 ant présen-
 oléon 1^{er} de
 assiner, au
 du chance-

1871, les partis politiques n'avaient plus osé s'allier avec l'étranger. Mais, depuis la Commune, les passions anti-sociales sont devenues si ardentes, qu'elles ont étouffé le patriotisme. Le lendemain de Sedan, la démagogie a abattu la colonne Vendôme et fraternisé avec les Prussiens. Pendant le siège de Paris, elle a profité de nos désastres pour faire des émeutes et aggraver la situation. Les socialistes révolutionnaires et les anarchistes ont une haine sauvage contre l'armée parce qu'elle défend l'ordre et la patrie. Le colonel Billet, qui avait commandé un régiment de cuirassiers à Reischoffen, et qui s'était couvert de gloire en chargeant les Prussiens à la tête de son régiment et en ayant à ses côtés ses deux fils, a été tué en plein jour, en pleine paix, dans une rue de Limoges, par un Français animé de cette haine contre l'armée. Les socialistes révolutionnaires et les anarchistes nient la patrie et calomnient l'armée qui la défend ; ils osent la représenter comme une école d'égoïsme, d'immoralité et de brutalité, alors qu'elle est une école d'abnégation et de sacrifice. Ils ont protesté contre les fêtes franco-russes ; un ouvrier anarchiste a même tiré un coup de revolver sur la foule qui acclamait les marins russes.

Dans les temps de révolution, la lutte des classes est allée jusqu'à la destruction des maisons des riches, des monuments et même des villes. A Lyon, en 1793, le jacobinisme fit détruire 20.000 hôtels. La Convention rendit un décret ainsi conçu : « La ville de Lyon sera détruite, tout ce qui fut habité par le riche sera démoli. » En 1871, la Commune brûla quelques-uns des plus beaux monuments de Paris.

A côté de ces haines de classes, qui préparent à la société contemporaine de redoutables tempêtes, il faut encore

placer les haines de partis. La raison et la religion disent à l'homme : « Tout concitoyen est ton frère, il faut l'aimer, » mais la politique lui crie : « Ce concitoyen est ton adversaire, il faut le haïr, le persécuter, » et alors, suivant les régimes, on entend ces cris sauvages : « L'aristocrate, voilà l'ennemi; le libéral, voilà l'ennemi; le clérical, c'est l'ennemi ! » On fait des émeutes ou des lois d'exception contre « l'ennemi », on le combat à coups de décrets ou à coups de fusil.

L'homme est ainsi fait qu'il déteste celui qui ne lui ressemble pas et refuse de partager ses passions politiques. Les violents haïssent les modérés. A leurs yeux la modération est une trahison¹. Quoi de plus admirable que les efforts de Lhôpital pour amener la paix entre les catholiques et les protestants ! Mais quoi de plus triste que le spectacle de son impuissance pour calmer les haines des deux partis ! Catholique, il était suspect aux catholiques, qui étaient enclins à voir en lui un hérétique et disaient qu'il fallait se garder de la messe du chancelier. Les protestants, de leur côté, ne pouvaient admettre qu'on pût être tolérant par amour de la modération et de la justice. — Lors de l'insurrection de Bordeaux contre le roi et Mazarin, les frondeurs modérés furent suspects aux violents, qui les attaquèrent comme des traîtres et des « mazarins ». — Pendant la Révolution française, les modérés furent encore suspects à tous les partis. Les constitutionnels

(1) Théramène, l'un des trente tyrans, ayant proposé de punir avec modération un Spartiate, que ses collègues voulaient faire mourir, fut lui-même condamné à boire la ciguë. — M^{me} de Staël, après le 18 Fructidor, ayant témoigné de la pitié aux victimes de ce coup d'Etat, fut accusée de trahison et obligée de quitter précipitamment Paris.

proscrits de France furent très mal reçus par les royalistes purs et mal vus par les gouvernements de l'Europe : « Les échafauds étaient dressés pour eux sur la frontière de leur patrie et des persécutions de tout genre les attendaient sur la terre étrangère¹. » — Les Jacobins détestaient encore plus les républicains modérés que les royalistes. Les Girondins furent proscrits comme modérés, les Dantonites comme indulgents, les indifférents eux-mêmes furent mis hors la loi. Quoiqu'il fût profondément républicain, Carnot fut proscrit au 18 Fructidor, comme royaliste et protecteur des émigrés, parce qu'il voulait que les lois fussent interprétées autant que possible en leur faveur, lorsqu'il était établi qu'ils n'avaient pas porté les armes contre leur patrie; cette modération entraîna sa proscription. Lanjuinais, qui montra un si grand courage à la Convention et au Congrès des Cinq-Cents, fut dénoncé par les ultra de la Restauration, qui s'étaient cachés pendant la tempête et vinrent alors demander le prix d'un dévouement, qui ne leur avait rien coûté.

Cette haine des violents contre les modérés a été observée à toutes les époques de l'histoire. « Les plus modérés, écrit Thucydide², périssaient victimes des factions. » — Les patriotes anglais Sidney, Harisson, Hutchinson, après avoir été poursuivis par Cromwell, furent proscrits par Charles II.

C'est surtout pendant les luttes de la Révolution que l'on se rend compte de l'intensité des haines politiques. Les partis s'entr'égorgeaient comme des gladiateurs dans un cirque. Les discours des orateurs étaient pleins de fiel, de

(1) M^{me} de Staël. *Considérations sur la révolution française*.

(2) Thucydide, l. III, § 82.

furieux et de rage. Les membres du comité de Salut public se détestaient les uns les autres. Carnot raconte que Saint-Just proposa un jour, en sa présence, son expulsion comme on avait proposé quelque temps auparavant celle de Hérault de Séchelles, ce qui l'avait aussitôt mené à l'échafaud : « Je répondis froidement à Saint-Just, ajoute Carnot, qu'il sortirait du comité avant moi, ainsi que tout le triumvirat et le comité frappé de stupeur garda le silence ¹. »

Avant de se proscrire, les partis se calomnièrent, s'accusèrent réciproquement d'intrigues et de complots. Robespierre ne cessa d'accuser ses adversaires d'être des traîtres, des conspirateurs; ses discours ne sont qu'un tissu de calomnies. La calomnie fut l'arme préférée des Jacobins contre les Girondins; elle leur réussit; « il n'est pas un département, dit Buzot, pas une ville, pas un misérable club qui ne nous traite de royalistes et de fédéralistes ². » Le livre de C. Desmoulins, intitulé : *Histoire des Brissotins*, contribua par ses allégations mensongères à la proscription des Girondins; aussi quand il entendit leur condamnation, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Ah ! malheureux; c'est mon livre qui les a tués. »

Dès le début de la révolution, les adversaires de la royauté lui firent la guerre en répandant une foule de calomnies contre le roi et la reine. Kropotkine trouve cette tactique excellente et conseille aux anarchistes de l'employer contre la bourgeoisie. « Calomniez, calomniez, disaient alors les Jacobins ³, comme aujourd'hui les anar-

(1) *Exposé de la conduite politique de M. Carnot*, p. 33.

(2) *Mémoires de Buzot*, p. 47.

(3) Danton dit à la tribune que la calomnie était permise contre les ennemis de la liberté.

chistes, il en restera toujours quelque chose. » Ils savent qu'à force d'être répétée l'imputation la plus absurde finit par être acceptée. Pour soulever le peuple contre Louis XVI, on accusa ce roi débonnaire de méditer le massacre des Parisiens. Plus tard, afin de préparer l'esprit public au massacre des nobles et des prêtres, les démagogues accusèrent ces derniers de comploter le massacre des patriotes. Quelques jours avant les massacres de septembre, on fit courir le bruit qu'un complot avait été tramé dans les prisons ¹.

C'est par de fausses accusations contre l'assemblée constituante que les démagogues excitèrent les fureurs populaires en juin 1848. Le troisième jour de l'insurrection, des représentants des ouvriers vinrent au corps législatif, pour s'assurer si l'assemblée constituante ne songeait pas à affamer le peuple, pour lui faire détester la république. Comme les députés qui les reçurent s'étonnaient de leurs questions, les ouvriers répondirent : « Ah ! quand on souffre de toutes manières, on est mal disposé, voyez-vous ! Et puis, nous ne voyons pas nous autres, nous ne savons que par les journaux. Eh bien ! ce sont eux qui nous ont monté la tête ². »

Lorsque les partis politiques paraissent se rapprocher et mettre un terme à leur sentiments haineux, ils ne font, en réalité, que se coaliser contre un autre parti qu'ils détestent plus encore. C'est une haine commune qui les rap-

(1) Après la Saint-Barthélemy, on calomnia aussi les victimes. Des lettres royales furent envoyées aux provinces, pour annoncer que « l'exécution de Paris » n'avait eu lieu que pour prévenir un complot tramé par les protestants. Le roi chargea le parlement d'informer contre Coligny et ses amis, et le parlement condamna deux protestants notables, qui avaient échappé au massacre.

(2) Corbon. *Le Secret du peuple*, 198.

proche un instant, mais le lendemain de la victoire obtenue contre l'ennemi commun, ils recommencent à se déchirer. Les Girondins se coalisèrent avec les Jacobins contre la royauté, puis, après l'avoir détruite ils se firent la guerre. La haine des Jacobins contre les Girondins était accrue par la jalousie; jaloux du talent des Girondins, les Jacobins les proscrivirent pour se venger de leur supériorité, Danton s'unit à Robespierre contre les Girondins, puis il tomba, à son tour, sous les coups de son complice.

Les haines politiques sont si intenses, que la proscription d'un adversaire devient une jouissance. L'homme haineux éprouve du plaisir à voir souffrir sa victime¹. En 1793 les Jacobins éprouvaient du plaisir à voir mourir les nobles et les prêtres; ils invitaient quelquefois le bourreau à leur table. L'histoire dit aussi que plusieurs empereurs et rois aimaient à contempler la tête des hommes qu'ils avaient fait tuer. Lorsque Sylla fut tué sur les ordres de Néron, « on porta sa tête à Néron, qui plaisanta de ce qu'elle était déparéc avant l'âge par des cheveux blancs² ». La tête de Plantus fut aussi rapportée à Néron, pour qu'il eût le plaisir de la voir. Othon contempla avec une joie extrême la tête de Pison; « l'on dit qu'il n'arrêta jamais sur aucune autre tête des regards plus avides³ ». C'est un roi qui a dit en présence du cadavre d'un adversaire qu'il avait fait tuer: « le cadavre d'un ennemi sent toujours bon. »

Les haines politiques ne sont pas assouvies par la persécution. L'homme pardonne plus aisément le mal qu'il

(1) - Ennius a parfaitement dit: « Celui que l'on hait, on voudrait le voir mort. » Cicéron. *De Officiis*, l. II, § 7.

(2) Tacite. *Annales*, l. I, § 57.

(3) Tacite. *Histoire*, l. I, § 44.

reçoit que le mal qu'il fait. Le parti qui a persécuté veut persécuter encore. Les victimes pardonnent quelquefois à leurs bourreaux, mais les bourreaux ne pardonnent jamais aux victimes, ils s'irritent de leur fermeté, de leur résignation ; ils s'irritent même contre leurs victimes, quand la mort ne vient pas assez vite. En 1793, les égorgeurs de Nantes qui massacrèrent des enfants étaient furieux, quand ces pauvres enfants restaient trop longtemps à mourir.

Le parti politique, qui a commencé à persécuter ses adversaires, continue à les opprimer parce qu'il redoute les représailles ; il suppose que les opprimés voudront à leur tour se venger, et, par peur de la réaction, il n'ose pas s'arrêter dans la voie des persécutions.

Les haines politiques ne respectent rien, pas même les tombeaux. En 1793, on jeta au vent les cendres des rois, on s'acharna sur des cadavres. En 1661, en Angleterre, les corps de l'amiral Blake, de la mère et de la fille de Cromwell furent enlevés de Westminster.

C'est en s'appuyant sur la canaille, que les violents, en temps de révolution, parviennent toujours à vaincre les modérés. « Je sais bien, disait Danton, à la veille du 31 mai, que nous sommes en minorité dans l'assemblée ; nous n'avons pour nous qu'un tas de gueux qui ne sont patriotes que quand ils sont soûls. Nous sommes un tas d'ignorants ; Marat n'est qu'un aboyeur, Legendre n'est bon qu'à dépecer la viande, les autres ne savent que voter par assis et levé. Nous sommes bien inférieurs en talent aux Girondins, mais, si nous avons le dessous, ils nous feraient un crime des journées de septembre, de la mort de Capet et du 10 août, dont ils ont été d'accord. Il faut donc marcher sur eux ; ce sont de beaux parleurs qui délibèrent

ux et la

obins la

Henriot,

achetés

ur place

t Lanju-

élite des

la ruine

mployer

rien ; de

te qui a

c de l'or

accordés

Il fallait

de Paris

sous les

Danton

ville une

donnait

ent aux

urôler la

etiers. Dès

ent com-

le chan-

Le maire

0.000 francs

à Avignon.

celier Pasquier, ne savaient ce qu'ils voulaient, ni ce qu'ils faisaient, et il était clair que leur fureur était de commande¹. » Le duc d'Orléans, Philippe-Egalité, dépensa des sommes considérables en émeutes. Pour supplanter Louis XVI, il favorisa l'insurrection du 5 octobre. D'après deux députés du côté droit, Durand de Maillane et Lanjuinais, les adversaires de la révolution provoquèrent aussi des troubles pour la déshonorer².

Un grand nombre de mouvements populaires, qui paraissent spontanés, ne sont, en réalité que des coups montés, préparés, ou tout au moins exploités par les partis politiques. Les émeutes sont rarement des explosions subites de la colère populaire ; elles sont souvent commandées par des meneurs ambitieux. Le 20 juin a été préparé par les Girondins, qui voulaient s'imposer au roi comme ministres. Le 31 mai et le 2 juin ont été conçus par Robespierre et par Danton.

Quand on déchaîne le peuple, on déchaîne un torrent qu'on ne peut plus arrêter. Dès qu'on a donné à la foule le goût de l'émeute, du sang et du pillage, il devient très difficile de la contenir. « Lorsque le peuple a porté ses mains criminelles sur un roi juste et qu'il a goûté le sang des meilleurs citoyens, lorsque la république n'est plus qu'une litière, sous les pieds de la foule qui trépigne, alors sachez-le bien, il n'y a ni tempête ni incendie qu'il ne soit plus facile de calmer que les emportements d'une multitude effrénée³. » Les Girondins en firent l'expérience ; après

(1) *Mémoires* du chancelier Pasquier, t. I, p. 49.

(2) *Histoire de la Convention nationale*, par Durand de Maillane, p. 47. — *Fragment historique sur le 31 mai*, par Lanjuinais, 296.

(3) Cicéron. *La République*, l. I, § 42.

avoir déchainé la foule contre la royauté, ils virent la même foule se tourner contre eux. Lorsqu'une émeute commence, on ne sait jamais où elle s'arrêtera. Une étincelle produit souvent un grand incendie difficile à éteindre. Pendant la lutte des Armagnacs contre les Bourguignons, sur les excitations de l'Université, les maîtres bouchers qui lancèrent dans l'émeute leurs valets, les écorcheurs, espérant les retenir, ne purent y parvenir. Lorsque sous Henri III, le duc de Guise lança le peuple dans Paris, il fut prié par le roi d'apaiser la sédition, mais il fut obligé de répondre qu'il ne pouvait retenir « ces taureaux échappés ». Pendant la Fronde, après le combat du faubourg Saint-Antoine, le 4 juillet 1652, Monsieur et Condé se servirent de M. de Beaufort dans l'intention de faire peur seulement aux autorités municipales, mais la foule déchainée alla plus loin qu'on ne voulait et massacra plusieurs magistrats.

Ce sont souvent les meilleurs amis du peuple qui sont massacrés par lui dans les émeutes, tant les haines populaires sont aveugles. Lors de la scène révolutionnaire qui eut lieu à l'hôtel de ville le 4 juillet 1652, des magistrats hostiles à Mazarin, furent massacrés comme *Mazarins*. Pendant les troubles de la Fronde, on était perdu si on était appelé *Mazarin*, comme plus tard, en 1793, on risquait d'être pendu à une lanterne, si on était traité d'aristocrate¹. Les meilleurs amis de la liberté ont été massacrés comme ennemis de la liberté. Dans les violentes crises politiques le peuple égaré par les démagogues voit

(1) A l'époque des luttes entre les Armagnacs et les Bourguignons, lors de la prise de Paris par ces derniers, lorsqu'on voulait faire massacrer son ennemi, on criait à l'Armagnac.

TIQUE

ont été massacrés aux

tionnaire, la foule qui

commet les plus abomi-

nable furent insatiables

des prêtres et des no-

bles femmes, des enfants,

et; ils tuèrent et vio-

lèrent, des jeunes

Aux époques de réac-

tion, les foules contre-

venues par la passion de la

violence. Toutefois, la fureur des

hommes éprouvent le besoin

à leur tour, leurs oppres-

sés à son tour exercer

leurs mêmes deviennent vio-

lents. L'histoire a décrit ce besoin

des excès ceux qui ont

commis la première le spec-

taclé que peuvent entre-

prendre eux longtemps gou-

verner, au lieu d'être traités

comme des commis d'infractions

ils ont se délivrer de l'indi-

gnité ne songent qu'à s'em-

brasser la réaction de ceux qu'on

avait fait sans mesure dans

la vie on tue les grives dans

la vie. Durand de Maillane. *Op.*

parer des richesses d'autrui, au mépris de la justice ; enfin tout ce que peuvent exercer d'atrocités et de fureurs des hommes qui, armés moins par la cupidité que pour le maintien de l'égalité politique, marchent d'excès en excès, ne prenant conseil que de l'ignorance et d'une fougue insensée. » (L. III, § 84.) Au moyen âge, les *Jacques*, à la fin du XVIII^e siècle, les noirs de Saint-Domingue rendirent outrage pour outrage. Des atrocités furent commises du côté des nobles et du côté des *jacques*, du côté des maîtres d'esclaves et du côté des esclaves. Les *jacques* incendièrent les châteaux, les nobles incendièrent les villages. Des deux côtés, le carnage fut horrible. Lorsque les Irlandais, si odieusement opprimés par les Anglais, se révoltèrent à plusieurs reprises, ils commirent aussi des excès révoltants.

Les réactions contre les époques de violence sont toujours violentes. Après avoir renversé la Terreur ; le 9 Thermidor continua le système de la Terreur ; plus tard la Terreur blanche¹ succéda à la Terreur rouge. Avides de vengeance, les réactionnaires recommencèrent les crimes dont ils avaient souffert.

C'est l'apathie des honnêtes gens qui fait la force des violents, en temps de révolution. Elle a été observée à toutes les époques de l'histoire. Attristé par la cruauté des bourreaux et la lâcheté des victimes, Tacite laisse tomber sa plume de dégoût, en disant : « Cette résignation servile et tant de sang perdu en pleine paix fatiguent l'âme et la resserrent². »

(1) Il est juste de reconnaître que la Terreur blanche a fait beaucoup moins de victimes que la terreur rouge. « Paris, dans une seule des journées de septembre, a vu plus d'égorgements que le midi tout entier pendant l'été et l'automne de 1815. » (Viel-Castel. *Histoire de la Restauration*.)

(2) Tacite. *Annales*, l. XVI, § 16.

L'*Ormée* qui, pendant la Fronde, fit trembler Bordeaux n'était composée que de 500 membres. Pendant la révolution les Bordelais se laissèrent opprimer par Tallien et les 1800 énergumènes qui le suivaient ; à Marseille, les Jacobins n'avaient que 5 sections sur 32 ; à Lyon, Ronsin, commandant de l'armée révolutionnaire, disait qu'il n'y avait pas 1500 Jacobins dans cette ville ; Paris se laissa terroriser par une poignée d'assassins.

Il semble au premier abord que les haines sauvages, qui ont fait couler tant de sang, appartiennent à l'histoire et que les sociétés contemporaines ne reverront plus les excès de 1793. Les mots de fraternité, d'humanité et de pitié sont dans toutes les bouches, mais ils ne sont pas encore descendus dans tous les cœurs ; nous avons parmi nous des barbares sans idées qui n'ont que des haines et qui veulent détruire la société. Ces barbares qui sortent des bas-fonds des grandes villes sont plus féroces que les barbares qui sortaient des forêts. On ne doit pas s'endormir dans une fausse sécurité, en disant que les ennemis de la société sont en minorité, que le peuple en grande majorité n'est pas animé de sentiments révolutionnaires. Toutes les révolutions ont été faites par une minorité audacieuse. Le nombre des violents est petit, mais celui des lâches est si grand ! En 1871, nous avons assisté à la résurrection de la Terreur, les excès de 93 ont été dépassés par ceux de la Commune, et, si demain une nouvelle révolution éclatait, les actes de vandalisme et de cruauté de 1871 seraient encore dépassés par les actes de barbarie des socialistes révolutionnaires et des anarchistes, qui sont animés contre les patrons, les bourgeois, les prêtres et l'armée d'une haine sauvage et veulent détruire la société par tous les

moyens, par le poignard, par le pétrole, par la dynamite et par le feu. Ayant eu à juger un certain nombre d'anarchistes, j'ai constaté dans leurs paroles et leurs écrits une intensité de haine effroyable. L'un d'eux conseillait aux domestiques, de se venger de leurs maîtres en dépravant leurs enfants. Après l'attentat commis au théâtre de Barcelone, où un ingénieur d'Aix a été tué, un journal anarchiste écrivait : « Est-ce que chacun d'entre vous ne sentirait pas son cœur tressaillir d'une fièvre intense, s'il entendait le grésillement de la graisse bourgeoise et les hurlements de cette masse de viande grouillant au milieu de cet immense vaisseau de feu ? »

Malheureusement, à mesure que l'audace et la haine des ennemis de la société augmentent, l'énergie des honnêtes gens diminue. « Nous ressemblons un peu à des gens qui, lorsqu'on met le feu à la maison, s'occupent à admirer la torche et la bonne mine de l'incendiaire ¹. » Les incendiaires de la Commune, par suite d'une niaise sensiblerie, nous les avons rappelés parmi nous, et ils nous refusent un pardon que nous leur avons accordé. Les anarchistes, qui commettent les forfaits les plus abominables, obtiennent quelquefois les circonstances atténuantes; les jurés qui les accordent semblent les demander pour eux-mêmes.

(1) Joubert. *Pensées*, t. II, p. 222.

CHAPITRE V

L'HYPOCRISIE POLITIQUE

Comme la religion, la politique a ses hypocrites, qui, sous de grands mots, masquent leur ambition. L'hypocrisie religieuse a été stigmatisée par Molière dans un chef-d'œuvre immortel ; l'hypocrisie politique attend encore le peintre qui la démasquera ¹.

Les ambitieux politiques invoquent toujours le bien public, l'intérêt de l'État ; ils parlent sans cesse de leur dévouement à la chose publique, en réalité ils veulent le pouvoir. Le ministre qui a toujours à la bouche le salut de l'État, n'a souvent au fond du cœur qu'un seul but, le salut de son portefeuille ; celui qui invoque sans cesse l'intérêt de l'État se préoccupe avant tout de son intérêt personnel. Le gouvernement, dont l'ambitieux politique ne fait pas partie, est toujours un mauvais gouvernement qu'il faut renverser... dans l'intérêt public. La politique qui ne rapporte rien est une mauvaise politique. La bonne politique est celle qui donne le pouvoir et l'argent. De farouches conventionnels, qui avaient aboli les titres de noblesse,

(1) Fabre d'Eglantine avait songé à écrire sur l'hypocrisie politique une comédie, dont Robespierre aurait été le principal personnage.

sont devenus barons et comtes de l'Empire ; des défenseurs zélés de la liberté ont voté l'établissement de l'empire ; des régicides ont crié en 1815 : Vive le roi ! Des adversaires implacables de Louis-Philippe, qui se plaignaient de manquer de liberté sous son règne, sont devenus sous Napoléon III de hauts fonctionnaires. De même que des régicides de 1793 sont devenus préfets et conseillers d'État du premier empire, dessocialistes de 1848 ont été nommés préfets et conseillers d'État du second empire. A côté de quelques hommes d'État, qui songent sincèrement au bien public, combien y en a-t-il qui ne cachent sous de grands mots que des préoccupations égoïstes !

Lorsque le duc de Berri et le comte de Charolais se révoltèrent contre Louis XI, ils déclarèrent qu'ils se mettaient en campagne pour le bien de la chose publique. Louis XI expédia alors par tout le royaume des lettres patentes, où il révéla les causes véritables de la rébellion, et fit connaître que, s'il avait consenti à augmenter les pensions des grands, ceux-ci n'auraient jamais songé au bien public. Le chapitre des *Mémoires* de Commines, qui est consacré au récit de la révolte du comte de Charolais, est précédé du sommaire suivant : « Comment le comte de Charolais avec plusieurs gros seigneurs de France dressa une armée contre le roy Louis onzième *soubs couleur du bien public.* »

La religion a servi de prétexte à un grand nombre d'ambitieux politiques, pour couvrir leurs desseins. « Le prétexte de la religion, disait le duc de Nevers ¹, n'est pas chose nouvelle et beaucoup de grands princes s'en sont

(1) Dans un discours sur les affaires d'État, imprimé en 1590 et dédié au pape Sixte V.

TIQUE

Le duc de Guise se
le chemin du trône.
pour prétexte l'intérêt
la haine du prince de
s guerres de religion,
ent plus préoccupés de
intérêts du protestan-
Rochele en 1627, la
vrai motif fut l'ambi-
e craignit pas de s'ap-
Charles-Quint couvrit
igion. « Charles, disait
États, sous couleur de
aussi du prétexte de la

on point dans l'intérêt
pendant la Fronde, se
és projets de traité, qui
cateurs, l'un, de Château-
ministre ; l'autre, le mar-
finances ; celui-ci, de
cardinal ; d'autres enfin
es gouvernements héré-
oucauld (le moraliste)
uer une bonne pension
négocia avec la cour,
vets de maréchaux de
pvince, des honneurs et
pension pour M^{me} de
e s'oublèrent pas non
es chefs de l'Ormée,

réclama pour lui 30,000 écus. On le voit, l'aristocratie, qui poussa le peuple à la révolte contre Mazarin, travailla pour elle et non pour lui ¹. Il en a toujours été ainsi.

La plupart des troubles, des guerres civiles, qui ont ensanglanté la France avant 1789, ont été provoqués par l'ambition et la cupidité des grands seigneurs. On les vit entretenir des relations étroites avec le bas peuple, le flatter, l'exciter, afin de pouvoir le lancer dans les rues. Quoi de plus triste, par exemple, que la conduite de Condé pendant les troubles de la Fronde ! Lorsque la Fronde se divisa à Bordeaux en deux factions l'une, la petite Fronde, composée d'hommes modérés et éclairés, l'autre, appelée l'*Ormée*, composée d'hommes du peuple, violents, emportés, et que des luttes sanglantes éclatèrent entre ces deux factions, Condé, le grand Condé écrivit à Lenet : « Si par négociation et par adresse ou autrement on ne peut obliger l'*Ormée* à se contenir, il vaut mieux se mettre de son côté..... Je persiste toujours dans la pensée de nous joindre tous à ceux de l'*Ormée*, puisque ce parti se trouve de beaucoup plus fort que l'autre ². » Lorsque l'*armée* chassa plusieurs membres du parlement qui avaient été des amis de Condé, celui-ci approuva ces violences, qu'il croyait nécessaires ; bien plus, il ne craignit pas d'en rejeter mensongèrement la responsabilité sur le prince de Conti et la duchesse de Longueville. « Je serai bien aise, écrivit-il à Lenet, que les violences que l'on doit faire envers le corps du parlement

(1) Les motifs qui soulevèrent le Parlement contre Mazarin étaient aussi des motifs d'intérêt ; le Parlement ne voulait pas payer le droit de la *Paulette* et il s'opposait à la création de nouvelles charges.

(2) Cousin. *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 270.

puissent être attribuées à M. le prince de Conti ou à M^{me} de Longueville ¹. »

Lorsqu'on voit le vainqueur de Rocroy, égaré par la passion politique, devenir fourbe, lâche et hypocrite, faut-il s'étonner de rencontrer si peu de droiture et de sincérité dans le monde politique ? Princes, rois, empereurs, ministres, députés, tribuns du peuple, presque tous se servent de la parole pour déguiser leur pensée ; ils font du mensonge une habitude, un principe de gouvernement. « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner, » disait Louis XI. On voit encore aujourd'hui des historiens faire admirer aux jeunes écoliers les ruses de Louis XI. On a dit de plusieurs souverains qu'ils mentaient, même quand ils ne parlaient pas. Après la cruauté, c'est l'hypocrisie qui est le caractère dominant de presque tous les empereurs romains. Auguste dissimula le pouvoir absolu sous l'apparence d'une république. On sait combien Tibère était hypocrite ; il disait toujours qu'il fallait obéir à la loi, *exercendas leges esse*. Néron avait l'habitude de cacher sa haine sous des caresses perfides ² ; il couvrait tous ses crimes du manteau de la raison d'État ; pour justifier l'assassinat d'Agrippine, il fit porter contre elle des accusations mensongères ; lorsqu'il fit tuer deux bons citoyens, Plantus et Sylla, il les accusa faussement d'être des esprits séditieux et écrivit au sénat qu'il veillait avec grand soin au salut de la république ³.

Tous les ambitieux qui ont aspiré à la domination ont été des hypocrites, affectant de dire qu'ils sont sans ambi-

(1) Cousin. *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 318.

(2) Tacite. *Annales*, XIV, § 56.

(3) *Ibid.*, § 59.

un homme
ne s'aspirer
à changer
s'ennuieraient
de la berberie de
de ne pas
s'attacha aux
; il ne
n'avaient été

il se cacha, lui
s'implissant
d'effusions
disant qu'il
son petit
que de se
il ajoutait
nation et
de hauteur
que d'obéis-
serviteur
menteur,
de franchise. Il
est, comme
le consul. Je
s'aperçut et de
comment
ceux qui
s'accomplissent

se rendirent et Cromwell les fit tous massacrer. Gustave de Beaumont raconte, dans son livre sur l'Irlande, qu'ayant visité ce malheureux pays deux siècles après il trouva les lieux où avait passé Cromwell encore pleins de la terreur de son nom. Cromwell, comme tant d'autres ambitieux politiques ¹, avait l'habitude de calomnier ceux qui lui résistaient, avant de les envoyer en prison ou à la mort ; par des pamphlétaires à ses gages, il les faisait traiter de factieux abominables, d'hommes capables de tous les crimes.

Les ambitieux, qui veulent conquérir ou conserver le pouvoir, ont toujours des pamphlétaires, des *reptiles*, pour calomnier leurs adversaires et dissimuler leurs projets. Celui qui veut confisquer la liberté vante la liberté et se déclare prêt à combattre le despotisme. Pendant que Monck préparait le retour des Stuarts, il disait à Ludlow : « Il faut vivre et mourir pour la République, » et jurait de s'opposer à la restauration des Stuarts. C'est surtout à l'homme politique qu'il faut appliquer ces mots de la Bible : *Omnis homo mendax*. Le conquérant qui opprime un pays vaincu s'appelle volontiers le libérateur de ce pays. Le prince qui violente une nation ne manque pas de dire qu'il est le mandataire du peuple, l'exécuteur de la volonté nationale. Le roi ou le ministre qui prépare la guerre annonce la paix. S'il déclare la guerre, il s'efforce par des déclarations mensongères de jeter la division dans le pays attaqué, de séparer le gouvernement de la nation. Dans le manifeste, qu'il adressa en 1791 à toutes les

(1) César ne cessa de calomnier Caton d'Utique et de lui reprocher son avarice et ses mauvaises mœurs, et cependant, dit Plutarque, « c'est tout un de reprocher à Hercule couardise et à Caton avarice et convoitise de gagner ». *Vie de Caton d'Utique*.

puissances, Léopold déclara qu'il ne voulait que « réprimer ces petits législateurs de l'Assemblée nationale, qui, après avoir attaqué le trône et l'autel, deviendraient infailliblement les perturbateurs du repos de l'Europe » et ajouta : « Je déclare à la nation française que ce n'est point contre elle que je conduirai mes troupes. » En 1870, le roi de Prusse usa de la même manœuvre et déclara qu'il faisait la guerre à Napoléon III, et non à la nation française, et cependant, quand Napoléon III eût été fait prisonnier, la Prusse continua à faire la guerre à la nation.

Les violents disent que l'ordre règne, quand ils font taire les victimes ; là où ils font la solitude ils déclarent qu'ils établissent la paix, *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*. Le peuple qui en opprime un autre ne manque pas de lui dire qu'il lui apporte les bienfaits de la civilisation et qu'il agit dans son intérêt. Lorsque les Athéniens réclamèrent la soumission des Méliens, ils leur dirent hypocritement : « Nous vous parlons en même temps pour le salut de votre république. Nous voulons vous épargner une funeste résistance et vous conserver dans votre intérêt... et dans le nôtre ¹. »

Pour justifier les tributs énormes que les Romains exigeaient des peuples vaincus, Cicéron disait que la domination romaine était établie dans leur intérêt. Or, ces peuples étaient rançonnés et pillés avec une cupidité et une cruauté sans bornes. — Sous prétexte de civiliser le nouveau monde, les Espagnols l'ont pillé.

Les persécuteurs ont toujours à la bouche les mots

(1) Thucydide.

d'humanité et de fraternité, quand ils envoient leurs victimes à l'échafaud. S'ils veulent supprimer la religion, c'est au nom de la liberté des cultes et de la liberté de conscience qu'ils empêchent la célébration du culte et le recrutement du clergé. Après le 9 thermidor, la Convention proclama la liberté des cultes et interdit en même temps la célébration du culte par les prêtres. Le fanatisme de l'irreligion est en général hypocrite et cruel ; pendant la Terreur, il a, au nom de la philosophie, assassiné les prêtres, fermé les églises, brisé les autels ; ceux qui assassinaient les prêtres s'appelaient patriotes et philosophes et donnaient le nom de fanatiques à leurs victimes ; plus tard la persécution s'appela légalité. Quand la persécution ne peut atteindre son but par la violence, elle prend hypocritement des formes légales. Lorsque l'Angleterre vit qu'elle ne pouvait par la force supprimer le catholicisme en Irlande, elle en autorisa l'exercice, mais en même temps elle bannit les évêques, afin d'empêcher le recrutement du clergé. En France, les terroristes les plus cruels ont employé tour à tour la violence et la ruse, pour détruire le christianisme. Carrier qui a noyé tant de prêtres et qui plus tard au moment de son procès, disait que ces noyades lui avaient paru très naturelles ¹, recommandait aussi l'emploi de la ruse, pour détruire le christianisme d'une manière indirecte, tout en proclamant la liberté des cultes ¹.

Pendant la Révolution, la confiscation commença par s'appeler séquestre, régie administrative. On donna le nom de *Tiers Consolidé* à la banqueroute des deux tiers. La

1) Wallon. *Les représentants en mission*, t. I, p. 68.

Convention, après le 9 thermidor, déclara que la propriété était inviolable et interdit la propriété aux familles des émigrés, en maintenant la confiscation de leurs biens.

La plupart des discours de la période révolutionnaire sont pleins de mensonges. Lorsque le 2 juin, la Convention délibéra sous les fusils et les canons de la Commune, Couthon parla de l'indépendance dont elle jouissait : « Maintenant que vous êtes rassurés sur votre liberté, dit-il, je demande qu'on fasse justice au peuple, qu'on arrête les députés conspirateurs. » Quel hypocrite que Robespierre ! comme tous ses discours sentent la ruse, la perfidie ! C'est le type du tartufe politique ; son langage est toujours artificieux, cauteleux : il vante sa franchise ; il affecte l'abnégation, l'absence d'ambition, il prononce dévotement les mots d'humanité, de liberté, quand il propose des actes de proscription ; jaloux de ses adversaires, qui ont plus de talent que lui, il les calomnie et les proscriit dans l'intérêt de la république, lorsqu'en réalité il les sacrifie à ses rancunes ; pour se rendre populaire, il loge chez un menuisier et mange avec sa famille.

Un autre moyen machiavélique employé par les gouvernements qui veulent détruire une religion consiste à discrediter le clergé par de mauvais choix ; c'est ainsi que, pour supprimer le catholicisme en Pologne, le gouvernement russe nomme des évêques catholiques ivrognes ou débauchés.

Les démagogues, qui veulent opprimer la majorité, au nom d'une infime minorité, parlent toujours au nom du peuple, bien qu'ils ne représentent que la partie la moins éclairée et la moins honnête du peuple. C'est au nom du « peuple » qu'ils ont demandé la mort du roi, la proscrip-

tion des Girondins, la création du tribunal révolutionnaire. Les juges eux-mêmes de ce tribunal faisaient parler le peuple : « Le peuple, qui connaît les conspirateurs, veut leur punition, disaient-ils, apprenez au peuple que la Convention veut se réunir à lui pour sauver la république¹. » Les minorités factieuses invoquent toujours la volonté du peuple. Pendant la Révolution, les prétendus délégués des 48 sections de Paris disaient qu'ils représentaient seuls le peuple souverain. On a écrit que les 48 sections s'étaient levées, pour renverser la monarchie. Or, dans la nuit du 9 au 10 août, beaucoup de commissaires ne furent nommés que par une infime minorité ; à la section de l'arsenal, qui comprenait 1.400 citoyens actifs, l'élection de trois délégués fut faite par dix membres. Que de fois depuis lors le même mensonge a présidé à la formation des comités politiques, à la nomination de délégués, qui se donnent comme les représentants de la majorité et se prévalent d'un mandat qu'ils n'ont pas reçu ! C'est grâce à ces manœuvres que la France se laisse quelquefois gouverner par une minorité, qui n'est pas l'élite du pays. Le nombre est falsifié ou escamoté. La minorité se donne l'apparence de la majorité, elle agit sur l'opinion et la dirige en parlant au nom du peuple.

Les faiseurs de coups d'État despotiques ou populaires ne manquent jamais d'invoquer la souveraineté du peuple, pour attenter à cette souveraineté. La seule souveraineté qui les intéresse est leur propre souveraineté. C'est en disant que le peuple est souverain, qu'il lui imposent leur volonté et le traitent en esclave ; ils font semblant de

(1) *Histoire de la Convention nationale*, par Durand de Maillane, p. 66.

consulter le pays, et en réalité ils lui dictent les réponses qu'ils demandent.

Aux époques de Révolution, la France est pleine de gens qui s'attribuent le droit de représenter le pays. S'ils envahissent l'Assemblée des représentants, c'est pour lui notifier la volonté du peuple. A la séance du 1^{er} prairial an III, la Convention ayant été envahie par une horde de séditieux, « l'un d'eux en habit de canonnier monte à la tribune, où, entouré de fusiliers, et du ton le plus insolent, il fait lecture d'un long imprimé, *qui renferme*, dit-il, *la volonté du peuple souverain, au nom duquel il parle* ».

Si les violents cachent leurs projets sous une foule de prétextes : le bien public, le salut de la république, la volonté du peuple, les modérés à leur tour, trop lâches pour leur résister, cachent leur faiblesse et leur peur derrière des sophismes et des mensonges. Ils ne cèdent, disent-ils, que pour éviter de plus grands maux, pour terminer une crise dangereuse. S'ils accordent les mesures violentes qui leur sont demandées, ils s'excusent en disant qu'ils ne les votent que dans l'intérêt de ceux contre qui elles sont prises. Lorsque les Jacobins demandèrent le 2 juin la proscription des Girondins, les députés de la Plaine cédèrent, en disant « qu'après tout les députés mis en arrestation chez eux ne seraient pas tant à plaindre, et qu'il fallait mettre fin à une crise terrible »². Barrère, chargé de faire un rapport au nom du Comité de Salut public, fit un appel hypocrite au patriotisme et à la générosité des membres accusés, il leur demanda la suspension

(1) *Histoire de la Convention nationale*, par Durand de Maillane, p. 361.

(2) Thiers. *Histoire de la Révolution Française*, t. IV, p. 287.

volontaire de leur pouvoir, en leur représentant que c'était la seule manière de faire cesser les divisions qui affligeaient la république. La même hypocrisie eut lieu, au moment du vote de la liste de proscription ; les membres du *Ventre*, pour couvrir leur faiblesse, refusèrent de voter en disant qu'ils n'étaient pas libres. Leur abstention permit à la Montagne de décréter la mise en accusation des Girondins.

C'est la peur qui pousse aujourd'hui tant d'hommes d'opinions modérées à hurler avec les radicaux et avec les socialistes ; c'est la peur qui, pendant la Révolution, augmenta sans cesse le nombre des Jacobins, qui étaient d'abord en minorité à la Convention ; c'est elle qui avait conduit le duc d'Orléans au milieu des montagnards et lui avait fait prendre le nom d'*Egalité*.

La peur, qui rend les hommes hypocrites, les rend aussi cruels. Pour se sauver, ils perdent les autres ; couardise est mère de cruauté, dit Montaigne. Que de députés par peur volèrent la mort de Louis XVI et des Girondins ! Combien firent comme de Saint-Fargeau, ancien président à mortier au parlement de Paris ! Après s'être montré très hostile à la révolution, il vota la condamnation de Louis XVI et recruta des voix pour cette condamnation. Les Girondins ne voulaient pas la mort de Louis XVI, mais ils la votèrent parce qu'ils craignirent d'être accusés de royalisme¹. Vergniaud, qui s'était d'abord prononcé ouvertement contre la mort de Louis XVI, finit par la voter en disant qu'il fallait se résigner à sacrifier la vie d'un homme, pour éviter la guerre civile. Beaucoup de

(1) Cette lâcheté ne les sauva pas ; les montagnards les accusèrent plus tard d'avoir songé à sauver le tyran.

députés se laissèrent intimider par les clameurs des tribunes qui murmuraient contre ceux qui ne votaient pas la mort¹. Les montagnards n'obtinrent la condamnation que par l'audace et la terreur. C'est la peur qui fit livrer tour à tour les Girondins à Danton et à Robespierre, et Danton ensuite à Robespierre. La majorité de la Convention n'était pas animée de sentiments cruels ; « toujours la majorité fut saine, » disait d'elle plus tard M. de Serre ; mais toujours elle fut lâche. Ce n'est point le courage de la majorité qui fit cesser la dictature de Robespierre ; c'est la peur de devenir ses victimes qui décida Tallien, Bourdon de l'Oise, Legendre, Lecointre à attaquer Robespierre ; pour se sauver ils l'abattirent. Interrogé plus tard sur les actes du Comité de Salut public, Barrère répondit : « Nous n'avions qu'un seul sentiment, celui de notre conservation, qu'un désir, celui de conserver notre existence, que chacun de nous croyait menacée. On faisait guillotiner son voisin, pour que le voisin ne nous fit pas guillotiner nous-même. » Pour sauver sa tête, on poussait ses collègues à l'échafaud.

Lorsque après la Terreur, on demanda à Siéyès ce qu'il avait fait pendant la tourmente, il répondit : « J'ai vécu. » Beaucoup de conventionnels modérés firent comme lui, ils ne songèrent qu'à sauver leur vie, en se tenant silencieux et cachés dans le *marais*. Un député du côté droit, Durand de Maillane, a expliqué son attitude à la Convention dans les termes suivants : « Le parti de Robespierre ne voyait le salut de la république et sa propre défense

(1) Pour intimider les modérés, les jacobins employèrent les appels nominaux, qu'ils faisaient ensuite imprimer pour désigner à la colère du peuple ceux qui ne votaient pas comme ils le voulaient. A chaque appel nominal, le nombre des modérés diminuait.

que dans les moyens atroces, et il résolut de se défaire par le fer et l'assassinat de ceux qui les combattaient. Ces horreurs sont quelquefois couvertes dans une république du beau manteau du zèle patriotique. Pour moi, vivement touché de ces honteuses scènes et plus encore des malheurs qu'elles annonçaient, *je pris dès lors le dessein de me tenir constamment à l'écart sous l'égide de mon silence et de ma nullité...* par mon silence, je ne provoquais la colère de personne au côté gauche. J'avais alors retenu avec soin dans ma mémoire l'avis que donne Bodin en sa République : « Que quand on a de bonnes raisons pour ne pas se déclarer ouvertement pour le peuple en émotion, il est prudent, nécessaire pour son salut de ne pas le contrarier... Il est plus sage, ajoute-t-il, de hurler avec les loups ¹. »

Hurler avec les loups, telle est bien la devise d'un grand nombre d'hommes modérés qui, tout en ayant en horreur les idées radicales s'abstiennent de les combattre et même quelquefois les affichent. S'ils sont députés ou sénateurs, ils votent, la mort dans l'âme, des lois qui leur répugnent. La plupart des hommes politiques suivent la foule, au lieu de la diriger ; le nombre de ceux qui ont le courage de dire leur opinion et de résister au courant est bien petit. De peur d'être sous le marteau, on se met du côté du manche, on affiche hypocritement des opinions radicales, on suit le courant ², pour rester populaire.

(1) *Histoire de la Convention nationale*, p. 39, 57, 33.

(2) Un conseiller d'arrondissement me racontait dernièrement qu'il s'était rendu au chef-lieu du département, pour prendre part à une élection sénatoriale, avec l'intention de voter pour le candidat républicain modéré ; « mais, ajouta-t-il, en arrivant je vis que le courant n'était pas pour lui, et je votai pour son concurrent ». — « Vous êtes, je le vois, un profond politique, lui répondis-je, en enveloppant

Pour acquérir la popularité ou la conserver, un grand nombre d'hommes politiques ne reculent devant aucun mensonge. Ils suivent docilement toutes les passions de la foule. A mesure que l'opinion change, ils changent d'idées et de programmes ; ils défendent ce qu'ils ont combattu et combattent ce qu'ils ont défendu. Ils ont l'opinion du jour. Si la modération et le libéralisme sont à la mode, ils sont modérés et libéraux, mais si l'esprit de justice et de liberté les expose à perdre leur popularité, vite ils deviennent violents, injustes et tyranniques, afin de ne pas se laisser dépasser en violence par leurs rivaux. Si la foule veut des persécutions contre la religion, ils la persécuteront ; si elle réclame des impôts iniques, ils les voteront ; si elle exige des spoliations, ils s'empresseront de satisfaire toutes les convoitises et toutes les haines ; si la foule même veut du sang, ils laisseront couler le sang et calomnieront les victimes. Et cependant il arrive bientôt un moment où cette popularité si chèrement achetée leur échappe, car le peuple ne tarde pas à briser ses idoles ¹.

l'ironie sous un compliment ; vous suivez toujours le courant. » Mon interlocuteur eut un instant d'hésitation, se demandant si mon compliment était ironique ou sincère ; il me regarda avec anxiété pour voir si je ne souriais pas, mais je parvins à garder un air sérieux, et alors rassuré sur mes intentions et flatté d'avoir été ainsi apprécié, il me fit cette réponse mémorable : « Oui, Monsieur, je suis toujours le courant. » La plupart des hommes politiques suivent le courant, comme ce conseiller d'arrondissement et comme Alcibiade qui disait : « Athènes se régissant par le gouvernement populaire, il est nécessaire de suivre le mouvement imprimé par les circonstances. » (*Thucydide*, l. VI, § 89.)

(1) D'Epremenil, qui fut si populaire en 1789, fut traîné en 1791 par la populace, qui voulait le mettre à mort ; arraché aux mains des assassins, il dit à Pétion, qui était venu le voir, ces mots que devraient méditer les ambitieux politiques : « Et moi aussi j'ai été porté en triomphe par le peuple. » Malgré l'inconstance du peuple, la recherche de la popularité est la passion dominante des hommes politiques. Lorsque Benjamin Constant fut à l'agonie, on

C'est pour conserver leur popularité, que les Girondins votèrent, contre leur conscience, la mort de Louis XVI.

On peut appliquer au monde politique ce que M^{me} de Maintenon et la mère du Régent disaient du monde de la cour : « Ce pays-ci est effroyable et il n'y a pas de tête qui n'y tourne, disait M^{me} de Maintenon. Défiez-vous de tout ce que vous estimez le plus. Je suis à la source, et c'est ce qui me fait voir trahison sur trahison. La cour change les meilleurs ¹. » La politique aussi change les meilleurs. « Depuis que je suis ici, disait encore Madame, mère du Régent, je suis accoutumée de voir de si vilaines choses, que, si jamais je me trouvais en un lieu où la fausseté ne régnât pas, où le mensonge ne fut pas favorisé et approuvé dans cette cour, je me croirais avoir trouvé un paradis. »

Les courtisans ne cherchaient pas à éclairer le roi, ils ne voulaient que lui plaire et s'attirer ses bonnes grâces par des flatteries. Le roi était pour eux une idole. Le peuple est devenu pour les politiciens une autre idole, qu'ils encensent et adorent pour faire fortune, flattant toutes ses passions, applaudissant à tous ses préjugés. « Que tu es grand, ô peuple, lui disent-ils, que tu es beau ! que tu es doux ! tout ce que tu veux est juste. » Comme les flatteurs des rois, les flatteurs du peuple, pour justifier ses passions, donnent à ses vices le nom des vertus opposées ; ils appellent son intolérance amour de la liberté, sa violence amour de la paix. Ils lui disent qu'en violentant les agents de la force publique il consolide la paix publique, qu'en

l'entendit dans son délire murmurer ces mots : « Après douze ans d'une popularité, justement acquise, justement méritée. » Il pleurait la perte de sa popularité.

(1) Lettre de M^{me} de Maintenon du 15 novembre 1695.

entravant la liberté du travail il défend la liberté, qu'en assommant les bourgeois, il établit le règne de la fraternité; ils lui persuadent qu'en ruinant les patrons et en se ruinant lui-même il enrichit le pays, et qu'en faisant son malheur et celui des industriels il travaille à la prospérité de la nation.

Les souverains sont quelquefois écœurés des flatteries qui leur sont adressées. Tibère lui-même, toutes les fois qu'il sortait du Sénat, ne pouvait s'empêcher de s'écrier en grec : « Oh ! hommes faits pour la servitude ! » il contenait les sénateurs qui se laissaient aller à d'excessives flatteries ¹. Le peuple éprouve rarement ce dégoût pour les flagorneries hypocrites qui lui sont prodiguées ; il se laisse presque toujours séduire par elles ², surtout quand les démagogues y mêlent des injures contre les riches, en disant : « Ils regorgent de richesses... nous n'avons pas même de quoi fournir aux nécessités de la vie ; ils possèdent deux ou plusieurs palais de suite, nous n'avons de gîte nulle part ³. » Pauvre peuple, il aime qu'on le flatte et ne s'aperçoit pas que ses flatteurs vivent à ses dépens.

Exciter l'ouvrier contre le patron, le soldat contre ses chefs, exaspérer la jalousie du pauvre contre le riche, lui faire des promesses irréalisables, demander la confiscation des biens des riches, telle est la tactique habituelle des démagogues ⁴. Comment le bon sens du peuple pourrait-il

(1) Tacite. *Annales*, l. II, § 87, l. IV, § 6. — L'empereur Claude repoussa le titre de père du Sénat, parce qu'il trouvait cette flatterie excessive. (Tacite. *Annales*, l. XI, § 25.)

(2) Il est gobe-mouches ; cette expression se trouve déjà dans Aristophane.

(3) Salluste. *Catilina*, § 20.

(4) « Aujourd'hui, dit Aristote, pour plaire au peuple, les démagogues font prononcer des confiscations énormes par les tribunaux. » (*Politique*, l. VII, ch. III, § 2.)

NÉCESSAIRE

...s, surtout quand elles
ne fois en France) de
Ouvriers des villes et
stre de l'intérieur le
pus rendiez compte de
vos justes prétentions.
rs, venez dire ce que
votre vie a été un mar-
au monde épouvanté ;
eloppées n'avaient pas
tution ; venez dire que
onnés quand la mort
vu des femmes éten-
avec le cadavre de leur
tyrs du travail, levez-
culait dans les hôpitaux
ordonnaient pour vous
fraude était partout,
au pain amer que vous
ormais de sonder vos
us doit de veiller à la
santé, de votre intelli-
doit du travail, des
honneur, de l'air, du
porter la main. Travail-
ellez construire pour la
bâti pour quelques-uns
esterait à la porte, nue,
rique des flatteurs du
provocatrice ! que de

e peuple
 de celui
 on répu-
 peut le
 eux qui
 amis du
 pour du
 de prou-
 paroles ?
 fit à un
 blouse,
 enfants du
 au soin
 peuple,
 uve et de
 s préten-
 nais. Was-
 Anglais :
 ar de mon
 ent pas à
 tout ce
 ernement
 res en face

 radical du
 ent à l'âge
 200 francs.
 ent en parti-
 romis était
 promesses
 beuf écri-
 ; on saura
 De Barante,

TIQUE

in imperio! Et quel
des plus impudents

ban, Fénelon dit que
plus corrompus sont
cet indigne métier¹.
artisans du peuple; à
plus ignorants et les
à charmer la multi-
savoir-faire, le savoir-
ne possèdent que le
un art véritable.

ars du peuple adorent
couchant². De même
facilement, en temps
foule, on voit aussi, le
restauration monar-
pour les courtisans des
sont sénateurs sous
uration, pendant que
mais flatté la foule ni les

assesse dans l'orgueil,
version pour la vérité,
l'abandon de tous ses
du citoyen... forment,

d'un roi.

ses amis, dit un chroni-
rouges et se précipitèrent
que les autres.

us grand
que aussi
rois.

ettez-vous
e où vous
ne autre
peuple le
e ceux qui
u peuple.

courtisans
uple font
pléments

raphiques,
viendront

ans révolu-
es actions
des autres.

al, réfrac-
auché, au
lui qui se

nt très dis-
ui qui est
A *chacun*

flatteurs
ort. La reli-

uorité, ceux
cial cher-
religion,

IQUE

contre la société.
Ils ont intérieurement
toujours ces grands
force et l'amour de la
des autres. Or, ceux
ont leur liberté et
Pour eux, la liberté
se prononce, pour
dans le cœur la haine
des sociales, la haine
été. L'amour de la
haines. Combien y a-t-il
de liberté? Pour celui-
là; pour celui-là, c'est
en 1793, pour quel-
uns nationaux et la
en 1830, pour quel-
l'amour des places;
supériorités sociales, ;
de liberté. Tel homme
doires et des émotions
parce qu'il y voit le
il disait : « Toute insti-
tution qui ne s'élève les âmes doit être
qui est utile au monde
de l'Être suprême et de
à la justice ; elle est
à Florence, il trouva la
« *Liberta, liberta et po-*
pour émouvoir le peuple à
souvent chez les hommes
sont contracté dans les

ui-ci, fas-
 a, rêve le
 Les jeunes
 t le bruit,
 es fatigue,
 L'ordre,
 plus fade l
 pt la mo-
 on casse
 des émo-
 de ville.
 erté dans
 esprits in-
 détestent
 ernement,
 rocès-ver-
 et général,
 les faveurs
 s affaires,
 gouverne-
 ipathiques
 or assagi par
 chie séduit
 la révolte.
 unine, est
 et le fait
 la noble
 à la cour
 e de Sébas-
 nés par les
 anarchie.

révolte !... » C'est avec une sorte d'ivresse que l'anarchie exalte la révolte et fait ressortir son caractère satanique. Satan n'est pas ce qu'un vain peuple pense, ce n'est pas la personnification du mal, de l'égoïsme ; « Satan, dit le théoricien de l'anarchie, n'est pas égoïste du tout, il ne s'est pas révolté pour lui-même, mais pour l'humanité tout entière, et il s'est réellement sacrifié, puisque, plutôt que de renoncer à ce principe de la révolte, qui doit émanciper le monde humain il s'est laissé, condamner à des tourments éternels, s'il faut en croire les Saintes Écritures¹. »

En général, les hommes et les partis politiques entendent par liberté le droit de faire ce qu'ils veulent et d'imposer leur volonté aux autres. Dans les gouvernements aristocratiques, on appelle liberté la conservation des privilèges ; dans les démagogies, on donne ce nom à la licence, à l'oppression de la majorité par la minorité. Il semble que, dans une société démocratique, les tyrannies locales ne devraient pas exister, mais, en fait, le gouvernement qu'on appelle libre n'en a souvent que le nom ; les oppressions ne font que se déplacer. Personne ne veut être opprimé, mais tout le monde veut être oppresseur ; ou du moins le nombre de ceux qui veulent la liberté pour tous est peu considérable ; on veut la liberté pour soi et ses amis. Tous les partis cherchent à s'emparer du pou-

(1) Bakounine. *La Théologie politique de Mazzini et l'Internationale*, p. 50.

(2) Le premier numéro de la *Revue anarchiste* contient une pièce de vers de Clovis Hugues sur Satan, où on lit ce qui suit :

Nous t'aimons, nous t'offrons l'encens de nos prières,
 Nous vénérans l'éclair qui luit sous tes paupières,
 O Démon magnifique, ô céleste Titan,
 Nous jetons à tes pieds des lauriers et des roses,
 Et nous te respectons dans tes métamorphoses,
 Que tu sois Vasouki ! Prométhée ou Satan !

qui, dans
 oppression,
 air ; après
 eux à leur
 le qu'une
 ance d'un
 la liberté,

ent persé-
 blic ; sous
 rancunes ;
 personnel ;
 te pour le
 taires leurs
 différents ;
 péril que

e. Chaque
 son ambi-
 ucydide a
 ns chaque
 t de noms
 roclamant
 it du gou-
 tie modé-
 ent, à les
 ettant tout
 tres ; leur
 luttesont

inspirent l'am-
ardeur de tous
s'.

es sur la mine,
partis politiques
mes qui veulent
des temps pri-
es, qui ignorent
s améliorations
vateurs, quoi-
langage révolu-
ouvriers qui ne
ne traitaient d'as-
aient comme les
massacreurs de
aient leur temps
; Henriot et ses
raient qu'ils ne
s, des vertus et
crient contre le
sés à demander
s remplir, et à
es, pour prendre
ouvernement de
de vertus, d'hu-
du 18 Fructidor.

le rapporteur
à la justice et à
t pas une goutte

Les ennemis
 mis de la
 hommes
 le ; d'au-
 tendresse
 ent qu'ils
 anité¹.
 e allègue
 nt votées,
 ovisoires.
 mplot ou
 politiques
 r la peur
 dans l'*Ex-*
 motif de la
 tifs appa-
 une spiri-
 raille les
 dire à un
 ne dites
 ne croyez
 que de
 ont qu'un
Moniteur
 volontai-
 tiers les
 t que les
 ux servir le
 qui doit

princes ou leurs ministres s'estudient à le manier et persuader par belles paroles, le séduire et tromper par les apparences... par le moyen de bonnes plumes, en leur faisant faire des livres clandestins, des manifestes, apologies et déclarations artistement composées, pour le mener par le nez et luy faire approuver ou condamner sur l'étiquette du sac tout ce qu'il contient ¹ ».

Fourier a écrit une brochure pour dénoncer « les pièges et le charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen » ; ce sont des aveugles, dit-il, qui conduisent des aveugles, de faux frères qui ne cherchent qu'à « envahir le gouvernement, les finances, les hoiries ² ». Il me faudrait tout un gros volume pour signaler le charlatanisme de tous les partis politiques. Je me bornerai à présenter encore quelques courtes réflexions sur ce sujet inépuisable, en m'attachant plus particulièrement au temps présent.

Que faut-il penser de la sincérité des hommes politiques, qui se disent modérés, tout en votant des lois radicales ? Si quelque chose est modéré, en eux, c'est surtout le courage et la sincérité.

Où est la bonne foi de ceux, qui sommés de se prononcer contre les hommes de la Commune, n'osent ni les approuver de peur d'encourir le mépris public, ni les désapprouver, de peur de perdre une clientèle profitable ?

Sont-ils bien sincères les socialistes, qui disent qu'ils n'ont rien de commun avec les anarchistes, lorsqu'on les voit se faire leurs alliés et protester contre la répression

(1) Gabriel Naudé. *Les coups d'État* (ch. iv).

(2) Dans cette brochure, Fourier lui-même, prodigue de promesses, disait qu'il avait trouvé le moyen « d'organiser, en deux mois, le progrès réel, la vraie association », et de quadrupler le revenu de la France.

bonne foi,
tribuent à
visions de
indigna-
de habile
contre le
attention
est-ce pas
publicains
aient de
s'élever

attribuer
à peuple,
er avec le
ette anti-
pulaires?
« Tandis
ontagnes,
qui exa-
nvoitises

langage
s'adres-
s ils pro-
riété; aux
propriété.
oppression
misère, la
ansforma-
n paradis

terrestre, où tous les hommes seront des anges, où les lois, les tribunaux et les prisons deviendront inutiles ? Ne doit-on pas appliquer à ces promesses menteuses ce passage de Tacite : « Il est des paroles séductrices et spécieuses ; elles portent avec elles une ombre de liberté et elles préparent la chute vers un affreux esclavage¹. »

Sont-ils bien uniquement préoccupés des intérêts du peuple, ces faiseurs de belles promesses, qui sont, pour leur compte personnel, si avides de réclames² ? Souvent les plus exaltés font écrire ou écrivent eux-mêmes sur leur compte les articles les plus élogieux, mettant ainsi en pratique le conseil de Bacon qui recommandait l'emploi de la réclame à ceux qui veulent parvenir : « à défaut de mérite, leur disait-il, montrez-en les apparences ; vantez donc vos vertus, vos talents, votre fortune même. Il en est de l'ostentation comme de la calomnie : il en reste toujours quelque impression dans les esprits, et l'estime de la multitude dédommage un peu du mépris des sages ; maxime détestable dans la morale, mais en revanche utile dans la politique. »

Espèrent-ils réellement préparer le règne de la fraternité,

(1) Tacite. *Annales*, l. I, § 81.

(2) Marat ne négligeait pas ce moyen de popularité. Le lendemain de la prise de la Bastille, il remit à Brissot, avec prière de le publier dans le *Patriote Français*, un article où il se donnait les éloges les plus extravagants, où il se comparait à Horatius Cocclès et s'attribuait un rôle mensonger. Il ne se décida à faire un journal que parce qu'il trouva que les autres journaux ne lui prodiguaient pas assez d'éloges. Dans un numéro de *l'Ami du peuple*, il fit lui-même son portrait sur un ton lyrique et célébra son génie universel ! « Je crois, disait-il, avoir épuisé toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique, pour en recueillir les meilleurs résultats. J'ai huit volumes de recherches métaphysiques et physiologiques sur l'homme. J'en ai vingt de découvertes sur les différentes branches de la physique ; plusieurs sont publiés depuis longtemps, les autres sont dans mes cartons. » (*Mémoires de Brissot*, t. I.)

les autres,
préparant
Sont-ils
rogues qui
oves? Les
émeute
lancer
, pendant
et atten-

eurs pren-
endant la
cris : « Du
nt du pain
exemple, la
es hommes
emier des
e pleines de
e de beau-
texte. Le
e; il con-
ants, des
rassemble-
ahir, ou la
esprits, les
es coups de
urgé, les
ue le gou-
si les mal-

TIQUE

des villes, surtout à l'émeute se prépare,

des troubles pour l'ordre public. Pendant

ce temps, « plusieurs catho-

liques dans la même tem-

ps du désordre pour tuer

l'ennemi. Pendant la Révo-

lution des actes de ven-

geances. Sous le Directoire,

il y eut des émeutes, aux insur-

rections, pour commettre

des crimes au nom de la

liberté, souvent à leurs

propres sous prétexte de pour-

chasser, pour les voler, les

attaquaient aux caisses

et leurs eux-mêmes s'em-

ployaient sous prétexte de faire la guerre

à cause des troubles, on a vu

fréquemment leurs créan-

cières domiciliaires,

exactions. En 1793, des

citoyens faisant arrêter leurs

nom du comité de Salut
public le passage suivant : « Les
étrangers et la répression
des passions assouvir des haines contre
des instruments d'anarchie

l'Empire, l. VIII.

promet-
chefs de
pldats en
e faut ni
lage suf-
te: « Rien
rainer la
le peuple
palais et
eraient le

mmes de
le, ils ne
mmencé et
luze men-
mmes qui
ne la plus
abstinrent
rance que
nt Thomas
dénoncer
plus crié
mêmes la

l'opposi-

platon avait
pendance...
pouilles des

355.

UE

le pouvoir et qui, refusent la liberté contre la tyrannie sans, ceux qui ont les reprennent pour sait de ces apôtres de la liberté m'ont finissent toujours à l'arbitraire. » Ce pouvoir y applique l'opposition qu'on alisme.

de liberté, le pouvoir Tacite. *Annales*, l. XVI,



disent à
autrui, tu
par la cupidité, la
« Il est
de vivre
un moyen de
pas encore
C'est une
dit Cyrus
unemis en
et les, appar-
ment qu'il a
conquis de
Agamem-
les biens
re, le fer
chille se

plaint toujours de l'avidité d'Agamemnon ; il l'appelle « le plus insatiable des hommes ; homme revêtu d'impudence et passionné pour le gain » ; il ne cesse de lui reprocher de se gorger de richesses et de se faire la plus grosse part dans le partage du butin : « Quand vient le partage, lui dit-il, ton lot est de beaucoup supérieur au mien, et moi, il faut que je me contente de porter dans mes vaisseaux une part médiocre, après que je me suis fatigué dans les combats... Ce grand roi, s'écrie-t-il avec amertume, en distribuait une petite partie aux soldats, retenait pour lui la meilleur part et donnait le reste aux rois et aux principaux de l'armée ¹. »

Ce ne sont pas seulement les richesses des vaincus que les vainqueurs se partageaient ; ils prenaient aussi leurs femmes. Agamemnon prend Chryseis, qu'il préfère à Clytemnestre, Achille Briseis aux belles joues. Quand une ville était prise, les vainqueurs brûlaient la ville, tuaient les hommes et emmenaient les femmes et les enfants.

Souvent aussi, au lieu de tuer les hommes, ils les faisaient esclaves ². Quand Alexandre prit Thèbes, il détruisit la ville et vendit les habitants au nombre de 30.000. — En Orient, les vaincus furent placés dans des castes inférieures.

Toutes les raisons qui ont été mises en avant, pour justifier l'esclavage, n'ont été que des prétextes, pour couvrir le désir monstrueux de transformer des hommes en bêtes de somme, afin de leur prendre le produit de leur travail.

(1) Homère. *Iliade*, ch. ix, v. 330, etc.

(2) Les anciens peuples trouvaient si légitime l'esclavage des vaincus, que les Romains considéraient comme esclaves leurs concitoyens faits prisonniers et refusaient de les racheter. (Tite-Live, XXII, 59-61.) Si les prisonniers revenaient, ils rentraient à Rome diminués.

us, qu'ils
hommes
citoyens
liques, et
laves des
rte, où le
n service
rérable le

hose ser-
nmes, dit
e et l'œuvre
illustres,
ou de travail
t Platon,
s occupa-
ge du tra-
un sage,
toutes les
s ; « tous
, dit Cicé-
e citoyen ». »
de travail

ecours des
mpagné de
ombre des
e tomba à
age, t. II,
e et Xéno-

manuel, n'en voyaient pas dans le pillage. Ils trouvaient tout naturel qu'un peuple plus fort s'emparât des biens d'un autre peuple plus faible. Les hommes d'État fondaient des colonies, en chassant les vaincus de leur territoire et le faisaient repeupler par leurs concitoyens, entre lesquels ils partageaient les maisons et le territoire¹. A la suite d'une expédition victorieuse contre les Perses, on voit un général grec dire à ses compatriotes qui ne l'ont pas accompagné « qu'ils ne vivent dans la misère que parce qu'ils le veulent bien » et leur apprendre « qu'ils pourraient mener ici ceux de leurs concitoyens qui sont dénués de fortune, et qu'ils les verraient bientôt nager dans l'opulence, car tous ces biens sont des prix qui attendent le vainqueur² ». Les philosophes ne s'indignaient pas de ces actes de pillage. Platon ne les blâmait que lorsqu'ils étaient commis par une ville grecque à l'égard d'une autre ville grecque³.

La guerre fut aussi une industrie chez un grand nombre de peuples barbares : « Vous ne pourrez jamais, dit Tacite, apprendre à ces hommes qu'il vaut mieux labourer la terre et attendre la moisson, que de provoquer des ennemis et chercher des blessures; ils vont jusqu'à croire que c'est paresse et lâcheté que d'acquérir par le travail ce qu'on peut prendre par du sang. » Tacite s'étonne des mœurs de ces peuples. Cependant les Romains avaient fait aussi de la guerre un instrument de pillage, puisqu'ils s'emparaient des terres des peuples vaincus. Les territoires conquis étaient par eux confisqués, au nom du droit de

(1) Diodore, l. XII.

(2) Xénophon. *Retraite des Dix mille*.

(3) Platon. *La République*, l. V.

es étaient
 re d'em-
 onner des
 aient des
 provinces
 ron ; les
 tre notre
 taines de
 il soit, où
 e de nos
 Cicéron
 u'une bête
 mmé gou-
 n parvint
 cent mille

 nemi était
 en adres-
 soldat s'en-
 un « objet
 ais bientôt
 une partie
 Paul Emile
 ns pouvoir
 cette part
 triomphe.
 éralisèrent.
 e Lucullus,
 on passage

le mulet qui portait son or ; les soldats romains abandonnèrent la poursuite pour ramasser les écus ¹. Lors de son triomphe, Lucullus fit porter un registre mentionnant qu'il avait donné 950 drachmes à chaque soldat. Le service militaire était devenu un moyen de s'enrichir par le pillage. Lorsque les généraux traitaient avec les villes au lieu de les prendre d'assaut, les soldats se plaignaient ; les soldats de Lucullus, dit Plutarque, « se plaignoient de leur capitaine, pour ce qu'il recevoit à composition toutes les villes, et n'en prenoit pas une à force ny ne leur donnoit moyen de s'enrichir du pillage » ; ils comparaient avec amertume leur sort à celui des soldats de Pompée, qui, disaient-ils, « étoient déjà de repos en leurs maisons, avec leurs femmes et leurs enfants, et possédoient de bonnes terres, estant habitués en de belles villes comme de gros et riches bourgeois ».

A la fin de la république, les généraux favorisèrent cette avidité des soldats, pour se rendre populaires ; ils cherchèrent à s'attacher les soldats par des largesses. Sylla leur permit de piller les particuliers et l'État ². Pompée leur distribua de l'argent. César les enrichit ; « il subjuguait les Gaulois par les armes des Romains et gagnait les Romains par l'argent des Gaulois ; » il faisait surtout de grandes largesses aux soldats espagnols et allemands qui formaient son escorte ³. C'est en se conciliant les soldats par des lar-

(1) Plutarque *Vie de Lucullus*. Cicéron, *Pro lege manilia*, § X.

(2) Salluste. *Catilina*, § XI.

(3) Sur l'avis d'Agrippa, César congédia la garde espagnole, et « au lieu d'icelle en choisit une d'Alemans, sachant bien qu'en ces grands corps y avait peu de malice couverte et moins de finesse et que c'étaient gens qui prenoient plus de plaisir à être commandés qu'à commander ». (Plutarque. *Vie de César*.)

lé, qu'Au-
pouvoirs.
pendance
à l'encan.
Julianus au

e monde,
été traités
de milliers
vitude par
sont des-
plus riches.
appropria-
envahirent
ames vain-
gués. Les
vainqueurs,
vainqueurs

ses, n'était
de la con-

envahit la
et d'Auguste
soldats, vous
dans les plus
des villes, de
chesses. »

ent « que le
ent à sa dis-
existant pour
l'armée con-
gissant pour
l'arrêt, le
omber ce qu'il

quête. Les serfs étaient les vaincus, qui étaient obligés de cultiver la terre pour les vainqueurs¹.

De même que l'ancien monde a été pillé par les Romains, le nouveau monde a été pressuré par l'Espagne et le Portugal, l'Inde par les Mogols, les Afghans et les Anglais, l'Italie par les Allemands, les Autrichiens, les Français et les Espagnols, l'Irlande par l'Angleterre etc., etc. Que de fois les nations Européennes ont fait la guerre aux peuples de l'Asie de l'Afrique, de l'Amérique, pour leur imposer leurs marchandises, leurs tissus, leurs alcools ! C'est cet esprit de cupidité des peuples européens dans leurs relations avec les peuples des autres parties du monde, qui retarde et souvent arrête l'œuvre civilisatrice des missionnaires.

Les luttes de l'Angleterre et de l'Irlande se sont toujours terminées par des confiscations. Elisabeth distribua 200.000 acres à des colons de race anglaise. Jacques I^{er} confisqua encore 500.000 acres et admit les Ecosais, concurrentement avec les Anglais au partage des terres confisquées. Sous Charles I^{er}, lord Strafford déposséda de leurs domaines

(1) Les serfs furent même obligés de payer tribut, pour racheter le droit du seigneur. Ce droit a été contesté par quelques écrivains ; cependant il est établi par de nombreux textes anciens. En voici un, qui a été publié par M. de Lagrèze, conseiller à la cour de Pau, dans son *Essai sur le droit du Seigneur*, il est de 1538 : « Lorsque quelques-unes des dites maisons ci-dessus désignées viendront à se marier, avant de connaître leurs femmes, ils seront tenus de les présenter pour la première nuit audit seigneur de Louvié pour en faire à son plaisir, ou autrement ils lui payeront tribut. » — Dans le traité de l'*Adultère*, de Fournel, jurisconsulte qui fait autorité, on lit encore ce qui suit, p. 51, 196 : « Les officiaux s'étaient avisés de ne permettre aux nouveaux mariés de coucher ensemble qu'en payant une certaine contribution. » Un arrêt du Parlement de Paris du 19 mars 1409 fit défense à l'évêque d'Amiens « qu'il ne print ni exigeât argent des nouveaux mariés pour leur donner congé de coucher avec leurs femmes, la première, deuxième et troisième nuit de leurs noces ».

comté de
d'lords jus-
aveloppa
nombre
isations
de Beau-
ngleterre
s quatre
és entre
avaient
de la Res-
ent peur,
aines par
c. Le roi

part dans
ndant la
les Espa-
gne ; les
pléon, les
de 1870
est des pro-
publique
essément
au pays
, aidé et
par Achier,
anetable de
ette armée,
illage dans

qui saignait à blanc la contrée, envoyait à l'intérieur les glaces, les pendules, les matelas, les meubles, les cloches et autres prétentailles. Les misérables sans-culottes devaient-ils toujours travailler sans retirer aucun fruit, » écrivait-il à Bouchotte? » Non, ils auraient, outre la liberté, les culottes de velours, les vestes de satin et les habits à grandes manchettes des aristocrates. » — En 1814, les Cosaques vinrent vendre dans Paris les objets volés aux gens de la campagne¹. En 1815, les armées étrangères, dans beaucoup de villes, s'emparèrent des caisses publiques et commirent de nombreux actes de pillage.

Les armées autrefois ne se contentaient pas de piller les étrangers, elles pillaient aussi leurs concitoyens. « Les gens-d'armes, dit Commines, ne se contentent pas de la vie ordinaire et de ce qu'ils trouvent chez le laboureur dont ils sont payés; ainsi au contraire battent les pauvres gens et les outragent et les contraignent d'aller chercher pain, vin et vivres dehors, et si le bonhomme a femme ou fille qui soit belle il ne fera que sagement de la bien garder. » — Dans la guerre de la Vendée, plusieurs généraux républicains pillèrent les Vendéens. Le conventionnel Lequinis, envoyé en mission par la Convention, constata que le pillage était porté à son comble et que les généraux le favorisaient chez les soldats, pour couvrir celui qu'ils faisaient eux-mêmes. (Wallon. *Les Représentants en mission*, t. I, p. 255.)

Les anciens peuples ne se contentaient pas de dire : Malheur aux vaincus ! ils disaient aussi : Malheur aux naufragés ! Ils avaient créé, à côté du droit de conquête, un droit encore plus odieux, *le droit de naufrage*. En

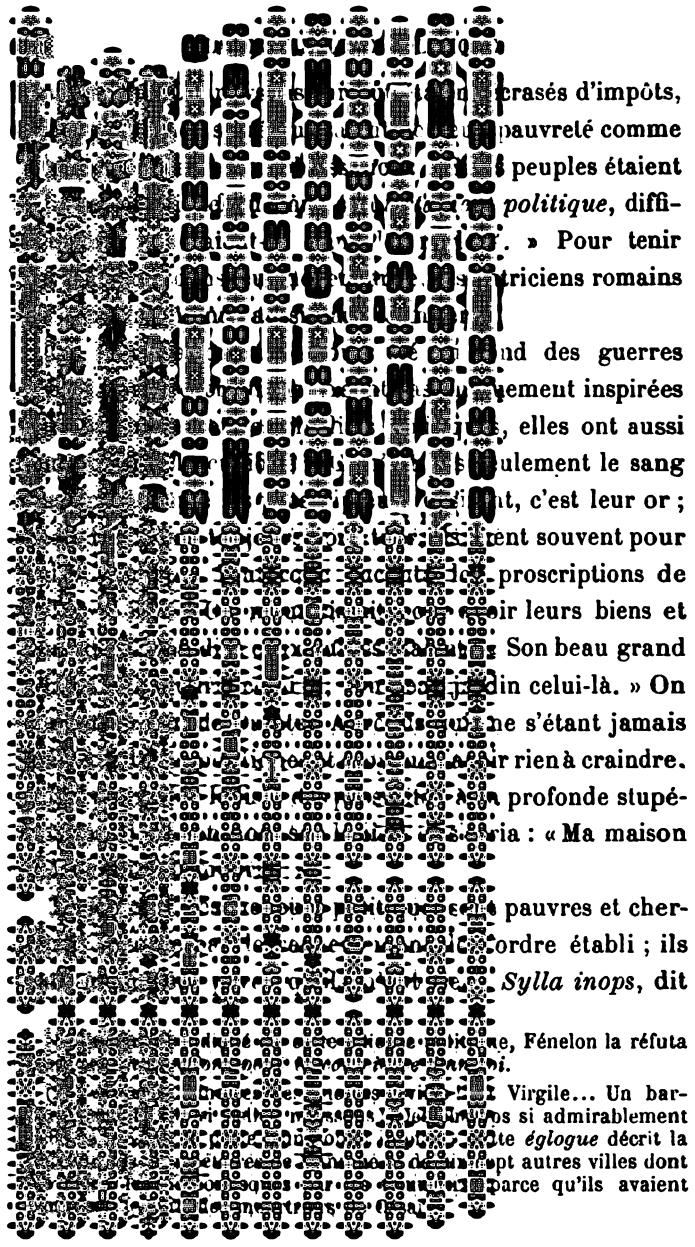
(1) *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. II, p. 274.

es sur les
ge et les
mode de
nes et les
maritimes,
pour s'en-
anglais, les
Vénitiens.
cette cou-
quelques

age, était
un étran-
crivait, ce

les terres,
fiment des
ique, l'Es-
Océan. Le
commerce des
une domi-
e les côtes
rance de-
oits pour
pour faire

était encore
esse et le
porter par



crasés d'impôts,
pauvreté comme
peuples étaient
politique, diffi-
cile. » Pour tenir
les Grecs romains

de des guerres
souvent inspirées
elles ont aussi
versé le sang
et, c'est leur or ;
ils ont souvent pour
proscrits de
leur biens et
Son beau grand
celui-là. » On
ne s'étant jamais
rien à craindre.
profonde stupé-
faction : « Ma maison

pour les pauvres et cher-
cher l'ordre établi ; ils
disent *Sylla inops*, dit

le poète, Fénelon la réfuta
par Virgile... Un bar-
de si admirablement
dans son *églogue* décrit la
destruction de sept autres villes dont
il parle parce qu'ils avaient

Tacite, *unde præcipua audacia* ¹; ils sont encore plus audacieux s'ils sont criblés de dettes et avides de plaisirs et de pouvoir. Les débauchés ruinés ont besoin d'une révolution, pour payer leurs dettes et refaire leur fortune.

Je ne dirai point, suivant le mot de Napoléon I^{er}, que le ventre gouverne le monde, l'expression est trop absolue, car les idées gouvernent aussi le monde, mais il est vrai que les appétits et les intérêts matériels exercent sur les révolutions autant d'influence que les idées. Les querelles d'idées sont souvent des querelles d'orgueil et d'ambition pour les chefs et des querelles d'estomac pour le peuple. Pendant que quelques-uns veulent faire triompher des idées, sans préoccupation personnelle, d'autres, beaucoup plus nombreux, cherchent dans les révolutions le moyen de s'agrandir et de dominer, ou de se venger et de s'enrichir.

Les luttes qui eurent lieu à Rome entre les patriciens et les plébéiens, au sujet des lois agraires, portaient sur une question de propriété. La république était devenue l'association de quelques centaines de familles, qui avaient usurpé l'immense domaine de l'État et réduit le peuple à la misère ². Les patriciens s'opposèrent aux lois agraires, qui avaient pour but de restreindre leurs immenses possessions et de créer de petits propriétaires. Si la république périt, c'est parce qu'elle ne sut pas opérer la réforme proposée par les Gracches. L'Empire fut accepté, parce qu'il assura le triomphe de la petite propriété.

Les richesses des Juifs ont été une des principales causes des persécutions qu'ils ont subies au moyen âge. Les rois

(1) Tacite. *Annales*, l. XIV.

(2) Fustel de Coulanges. *Les Origines du système féodal*, p. 90, 92.

et les seigneurs, débiteurs des Juifs, firent de la proscription un moyen de libération. — C'est aussi pour s'emparer de leurs richesses, que Philippe le Bel, ce roi faux-monnayeur, fit périr les Templiers.

Ce n'est pas le sentiment religieux qui a été l'unique moteur de la Réforme. Un grand nombre de princes allemands n'adoptèrent la Réforme, que pour s'approprier les biens de l'Eglise. La réformation en Angleterre a eu pour première cause le désir d'Henri VIII de renvoyer sa femme et d'en épouser une autre ; le roi ne rompit avec Rome que parce que le Pape refusa d'approuver ce divorce. Mais le désir de s'emparer des biens des monastères ne fut pas étranger à la rupture d'Henri VIII avec le Pape. La noblesse s'empressa de l'approuver, pour prendre part aux dépouilles.

Dans les édits rendus par les rois de France contre les protestants, la confiscation ne fut jamais oubliée. « Nous voulons et entendons, dit Louis XIV, lors de la révocation de l'édit de Nantes, que les biens de ceux qui dans ce temps-là de quatre mois ne reviendront pas dans notre royaume ou pays et terres de notre obéissance, qu'ils auront abandonnés, demeurent et soient confisqués en conséquence de notre déclaration du 20 août. » On donna aux courtisans une partie des biens confisqués.

L'avidité des courtisans était si grande, que c'est en montrant aux ministres de Henri II le danger qu'elle leur faisait courir, que le président Séguier, au nom du Parlement, s'opposa à l'enregistrement de l'édit, qui ordonnait en France l'établissement d'un tribunal de l'inquisition : « Dès que vos ennemis, leur dit-il, seront sûrs d'obtenir du roi votre confiscation, il ne s'agira plus que de s'assurer

vous des
r général
tient, sur
elle cou-
bons s'éle-
t Necker,
ayent en
es grâces
générale,
ducation,
énements
unificence
de tout
de la voie
pouvait ni
la cupidité
et l'on en
mes, dans
places de
de toute
; tout était
personnes
semblables
de la con-
d'elles. Lorsque
trois quarts
roi, aux
seigneurs
en sens

inverse. Au lieu de se contenter de l'abolition des privilèges, de l'établissement de l'égalité, les cupides firent confisquer et vendre sous le nom de biens nationaux le tiers du territoire ¹. Pour faire des adhérents à une révolution, les chefs du mouvement donnent des biens ou en vendent à vil prix ; par ce moyen, ils engagent dans le mouvement tous les acquéreurs, qui sont intéressés au maintien de l'ordre de choses nouveau, et qui deviennent les ennemis des propriétaires spoliés. Une loi du 9 février 1792 confisqua les biens des émigrés. On imposa des taxes extraordinaires aux père et mère des émigrés (*décret* du 12 septembre 1792). On regarda comme émigrés ceux qui ne sortirent pas dans les vingt-quatre heures des villes armées contre la Convention, de Lyon, Marseille, Bordeaux, Caen, etc. Les prêtres, qui avaient refusé le serment à la Constitution, furent considérés aussi comme émigrés ; leurs parents furent taxés comme ceux des émigrés. Pour accélérer la vente des biens des émigrés, la Convention décréta le 11 septembre 1793 les dispositions suivantes : « Les administrateurs qui, sous quelque prétexte que ce soit, refuseront de mettre en vente les biens immeubles des émigrés et autres domaines nationaux dans la quinzaine des soumissions faites pour les dits biens, seront punis de dix ans de fer. » Le 19 mars 1793, on confisqua encore les biens des personnes condamnées pour crimes contre-révolutionnaires. Le 1^{er} août 1793, on prononça aussi la confiscation contre ceux qui furent mis hors la loi, et plus tard contre ceux qui avaient laissé subsister sur leurs propriétés les signes de la royauté. La confiscation étant

(1) Léonce de Lavergne. *Economie rurale de la France depuis 1789*, p. 20.

la suite de la condamnation, on vit dans les premiers temps des pères de famille se tuer avant la condamnation, afin de pouvoir laisser leurs biens à leurs enfants. Pour parer à ce danger, la Convention vota la loi du 29 Brumaire an II, afin de faire courir la confiscation de la date de l'accusation.

Par l'article 73 du décret du 28 mars 1793, la Convention donna une prime à la délation ; elle accorda le dixième au citoyen, qui faisait connaître des biens d'émigrés, omis ou recelés ; elle reprit ainsi les odieuses pratiques des empereurs romains, qui avaient fait de la délation un moyen de s'enrichir et même d'arriver aux dignités. On connaît le célèbre passage de Tacite sur « les délateurs encouragés par des récompenses aussi odieuses que leurs forfaits, se partageant, comme des dépouilles, les uns les sacerdoces et les consulats, les autres le gouvernement des provinces, la puissance à l'intérieur et s'emparant de tout ¹ ». Les accusateurs de Thraséas et de Soranus reçurent pour prix de leur délation, les deux principaux cinq millions de sesterces, et le troisième douze cent mille sesterces, avec les ornements de la questure ².

« Quels que soient les grands noms, liberté, égalité, fraternité, dont la Révolution se décore, elle est, par essence, dit M. Taine, une translation de la propriété ³. » Il y a, je crois, un peu d'exagération dans ce jugement, car l'amour de l'égalité, la haine des privilèges, le désir d'obtenir la liberté de conscience et la liberté politique ont été les principaux motifs de la Révolution ;

(1) Tacite. *Histoires*, l. I, § 2.

(2) Id. *Annales*, l. XVI, § 33.

(3) Taine. *La Révolution*, t. I, p. 386.

cependant, comme dans toutes les révolutions, il y a eu dans la Révolution française une translation de propriété.

Toutes les confiscations prononcées par l'État profitèrent aux particuliers, qui achetèrent les biens confisqués à vil prix. En tout cas, aux yeux des révolutionnaires, le but de la révolution était de dépouiller les riches et d'enrichir les pauvres. Les comités révolutionnaires de Bordeaux, Lyon, Marseille, rançonnèrent les riches, mirent leurs biens en vente, visitèrent leurs maisons, sans oublier les caves ¹, sous prétexte de rechercher les armes des aristocrates, déclarant que « le superflu de chaque particulier est le patrimoine des sans-culottes, et que tout ce qu'il conserve au delà du strict nécessaire est un vol commis par lui au détriment de la nation ² ». C'est Danton qui fit décréter les visites domiciliaires, qui permirent aux sans-culottes de s'approprier les meubles, les bijoux, les bouteilles de vin des aristocrates. La commune de Paris s'empara de l'argenterie des églises et du mobilier des émigrés. Les effets des prisonniers massacrés en septembre furent même volés. Les membres du comité de surveillance se choisirent chacun une montre ³. Un des principaux massacreurs, qui vola effrontément, se plaignit plus tard au 31 mai de ce qu'il n'y avait pas de pillage, en disant : « Dans un jour comme celui-ci, j'aurais dû avoir au moins cinquante maisons pour ma part ⁴. »

(1) Les caves sont toujours visitées par les révolutionnaires. En 1871, la cave de l'archevêché fut dévalisée par les hommes de la Commune. — En 1793, à Lyon, Albitte et Colot requirent 700 bouteilles de bon vin pour leur table.

(2) Taine. *La Révolution*, t. III, p. 50.

(3) Michelet. *Histoire de la Révolution française*, t. VI, p. 128.

(4) Ibid., t. V, p. 86. — Dans un rapport adressé à la Convention le 12 janvier 1793, Carnot, alors en mission à Bayonne et dans les Pyrénées,

Les mêmes scènes de pillage ont toujours accompagné les guerres civiles. A l'époque de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, lorsque Paris fut livré à ces derniers, les grands seigneurs bourguignons se mêlèrent aux pillards, pour prendre tout ce qu'ils purent. D'après Brantôme, plusieurs gentilshommes de ses amis gagnèrent dix mille écus à la nuit de la Saint-Barthélemy.

A toutes les époques de proscription, on peut appliquer aux proscriptionnaires ces paroles de la Bible : « Ils ont désiré des terres et les ont prises avec violence ; ils ont ravi des maisons par force ; ils ont opprimé l'un pour lui ravir sa maison et l'autre pour s'emparer de tous ses biens ¹. » Les meneurs prennent de beaux prétextes, pour soulever le peuple, mais le plus souvent ils ne poursuivent que la satisfaction de leur cupidité.

Cette étude sommaire sur les spoliations politiques serait incomplète, si je ne disais un mot des spoliations commises autrefois par les courtisans, et aujourd'hui par les politiciens associés aux financiers. Dans le chapitre précédent, consacré à l'hypocrisie politique, j'ai déjà signalé de nombreuses ressemblances entre les flatteurs des rois et les flatteurs du peuple. Il me reste à montrer que l'avidité des premiers est égalée par celle des seconds. Lorsque Fénelon rédigea un examen de conscience sur les devoirs de la royauté, il posa la question suivante : « N'avez-vous pas été trop facile pour des courtisans, qui, sous prétexte d'épargner vos finances, dans les récom-

nées, écrivit : « On ne peut douter également qu'il y ait eu une grande dilapidation de chevaux d'émigrés et de chevaux de luxe, ainsi que de leurs meubles et des effets appartenant aux maisons religieuses ou églises supprimées. » (*Correspondance générale*, t. I, p. 344.)

(1) Michée, ch. II, v. 3.

penses qu'ils vous ont demandées, vous ont proposé ce qu'on appelle des affaires ? » Les courtisans aimaient *les affaires* ; les politiciens les recherchent aussi beaucoup. Les cultivateurs, pour se nourrir, sont obligés de semer, de sarcler, de moissonner, de battre le blé et de le porter au moulin. Les politiciens, eux, comme les courtisans, ne sèment pas, ils ne sarclent pas, ils ne moissonnent pas, ils n'amassent rien dans les greniers ; la politique les nourrit. Les ouvriers, du matin au soir ou du soir au matin, travaillent le fer, façonnent le bois, fondent le plomb, creusent la terre ou élèvent des constructions, au péril de leur vie ; ils filent et tissent les étoffes. Les politiciens, eux, comme les courtisans, ne travaillent ni le fer, ni le bois ; ils ne travaillent que la pâte électorale, et, au lieu d'y mettre un bon levain, ils y jettent tous les ferments de la guerre civile, les sophismes et les promesses mensongères, les calomnies et les théories malsaines ; ils ne filent point et ne tissent point, et cependant ils sont mieux vêtus, mieux nourris, mieux logés que ceux qui travaillent.

Comme les courtisans, les politiciens ont les yeux ouverts sur tous les emplois qui deviennent vacants, sur les concessions et les monopoles. Lorsqu'on examine la fortune des politiciens, avant et depuis leur arrivée au pouvoir, on constate qu'ils sont pauvres avant leur arrivée aux affaires et qu'ils en sortent riches. Ne pourrait-on pas leur adresser la question que Cicéron adressait à Antoine : « Vous qui deviez quatre millions de sesterces aux idées de Mars, par quel prodige avez-vous cessé de rien devoir, aux calendes d'avril ? »

(1) 2^e Philippique, § 37.

politiques se
 formé une
 e savante
 e public.
 indigna-
 était dit
 à rendre
 plus de
 éculation
 u public
 oqueries,
 Une seule
 politiques,
 millions,
 ndications
 tant des
 es M. Léon
 raise plu-
 elle qui a
 uaguay, du
 été perdu
 u financiers,
 politiques,
 la « Merca-
 stri socii
 s ont re politiques
 20.
 ales, n° de

qui existe aujourd'hui partout en Europe, comme en Amérique, en France, comme en Italie, en Angleterre, a existé aussi à Rome, à Florence et dans l'ancienne France. A Rome, les consuls, les préteurs, les chevaliers, se livraient à de vastes opérations financières. Les publicains les intéressaient à leurs entreprises, afin de se ménager leur appui¹. Atticus avait des intérêts dans les opérations de la compagnie de la Cilicie. Cicéron lui-même fit des affaires avec les publicains ; il joua aussi à la Bourse et y gagna de grosses sommes d'argent ; pendant l'année où il fut nommé augure, on le vit besogneux en février et puis tout d'un coup devenir très riche en octobre².

Les gouverneurs qui pillaient les provinces s'entendaient avec les fermiers publics et partageaient avec eux les dépouilles des alliés. Ces fermiers publics étaient très puissants. Lorsque des gouverneurs, comme Lucullus, voulaient s'opposer à leurs exactions, les fermiers allaient se plaindre à Rome et imposaient silence à leurs accusateurs par des orateurs à leur solde, « ce qui leur était aisé à faire pour autant même que qu'ils tenaient en leurs papiers ceux qui s'entre-mettaient des affaires à Rome³. Ils parvinrent plus d'une fois à faire rappeler les gouverneurs, qui s'opposaient à leurs fraudes. Le plus souvent ils s'entendaient avec eux. Verrès, par exemple, mettait tous ses soins à obliger la compagnie de la ferme des droits de douane et de pacage et décréait tout ce que lui demandait Carpina-

(1) Deloume. *Les Manieurs d'argent à Rome*, p. 244. Voy. aussi le livre de M. Oscar de Vallée sur les *manieurs d'argent*. Cette expression de manieur d'argent a été employée pour la première fois par la Bruyère.

(2) Deloume. *Op. cit.*, p. 88.

(3) Plutarque. *Vie de Lucullus*.

tius, vice-administrateur de cette compagnie. En échange de ces services, la compagnie fit supprimer les lettres, qui avaient été écrites autrefois par ses employés, pour signaler les rapines de Verrès et les fraudes qu'il avait commises à la douane. C'est en se reportant à un copie de lettres que Cicéron trouva « un compte de plusieurs mois d'effets transportés au nom de Verrès sans acquit de droits ». C'est en compulsant les registres de la compagnie, qu'il se rendit compte des fraudes de Verrès, bien que les registres eussent subi de nombreuses ratures ; il y vit que Verrès avait fait des affaires avec la compagnie, sous le nom supposé de Caius Verratius.

La preuve de la concussion des hommes politiques est difficile. Le concussionnaire ne signe pas de reçu, il touche de la main à la main ou par des intermédiaires¹, des *hommes de paille*, des secrétaires, et alors il se défend en disant : « Je n'ai personnellement rien reçu. » Ce fut le système de défense de Verrès, quand on l'accusa d'avoir reçu 40 millions de sesterces. Cicéron en fit justice ; il reconnut qu'on n'avait pas compté une seule pièce d'argent entre les mains du prêteur prévaricateur, mais il

(1) Dans les conseils qu'il donne à son fils, Louis XIV signale l'emploi des intermédiaires comme un des moyens détournés que prennent les ministres corrompus pour s'enrichir. *Mémoires de Louis XIV* éd. Dreyss, t. I, p. 163. « Entre les ministres corrompus, dit-il, il s'en trouve fort peu d'assez hardis, pour mettre ouvertement la main dans la bourse de leur maître et pour s'approprier directement le bien dont il leur a donné la direction, parce que ce serait un crime dont ils seraient trop facilement convaincus. Mais la manière de voler qu'ils trouvent la plus commode et qu'ils croient la plus assurée contre la recherche des temps à venir, c'est de prendre, sous le nom d'autrui, ce dont ils ont dessein de profiter eux-mêmes. Les adresses qu'ils pratiquent en cela sont de tant d'espèces différentes que je n'entreprendrai pas de les expliquer par le menu, mais je vous dirai seulement qu'elles augmentent toujours le vol qu'elles ont entrepris de cacher. »

ajouta : « Vos mains, c'étaient vos préfets, vos scribes... tout ce qui a été pris par chacun d'eux, non seulement vous a été donné, mais a été compté entre vos mains ; il est impossible de ne pas le penser. En effet, juges, si vous approuvez cette défense : « Verrès n'a rien reçu personnellement, » supprimez alors tous les procès de concussion. On ne vous amènera jamais d'accusé, de coupable, qui ne puisse se servir de ce moyen ¹. »

Aujourd'hui, comme à Rome, on voit des hommes politiques prêter leur appui à des sociétés financières, qui ne sont pas sérieuses. En les faisant entrer dans leur conseil d'administration, les sociétés ne recherchent pas leur compétence, elles les appellent, pour inspirer confiance aux souscripteurs, et au besoin pour se ménager leur appui.

La presse est devenue, entre les mains des financiers et des politiciens, un instrument de spoliation. De grandes compagnies financières ont pris l'habitude d'acheter, non seulement la publicité des journaux, mais leurs éloges, afin de tromper le public ; elles leur distribuent des mensualités fixes. D'après le rapport de M. Machard, inspecteur des finances, de 1877 à 1890, le Crédit Foncier a dépensé 116.102.514 francs en frais d'émission (*Gazette des Tribunaux*, 27 janvier 1893). — Charles de Lesseps a reconnu avoir dépensé cent millions en frais de publicité ; les articles élogieux publiés par les journaux sur le canal de Panama étaient rédigés par les administrateurs de la compagnie.

Lorsqu'une émission va se faire, le conseil d'administration de la société met une somme importante à la dis-

(1) Cicéron. 2^e act. c. Verrès, l. II, § 10.

position des administrateurs, pour acheter l'appui, ou tout au moins la neutralité de la presse, de telle sorte que, pour les journalistes, et sans métaphore, la parole est d'argent et le silence est d'or. La distribution faite aux journaux par les compagnies financières est plus abondante, quand le directeur du journal est un homme politique influent. Dès qu'une affaire financière est annoncée, on voit les journalistes tendre la main et menacer la compagnie de leur hostilité, si on ne leur ferme pas la bouche avec de l'or. Ceux qui se disent les amis du peuple ne sont pas les moins empressés à vendre des articles qui trompent le peuple et aident à le dépouiller ; ils savent associer le radicalisme à l'escroquerie et le socialisme à la spoliation.

On voit aussi des députés, des sénateurs et des ministres vendre leurs votes à des compagnies financières. La tactique la plus savante est par eux employée pour se faire acheter. Dans une circonstance récente, ayant à examiner un projet, qui intéressait une grande compagnie, ils ne le rejetèrent pas, ils l'ajournèrent, pour permettre à la compagnie de se mettre d'accord avec eux, dans l'interval, sur les sommes réclamées. Ces sommes furent distribuées de la main à la main, ou par des intermédiaires, ou sous la forme de participation à des syndicats de garantie. Ces syndicats fictifs n'étaient qu'un moyen détourné pour payer des concours criminels, car les membres de ces syndicats ne couraient aucun risque. Sept millions furent donnés à un seul banquier, pour acheter les concours parlementaires dont la compagnie avait besoin. On a vu un ministre des travaux publics dire à une compagnie qui demandait l'autorisation de faire un emprunt à lots, que ce projet ne serait présenté que si on lui

donnait un million. Un premier versement de 375.000 fr. lui a été fait le jour du dépôt du projet de loi. Si le surplus du million ne lui a pas été payé, c'est parce que le projet de loi fut retiré devant l'attitude hostile de la Chambre.

Des milliers de familles ont été ruinées par les colossales escroqueries des financiers et des politiciens. L'administrateur de la société de dynamite, qui a été condamné par la cour d'assises de la Seine, était un ancien préfet, ancien député, ancien sénateur, ancien directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'intérieur.

Malgré le scandale des fortunes rapides, qui ont pour origine les jeux de bourse, les manœuvres frauduleuses et les trafics de la politique, la société contemporaine, comparée aux anciens peuples et à l'ancien régime, qui vivaient de spoliations, a réalisé de grands progrès. L'esclavage et le servage ont disparu du monde civilisé ; on ne voit plus une poignée de citoyens opprimer un grand nombre d'esclaves, un petit nombre d'hommes vivre du travail du grand nombre. Le travail est libre et honoré¹. Les privilèges sont abolis ; il n'y a plus que des citoyens égaux devant la loi ; on ne voit plus des privilégiés faisant porter au peuple le fardeau des impôts et se réservant les honneurs et les dignités. La Révolution française a fait disparaître ces iniquités sociales. S'il est nécessaire de signaler les erreurs et les crimes, qui ont été commis en son nom, il ne faut pas se lasser de rappeler les immenses progrès sociaux qu'elle a accomplis.

Les socialistes trompent le peuple en lui disant que la

(1) Un édit de Henri III contenait cette déclaration abominable : Le droit de travailler est un droit domanial et royal.

Révolution n'a fait que substituer les privilèges de la bourgeoisie aux privilèges de la noblesse, que le peuple est opprimé par la bourgeoisie, comme celle-ci l'était avant 1789 par la noblesse. La bourgeoisie n'a pas de privilèges, elle n'est pas une classe fermée; elle ne peut être comparée à la noblesse de l'ancien régime, elle ne spolie personne; elle fait vivre, au contraire, un grand nombre d'ouvriers et d'employés par le travail et les salaires qu'elle leur donne. Ceux que les socialistes dénoncent comme des privilégiés se sont élevés à la fortune par leur travail, leur intelligence et leur esprit d'économie. Où finit le bourgeois? où commence le peuple? Tous les jours, des hommes sortis des derniers rangs de la société s'élèvent aux premiers et deviennent des bourgeois, pendant que des bourgeois oisifs et dissipateurs retombent aux derniers rangs de la société. Est-ce que les marchands, les contremaitres, les ouvriers qui deviennent patrons ne sont pas des bourgeois? Est-ce que le négociant, l'entrepreneur, l'avocat, le médecin, le manufacturier, ne font pas partie du peuple et jouissent de privilèges spéciaux? On ne voit donc pas comment on pourrait changer les bases de la société, à moins de rétablir des privilèges au profit des ouvriers.

Le rêve de l'égalité sociale absolue est irréalisable¹,

(1) Le maréchal Bugeaud, voulant fonder en 1842 quelques villages autour d'Alger partagea des terres par égales parts entre des soldats du 48^e de ligne. Lorsqu'il alla les visiter en 1845, il trouva des colons qui avaient pour 5 à 6.000 francs de bestiaux, tandis que d'autres n'avaient pas même conservé ceux qui leur étaient échus en partage. (Maréchal Bugeaud. *Les Socialistes et le travail en commun*, p. 24.) — C'est parce que l'égalité est détruite par la force des choses que Rousseau n'hésite pas à invoquer l'action de l'État pour la rétablir. *Contrat social*, l. II, ch. XI.

parce que les hommes sont inégaux et que les paresseux, les débauchés, les maladroits ne pourront jamais acquérir ou conserver la même fortune que les hommes laborieux, économes et intelligents.

- Jupin pour chaque état mit deux tables au monde ;
- L'adroit, le vigilant et le fort sont assis
 - A la première, et les petits
 - Mangent leur reste à la seconde ¹. »

Cependant, si l'égalité sociale absolue est une chimère, l'élévation du niveau social et la diminution de l'inégalité ne sont pas des utopies. Elles se produisent progressivement par la force des lois économiques, par l'élévation du prix de la main-d'œuvre, par l'abaissement de l'intérêt, par la diffusion de l'instruction, par le développement de l'esprit de solidarité. Les grandes différences qui existaient autrefois entre les riches et les pauvres, sous le rapport du vêtement, de l'éducation, des habitudes, vont toujours en diminuant ². De jour en jour, il devient de plus en plus difficile de vivre sans travailler.

Il y a encore des iniquités individuelles, des spoliations qui relèvent des tribunaux criminels, mais il n'y a plus d'organisation sociale inique, et l'on peut, par l'application d'une justice sévère, mettre un terme aux escroqueries des sociétés financières véreuses et des politiciens.

(1) La Fontaine.

(2) Surtout dans le midi de la France. En Provence, la terre va aux paysans par la force des choses ; il n'y a plus que les paysans propriétaires des terres qu'ils cultivent qui trouvent une rémunération suffisante des travaux agricoles. Je connais beaucoup de ces cultivateurs propriétaires qui sont plus riches que des bourgeois. Ayant demandé dernièrement à l'un d'eux pourquoi les paysans n'achetaient plus les terres que des bourgeois aux abois voulaient leur vendre, j'en ai reçu la réponse suivante « Nous en possédons plus que nous ne pouvons en cultiver. »

pour amè-
s peuvent
velle que
h, la plus



CHAPITRE VII

LA CORRUPTION DES HOMMES POLITIQUES

LA CORRUPTION POLITIQUE A ROME

Lord Brougham a écrit que « la tempérance, l'honnêteté, l'amour du bien public, le désintéressement, qui sont des vertus exotiques dans une cour, poussent tout naturellement sur le sol démocratique ¹ ». Les vertus ne pous-

(1) Lord Brougham. *De la démocratie et des gouvernements mixtes*, p. 143. Ce passage de lord Brougham semble emprunté au livre de Sidney sur *le Gouvernement*, où la section XIX a le sommaire suivant : « La corruption et la vénalité, qui sont si communes dans les cours des princes souverains et dans leurs États, se trouvent rarement dans les républiques et dans les gouvernements mixtes. » — Montesquieu, voulant établir que la vertu n'est pas le ressort du gouvernement monarchique, invoque un passage du testament politique de Richelieu : « Si dans le peuple, dit-il, il se trouve quelque malheureux honnête homme, le cardinal Richelieu dans son testament politique insinue qu'un monarque doit se garder de s'en servir ; tant il est vrai que la vertu n'est pas le ressort de ce gouvernement. » (*Esprit des Lois*, LIII, ch. v.) Robespierre a exprimé la même pensée, en disant : « Vous connaissez ce mot ingénu du cardinal de Richelieu, écrit dans son testament politique que les rois doivent s'abstenir avec grand soin de se servir des gens de probité, parce qu'ils ne peuvent en tirer part. » (Rapport fait au nom du comité de Salut public sur les *Rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains*.) Montesquieu et Robespierre ont mal interprété le passage du testament politique de Richelieu; le voici : « Ces officiers, dit-il des magistrats, sont choisis entre les plus gens de bien et les plus éclairés des États, et si les républiques sont bien ordonnées, on

ces qui
 bes ; les
 re culti-
 tous les
 ruption ;
 nme les
 ne mon-
 r l'or de
 gesses à
 at ; dès
 eux, les
 qui leur
 plus les
 es émis-
 de l'or ».

rruptible
 atriciens
 quittant

les nobles
 rtu et plus
 e certaines
 pourraient
 ficile à un
 che ; il con-
 ur suppose
 déjà été
 en avaient
 itions qui
 e « qu'un
 obité celle

istote, des
 corruption
 II, ch. vi.)
 aient avec
 Louis XIV

Rome, écœuré de tant d'avidité, ne put s'empêcher de s'écrier : « Ville vénale et qui périra bientôt si elle trouve un acheteur. »

Ce n'est pas seulement l'impudence des démagogues, mais leur vénalité, qu'Aristophane a flagellé avec tant de verve dans ses admirables comédies. Le charcutier, s'adressant à Cléon, lui dit : « Tu ressembles aux pêcheurs d'anguilles ; dans l'eau limpide, ils ne prennent rien, mais qu'ils agitent bien la vase, et la pêche sera bonne ; aussi, ce n'est qu'en temps de troubles que tu garnis tes poches... — *Le peuple.* Ah ! coquin, tu me volais de la sorte ! et moi, qui t'ai comblé de couronnes et de présents ! — *Cléon.* Je volais dans l'intérêt public ! — *Le peuple.* Rends-moi vite cette couronne. — *Cléon.* Adieu, couronne... un autre va donc te posséder ; à coup sûr, il ne sera pas plus voleur, mais plus heureux peut-être... J'avoue que je suis un voleur ; conviens-tu que tu en es un autre ? » Le rival de Cléon ne fait aucune difficulté pour en convenir ; il s'empresse d'ajouter qu'il est de plus un parjure et qu'étant le plus coquin des deux, il doit l'emporter : « Voler, dit-il, se parjurer... voilà des conditions pour arriver haut. » Aussi, lui avait-on prédit dans sa jeunesse une brillante destinée : « Cet enfant ira loin, disait-on de lui, il y a en lui l'étoffe d'un homme d'État. »

Il semble que, lorsqu'un homme est appelé à diriger les affaires publiques, le sentiment de sa responsabilité et l'amour du bien public devraient élever son cœur à la

(1) Je laisse au lecteur le soin de se rappeler la circonstance toute récente, où une réponse identique a été faite à la Chambre des députés.

hauteur de sa situation. Hélas ! vus de près, du côté moral, beaucoup de grands hommes de la politique sont bien petits ; leur vie présente souvent des désordres et des vices, qui étonnent et qui contrastent avec les beaux sentiments dont ils se parent dans leurs discours. Le désintéressement n'est pas la vertu ordinaire des hommes d'État¹. Des hommes politiques sont devenus célèbres, uniquement parce qu'ils ont été honnêtes.

A Rome, pendant longtemps, les hommes politiques se firent remarquer par leur désintéressement. Paul Emile rapporta à Rome tous les trésors de la Macédoine, sans en rien retenir. Scipion l'Africain « rentra chez lui les mains vides après avoir détruit Carthage² ». Mais, à partir de Sylla, les hommes publics exploitèrent la république à leur profit. « Exploiter la république à son profit, s'écrie Cicéron, c'est non seulement une chose honteuse, mais un crime abominable. » Ce crime devint général..

Les crimes de concussion devinrent si fréquents, que Menenius disait : « Ils sont comptés pour rien, depuis que nous en avons l'habitude... tant l'avarice, comme un fléau contagieux, a profondément infecté les âmes³. Caton, indigné de l'impunité accordée aux concussionnaires, s'écriait : « Ceux qui volent les particuliers passent leur vie liés au cou et aux pieds ; les voleurs publics vivent dans l'or et dans la pourpre⁴. » Pour réprimer la corrup-

(1) Lorsque M. Thiers loue Napoléon I^{er} de son désintéressement, il ajoute que « cette espèce d'abstinence » ne fut pas sans exemple parmi les généraux de cette époque, mais que « alors comme toujours (elle) n'était pas commune ». (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. LXII.)

(2) Cicéron. *De officiis*, l. II, § 22.

(3) Salluste. *Jugurtha*, § 31, 32.

(4) Aulu-Gelle, l. XI, ch. XVIII.

tion, les Romains firent beaucoup de lois ; la loi Cornulia, la loi Calpurnia, la loi Tullia, la loi Aufodia, la loi Licinia. Mais toutes ces lois ne supprimèrent pas le mal, parce que les juges eux-mêmes se laissèrent corrompre.

D'après Cicéron, « pendant un espace de près de cinquante années que l'ordre des chevaliers fut chargé de rendre la justice, il ne s'éleva pas le moindre soupçon d'argent reçu par un chevalier romain pour obtenir un jugement, » mais « pendant ces dix années que les tribunaux ont été confiés au Sénat », on ne peut s'imaginer « tout ce qui s'est commis d'horreurs et d'infamies dans l'administration de la justice ». Lorsque Clodius fut absous, sur 55 juges, d'après Cicéron, 30 avaient reçu de l'argent de l'accusé. « Voulez-vous savoir, écrit Cicéron à Atticus, ce qui a fait l'acquittement ? La pauvreté, l'infamie des juges ¹. » Lors de la condamnation du sénateur Septimius pour crime de péculat, on fixa l'amende qu'il devait payer d'après les sommes qu'il avait reçues comme juge. Cicéron dit encore qu'« il s'est trouvé un sénateur qui, étant juge, reçut de l'argent dans une même cause, et de l'accusé pour le distribuer aux autres juges, et de l'accusateur pour condamner l'accusé ² ».

Les gouverneurs qui pillaient les provinces faisaient la part des juges, devant qui ils seraient appelés, pour répondre de leurs crimes. Verrès disait qu'il avait distribué de telle sorte ses trois années de préture en Sicile, qu'il s'estimait fort heureux s'il lui restait le produit d'une année, qu'il réservait pour ses juges celui de la troisième

(1) Lettre de Cicéron à Atticus, n° 23. — Sénèque. *Lettres à Lucilius*. XCII. — Plutarque. *Vie de Cicéron*.

(2) Cicéron, 1^{re} act. c. *Verrès*, § 3.

Cécéron, ne pas
 s'juger-
 porterait
 pour lui-
 avec de
 it pour
 ocats et
 plus de
 are des
 astreux
 rompus,
 instant
 us vifs :
 e meade; des
 tribuns,
 décousus
 « Les uns ? ! »
 décurie
 el tribu-
 pire de

LES
 s, même
 siècle de
 le, Verrès
 juges son
 (3, 53.)

Périclès. Les hommes politiques avaient l'habitude « de venir au gouvernement de la chose publique en intention d'y trafiquer et d'y faire ses besognes ¹ ». Les orateurs Stratoclès et Démoclides « se conviaient l'un l'autre d'aller à leur moisson d'or, appelant ainsi par manière de moquerie la chaire et tribune aux harangues dessus laquelle ils prêchaient le peuple ». Eschine et Démosthène s'accusaient réciproquement de vénalité. Démosthène fut condamné pour malversations ². Les historiens grecs abondent en détails piquants sur la vénalité des hommes politiques de cette époque ³. C'est par l'or de Philippe autant que par ses armes que la Grèce fut vaincue. Un jour, voulant s'emparer d'une place forte, Philippe envoya des soldats pour la reconnaître ; on lui rapporta qu'elle était imprenable. Il leur demanda alors si elle était tellement inaccessible, qu'un petit âne chargé d'or n'en pût approcher, car il avait plusieurs fois pris aisément avec de l'or ce qu'il n'avait pu prendre par les armes ⁴.

Alcibiade paraît avoir été le type achevé du politicien sceptique, homme de plaisirs et homme d'affaires ; ambitieux sans scrupules, beau parleur, esprit souple et ondoyant, il jouait tous les rôles et prenait tous les masques,

(1) Plutarque. *Instruction pour ceux qui manient affaires d'estat.*

(2) Plutarque. *Des vies des dix orateurs*, éd. Amyot, t. IV, p. 499. — Aulu-Gelle (l. XI, ch. ix) raconte aussi que Démosthène reçut de l'argent pour se taire et qu'il parut à l'assemblée le cou enveloppé de laine, disant qu'il souffrait d'une esquinancie « Dis plutôt d'une *argyranicie*, s'écria quelqu'un de la foule.

(3) Plutarque. *Vie de Phocion.*

(4) Il semble qu'Horace s'est inspiré de ce souvenir historique dans l'ode XVI du livre III :

*Aurum per medios ire satellites
Et perumpers amat saxa, potius
Ictu fulmineo.*

se trans-
ht que ne
nt sur son
se pous-
le peuple,
chevaux :
pourrir es
ntait pas
tentures,
anes ; il
scanda-
el et très
ar, il alla
qu'il ne
nser com-
vaudrait-
mment il
Sa mort
chez une
e Lais.
utenaient
s étaient
order un
ues, aux
Athènes
la démo-
fonctions

u temps de
s choses à

publiques les citoyens honnêtes, pour y appeler des démagogues, qui le flattaient et lui faisaient distribuer de l'argent.

Aristophane a tracé de ces flatteurs du peuple un portrait qui est resté si ressemblant, qu'il n'est pas inutile de le rappeler. Lorsque le charcutier, qui a fait son éducation politique dans les cuisines et les abattoirs, vient disputer à Cléon les suffrages populaires, il commence par invoquer les dieux des coquins et des hâbleurs, les dieux des imbéciles, des flagorneurs et des insolents. « Donnez-moi, leur dit-il, une audace sans frein, un babil intarissable, une voix impudente... — *Cléon*. A moi mes chers mensonges, je vais t'écraser ou j'y perdrai mon nom... je te traînerai devant le peuple qui fera justice de toi. — *Le charcutier*. Et moi aussi je t'y traînerai, et je vomirai plus de calomnies que toi. — *Cléon*. Mon pauvre sot, il ne te croit pas tandis que moi je me moque de lui tout à mon aise. — *Le charcutier*. Ainsi, le peuple est ton bien, ta chose. — *Cléon*. C'est que je sais les mots qui lui plaisent. Oh ! *tu ne me vaincras pas en flagorneries.* » Ce dernier trait rappelle le mot d'un courtisan ministre : « Mes ennemis ont beau faire, ils ne me renverseront pas. Dieu merci ! Personne à la cour n'est meilleur valet que moi. »

LA CORRUPTION POLITIQUE EN ANGLETERRE

L'Angleterre a traversé aussi des époques de corruption. On trouve dans les *Mémoires* des Commynes les détails les plus précis sur la vénalité des plus hauts personnages de l'Angleterre, sous le règne d'Edouard. Louis XI payait « quelque seize mille » pensions à des ministres, à des

grands, à des courtisans. Lord Hastings, grand chambellan, se laissa acheter, comme tant d'autres, par le roi de France : « il se fit fort prier à se faire pensionnaire du Roy », parce qu'il recevait déjà une pension de mille écus du duc de Bourgogne, mais, sur les instances de Commines, il se laissa gagner par les offres de Louis XI, qui lui fit offrir le double de ce que lui donnait le duc de Bourgogne. Louis XI lui fit porter 2.000 écus par Pierre Claret, son maître d'hôtel, avec ordre d'en tirer quittance, « afin que pour le temps à venir il fût veu et connu comme le grand chambellan, chancelier, amiral, grand escuyer d'Angleterre avec plusieurs autres, eussent été pensionnaires du roy de France ». Pierre Claret eut une entrevue avec le grand chambellan seul à seul ; « après luy avoir dit les paroles qui estoient nécessaires à dire de par le Roy, il luy présenta ces deux mille escus en or sol, car en autre espèce ne donna jamais argent à grands seigneurs estrangers ». L'émissaire de Louis XI demanda à lord Hastings une quittance, ou tout au moins une lettre de trois lignes, pour ne pas être soupçonné par son maître d'avoir gardé la somme. Mais le grand chambellan lui répondit : « Ce don vient du bon plaisir du Roy, votre maître et non pas à ma requeste ; s'il vous plaît que je le prenne, vous le me mettez icy dedans ma manche et n'en aurez autre lettre ne tesmoins, car je ne veus point que pour moi on die ; le grand chambellan d'Angleterre a esté pensionnaire du roy de France, ne que mes quittances soient trouvées en sa chambre des comtes ¹. »

Le chancelier Bacon a été aussi un ministre concussion-

(1) *Mémoires de Commines*, l. VI, ch. II.

naire et un magistrat corrompu. Traduit devant la chambre des lords, il fit l'aveu de ses fautes en ces termes : « Après avoir pris connaissance de l'accusation portée contre moi, descendant au fond de ma conscience, et rappelant d'aussi loin que je le puis ma conduite à ma mémoire, je confesse pleinement et sincèrement que je suis coupable de corruption. Je renonce à toute défense et m'abandonne à la clémence et miséricorde de vos seigneuries. » Une commission de la chambre des lords s'étant transportée auprès de lui, pour savoir si la lettre contenant ces aveux émanait bien de lui, Bacon les renouvela : « Mylords, leur dit-il, cette lettre où je m'accuse est bien de moi ; c'est mon acte, ma main, mon cœur ; je supplie vos seigneuries d'être remplies de pitié pour un pauvre roseau brisé. »

Plusieurs rois d'Angleterre achetèrent par des pensions les votes des membres du parlement. Ce parti, dit Voltaire, abrège les difficultés et prévient les contradictions ; il fut largement employé par Charles II. « Le second parlement, convoqué en 1679, procéda contre les dix-huit membres des communes du parlement précédent... on leur reprocha d'avoir reçu des pensions ; mais, comme il n'y avait point de loi qui défendit de recevoir des gratifications de son souverain, on ne put les poursuivre ¹. » La cour de Charles II était très corrompue. Louis XIV, dans ses *Mémoires* ², dit que « c'est une cour où l'on fait d'ordinaire

(1) Voltaire. *Essai sur les mœurs*. L'Angleterre sous Charles II.

(2) *Mémoires de Louis XV*, t. II, p. 448. — Il échoua cependant auprès du chancelier Hyde, qu'il avait voulu rendre favorable au projet de mariage de Charles II avec l'infante de Portugal. Voici comment Louis XIV raconte la tentative de corruption qu'il fit auprès de lui : « Je liai avec lui en particulier une négociation très secrète, inconnue même à mon ambassadeur en Angleterre, et lui envoyai un homme d'esprit, qui, sous prétexte d'acheter du plomb pour mes bâtiments,

beaucoup par l'argent, et que les ministres en cette nation ont été fort souvent suspects d'être pensionnaires d'Espagne ». Dans ses négociations avec la cour de Charles II, comme avec ses négociations avec les autres souverains de l'Europe, Louis XIV avait l'habitude de faire aux ministres, aux rois et aux reines des libéralités abondantes. Il dépensa des sommes considérables en pensions données à des princes et à des ministres étrangers.

Les députés de la Hollande et les grands seigneurs de la Pologne ne furent pas plus incorruptibles que les ministres. « Il y avait chez les Hollandais, dit Louis XIV, plusieurs députés auxquels je faisais payer des pensions. J'en donnais aussi de considérables à plusieurs seigneurs de la Pologne, pour disposer de leurs voix dans l'élection qui se méditait. J'entretenais des pensionnaires en Irlande pour y soulever les catholiques contre les Anglais. Et j'entrais en traité avec certains transfuges d'Angleterre auxquels je promettais de fournir des sommes notables, pour faire revivre les restes de la faction de Cromwell. J'avais fourni cent mille écus au roi de Danemark, pour le faire entrer dans la ligue contre le roi de la Grande-Bretagne, et depuis je fis donner un collier de prix à la reine sa femme ; j'en fis porter un autre à l'électrice de Brandebourg, et fis faire un présent considérable à la reine de Suède, ne doutant pas que ces princesses, contre les intérêts généraux de leurs États, ne se sentissent honorées, en leur particulier, du soin que je prenais de rechercher leur amitié. Sachant quel crédit avait en Suède le chancelier,

avait des lettres de crédit jusqu'à 500.000 livres, qu'il offrit de ma part à ce ministre, sans lui demander que son amitié. Il refusa mes offres. » (*Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 448.)

et combien le prince d'Anhalt et le comte de Schwerin étaient puissants chez l'électeur de Brandebourg, je les voulus gagner par ma libéralité ¹. » On le voit, Louis XIV n'épargnait aucune somme, pour se créer des alliés dans les cours étrangères. « Il arrive souvent, disait-il, que des sommes médiocres, dépensées dans leur temps et avec jugement, épargnent aux États et des dépenses et des pertes incomparablement plus grandes ; faute d'un suffrage que l'on pouvait acquérir à bon marché, il faut quelquefois lever de grosses armées ; un voisin, qu'avec peu de dépense nous aurions pu faire notre ami, nous coûte quelquefois bien cher, quand il devient notre ennemi. » Lors d'une négociation avec la maison d'Autriche, dans l'intérêt du duc d'Enghien, il acheta la complaisance d'un surintendant de l'Empereur moyennant cent mille écus ².

La corruption continua à régner en Angleterre après la révolution de 1688. En 1695, de nombreux scandales éclatèrent ; le speaker Trévor fut convaincu d'avoir reçu de la cité de Londres mille guinées pour faire voter un bill. « La même année M. Guy, secrétaire de la Trésorerie, fut emprisonné à la tour de Londres, pour avoir accepté une douceur de deux cents guinées, tandis que M. Hungerford était chassé, pour avoir reçu vingt guinées en reconnaissance des services qu'il avait rendus, en qualité de président d'une commission ³. »

Pour se rendre favorables les membres du Parlement, Guillaume leur donna des fonctions rétribuées par la liste

(1) *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 174-176.

(2) *Ibid.*, p. 163.

(3) De Franqueville. *Le Gouvernement et le Parlement britannique*, t. III, p. 352 ; t. II, p. 2.)

civile. Le Parlement protesta et demanda l'exclusion des fonctionnaires recevant de la couronne un traitement ou une pension. Après de longs débats en 1707, on n'écarta que les fonctionnaires nommés depuis 1705, et on soumit à la réélection ceux qui étaient antérieurs à 1705. Sous la reine Anne, sous Georges I^{er} et surtout sous Georges II, la couronne continua à donner des pensions à des membres du Parlement. Dans tous les écrits du temps, on voit s'élever de vives protestations contre les intrigues des ministres et les habitudes de corruption qu'ils établissaient dans le Parlement et qui delà se répandaient dans toutes les provinces¹.

On sait avec quel cynisme Robert Walpole acheta les consciences parlementaires et se vanta d'en connaître le tarif. Sa conduite est cependant appréciée par Macaulay avec une surprenante indulgence : « Dans le temps où il vivait, dit-il, il était impossible de gouverner autrement... La chambre des communes était dans une de ces situations, où il faut gouverner les assemblées par la corruption ou bien ne pas les gouverner du tout... Et l'on se montre souverainement injuste quand on blâme les minis-

(1) Condillac. *De l'étude de l'histoire*, 3^e partie, ch. 1. — C'est Walpole qui est peint dans les *Voyages de Gulliver* sous les traits du grand trésorier de Lilliput. Swift raille les habitudes de corruption du ministre anglais qui introduisit « cette honteuse manière d'obtenir les grandes charges en dansant sur la corde, et les marques de distinction, en sautant par-dessus un bâton ». Pour multiplier les récompenses et les honneurs, Walpole avait rétabli l'ordre du Bain comme un premier degré à celui de la Jarretière. — Walpole faisait tomber aussi sa pluie d'or sur les écrivains : Young, le sombre poète des nuits, qui ne cesse de pleurer sur les tombeaux, essuie ses larmes et reprend courage au contact de la rosée bienfaisante qui le rafraîchit, et s'écrie avec lyrisme : « Mon cœur, ô Walpole, brûle d'un feu reconnaissant ; les flots de la munificence royale dirigés par toi sont venus rafraîchir l'aride domaine de la poésie. »

tres qui gouvernèrent la législature de la seule manière dont il fût possible de la gouverner. Ils se soumirent à l'extorsion, parce qu'ils ne purent faire autrement. Il serait aussi raisonnable d'accuser les pauvres fermiers des Basses-Terres qui payaient tribut à Rob-Roy de corrompre la vertu des Highlanders, que d'accuser sir Robert Walpole de corrompre la vertu du Parlement. Son seul crime fut d'employer son argent plus adroitement et plus profitablement qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé ou qui le suivirent ¹. »

Sous le ministère de lord North, Georges III se créa par la corruption un parti qui fut appelé *le parti des amis du roi* et qui substitua la satisfaction de ses appétits aux pensées politiques. Aux anciens moyens de corruption, la cour en ajouta un nouveau, qui depuis a été largement pratiqué non seulement en Angleterre, mais en France² ; elle accorda des marchés aux membres du parlement. Fox attaqua l'influence corruptrice de la cour et demanda l'exclusion des membres du parlement intéressés dans les marchés. La lutte entre la couronne et l'opposition fut ardente. Dans l'intervalle d'une séance à l'autre, quelques voix furent achetées par le ministère : Fox³ l'apprit et

(1) Macaulay. *Essais sur l'histoire d'Angleterre*, p. 439-442. — Lord John Russel admet aussi la corruption parlementaire comme une nécessité politique.

(2) Même pendant la Révolution : « En voyant les dépenses immenses que font les anarchistes, écrivait Brissot en mai 1793, on se demande souvent où est la source de leurs richesses. L'étonnement doit cesser, ce semble, quand on se rappelle les dilapidations du comité de surveillance, les marchés lucratifs que Pache signait en faveur de ses amis. » (*Mémoires de Buzot*, p. 42.)

(3) Malgré les désordres de sa vie privée, sa passion pour le jeu et les chevaux et son absence de principes, l'intégrité de Fox n'a pas été soupçonnée. « Dans un temps, où les plus nombreux, les plus

dir de moi,
 moi; qu'ils
 au milieu
 lord North
 lord Roc-
 ement les

aient leurs
 esterfield
 qu'il s'est
 pheter un
 ancs, mais
 it plus de
 s Indes les
 élevés. Cet
 ; ils ache-
 courtiers
 s sièges à
 pour cer-
 n vente et
 lus élevé.
 ait l'enga-
 e marché

olitiques à
 onstamment
 (ce qui est un
 nisme!) qu'à
 mpromettre
 . II, p. 482)
 ina M^{me} du
 écrivit-elle
 egarde avec

Dans les premières années du XIX^e siècle, d'après John Russel, un siège au parlement se payait, en moyenne, 125.000 francs. Wilberforce avoua que ses élections lui avaient coûté 200.000 francs. Les bourgs pourris furent supprimés en 1832. Depuis lors, la corruption électorale et la corruption politique ont diminué, mais elles n'ont pas disparu. En 1878, deux négociants Anglais se vantèrent publiquement de posséder des moyens tout-puissants, pour agir sur les membres d'une commission chargée d'examiner un projet.

LA CORRUPTION POLITIQUE EN FRANCE

Sous l'ancien régime, que de ministres ont été aussi condamnés pour péculat et concussions ! Que de chambres de justice ont été instituées, pour faire rendre gorge aux financiers qui pillaient le trésor, de complicité avec les surintendants des finances ! Enguerrand de Marigny, ministre de Philippe le Bel, fut accusé en 1315, sous le règne de Louis X, d'avoir dilapidé les finances, et pendu au gibet de Montfaucon, qu'il avait lui-même fait construire. — Girard de la Guette, qui avait été surintendant des finances sous le règne de Philippe le Long, fut recherché sous Philippe le Bel et arrêté pour ses déprédations ; « il fut appliqué à la question, qu'on lui donna si rude, qu'il mourut au milieu des tourments ; on ne laissa pas de traîner son corps par les rues et de le pendre au gibet de Paris ». — Le 25 avril 1328, Pierre Rémi, principal trésorier de Charles le Bel, fut pendu sous Philippe de

(1) Jousse. *Traité de la justice criminelle*, t. IV, p. 34.

yenne et
 fit amassé
 présentent
 a gibet de
 prit par la
 n de Mon-
 ndamnè
 arles VII,
 nces, fut
 eniers du
 es exces-
 Il ne fut
 nprisonne-
 tit bientôt
 écus.
 r, qui fut
 étaient ses
 e couple, qui
 e discussion et
 Georges, Jac-
 as le com-
 maison de
 Tours, et
 reprises,
 r faire la
 argentier,
 n commerce. Les
 e faire dans les
 on console
 Dehors, il est
 de ce que le
 it des Lois,

QUE

hôtels qu'il fit cons-
s seigneurs et offi-
inèrent Charles VII
rd injustement d'a-
quand cette accusa-
i reprocha de pré-
gés de le juger, le
de transport d'ar-
la sentence rendue
condamné à faire
de cent mille écus.
partie de ses terres

cois I^{er} le procès du
y, qui périt victime
ine mère, Louise de
par Samblançay,
destinés à Lautrec,
e jura de se venger.
s I^{er}, elle fit traduire
on de juges arbitrai-
at, pour prétendues
innocent, fut con-
sence fut plus tard
rut, on trouva dans
nant les 400.000 écus

avait administré les
et condamné à être
né Gentil, président
al Chabot fut pour-

tué de
 — Par
 damné,
 en une
 charge
 chal de
 e partie
 gnie de
 arrêt du
 tutions,
 ur cinq
 amant,
 coupable
 paris
 29 mai
 ndamn
 e et vio

es pour
 ambres
 rendues
 me, qui
 s de furent
 01, 1607,

ordeaux,
 contre la
 des cour-
 céans de
 prenaient
 u le leur

reprochait, ils répondaient : C'est bien pis à la cour, et c'est là que sont les grands larrons ; mais il n'est pas bien, ni là ni ici. »

Lorsque Sully devint ministre, « le désordre et le brigandage étaient partout... Les amis du roi prenaient leur part dans le produit des fermes et dans les marchés passés avec les fournisseurs. Le trésor était administré par des concussionnaires ; les comptables ne rendaient plus de comptes ¹ ». François d'O, surintendant des finances d'Henri III, était, dit H. Martin, le grand voleur, chef de tous les voleurs. Sully remit de l'ordre dans les finances et fit cesser les exactions des gouverneurs militaires.

Sous Richelieu, le maréchal de Marillac, condamné à mort pour péculat, ne pouvait comprendre une telle rigueur : « Un homme de ma qualité condamné à mort pour péculat ! » s'écriait-il. Richelieu se montra impitoyable. Il considérait « l'art des finances comme une des principales parties de la politique ; il est d'autant plus nécessaire dans un État, ajoute-t-il, que l'argent est l'âme de toutes les affaires. Une république n'est puissante qu'à proportion de la richesse du trésor public. ² » — Mazarin fut beaucoup moins sévère pour les concussionnaires ; on sait que lui-même n'était pas à l'abri de tout reproche, et qu'il laissa en mourant une fortune de 50 millions, qui en représenteraient 200 aujourd'hui.

(1) *Les chambres de justice*, par Petit-Jean, procureur général à la cour des comptes.

(2) *Testament politique de Richelieu*, ch. x. « Le roi, dit-il, reçoit beaucoup d'argent des gabelles, mais le peuple en paye excessivement au delà de ce qui en entre dans ses coffres. » Richelieu reproche aux gabelleurs de recevoir des présents, de dresser de faux procès-verbaux, de piller et de ruiner les pauvres particuliers

Le début du règne de Louis XIV fut marqué par la chambre de justice de 1661, qui jugea Fouquet et un grand nombre de financiers concussionnaires. Plus de cinq cents individus furent condamnés; d'après M. le procureur général Petit-Jean, le total des amendes et des confiscations atteignit cent dix millions.

M. Cousin a écrit que la fortune de Colbert n'était pas mieux acquise que celle de Fouquet, car apparemment, dit-il, « il n'était pas parvenu à doter les trois duchesses, ses filles, et à bâtir sa magnifique maison de Sceaux avec les économies faites sur ses appointements¹ ». Mais M. Cousin oublie que, dans les anciennes monarchies, les rois faisaient des libéralités à leurs ministres. « Comme ceux qui demeurent quelque temps au soleil sont échauffés par la chaleur, disait G. Naudé, aussi faut-il que celui qu'un prince ou souverain approche de sa personne ressent les effets de son pouvoir et de l'amitié qu'il lui porte pour la récompense due à leurs services². » Les rois disaient à leurs ministres : « Faites mes affaires et je ferai les vôtres, » afin, dit encore Naudé « que n'ayant plus à la teste cet horrible monstre de pauvreté, ils apportent un esprit entièrement libre et dégagé de toutes passions au maniement des affaires. »

Toutefois, les *Mémoires* de Louis XIV donnent lieu de penser que Fouquet ne fut pas le seul ministre qui refusa de se contenter des libéralités du roi. En effet, le roi dans les conseils qu'il donne à son fils, insiste longuement sur la nécessité de surveiller les ministres; il ne faut pas,

(1) Cousin. *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 216.

(2) G. Naudé. *Considérations politiques sur les coups d'État*, ch. v.

dit-il, « se contenter d'examiner les hommes avant que de les mettre dans l'emploi, parce que la plupart se déguisent aisément pour un temps dans la passion de parvenir à l'autorité qu'ils se proposent. » Mais, ajoute-t-il, il faut « les observer encore plus soigneusement lorsqu'ils sont actuellement dans le maniement des affaires, parce qu'alors étant en possession de ce qu'ils désirent, ils suivent souvent, avec plus de liberté, leurs mauvaises inclinations¹ ». Il semble que, lorsqu'un ministre est convaincu d'indélicatesse, le seul parti à prendre est de le chasser et de le punir. Louis XIV est moins sévère ; il engage son fils à corriger par ses bons avis le ministre infidèle, à le garder, s'il a des qualités qui méritent qu'on le supporte, en se garantissant du préjudice que sa cupidité pourrait causer aux affaires, et ne l'éloigner que s'il est incorrigible².

On voit aussi par le journal et les mémoires de Louis XIV qu'« en plusieurs provinces le peuple était tourmenté par certains gens qui abusaient du nom des gouverneurs pour faire des exactions injustes. J'établis de toutes parts, dit Louis XIV, des hommes exprès pour être plus sûrement informé de ces concussionnaires afin de les faire punir ensuite comme elles méritaient.

Les *Grands Jours* qui furent tenus en Auvergne en 1665 prononcèrent un grand nombre de condamnations pour concussion³. « Dans l'empressement où était la cour, écrit Fléchier, elle examinait les crimes et n'avait presque loisir de songer à la qualité des personnes, ce qui fit que ce dernier (M. de la Tour) fut d'abord condamné à être

(1) *Mémoires de Louis XIV*, t. I, p. 165.

(2) *Ibid.*, p. 166.

(3) Fléchier. *Les grands jours d'Auvergne*.

pendu ; mais lorsqu'on eut appris qu'il était de la première qualité, on lui rendit l'honneur qu'il méritait, et on le condamna à avoir noblement la tête coupée. » Un neveu de Turenne, le marquis de Malause, fut condamné à une amende fort ample et à une restitution de 18.000 francs. Bourdaloue disait un peu plus tard : « Un homme parfaitement irréprochable dans le maniement des deniers publics et qui sort les mains pleinement nettes de certains emplois est presque maintenant un prodige. » (*Sermon sur la religion et la probité.*)

Dans le préambule de l'édit¹ qui annonçait l'institution de la chambre de justice de 1661, le roi disait : « Un petit nombre de personnes, dans les derniers temps, avaient employé des voies illégitimes, pour élever des fortunes subites et prodigieuses. Leurs acquisitions immenses, leur faste insolent, leur opulence sans bornes offraient un exemple capable de corrompre toutes les maximes de l'honnêteté publique. » Les personnes visées par ce préambule de l'édit étaient les financiers, qui tenaient une place considérable dans la société du xvii^e siècle. La Bruyère nous les montre achetant des titres de noblesse, faisant de leurs fils de grands seigneurs, mariant leurs filles à des courtisans. « Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui : C'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru ; s'il réussit, ils lui demandent sa fille... Un homme fort riche peut... mettre un duc dans sa famille et faire de son fils un grand seigneur... Sylvain, de ses deniers a acquis de la naissance et un autre nom. Il est seigneur de la paroisse, où ses aïeux payaient la dîme ;

(1) Ce préambule avait été écrit par Colbert.

il n'aurait pu autrefois entrer page chez Cléobule, et il est son gendre... Sosie de la livrée a passé par une petite recette à une sous-ferme ; et par les concussions, la violence et l'abus qu'il a fait de ses pouvoirs il s'est enfin, sur les ruines de plusieurs familles, élevé à quelque grade ; devenu noble par une charge, il ne lui manquait que d'être homme de bien ; une place de marguillier a fait ce prodige¹. »

Ce n'est pas seulement de nos jours que l'on voit la noblesse rechercher les invitations des financiers. Chez Samuel Bernard, le célèbre traitant, qui eut un grand crédit sous Louis XIV, on voyait les plus grands noms de la noblesse ; ils y étaient attirés par les soupers, le jeu et les fêtes. Lorsque le président Hénault fait le tableau de la maison du traitant, il dit : « C'était une maison de jeu et de bonne chère et le rendez-vous de la meilleure compagnie... On y trouvait M. le cardinal de Rohan, à qui la nature avait donné tous les talents extérieurs ; le prince de Rohan son frère ; M^{me} de Montbusson qu'ils se disputaient tous deux ; Dessorts, depuis contrôleur général ; M^{me} Turgot, M. d'Aumont, M^{me} Martel..., le maréchal de Villeroy, attiré par M^{me} de Sagonne, fille de Bernard, et que l'on ménageait fort, pour qu'il fermât les yeux sur la banqueroute de 32 millions, que Bernard faisait sur la place de Lyon. »

En 1701, une nouvelle déclaration très sévère parut contre le péculat ; elle portait que les accusés reconnus coupables de ce crime seraient punis de mort. Néanmoins les déprédations des gens de finance continuèrent.

A la mort de Louis XIV, l'opinion publique réclama de

(1) La Bruyère. *Des biens de la fortune.*

nouvelle
16^e. Elle
ser cette
dictives et
sortes de
fussent,
ces senti-
pation du
convertir
aires. La
es taxes.
2 millions
03 et s'en
ent jamais
remplacer
suppres-
nière. Le
du peuple
ent apprè-
a de l'in-
mplète et
D. Guesseau,
acle d'un
en soule-
nière indi-
s jusqu'à les

On vient,
carce qu'elle
ni cacher
us peine de
e veux dire
(n.)

croire innocents, lorsqu'il les voit longtemps malheureux ¹.

Ici finit l'histoire des *chambres de justice*, mais l'histoire des crimes de concussion ne finit pas avec elle. La corruption continua et grandit sous le Régent avec Law, le cardinal Dubois et sous Louis XV. Le roi agiota lui-même sur les blés et fut un des actionnaires de la fameuse compagnie dite *le pacte de famine*, qui créa les famines artificielles de 1768 et 1769. Les désordres de cette époque sont si connus, que je crois inutile d'en recommencer le récit.

Il est plus facile à un peuple de faire une révolution politique que de faire une révolution morale, plus facile de changer de régime que de conscience. Pendant la Révolution, les hommes politiques continuèrent à faire des affaires et les financiers ne cessèrent pas de rechercher les hommes politiques. Les plus fougueux démagogues mêlèrent les affaires à la politique. Hébert était très lié avec le banquier Koch, qui passait pour un agent de l'étranger. Parlant de Narbonne, de Choiseul et de l'abbé de Périgord, Morris, ministre des Etats-Unis à Paris en 1789, s'exprime ainsi qu'il suit : « Ce sont trois jeunes gens de famille, hommes d'esprit et de plaisir. Ils étaient intimes tous trois, et ont couru tous trois la carrière de l'ambition, pour rétablir leurs affaires. » Montmorin, avoua à Alexandre de Lameth qu'il « avait en peu de temps employé sept millions à acheter des jacobins, à corrompre des écrivains, des orateurs ² ».

(1) C'était aussi le caractère du peuple athénien : « Le peuple athénien, dit Plutarque, est aisé à mettre en colère et prompt aussi à tourner en miséricorde... il est formidable jusques à ses magistrats mêmes et toutefois humain jusques à pardonner voire aux ennemis. » (*Instructions pour ceux qui manient affaires d'Etat.*)

(2) Michelet. *Histoire de la Révolution française*, t. II, p. 338.

Théodore de Lameth vit Danton pour essayer de sauver Louis XVI. Danton lui répondit : « Je consens à essayer de sauver le roi, mais il me faut un million pour gagner les voix nécessaires... Je vous préviens que, si je ne puis lui assurer la vie, je voterai sa mort. Je veux bien sauver sa tête, mais non perdre la mienne¹. » Voulant atténuer l'odieux de son marché avec la cour, Mirabeau disait qu'il était payé, non vendu. Fouché commença alors sa grosse fortune par des moyens peu délicats. D'autres députés, avec quelques poignées d'assignats, se firent adjuger de riches domaines. Quelques-uns, envoyés en mission, commirent des dilapidations. Ronsin et ses amis pillèrent la Vendée. Le député Perrin fut condamné aux fers pour vol ; Chabot, l'ancien moine, devint subitement riche et épousa la fille d'un banquier. Dans le procès qui fut fait à Fabre d'Eglantine, pour faux en faveur de la compagnie des Indes, Chabot déclara « qu'on lui avait donné cent mille francs pour corrompre Fabre, mais il dit aussi qu'il n'osa lui en parler ; il les garda discrètement² ».

Pache, pendant son passage aux affaires, livra le ministère de la guerre au pillage. Plusieurs membres du comité de sûreté générale se compromirent dans des affaires d'argent. Malgré les sommations qui lui furent faites à diverses reprises par Cambon, la Commune de Paris ne rendit jamais ses comptes. La Convention ne put jamais obtenir la production des comptes, et la punition des concussionnaires, qui trouvèrent dans l'Assemblée de puissants protecteurs.

Le 25 septembre 1793, Thuriot déplora à la Convention

(1) Taine, t. III, p. 177, note 3.

(2) Michelet, t. VIII, p. 285.

le sort de la Révolution tombée aux mains des derniers des hommes : « N'avons-nous donc, dit-il, tant combattu que pour donner le pouvoir aux voleurs, aux hommes de sang ? Nous détronons le royalisme et nous intronisons le coquinisme ¹. » Un certain nombre de députés jacobins étaient des hommes indignes, débauché, joueurs, qui tripotèrent dans les assignats et les biens nationaux. Il y avait parmi eux des hommes de sang et de plaisir, tels que Rossignol, Carrier, qui ordonnaient des massacres, sans interrompre leurs orgies, Henriot se fit adjuger 8.000 francs « pour défrayer la surveillance des massacreurs contre-révolutionnaires », et ensuite 300.000 francs « pour déjouer les complots et assurer le triomphe de la liberté ». « Le triomphe de la liberté » coûta des sommes énormes. C'est encore Henriot qui invitait ses amis à la curée par l'ordre du jour suivant : « Je suis bien aise d'avertir mes frères d'armes que toutes les places sont à la disposition du gouvernement. Le gouvernement actuel qui est révolutionnaire... va jusque dans les greniers chercher les hommes vertueux... les pauvres et purs sans-culottes » Les pauvres et purs sans-culottes n'attendaient pas toujours qu'on allât les chercher dans leurs greniers, ils en sortaient avec empressement pour se jeter sur les places ; ils entraient aussi dans les comités révolutionnaires qui commirent d'énormes dilapidations. « Les trois ou quatre cents millions d'or et d'argent extorqués avant la fin de 1793, les centaines de millions extorqués en 1793 et 1794, bref le produit presque entier de toutes les taxes extraordinaires a été mangé sur place par les sans-culottes. » (Taine. *Op. cit.*, p. 346.)

(1) Michelet. *Op. cit.*, t. VIII, p. 112.

es déma-
a prove
u'ils ont
s mains
vadaient

progrès.

Barras,
s à tous

te l'ap-

8 Fruc-

s de fer

adement

avait été

posés pour

au Direc-

le Direc-

politiques

Le militaire,

pour de la

amour du

ouvrage,

de l'em-

connés aux

Thiers,

ant plus

prendre

voulant

république

pour ministres des hommes peu délicats, tels que Fouché et Talleyrand. A la fin de son règne il le regretta et dit : « Je ne veux plus m'entourer que d'honnêtes gens ». »

On savait depuis longtemps par le *Mémorial* de Gouverneur Morris, ministre des États-Unis à Paris en 1789 et par le comte de Senfft, ministre de Saxe à Paris en 1806, que Talleyrand avait au plus haut degré la passion de l'argent et qu'il cherchait toujours à accroître sa fortune par l'agiotage et les cadeaux qu'il recevait des puissances. Le ministre de Saxe fit connaître que, dans les négociations qui précédèrent le traité de Posen en 1806, un million fut donné à Talleyrand par le plénipotentiaire saxon, et que plusieurs princes allemands obtinrent leur admission à la Confédération du Rhin en faisant remettre de l'argent à Talleyrand par M. de Gagern, ministre du duc de Nassau. Les *Mémoires* de M. le chancelier Pasquier, qui viennent de paraître, sont venus confirmer la vénalité de l'ancien ministre des affaires étrangères. Il en résulte que Talleyrand profitait des traités qu'il préparait pour s'enrichir.

cisalpine, Napoléon se rendit en 1805 au corps législatif de la Lombardie et annonça à l'assemblée son intention de donner une terre considérable au duc de Melzi en reconnaissance de ses services. « Me trouvant alors à Milan, dit M^{me} de Staël, je vis le soir M. de Melzi, qui était vraiment au désespoir du tour perfide que Napoléon lui avait joué, sans l'en prévenir d'aucune manière ; et comme Bonaparte se serait irrité d'un refus, je conseillai à M. de Melzi de consacrer tout de suite à un établissement public les revenus dont on avait voulu l'accabler. Il adopta mon avis, et, dès le jour suivant, en se promenant avec l'empereur, il lui dit que telle était son intention. Bonaparte lui saisit le bras et s'écria : « C'est une idée de M^{me} de Staël, que vous me dites là, je le parie. Mais ne donnez pas, croyez-moi, dans cette philanthropie romanesque du XVIII^e siècle ; il n'y a qu'une seule chose à faire dans ce monde, c'est d'acquiescer toujours plus d'argent et de pouvoir ; tout le reste est chimère. » (*Considérations sur la Révolution française*, 4^e partie, ch. xviii.)

(1) *Vie du comte d'Hauterive*, p. 320.

que l'Au-
 ps la Bel-
 énormes
 connais-
 montra
 our obte-
 négociés
 es arran-
 tions de
 t ceux-là
 entendus
 au moins,
 tte justice
 i seul les
 de faire
 ses colla-
 ntruments

maître. Un
 qui adressa
 alleyrand,
 — Sire,
 — Sire, j'ai été bien
 honnête et je
 remercie alleyrand

En achetant
 continuait les
 cours de cor-
 cabinet de
 ministres anglais,
 successeur de
 son, touchait
 des Savants,

demanda comme récompense de ses services la dignité de vice-grand électeur qui devait entraîner l'abandon du ministère, l'empereur, très mécontent de cette résolution, lui dit : « Je ne comprends pas votre impatience à devenir grand dignitaire et à quitter un poste, où vous avez acquis votre importance et où je n'ignore pas que vous avez recueilli de grands avantages. » Le successeur de Talleyrand fut M. de Champagny, dont Napoléon vantait la probité en disant : « Celui-là, je ne le trouverai jamais dans des affaires d'argent ¹. » Enfin lorsque l'empereur, informé de la réconciliation de Fouché et de Talleyrand, et des intrigues qu'ils formaient contre lui, revint d'Espagne pour les déjouer, il apostropha Talleyrand en présence de plusieurs ministres, dans les termes les plus durs, le couvrit d'injures et le traita de voleur ².

Louis XVIII maintint au Sénat un grand nombre de courtisans de Napoléon, et accepta pour ministre Fouché ; en voyant entrer dans le cabinet du roi Talleyrand, appuyé sur le bras de Fouché, Chateaubriand dit : « Voilà le vice appuyé sur le crime. » Mais sauf quelques rares exceptions, les ministres de la Restauration furent intègres ; d'une manière générale, ils gouvernèrent par des moyens honnêtes.

Dans ses *Mémoires* qui viennent d'être publiés, le baron d'Haussez, ministre de la marine dans le cabinet Polignac, prétend même que le gouvernement de la Restauration fut trop honnête et ne tomba que parce qu'il ne voulut pas se faire une majorité par la corruption, en achetant un petit nombre de voix, qui demandaient à se vendre.

(1) *Vie du comte d'Hauterive*, p. 217.

(2) *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 358.

« Peu d'efforts cependant, dit-il, semblaient nécessaires, pour détacher de l'opposition le petit nombre de voix desquelles dépendait la majorité. Quelques places, quelque argent eussent suffi..... Nous avions le tarif des consciences ; il n'était pas élevé, chacune n'étant guère estimée que ce qu'elle valait. Sur les bancs de l'opposition, parmi ces hommes désintéressés qui, pour le seul avantage du peuple, se montraient si ardents contre la légitimité, il ne manquait pas de spéculateurs qui offraient de passer le marché. Si on les avait mis en présence, on aurait sans doute obtenu du rabais. Le Roi et M. le Dauphin n'attendirent pas l'opinion du conseil pour repousser la proposition. » Le baron d'Haussez leur proposa de prendre sur la liste civile l'argent nécessaire pour ramener les vingt voix dont on avait besoin ; le Dauphin refusa : « La liste civile fut respectée, ajoute le ministre de la marine ; mais, deux mois après cette session, le roi était sur la route de Cherbourg¹. »

(1) *Mémoires du baron d'Haussez.* — Si Charles X avait gouverné en respectant la Charte, il n'aurait pas été obligé de prendre la route de Cherbourg ; l'achat de quelques voix de l'opposition n'aurait pas été nécessaire, pour lui permettre de conserver la majorité à la Chambre. Il a perdu la majorité et la couronne, parce qu'il a violé la Charte, sur les conseils du prince de Polignac, qui était un illuminé. Berryer racontait que de Polignac avait conseillé à Charles X le coup d'État qui le perdit, parce que la sainte Vierge lui avait apparu dans un songe et lui en avait donné la pensée ; il tenait ce récit du prince lui-même. Quant à l'incapacité politique de Charles X, elle s'explique par la dissipation de sa jeunesse, dont le roi rejetait la responsabilité sur Maurepas. Charles X a raconté au comte d'Hauterive qu'ayant, à l'âge de dix-huit ans, fait exprimer au ministre le désir de s'instruire, celui-ci, très jaloux de son autorité, répondit : « Que me dites-vous ? que veut votre prince ? des plaisirs ? il en aura au delà de ses vœux, au delà des moyens qu'il peut avoir d'en jouir ; des honneurs ? on l'en accablera. Qu'il brille dans les bals, dans les fêtes ; qu'il se produise, avec toutes les grâces que la nature lui a données ; à merveille ! mais du crédit, du pouvoir, jamais ! » Charles X, en faisant ce récit au comte d'Hauterive, ajouta : « Je me le tins pour dit... et

Le lendemain de la Révolution de 1830, l'avidité des vainqueurs de Juillet inspira à Barbier ses iambes célèbres sur la *Curée* et la *Popularité*. Quelques années après, C. Delavigne fit jouer au Théâtre-Français sa comédie intitulée : *la Popularité*, où il flétrit, dans de beaux vers, la corruption politique, qui faisait alors des progrès inquiétants, en mettant dans la bouche d'un des personnages de la comédie les vers suivants :

- Où la corruption est-elle parvenue ?
- Tous mes actes sont purs et ma vie est connue :
- Deux hommes ce matin viennent me visiter,
- L'un pour se vendre à moi, l'autre pour m'acheter...
- Tu veux fonder, dis-tu, des lois républicaines,
- Et sur quoi ? Sur des mœurs : où sont nos mœurs romaines ?
- Tel qui fronde un abus, s'engraisse d'un plus grand ;
- Le suffrage avili s'achète à prix courant ;
- En gloire l'infamie avec de l'or se change ;
- Qui bâtit là-dessus bâtit sur de la fange. »

(Acte IV.)

Dès 1838, M. de Tocqueville exprima le dégoût qu'il éprouvait en voyant les hommes publics trafiquer de leur influence ¹. Les sociétés financières commencèrent alors à faire figurer, dans leurs conseils de surveillance, des princes, des ducs, des marquis, des comtes et des hommes politiques ². Le procureur général Dupin flétrit l'immix-

c'est ainsi que je me suis préparé dans la dissipation d'une jeunesse frivole les regrets, que j'ai eu si longtemps à éprouver, et que je ressens encore aujourd'hui. » *Vie et travaux politiques du comte d'Hauterive*, p. 547.

(1) Tocqueville. *Œuvres et correspondances inédites*, t. II, p. 85.

(2) H. Heine, en voyant parmi les membres de ces comités de surveillance des sociétés financières tant d'officiers de marine, se demande plaisamment si leur adjonction n'est pas une précaution de la part des compagnies, dans le cas où elles auraient un jour de fâcheux démêlés avec la justice, qui les condamnerait aux galères. (*Lutèce*, p. 209.)

soumises
 distribuées
 sciences,
 Dans un
 illet de la
 signala les
 influences
 maison
 à conces-
 ipitèrent
 promesses
 de francs
 leur fit
 à pré-
 raissement
 qué, que
 Heine et
 ne avant-
 e général
 ministre de la
 directeur
 cs à Teste,
 oncession.
 enaux de

comme tous
 les hommes
 si se prépa-
 édie bour-
 parlemen-
 des huées,
 les Commu-

Toulon, de Rochefort, de Cherbourg. Ces désordres contribuèrent à la chute de Louis-Philippe en déconsidérant le pouvoir; la déconsidération, qui aurait dû s'arrêter sur la tête des coupables, remonta jusqu'au souverain honnête, qui avait eu le malheur d'avoir des agents infidèles et des ministres concussionnaires.

Afin de laisser à ce livre le caractère impartial d'une étude historique, je m'abstiendrai de faire le récit des progrès que la corruption politique a faits sous le second Empire et la troisième République, et je terminerai ce chapitre, un peu long déjà, par l'examen des causes principales de la corruption.

LES CAUSES DE LA CORRUPTION POLITIQUE

C'est surtout pour les hommes politiques qu'il faut dire : Cherchez la femme, et vous trouverez l'explication de leur corruption. Ils préfèrent souvent au foyer domestique le foyer de l'Opéra¹. A Rome, à la fin de la République, les hommes politiques vivaient dans la familiarité des femmes de mœurs légères, dont le nombre était devenu considérable. Alors, comme aujourd'hui, les femmes se laissèrent emporter par l'amour effréné du luxe et des plaisirs. Des dames romaines d'illustre naissance, vivant en femmes de mœurs légères, couraient les eaux de Baïes, et donnaient des repas somptueux, auxquels elles conviaient des hommes d'esprit, des écrivains et des hommes politiques. Dans plusieurs comédies contempo-

(1) Mirabeau préférait la danseuse Coulon à sa femme; les Girondins et les Jacobins fréquentaient assidûment le foyer des actrices, même pendant les luttes de la Révolution.

raines, on a mis en scène des hommes politiques et des financiers de modeste origine, qui, pour relever leurs plaisirs par la vanité, recherchent à prix d'or les faveurs des grandes dames, que les dettes et le besoin du luxe rendent accessibles aux plébéiens ¹. Ce travers était aussi très répandu à Rome. C'est ainsi que Fausta, fille de Sylla et femme de Milon, était fort recherchée ; « on s'attachait à elle par vanité d'avoir une femme d'un si haut rang et pour l'honneur d'être à son tour gendre du dictateur ». Salluste, qui écrit l'histoire en austère moraliste, fut surpris en adultère avec la noble patricienne par Milon, son mari, et bien battu avec des courroies ². Cette aventure le rendit désormais moins entiché des femmes de qualité, et le rejeta sur des femmes de plus bas étage, qui ne lui faisaient pas courir le même péril.

L'histoire de Salluste est celle d'un grand nombre de ses contemporains : ami des plaisirs, passant des nuits à table, avide d'argent, il se jeta dans la vie publique, pour satisfaire ses besoins. « Je cherchai, dit-il, comme les autres, à m'élever aux dignités de l'État. J'y trouvai bien des écueils. L'impudeur, les brigues, la corruption avaient pris la place de la retenue, du mérite et de l'intégrité. Mon cœur dédaignait ces pratiques odieuses ; mais la jeunesse est imprudente, et l'ambition ne peut se résigner à lâcher prise. » En effet, poussé par cette soif du pouvoir et des richesses, qu'il blâmait chez les autres,

(1) Voy. *Le député Leveau*, par Jules Lemaitre. — Marat, avant la Révolution, s'étant introduit comme médecin chez la marquise de L... ne se borna pas à prescrire des ordonnances médicales. Ce n'est pas le seul médecin jacobin qui se soit insinué dans une famille noble, pour supplanter le mari.

(2) Aulu-Gelle, l. XVII, § 18.

Salluste joua tous les rôles, suivant l'intérêt du moment ; on le vit tantôt flatteur du peuple, tantôt courtisan de César, s'élever aux dignités par la brigue et la corruption et en profiter pour s'enrichir. Il pilla la Numidie, dont il avait été le gouverneur, revint à Rome, s'y fit bâtir un palais somptueux avec des jardins et des bains magnifiques et continua à s'indigner dans ses écrits des bassesses, que l'ambition et la cupidité font commettre aux hommes politiques. Il ne serait pas le type de l'homme politique corrompu, s'il n'avait pas ajouté à tous ses vices l'hypocrisie.

Le divorce permettait alors, comme aujourd'hui, de passer d'une femme à l'autre avec une extrême facilité. Les hommes politiques usaient beaucoup de cette faculté. Après avoir répudié sa femme Autustia, Pompée épousa Emilia, puis Mutia, qu'il répudia aussi pour épouser Julia. Lucullus répudia Clodia, épousa Servilia, sœur de Caton ¹, puis la répudia. César, véritable don Juan, épousa successivement quatre femmes, sans compter le nombre considérable de ses concubines, parmi lesquelles il y avait des provinciales et des reines ². On sait à quel point les mœurs d'Antoine étaient dissolues ; il parcourait l'Italie, suivi de sa femme et de la comédienne Cytharis, avec laquelle Cicéron et Atticus dinèrent un jour. Cicéron lui-même répudia sa femme Terentia, épousa à soixante-trois ans une jeune fille très riche, pour payer ses dettes, et noua des relations

(1) Caton avait deux sœurs : l'une fut la femme répudiée de Lucullus, l'autre fut corrompue par César. Sa femme Attilia avait des mœurs si légères, qu'il fut obligé de la répudier, bien qu'il en eut deux enfants. Il épousa alors Martia, qu'il prêta plus tard à son ami Hortensius. (Plutarque. *Vie de Caton d'Utique*.) Plutarque cite comme un fait exceptionnel le cas de Lelius, l'ami de Cicéron, qui n'eut qu'une femme.

(2) Suétone, § 47-49.

llia¹. La
 sée par

par les
 Rome,
 e Procia
 e Gouverne-
 pédition
 ni domi-
 employés
 à s'insi-
 manière
 toit déjà
 superbe
 cherchée

une âme
) Son âme
 mauvaises
 térer, pour
 veu dans
 on formée
 elle n'était
 ai réussi à
 une autre
 de la part
 ependant,
 on soutenir
 secret d'in-
 Dans ses
 oudre aux
 ont appelé
 rocha son
 us, que tu
 innocence,
 tellement
 e. *Vie de*

Les courtisanes grecques exerçaient aussi une grande influence sur les hommes politiques. A l'époque de Périclès, Aspasia « avait pris en ses rets les principaux hommes qui s'entremettaient pour lors du gouvernement de la chose publique ». Périclès la fréquenta beaucoup et congédia sa femme légitime ; il subit tellement son influence, qu'il fit décider, à sa requête, la guerre de Samos en faveur de Milet. Les rois de Perse, qui connaissaient l'influence des courtisanes grecques sur les hommes politiques, s'en servirent plus d'une fois pour gagner ces derniers à leur cause.

J'en ai dit assez, je crois, pour montrer que, si les hommes politiques se jettent dans des trafics honteux c'est souvent pour payer le luxe de leurs femmes et de leurs maîtresses. Cette cause de la corruption politique n'est pas la seule. Souvent aussi, le concussionnaire est un amateur d'objets d'art, d'antiquités, de statues, de tableaux. Le prêteur Licinius se promenait en litière sur des roses recherchant des objets d'art. Verrès, qui était d'une lubricité révoltante, avait aussi la passion des statues. Les discours neuvième de Cicéron contre Verrès (l. IV) a pour titre : *des Statues* ; il est consacré tout entier à l'énumération des objets d'art volés par le proconsul concussionnaire. On peut avoir de honnes mœurs et l'amour des statues, bien qu'on ait dit : « Le moyen d'avoir des mœurs et des statues ! » Il est certain cependant que les goûts artistiques peuvent s'unir à une grande corruption.

(1) Plutarque. *Vie de Périclès*. — Epaminondas, ayant fait mettre en prison un homme de basse condition, pour une légère faute qu'il avait commise, son ami Pélopidas vint le prier de le mettre en liberté ; • ce qu'il luy refusa, mais peu après une femme qu'il entretenait l'en requit et il le fit à sa prière, disant que c'estait de telles gratuités qu'il fallait concéder aux amies et concubines, non pas aux capitaines ». Plutarque. *Les dicts notables des anciens*.

Pour des
 faire la
 hommes
 es et les
 es même
 apagnent
 ou étran-
 té 1. Au
 e guerre
 ries, dans
 la terre
 leurs 2.
 sa vie de
 la bande
 ars à faire
 Pharsale à
 qui furent
 main des
 orfaits de
 considérables
 assier, un
 apter une
 et, la tête
 u marin
 ne cite un
 ale de son
 h. xxxiii.)
 d'hommes

politiques ; la politique n'est pour eux qu'un moyen de se procurer des plaisirs et d'accroître leur soif de jouissances.

Les calamités publiques, les guerres, les luttes civiles ne ramènent pas les hommes sceptiques et corrompus à des pensées sérieuses ; souvent, au contraire, elles ne font qu'irriter la soif des jouissances dont ils sont dévorés. Les Athéniens se livrèrent avec emportement, pendant la peste, à la fureur du plaisir ; « n'apercevant plus que de courtes jouissances, ne voyant plus rien que d'éphémère et dans sa personne et dans ses biens, on croyait devoir tourner toutes ses pensées vers la volupté ¹ ». Pendant la Terreur, « en présence des supplices, les spectacles étaient remplis comme à l'ordinaire ² ». On dansait à la cour de Charles VI, pendant que les Cabochiens faisaient tuer les amis du roi ; à la cour de Henri III, les duels et les meurtres alternaient avec les bals et les fêtes. Sous Charles II d'Angleterre, les orgies suivirent les exécutions. Pendant les guerres de religion, les mœurs furent en même temps cruelles et licencieuses ; Catherine de Médicis s'entourait de filles d'honneur, pour séduire les chefs de parti.

A toutes les époques de corruption politique, le luxe de la table devient excessif. « Le luxe de la table, dit Tacite, depuis la fin de la guerre d'Actium jusqu'aux luttes qui donnèrent l'empire à Galba, avait été la source pendant cent ans de prodigalités inouïes. » Une gourmandise effrénée était sans cesse en quête « de mets inconnus à créer pour le goût de nouvelles délices ». Le prix d'un bon cuisinier s'élevait à des sommes considérables. Salluste

(1) Thucydide, l. II, § 53.

(2) M^m de Staël. *Op. cit.*, 3^e partie, ch. xvi.

acheta un cuisinier cent mille sesterces. Antoine donna la maison d'un citoyen de Magnésie à un cuisinier, parce qu'il avait bien préparé un souper. Sa maison était toujours pleine de « basteleurs, farceurs, joueurs de passe-passe et de plaisans s'ivrognant et faisant bonne et grande chère ¹ ». Pendant son consulat, Pompée « s'amusait à faire nocces et festins. Un jour qu'il sortait du bain, pour se mettre à table, Hypteus, homme consulaire, étant venu le supplier de lui venir en aide, Pompée « passa outre superbement sans luy répondre autre chose, sinon qu'il luy gastait son souper ». Les festins de Lucullus sont restés célèbres. Un repas improvisé qu'il fit servir à Cicéron et à Pompée lui coûta cinquante mille drachmes d'argent ². Sylla était aussi très intempérant ; lorsque sa femme Métella mourut « il réconforta son deuil par festins ordinaires pleins de toutes délices et de toute dissolution ». Quelques mois après la mort de sa femme, ayant rencontré au théâtre la veuve d'Hortensius l'orateur, nommée Valeria, il l'épousa et néanmoins il continua à tenir chez lui « des menestrières et basteleuses... des farceurs plaisans, chantres et musiciens, avec lesquels il beuvoit et yvrongoit sur de petits lits bas tout le long du jour ³ ».

« Le philosophe Cratès, dit Plutarque, estimant que les guerres civiles et les tyrannies se suscitoient dedans les villes, autant pour la superfluité et les délices, que pour

(1) Plutarque. *Vie d'Antoine*.

(2) Plutarque. *Vie de Lucullus*. Voy. aussi dans les *Saturnales* de Macrobe le menu d'un dîner donné par Lentulus et la satire XI de Juvénal.

(3) Plutarque. *Vie de Sylla*. — Béranger, dans une de ses chansons politiques, fait dire à un député de la Restauration :

« Quels dinés, quels dinés !

« Les Ministres nous ont donnés ! »

autre cause que ce soit, souloit dire en jouant selon sa coutume : Garde-toi de nous jeter en sédition civile, en augmentant le plat devant la lentille, c'est-à-dire en faisant despense plus grande que ne comporte ton revenu ; mais un chacun se doit commander à soy-même ¹. » Le chancelier de L'Hospital avait fait la même observation à l'époque des guerres de religion ; il avait observé que l'amour du plaisir, les folles dépenses, et notamment le luxe de la table entretenaient les guerres civiles. Il fit promulguer des lois somptuaires, qui eurent le sort de toutes ces lois, et restèrent inefficaces. Il donna lui-même l'exemple d'une extrême simplicité dans ses repas. Brantôme raconte qu'il dîna chez L'Hospital « avec du bouilli seulement » ; les plats furent remplacés par « force beaux discours et belles sentences », et quelquefois aussi par « de gentils mots pour rire ».

Les goûts simples et modestes, les bonnes mœurs et la la sobriété sont les meilleurs préservatifs de la corruption politique. Lorsque les envoyés des Samnites vinrent offrir à Marcus Curius une grande quantité d'or, ils le trouvèrent prenant un repas frugal, et, comme ils le pressaient d'accepter ce présent, il leur répondit que celui qui se contentait d'un tel souper n'avait que faire de tant d'or ². Epaminondas, en parlant de sa table, qui était très frugale, disait : « Un tel ordinaire ne reçoit jamais trahison ³. » — Alexandre ayant envoyé à Xénocrate un présent de 50 talents, celui-ci invita les ambassadeurs à souper et leur servit un repas frugal ; le lendemain, quand ils voulurent

(1) Plutarque. *Les règles et préceptes de santé*.

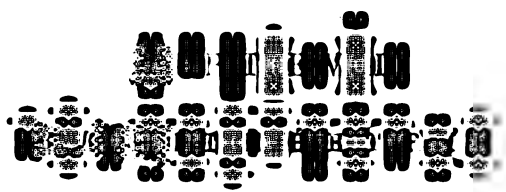
(2) Id. *Vie de Caton*.

(3) Plutarque. *Vie de Lycurgue*.

n'avez-
 ble, que
 d'un mi-
 position
 as, qui se
 . « J'au-
 nes, que
 l'injure
 de dire :
 e vertu,
 é, sur la
 Si Mira-
 plaisirs et
 oi quatre
 par mois
 ot, même
 ents, il lui
 cher, des
 Si Danton
 ue Marie-
 aimait les
 ait quelle
 yrand et
 mperance
 chercher

171. Voy.
 la mort de
 aurait pu

l'explication de la corruption politique. Si Machiavel a écrit *le Prince* pour plaire aux Médicis, qui l'avaient cependant emprisonné et soumis à la torture, s'il a cherché à obtenir d'eux un emploi par de basses flatteries et l'abandon de ses anciennes convictions, c'est parce qu'il était besogneux et débauché ; il avoua lui-même qu'il avait contracté l'habitude de la dépense et qu'il ne pouvait s'astreindre à l'économie. C'est pour payer ses débauches que Louis XV agiota sur les blés et devint actionnaire de la compagnie dite le *Pacte de famille*. Despans-Cubière et Teste étaient des hommes de plaisir.



ple l'ap-
tats, s'ils
les votes
s, que de
conseil,
vèrent le
bourses
sez long-
cessaient
impériale
gnitaires
distribua
du roi se
cafiqua si
que cet
si frappé
Machiavel,

de l'anarchie et de la corruption qui régnaient en Pologne au xviii^e siècle, qu'il pressentit que ces vices entraîneraient la perte de ce royaume ¹.

Avant l'établissement du suffrage universel, on croyait qu'il rendrait la corruption impossible et on invoquait ce passage d'Aristote : « Une grande quantité est toujours moins corruptible, comme l'est par exemple une masse d'eau, et la majorité est de même bien moins facile à corrompre que la minorité ². » Machiavel disait : « Peu sont corrompus par peu ³. » A l'époque où le suffrage restreint se laissait intimider et corrompre, on pensait que le suffrage universel saurait conserver son indépendance : « Il faudrait, écrivait de Tocqueville, acheter trop de monde à la fois, pour atteindre le but ⁴. » Hélas ! ces prévisions optimistes ne se sont pas réalisées : le suffrage universel, comme le suffrage restreint, peut se laisser corrompre. Il n'est pas nécessaire d'acheter tous les électeurs, il suffit d'acheter les meneurs politiques, que les électeurs suivent comme un troupeau de moutons.

Les gouvernements, qui proclament le plus haut les lumières du suffrage universel, sont les plus empressés à le corrompre. S'ils étaient bien convaincus de la sagesse du peuple, ils s'abstiendraient d'exercer sur lui la moindre pression, ils laisseraient sa volonté se manifester librement. Mais, en fait, le peuple, dont ils exaltent le discernement, ils le traitent en mineur, ils cherchent à lui imposer leurs candidats par les promesses, par les menaces, par l'abus

(1) *De l'Étude de l'histoire*, 2^e partie, ch. II.

(2) Aristote, *La Politique*, l. III, ch. x, § 6.

(3) Machiavel. *Discours sur la première Décade de Tite-Live*.

(4) De Tocqueville. *De la démocratie en Amérique*, t. II, p. 88.

qu'une
soumet
stitution
me for-
diffrages
parlant
ats sous
de dire
es poli-
mes par
ils achè-
omesses
tes des
ou des
ants sont
eme au-
ises des
s, leurs
ondisse-
els sont
esclaves
s'. » A
ves des
prendre
hui, les
baisent

devant le peuple et les comités électoraux, afin de puiser dans cette bassesse le moyen de s'élever.

« Quel livre à faire ! *le Manuel du parfait candidat !* » s'écrie Maxime du Camp en rappelant la définition qu'un ancien ambassadeur lui donnait de la politique : « Affaire de chantage, de marchandage et souvent de brigandage ¹. » Ce manuel n'est plus à faire ; il a été fait depuis longtemps, non pas sous une forme ironique, comme l'aurait fait M. du Camp, mais sous une forme sérieuse, qui ne le rend que plus plaisant, par Quintus, frère de Cicéron, sous le titre : *De la demande du consulat*. Cet essai sur la candidature est le manuel du parfait intrigant. Quintus y décrit toutes les ruses que le candidat doit employer et les conseille à son frère.

Le candidat, dit Quintus, doit tout d'abord être affable, caressant, suivre les foires et les marchés, interpellier chaque électeur par son nom, et se faire suivre à cet effet d'un *nomenclateur*, qui lui donnera adroitement le nom des électeurs. « Les habitants des municipalités et de la campagne pensent être nos amis, dès qu'ils nous sont connus de nom ². » Cicéron suivit ces conseils ; il écrivit à son frère qu'il était « souple comme un cheveu ». Plutarque nous apprend, en outre, qu'il s'imposa, la pénible obligation d'apprendre le nom de ses électeurs : « Il s'accoutuma à savoir, non seulement le nom des hommes de quelque qualité, mais aussi les quartiers de la ville où ils demeuraient, les beaux lieux qu'ils avaient aux champs, les amis avec lesquels ils hantaient et les voisins qu'ils fréquentaient ³. »

(1) Maxime du Camp. *Le Crépuscule*, p. 250.

(2) Quintus Cicéron. *De la demande du consulat*, VIII.

(3) Plutarque. *Vie de Cicéron*.

tribuer
 « Je fis
 ent tous
 ant, lui
 er pour
 rum et
 entouré
 as pour
 homme-
 déses-
 s seule-
 en de se
 ourd'hui
 ations et
 se faire
 tout au
 rale soit
 udence,
 e consu-
 les cir-
 ler avec
 un séna-
 oi ! est-il
 même un
 celui où

Lorsqu'on est candidat, il faut surtout se plier aux ménagements ; cette complaisance, « qui est vicieuse et déshonorante dans le reste de la vie, est indispensable dans la candidature, dit à son tour le frère de Cicéron ;... un candidat ne peut s'en passer, lui, dont les traits, la physionomie, les discours doivent se plier aux idées et aux affections de tous ceux qu'il aborde » (XI).

Le point le plus important est de faire croire à chacune des classes de la société qu'on servira ses intérêts. Faites que « le sénat espère trouver en vous un défenseur de son autorité ; les chevaliers et les gens riches et pacifiques, d'après toutes vos actions, un ami de l'ordre et de la tranquillité publique ; la multitude (mais uniquement d'après la popularité de vos discours...), un magistrat qui ne sera point contraire à ses intérêts ».

Les nobles étant encore très influents, Quintus conseille à son frère de rechercher leur appui, en leur persuadant qu'ils sont tous les deux amis de cœur du parti des grands et très éloignés de celui du peuple, et que, s'ils ont parlé dans le sens populaire, ils ne l'ont fait que pour se concilier Pompée. Très éclectique dans ses relations politiques, Cicéron rechercha l'appui des grands et du peuple, des honnêtes gens et de la « canaille » ; il soigna sa popularité auprès de tous les partis ; « je n'ai rien perdu auprès des honnêtes gens, écrit-il à Atticus, et j'ai beaucoup gagné auprès de la canaille¹ ».

D'après Q. Cicéron, le candidat doit toujours promettre. Qu'importe que plus tard il ne puisse pas tenir toutes ses promesses ! Il s'expose, il est vrai, à quelques reproches,

(1) *Lettre de Cicéron à Atticus*, n° 21, p. 20 de l'éd. Nisard.

à quelques mécontentements après l'élection, mais cet inconvénient est éloigné et peu grave, tandis que les promesses lui assurent beaucoup de voix. De nos jours, les candidats ne sont pas moins prodigues de promesses : aux uns ils promettent des emplois, à d'autres des réformes qu'ils savent impraticables. Le lendemain des élections, ces promesses sont oubliées et alors le peuple, irrité de ne pas obtenir ce qu'on lui a promis, prête l'oreille aux discours des démagogues, qui exploitent ses déceptions et qui lui disent : « Les malheureux ne peuvent trouver de défenseur fidèle que dans un malheureux ; les promesses des gens riches et puissants ne doivent inspirer aucune confiance aux citoyens pauvres et ruinés... à des misérables il faut marcher à leur tête un chef misérable et audacieux ¹. »

Il y avait autrefois des princes réduits au rôle d'aventuriers, de *condottieri*, qui s'offraient et se vendaient indifféremment à tous les partis. Il y a aussi des *condottieri* de la politique qui vendent leur influence électorale au plus offrant ; ce sont des véritables entrepreneurs d'élection ; le candidat s'efforce de les gagner à sa cause, parce que, lorsqu'on les a pour soi, le troupeau des électeurs suit. Ces meneurs existaient déjà à Rome ; Quintus engage son frère à les solliciter et à les gagner « par quelque moyen que ce soit ». Les agents électoraux étaient si nombreux à Rome, qu'ils se divisaient en plusieurs catégories : il y avait les *deductores*, les *divisores*, les *séquestres* ; les premiers traitaient de l'achat des voix, les seconds les payaient, les troisièmes tenaient en dépôt l'argent promis aux électeurs, qui, devenus méfiants et comptant peu sur

(1) Cicéron. *Pro Murena*, XXV.

les promesses, faisaient mettre l'argent en dépôt. Cicéron raconte que Verrès, pour assurer son élection, avait fait porter dix paniers pleins d'argent chez un sénateur, pour servir dans les comices, et qu'un distributeur s'était chargé moyennant cinq cent mille sesterces *déposés à l'avance*, de mener à bonne fin l'entreprise ¹.

Aujourd'hui encore le candidat préféré est souvent celui qui est le plus riche et le plus généreux. Un homme qui a une grande fortune jette son dévolu sur un arrondissement pauvre et se fait élire par des électeurs, qui ne connaissent pas son nom avant l'ouverture de la période électorale. Un candidat, récemment élu dans le sud de la France, à qui on demandait s'il était vrai qu'il eût dépensé un million, répondit négligemment : « A peine cent mille francs. » Lorsqu'un candidat peut dépenser cent mille francs dans un arrondissement pauvre, son succès n'est plus douteux. Ce pouvoir de l'argent dans les élections se fait sentir en Angleterre, comme en France. Le parlement anglais s'en est ému et a essayé de limiter le chiffre des dépenses électorales, en déterminant un maximum. A Rome, Caton essaya, mais en vain, de faire cesser cette corruption ; s'étant aperçu « qu'on allait marchandant et achetant les voix du peuple », il « tansa asprement le peuple pour cet orde et sale marchandise » et accusa Murena, qui s'était fait nommer consul en achetant les suffrages. Mais Cicéron fit acquitter Murena, en se moquant de l'austérité de Caton et des stoïciens.

Autrefois, il fallait être soldat ou prêtre pour arriver au pouvoir ; « aujourd'hui, grâce aux progrès de la rhéto-

(1) Cicéron. *Premier discours c. Verrès*, VIII.

r à être
 cats qui
 conseils
 aire des
 clients,
 sur les
 l'avenir
 parole.
 néreux ;
 empres-
 n seule-
 l'on s'y
 le consi-
 et aux

les cam-
 uets gra-
 et sou-
 ancien ;
 e d'Aris-
 s'établit
 vage, dit
 pond le
 n grasse,

'intérêt de
 ce qu'il les
 de corrup-
 itieux qui
 rique, pour
 publiques,
 plus qu'à

réplique le second candidat. — Eh bien ! Peuple, qui te traite le mieux, toi et ton ventre. » Le peuple apprécie également le vin et la galette, et reste perplexe devant les bonnes choses qu'on lui sert ; il se livre à un examen approfondi des mérites culinaires des deux candidats, et les laisse autant qu'il peut dans l'indécision, afin de les exciter à de nouvelles libéralités.

Si encore les candidats n'abreuyaient le peuple que de boissons rafraichissantes et ne le nourrissaient que de galettes ! Mais ils l'abreuvent aussi de sophismes et le nourrissent de promesses mensongères ; ils le prennent par les oreilles autant que par le ventre.

La corruption électorale est souvent accompagnée de fraudes. On fait voter les morts et les absents ; on bourre l'urne de bulletins, avant que le vote ait commencé ; on substitue des bulletins préparés à ceux qui sont dans l'urne, après avoir eu soin de faire évacuer la salle, sous un prétexte quelconque. La composition du bureau, qui a une grande importance, est souvent faite d'une manière frauduleuse ; avec la connivence du maire, le parti qui est au pouvoir fait coucher des hommes dévoués dans la salle du vote, on les y fait pénétrer de grand matin, avant l'ouverture de la mairie, afin qu'ils puissent s'emparer du bureau. Qui tient les urnes, tient les élections, dit-on en Provence, tant il est facile aux membres du bureau de falsifier le scrutin. Tous ces différents genres de fraudes, je les ai constatés dans des procès que j'ai jugés ; j'ai vu des minorités s'assurer la majorité par la fraude et se maintenir au pouvoir pendant plusieurs années¹.

(1) Dans une petite commune de l'arrondissement d'Arles, où les opinions politiques sont très tranchées, où l'on compte 300 conserva-

la fraude,
ner que
politiques
d'État se
c légère,
science,
senter le
es, agiter
nnaitre,
quer des
lassés se
aborieux
s comme
lait « un
pouvoir
colots, qui
t du vais-
gent avec
elles gens

semblées

xiste entre
our du vote;
ment leur
atin ils ne
nation que
rdes dans
saisie des
mises par
urent lieu,
constata la
ateurs. —

Spencer,

politiques, « mais ils n'y sont pas écoutés; l'orgueil, l'envie et l'avarice sont les trois brandons qui ont enflammé les cœurs ¹ ».

Aristote croyait que la foule, dans la plupart des cas, est meilleur juge qu'un individu quel qu'il soit et qu'on peut lui laisser le droit de délibérer sur les affaires publiques et le droit de juger ². Montesquieu a écrit aussi que le peuple est admirable pour choisir ses représentants ³. L'histoire et l'observation des faits ne me paraissent pas confirmer cette opinion. La démocratie athénienne, qui était au fond une aristocratie intellectuelle, a souvent manqué de discernement; elle a persécuté, exilé, condamné à mort les meilleurs citoyens et comblé d'honneurs des hommes sans mérite. Socrate et Phocion furent condamnés à boire la ciguë, Aristide fut banni, Miltiade fut jeté en prison, Thémistocle mourut en exil, etc., etc. La démocratie athénienne était très jalouse des hommes qui se faisaient remarquer par leur talent, leur justice; elle les frappait d'ostracisme. Montesquieu a prétendu que l'ostracisme à Athènes « fut une chose admirable ⁴ », et qu'il prouve la douceur du gouvernement populaire qui l'employait ⁵. Cependant le bannissement était prononcé pour dix ans, sans que l'accusé pût se défendre.

La démocratie athénienne élevait souvent aux honneurs les incapables et les indignes. Après Périclès, Athènes fut gouvernée par Eucrate, marchand d'étoupes, et par

(1) Dante. *L'Enfer*, ch. vi.

(2) Aristote. *La Politique*, l. III, ch. x, § 5, ch. vi, § 4-6.

(3) Montesquieu. *Esprit des Lois*, l. II, ch. II; l. XI, ch. vi.

(4) Ibid., l. XXIX, ch. vii.

(5) Ibid., l. XXVI, ch. xvii.

Marchand
Stéphane
ple pour
Les Che-
s veulent
alomnie
peuple),
issent au
d'hui, tu
heureuse
omment
omme. »
cela ; tu
ole, sans
souvent
x qui les
au lui fit
cains les
ur parti,
a liberté,
ne leur
re que les
es géné-
ils exci-
politique
des cuis-
ant se faire
cher Sapor,
ait devenu
général, il

devenait populaire par sa justice et son talent, ses adversaires le dénonçaient au peuple, comme visant à la tyrannie. Aristide fut dénoncé par Thémistocle. Le vainqueur de Salamine, étant devenu très puissant, excita aussi la jalousie et fut banni à son tour. Cimon, un des meilleurs généraux athéniens, fut faussement accusé de concussion et frappé d'ostracisme. Périclès fit bannir Thucydide, etc.

Dans les républiques athéniennes, le peuple, dans le choix de ses magistrats, préférait souvent l'incapacité au mérite et disposait des emplois en faveur des indignes. N'avons-nous pas vu de nos jours le peuple préférer un instituteur à M. Ch. de Rémusat et à M. Taine ? Pendant la Révolution française, Marat n'a-t-il pas été l'idole du peuple ? Le peuple aime les charlatans et les mauvais sujets. Les rois qui ont été économes, pacifiques et de bonnes mœurs, tels que Louis XIII, Louis XVI, Louis-Philippe, n'ont pas été populaires. L'opinion, au contraire, est en général indulgente pour les prodiges, les batailleurs et les débauchés. A celui qui lui conseille le travail, l'épargne et la tempérance, le peuple préfère le charlatan, qui lui promet la lune et garde le fromage pour lui ; il écarte volontiers des affaires publiques les supériorités intellectuelles et morales dont il est jaloux, et préfère les incapables qui lui ressemblent. *Simile simili gaudet*. On peut appliquer aujourd'hui encore au peuple cette observation de Plutarque : « Le peuple... qui voulait que toutes choses entièrement dépendissent de lui et de son autorité, trouvait mauvais et estoit marry, quand quelqu'un des particuliers surpassoit les autres en bonne renommée et bonne réputation. »

Dans les grandes crises, le peuple oublie ses jalousies et

fait appel au dévouement des hommes de talent, dont il a besoin. Mais, en temps ordinaire, il est peu capable de bons choix, s'il n'est pas guidé. « Rien de plus trompeur que les élections, dit Cicéron. Qui aurait pensé que Philippus, malgré son talent, ses services, sa popularité et sa noblesse, serait vaincu par Herennius ? que Catulus, ce modèle de douceur, de sagesse et d'intégrité, le serait par Manlius ? que Scaurus enfin, ce personnage si considérable, citoyen si distingué, sénateur si courageux, ne l'emporterait pas sur Maximus ? » Qui aurait pensé que, aux élections de 1893, M^r Georges Picot, Paul Leroy-Beaulieu, de Mun, Pion, Lamy, seraient vaincus par leurs concurrents ? Autrefois, sous les monarchies absolues, les hommes d'État expérimentés étaient souvent écartés des affaires par les intrigues de cour et les caprices des maîtresses des rois ; c'est ainsi que les deux meilleurs ministres de Louis XV, d'Argenson et Choiseul, furent disgraciés par M^{me} de Pompadour et la du Barry. Aujourd'hui, ils sont écartés des affaires par les intrigues des flatteurs du peuple et l'ignorance de la foule.

Les choix seraient meilleurs, si les honnêtes gens de tous les partis savaient s'unir et étaient plus actifs ; mais ils sont, en général, mous, apathiques, indifférents par amour du repos et fausse prudence, « pauvres niais, qui croient qu'ils auront encore leurs viviers, quand il n'y aura plus de chose publique², » et qui s'imaginent que la politique ne s'occupera pas d'eux, s'ils ne s'occupent pas de politique. Ils devraient comprendre que le grand danger que court la société vient de l'ignorance, de l'incapacité du peuple,

(1) Cicéron. *Pro Murena*, XVII.

(2) *Lettre de Cicéron à Atticus*, n° 23.

qui est cependant le souverain ; que le devoir des bons citoyens est de l'éclairer, de l'aimer, de le servir, de dissiper ses préjugés, de développer ses bons sentiments et surtout de démasquer ses flatteurs. Le peuple n'est la proie des charlatans politiques que parce qu'il est peu éclairé ; pour l'arracher aux démagogues, il faut faire son éducation. L'éducation du peuple n'est pas seulement le devoir du gouvernement, c'est le devoir de tous ceux qui ont des lumières, de la fortune, des loisirs. Les affaires publiques du pays doivent être les affaires particulières de tout citoyen qui aime son pays.

Platon, persuadé que la vertu se perd au contact de la politique, conseillait au sage de se tenir éloigné des affaires. Epicure lui donnait le même conseil, pour vivre heureux. Ni l'un ni l'autre ne me paraissent avoir raison ; car l'homme qui fait de la politique par devoir, sait se préserver de toute défaillance, et il peut trouver dans le sentiment du bien qu'il fait et du mal qu'il empêche d'austères satisfactions de conscience, qui valent mieux que le repos.

L'indifférence politique est une grande faute, parce qu'elle laisse le champ libre aux incapables et aux indignes. Beaucoup de conservateurs croient que le bien naît de l'excès du mal¹ ; par suite, ils ne font rien pour arrêter le mal. Cette conduite n'est ni sage, ni habile ; il faut toujours empêcher le mal.

Lorsque Pompée cherchait à éloigner Caton d'Utique du Sénat, Caton lui répondit qu'il « n'estoit venu à s'entre-mettre des affaires de la chose publique, pour s'enrichir comme faisoient quelques autres, ny pour acquérir répu-

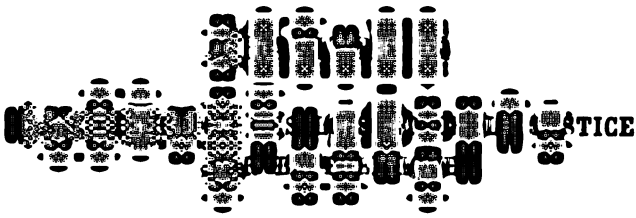
(1) Cette idée fautive, conseillée par Mirabeau à la Cour, a fait commettre de grandes fautes à l'Assemblée constituante.

l'entre-
prise d'un
et avoir
bâtir ses
des gens
ils s'ef-
froyer des
d'indiffé-
rence, ils
s'effor-
cent.

menacent
par leurs
« Après
nous. »
se déve-
loppe plus tôt

avec La
que que
de plus
s'occupe? »
de se révéler que
puisque'il
d'indiffé-
rence n'est
conviens,
mais elle
sont cou-
verts, en
même

Le chancelier de l'Hospital, qui vivait dans un temps si triste, et qui avait subi lui-même tant d'épreuves, s'élevant contre le découragement, qui envahissait les hommes de bien, leur recommandait de prendre part aux affaires publiques en leur disant : « Après Dieu, c'est à la patrie que nous devons le premier hommage de notre dévouement. Quand vous vous serez offert à elle, persévérez, souffrez à son service, jusqu'au dernier terme de la vie, jusqu'aux portes du tombeau, tant qu'elle le voudra. »



ments de
 coler, les
 ples qui
 ssine par
 r les lois
 omme au
 vertis en
 vtu des

 violence
 uit. Les
 ere legal

 les et de
 eux, par
 rimer le
 ent ima-
 ait le plus
 n qui ait

jamais été inventé par le génie pervers de l'homme, pour ruiner, avilir, dépraver une nation, et corrompre en elle jusqu'aux sources les plus inaltérables de la nature humaine ». Ces lois atroces, a dit aussi Canning, semblaient être le résultat de toutes les recherches les plus cruelles contre la nature humaine, de toutes les combinaisons les plus atroces contre les hommes. Afin de tenir les catholiques dans la misère et l'ignorance, elles leur avaient interdit l'acquisition des propriétés immobilières et l'exercice des professions libérales. Elles n'imposaient pas l'enseignement protestant, mais elles bannissaient les instituteurs catholiques ; elles n'interdisaient pas le culte catholique, mais elles expulsaient les évêques catholiques et les punissaient de mort en cas de retour, etc., etc.

Ces lois ne se contentaient pas de persécuter le catholicisme ; elles avaient aussi pour but de dépouiller les catholiques. « Le parlement d'Angleterre, dit Walter Scott s'était arrogé le pouvoir de faire des lois pour l'Irlande, et il l'exerçait de manière à enchaîner autant que possible le commerce de ce royaume, à le subordonner au commerce de l'Angleterre et à le tenir dans sa dépendance ¹. » La législation anglaise ruina les manufactures de laine irlandaises. Lorsque l'Irlande protesta contre la loi qui prohibait l'exportation des marchandises de laine, la chambre des communes présenta à la reine une adresse, pour se plaindre, « que quoique le commerce de la laine fût un article de manufacture anglaise, sur lequel la législature veillait avec la plus stricte vigilance, cependant l'Irlande, dépendante de l'Angleterre et protégée par elle, non contente

(1) Walter Scott. *Mémoires politiques et littéraires sur la vie et les ouvrages de Jonatham Swift*, t. II, p. 48.

de la liberté, qui lui était accordée d'avoir des manufactures de toile, prétendait encore appliquer ses capitaux et son crédit à tisser les laines et à fabriquer des draps, au détriment de l'Angleterre ». Swift, indigné de la cupidité de l'Angleterre, ayant alors dans une brochure engagé les Irlandais à ne faire usage que des produits irlandais et à renoncer aux étoffes venant d'Angleterre, des poursuites criminelles furent intentées contre l'imprimeur de sa brochure.

J'ai cité, à titre d'exemple, les lois anglaises contre l'Irlande, pour montrer comment la persécution et la spoliation se cachent hypocritement sous les formes légales. Dans la législation de tous les peuples on trouve des exemples analogues.

La politique, ennemie du droit commun, a une tendance à créer des privilèges ; elle a fait des classes privilégiées, des ordres, des castes, qui ne payaient pas l'impôt et obtenaient les charges les plus importantes. Défaisant l'œuvre de Dieu qui donne à tous les hommes les mêmes droits, elle a créé l'inégalité des droits civils et des droits politiques, elle a changé les vrais rapports des hommes entre eux, elle a établi l'inégalité, même en matière judiciaire ¹.

Le but de la loi devrait être la protection de la liberté et de la propriété de tous les citoyens. Mais la politique a toujours fait édicter des lois, dans l'intérêt de ceux qui avaient le pouvoir. Quand le pouvoir appartient à une aristocratie, les lois sont faites dans l'intérêt de cette aristocratie ; quand il est exercé par la démocratie, les lois sont faites dans son intérêt. Sous l'ancien régime, les

(1) Sous l'ancien régime, le privilège n'abandonnait pas le noble qui commettait un crime ; il y avait des peines différentes pour le noble et pour le roturier.

roturiers étaient exclus, en général, des fonctions publiques ; dans plusieurs républiques italiennes, au contraire, cette exclusion frappait les nobles.

Les lois devraient être générales, impartiales ; la politique les rend partiales, elle fait des lois d'exception.

La législation a été tellement corrompue par la politique, que Thomas Morus, qui, en sa qualité de chancelier, était très versé dans la connaissance des lois, ne pouvait s'empêcher de s'écrier : « Quand je réfléchis sur les lois et sur les gouvernements de notre monde, que je meure, si j'y trouve seulement la moindre ombre de justice et d'équité ! Bon Dieu ! quelle équité ! quelle justice que la nôtre ! » Si, dans la législation de tous les peuples, on trouve tant de lois contraires à la justice, c'est à des considérations politiques qu'il faut les attribuer. Les lois d'exception sont toujours des lois politiques ; ce sont des armes, dont les partis se servent pour détruire leurs adversaires. En 1816, un député disait cyniquement à la chambre : « J'ai voté l'année dernière des mesures de sûreté générale, parce qu'on les employait contre le parti opposé ; maintenant qu'on peut les employer contre nous, je n'en veux plus¹. » Lorsque la loi contre les émigrés fut votée (elle punissait de mort le délit d'émigration), un orateur éleva la voix en faveur des domestiques, qui avaient suivi leurs maîtres à l'étranger, mais le rapporteur du comité de législation répondit : « La loi que nous faisons est une loi de circonstance, une loi de guerre ; pourquoi nous occuper des quelques injustices qu'elle peut entraîner² ? »

(1) Thomas Morus. *L'Utopie*, l. II.

(2) Berenger. *De la Justice criminelle*, p. 12.

(3) Mortimer-Ternaux. *Op. cit.*, t. V, p. 164.

Lorsque les passions politiques ont fait voter des lois iniques, on peut trouver, non pas une justification de ces lois, mais une explication et quelquefois une circonstance atténuante dans les passions des législateurs. Mais ce qui est plus affligeant que le vote des lois iniques, c'est leur justification par des jurisconsultes, qui, venus longtemps après, ne partagent plus les passions politiques des législateurs. Il n'y a pas une loi injuste, qui n'ait été commentée avec approbation par des légistes. Ils n'osent pas se permettre la moindre critique. Grotius admit l'esclavage, Blakstone justifia l'assimilation du « papisme » au crime de haute trahison¹. Merlin, qui a été procureur général à la cour de cassation, « prêta sa grande science du droit et sa merveilleuse habileté de légiste à la confection de ce chef-d'œuvre de la tyrannie isidieuse : la loi des suspects² ». Le chancelier Pasquier a dit de lui : « Je n'ai jamais connu un homme, qui eût moins le sentiment du juste et de l'injuste. Tout lui semblait bon et bien, pourvu que ce fût une conséquence d'un texte³. » Au 18 Fructidor, celui que Toullier appelait le prince des jurisconsultes prépara avec les Directeurs, qui firent ce coup d'État, le projet de loi qui prononça la déportation d'un grand nombre de membres du conseil des Cinq-Cents, du conseil des anciens et de deux directeurs modérés, Carnot et Barthélemy. Ayant été consulté par une commission militaire sur le point de savoir si elle devait accorder un défenseur à un émigré qui le demandait, Merlin, alors ministre de la jus-

(1) Blakstone. *Le Code criminel d'Angleterre*.

(2) Albert Sorel. *L'Europe et la Révolution française*, 3^e partie, l. II, ch. IV.

(3) *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 268.

tice sous le Directoire, répondit que la loi avait voulu interdire aux émigrés toute défense ; c'était la reproduction de la phrase de Robespierre : « On ne donne de défenseurs qu'aux patriotes. » Cambacérés rédigea les décrets qui organisèrent le tribunal révolutionnaire. Le futur ministre de la justice de l'Empire demanda à la Convention la nomination d'un ministère révolutionnaire et la réunion de tous les pouvoirs entre les mêmes mains¹. Un grand nombre d'autres jurisconsultes ont accepté la mission de donner une apparence de légalité à des mesures d'exception et de justifier la violation des règles judiciaires dans les procès politiques. Les jurisconsultes qui siégeaient au sénat du second empire ont voté la loi de sûreté générale, tandis qu'un soldat, le maréchal de Mac-Mahon, a refusé de la voter.

La science des lois doit être accompagnée d'une haute raison, d'un esprit philosophique. Portalis, Troplong, Renouard, F. Hélie ont, de nos jours, possédé cet esprit philosophique ; mais, trop souvent les jurisconsultes, esclaves des textes, les commentent sans esprit critique. Aussi, ce sont les philosophes, et non les jurisconsultes, qui ont fait faire les plus grands progrès à la législation. Au xviii^e siècle, Voltaire et Beccaria ont plus contribué à la réformation du droit criminel que tous les jurisconsultes de la même époque.

Les lois les plus injustes ont été votées par les assemblées politiques avec la plus grande docilité. Tous les despotes, les empereurs romains, Henri VIII d'Angleterre, Robespierre, le Directoire, Napoléon I^{er}, trouvèrent dans les corps

(1) Wallon. *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 52.

politiques un appui sans réserves pour toutes les lois qu'ils proposèrent. Quand Henri VIII « désirait se délivrer de ses femmes, le Parlement lui prêtait son concours ; quand il avait envie de faire mourir ses ministres, le Parlement les condamnait sans jugement ; lorsque enfin il lui prit fantaisie de rendre des lois de sa seule volonté, le Parlement l'autorisa à le faire¹ ». Lorsque le premier décret contre les émigrés fut présenté, aucune voix ne s'éleva contre l'injustice des mesures proposées. La Convention, qui tremblait devant Robespierre, vota sans délibérer les 22 articles de la loi du 22 Prairial, qui accélérât les assassinats judiciaires, puis essaya d'annuler ce qu'elle avait voté. Quand le 18 Fructidor, le Directoire présenta aux Cinq-Cents et aux Anciens les lois de proscription, aucune voix ne s'éleva contre leur adoption. Plus tard, après l'explosion de la machine infernale, le Sénat vota avec la même docilité la proscription de 130 démocrates faussement accusés par Fouché de cette conspiration et déclara « que la résolution du premier consul était une mesure conservatoire de la Constitution² ». En 1814, le même Sénat, qui avait été si docile, vota la déchéance de l'empereur et fit précéder son vote d'un acte d'accusation contre lui. Le projet de Constitution qu'il adopta fut voté à l'unanimité ; parmi ceux qui le votèrent se trouvaient des régicides³.

(1) John Russel. *Essai sur l'histoire du gouvernement et de la constitution britanniques*, p. 23.

(2) Fouché livra ces 130 démocrates, en sachant qu'ils étaient innocents, pour sauver sa situation. Le Premier Consul connut plus tard la vérité, mais ne témoigna aucun regret ; « il trouva que ce qu'on avait fait était bien fait de tous points ; qu'il était débarrassé de ce qu'il appelait l'état-major des Jacobins ». (Thiers, l. VIII.)

(3) Dans ce projet de Constitution, le Sénat n'oublia pas d'insérer un article relatif à ses intérêts pécuniaires.

Les passions qui agitent les assemblées ne leur permettent pas d'écouter la raison dans le vote des lois qui leur sont soumises. Pour rendre la justice, comme pour faire les lois, il faut le calme, le sang-froid, l'impartialité. Or, les assemblées sont passionnées ; la peur, la vanité, la colère, la haine, prennent dans une réunion d'hommes une intensité extraordinaire. Aristote me paraît se tromper, quand il dit que les hommes réunis sont plus sages que les hommes pris isolément et que leur sagesse augmente avec le nombre : « Quand l'individu, écrit-il, est subjugué par la colère ou toute autre passion, il laisse de toute nécessité fausser son jugement. Mais il serait prodigieusement difficile que, dans le même cas, la majorité tout entière se mit en fureur ou se trompât... On peut admettre que la majorité, dont chaque membre, pris à part, n'est pas un homme remarquable, est cependant au-dessus des hommes supérieurs, sinon individuellement, du moins en masse, comme un repas à frais communs est plus splendide que le repas dont une personne seule fait la dépense ¹. » Si les lumières d'une assemblée augmentaient avec le nombre, comme la splendeur d'un dîner à frais communs avec le nombre des convives, les assemblées nombreuses seraient plus sages, plus éclairées et voteraient de meilleures lois. Or, en fait, c'est le contraire qui a lieu ; la valeur d'une assemblée n'augmente pas avec le nombre des membres qui la composent ; au contraire, plus une assemblée est nombreuse, moins elle fait une besogne utile ².

(1) Aristote. *La Politique*, l. III, ch. x, § 6, ch. vi, § 4. — Spinoza croyait aussi qu'il est « presque impossible que la majorité d'une assemblée, si elle est nombreuse, se mette d'accord sur une absurdité ». (*Traité théologico-politique*, ch. xvi.)

(2) La moralité n'augmente pas non plus avec le nombre ; les

ehologues

politiques,

pense que

ment, que

ur raison

que Cléon

le, Cléon

uger qui

d répond :

tyx (place

Peuple.

qu'il faut

h grands

est le plus

r sur ces

te, comme

intimidant

er des lois

les Giron-

, voter la

et, malgré

du tribunal

Ar d'assemblée,

assemblée à un

tion qu'Aris-

athéniens :

(lon.)

révolutionnaire et du comité de Salut public, ces deux instruments de la plus odieuse tyrannie ? Les membres de la *Plaine* et du *Marais* devinrent par peur régicides et révolutionnaires ; ils furent les instruments dociles de Robespierre, qui les protégeait ¹. Les violents ne parviendraient pas à faire voter des lois de proscription et de spoliation, s'ils n'avaient pas pour auxiliaires des modérés sans caractère, votant des lois, que dans leur for intérieur ils désapprouvent.

Les discussions d'affaires, dans une assemblée nombreuse, sont toujours décousues et incohérentes. Les questions sont plus utilement étudiées dans les bureaux qu'à la tribune. Le véritable travail se fait dans les commissions par des hommes rompus aux affaires, ayant des connaissances spéciales. Les beaux parleurs prennent trop d'influence dans une réunion nombreuse, tandis que les hommes de science et de conscience n'y occupent pas la place qu'ils méritent, parce qu'ils parlent sans passion, sans autre souci que la recherche de la vérité et de la justice. Lorsque les chefs du parti catholique et du parti protestant se réunirent à Poissy, le chancelier de L'Hospital pria la reine de dissoudre cette assemblée, parce qu'elle était trop nombreuse, trop passionnée, et de la remplacer par cinq députés de chaque parti.

(1) Durand de Maillane, qui appartenait au côté droit de la Convention, dit que Robespierre avait constamment protégé les députés de la droite - sans doute pour se faire d'eux un rempart en cas de besoin -. Ces députés hésitèrent longtemps à s'associer aux adversaires de Robespierre, pour le renverser. Lorsque, le 9 thermidor, Robespierre fut attaqué, il se tourna vers les députés du côté droit et leur dit : « Députés du côté droit, hommes probes, hommes vertueux, donnez-moi la parole que les assassins me refusent. » Il espérait, dit Durand de Maillane, cette récompense de sa protection envers nous, mais notre parti était pris... » *Op. cit.*, p. 200.

entraîne-
 ondants et
 flattent ses
 l'homme
 sions des
 est pas tou-
 leurs sont
 re que du
 it qu' « ils
 ent ». De
 cause des
 un grand
 ataires des
 rival, de
 mais il se

tés, a l'in-
 ocats et les
 sont éclip-
 omnées se
 tie de la li-
 opérateurs tels
 Grot, Thiers,
 e l'opinion.
 ort la solidité
 alant de la
 bales reten-
 ours dont on
 Que d'ora-

400 avocats,

teurs vaniteux et maladroits, dans les moments critiques, demandent au gouvernement des explications qui peuvent créer de grosses difficultés ! Que de députés, atteints d'une incontinence de paroles, font des phrases et cherchent l'esprit dans les circonstances les plus graves ! « Depuis que j'ai l'honneur d'entrer au Sénat, dit un personnage de *sir Politick*¹, j'ai observé que l'envie de faire voir notre esprit et la vanité de bien parler nous tirent souvent hors du sujet, dont il est question, pour nous jeter en des choses générales, dont il ne s'agit pas. » M^{me} de Staël a observé, à l'occasion du procès de Louis XVI, que ce qu'on avait le plus de peine à concevoir était l'abondance de paroles que les députés prodiguaient dans une discussion aussi solennelle : « Quelle persistance de vanité dans une telle scène² ! »

Quelles lois peuvent être faites par des assemblées nombreuses, dont les membres ne sont pas préparés à leur rôle de législateurs et sont principalement occupés de leurs intérêts électoraux ! Ils entassent les lois sur les lois, les défont et refont sans cesse, suivant l'intérêt du moment. Les lois ne sont plus gravées sur le marbre, ni sur le bronze, mais écrites sur de la cire et sur du sable tant elles durent peu. Cette mobilité affaiblit leur autorité.

Les lois sont votées, sans être étudiées, sans être coordonnées avec les lois antérieures. C'est pitié de voir des législateurs inexpérimentés, quelquefois imberbes, et même peu familiarisés avec l'orthographe, bouleverser la législation, abroger des lois utiles, voter des lois inutiles

(1) Comédie de Saint-Evremond.

(2) M^{me} de Staël. *Considérations sur la Révolution française*, 3^e partie, ch. XII.

où ils
 de lois
 ne pas
 qui sont
 les faire
 spéciale
 ssures, il
 un texte
 ts et les
 prêt habillé.
 la démo-
 aux États-
 en gémiss-
 est l'em-
 vote des
 arité, sont
 Le raude et

r les lois
 ont ajour-
 la loi sur
 sont de
 loi élec-
 tion des
 ersaires !

int-Hilaire
 ticle 15 de
 , prié par
 que ce vote
 aire fait à la
 aignit d'un
 la loi fut

Pourquoi supprimer les abus, dont nous profitons ? A la veille de la Révolution, lorsqu'il était question de réformes, un fermier général disait de même : « Pourquoi changer ? nous sommes si bien. »

CORRUPTION DE LA JUSTICE PAR LA POLITIQUE

« Ce sont les despotes maladroits qui se servent des baïonnettes, disait C. Desmoulins ; l'art de la tyrannie est de faire les mêmes choses avec des juges. » Avec des juges politiques, on peut même faire plus qu'avec des baïonnettes ; on peut calomnier et déshonorer les adversaires qu'on fait périr. Les fureurs de la multitude, les exécutions sommaires par les armes sont moins horribles que les assassinats judiciaires, qui, toujours accompagnés d'hypocrisie, donnent à la violence l'apparence de la légalité.

Les bourreaux se posent en victimes et transforment les victimes en criminels, comme le loup qui reproche à l'agneau de troubler l'eau. Lorsque les Juifs conduisirent Jésus-Christ devant Pilate, ils lui dirent : « Voilà un homme que nous avons trouvé pervertissant notre nation ¹. » Socrate fut accusé de corrompre la jeunesse. Les empereurs romains persécutèrent les chrétiens, en leur reprochant de troubler la paix publique. Le lendemain de la Saint-Barthélemy, on commença des procédures contre les victimes ; on accusa les huguenots d'avoir voulu assassiner les catholiques. Henri VIII calomnia ses victimes avant de les faire périr ; il essaya de déshonorer Thomas Morus, en l'accusant faussement de corruption. C'est en

(1) Saint Luc, xxiii, 2.

reprochant faussement à Barneweld de vouloir livrer sa patrie à l'Espagne, que Maurice de Nassau le fit condamner. Charles II fit périr Sidney et lord Russell, en les impliquant dans un faux complot. Lorsque le colonel Hutchinson, qui avait été cependant un adversaire de Cromwell, fut arrêté sous Charles II, il apprit « qu'une dépêche ministérielle avait enjoint au gouverneur de la province où il résidait de le comprendre dans une conspiration quelconque ¹ ». Les Jacobins proscrivirent les Girondins, les meilleurs défenseurs de la république, en les accusant de trahir la république. Lors des massacres de Septembre, les victimes enfermées dans les prisons furent accusées de comploter contre la république. Pendant la Fronde, à Bordeaux, l'*ormée*, voulant couvrir ses violences du manteau de la légalité, constitua aussi un tribunal ; un apothicaire y faisait l'office de procureur général, les juges étaient des artisans, des cordonniers et un pâtissier.

Les gouvernements créent des tribunaux d'exception, pour donner aux proscriptions un air de légalité ; ils se vengent, dit Commines, « sous ombres de justice, et ont gens de mestier prests à leur complaire, qui d'un péché véniel font un péché mortel ». On sait combien les procès politiques furent nombreux sous les empereurs romains ; « Je n'ai à parler, dit Tacite, que d'ordres barbares, de continuelles accusations..... de condamnations injustes, de procès qui ont tous la même fin ². » Sous la république romaine, une loi punissait les délits qui portaient atteinte à la majesté du peuple romain. « Cette loi poursuivait les faits, elle laissait les paroles impunies. Auguste

(1) A. Thierry. *Dix ans d'études historiques*, p. 91.

(2) Tacite. *Annales*, l. IV, § 33.

le premier l'appliqua aux libelles scandaleux¹. » Tibère l'étendit encore. Les accusations de lèse-majesté devinrent très nombreuses; les délateurs s'en firent un moyen de s'enrichir. « Tibère trouva toujours des juges prêts à condamner autant de gens qu'il en put soupçonner². » Il assistait aux jugements. Un jour, très irrité contre un préteur, accusé d'avoir tenu contre lui des discours outrageants, il déclara que, dans cette affaire, il donnerait lui-même son avis, à haute voix et avec serment. Un sénateur, Cn. Pison eut le courage de lui dire : « A quel rang opineras-tu, César ? Si tu parles le premier, j'aurai ton avis pour le suivre ; si tu parles après tous, je crains de différer, sans le savoir, de ton opinion³. » Troublé par ces mots, Tibère renonça à son projet et permit l'acquiescement du préteur. L'indépendance de Cn. Pison ne fut point imitée par les autres sénateurs, qui rivalisèrent de servilité. Un historien fut accusé d'avoir publié des annales, où il louait Brutus et appelait Cassius le dernier des Romains ; poursuivi par des créatures de Séjan, il se laissa mourir de faim et le Sénat ordonna que ses livres seraient brûlés par les édiles. Sous Néron, les sénateurs, sur un signe de l'empereur, condamnèrent les citoyens les plus vertueux « sous prétexte que, s'ils n'étaient pas les ennemis de l'empereur, ils passaient pour l'être ». Tremblants pour eux-mêmes, ils cherchaient leur sécurité dans la servilité. Après le meurtre d'Agrippine, ils feignirent de croire que Néron n'avait ordonné ce crime que pour échapper à un complot ; ils prescrivirent des prières dans

(1) Tacite. *Annales*, l. I, § 72.

(2) Montesquieu. *Grandeur et décadence*, ch. xiv.

(3) Tacite. *Annales*, l. I, § 73.

écouverte
contre du
publique»,

. Toutes
assassinat,

1688, ne

romain,

public, où

, et où il

qui atten-

dit execu-

ti continua

servé, dans

Charles I^{er};

si le comté

air du jury

. Le jury

pendance,

ue « l'ins-

la sainteté

ent ; que de

de la loi

consultes,

d'une réu-

quefois de

de ces cri-

qui sont

exactement les mêmes que celles qui sont aujourd'hui formulées par plusieurs criminalistes, il faut ajouter que le jury a, au plus haut degré, une qualité qui rend son maintien indispensable : il est indépendant ; la politique ne peut corrompre des jurés désignés par le sort ¹. Cette indépendance est la plus sûre garantie de la liberté individuelle et de la liberté politique. C'est le jury qui protégea les républicains contre les vengeances de Cromwell et qui sauva plusieurs accusés royalistes. Voilà pourquoi Cromwell ne l'aimait pas.

Dans l'ancienne France, le jury n'existait pas, mais la magistrature fut en général intègre et indépendante, malgré la pression qui fut exercée sur elle par le gouvernement. « Jamais nulle autre part, dit M. Cousin, l'œil des hommes n'a vu une pareille magistrature, aussi imposante par son indépendance, par son savoir, par la gravité de ses mœurs et la vie austère à laquelle elle était vouée ². » Royer-Collard lui a rendu le même hommage. « De cet opprobre de la vénalité des offices, a-t-il dit, sortit une magistrature admirable, la lumière et la force des derniers siècles de la monarchie ³. » Au xvi^e siècle et au xvii^e siècle surtout, cette magistrature a compté dans ses rangs des hommes éminents, d'un grand esprit et d'un noble caractère. Lorsque Henri de Guise, après avoir chassé Henri III de Paris, eut une entrevue avec le premier président, Achille de Harlay, le courageux magistrat lui reprocha si durement son ambition, que Guise, racontant ensuite cette entre-

(1) Il est vrai qu'elle s'efforce de les choisir, en écartant des listes les citoyens qui ne sont pas dévoués au gouvernement.

(2) V. Cousin. *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 201.

(3) Royer-Collard. *Discours sur la septennalité*.

été à des
 plus dan-
 comme
 on esprit
 du magis-
 re et un
 Retz du
 pas une
 ans notre
 à Prince,
 ident. »
 it pas un
 Colbert
 juges de
 obtenir ;
 strature,
 austères,
 ance. Les
 ent sont
 avec ses
 constituait
 venaient
 istrats ;
 Sous la
 traités
 ppe, de
 ais 1870,
 si leur a
 suspects

LITIQUE

puvoir d'avoir des sym-
déchus, prouve leur

de leur indépendance
aire a été « épuré » par
généraux ont été dis-
les affaires civiles, des
des hommes politiques
jugées. — Dans l'an-
rent quelquefois punis
même par la mort.
ques membres du par-
qu'il fallait le supplier
contre les hérétiques, le
pour intimider les magis-
mier avis, en présence
ni eux, se trouvait Anne
Le 15 novembre 1589,
ement prononcé par le
er le premier président
hant d'être des traitres
ourses reprises, le parle-
urent enlevés et enfer-
avoir donné un avis,
Chelieu exila loin de Paris
dont l'indépendance le
dans la chambre même
strats, pour leur arra-
ue d'Epéron ¹. Il créa

pendant la Fronde, p. 205.

siéger à
qui jugea
main. Le
arlement,
sa récla-
sions par

usa quel-
enfermer
idents des
gage.

et, Napo-
du géné-
se de s'op-
conseil de
On dirait,
et le faire
éatures. »
r décision ;

ler désigna
mission mili-
judiciaires
prononcé
l'écrire au
sir exprimé
qui, Savary,
le général
du général
votre affaire
ait préparer

la fosse plusieurs heures avant la condamnation, tant il la regardait comme certaine ¹. On trouve, dans l'histoire romaine, un fait semblable : Néron avait chargé le tribun Veianus Niger de faire périr le tribun Flavius, qui lui avait dit : « Aucun soldat ne t'est resté plus fidèle tant que tu as mérité d'être aimé ; j'ai commencé à te haïr quand je t'ai vu parricide et assassin de ta femme, cocher, bateleur et incendiaire. » Veianus, dit Tacite, « fit creuser la fosse dans un champ voisin, et Flavius, ne la trouvant ni assez large, ni assez profonde, dit à ceux qui l'entouraient : « Cela n'est pas même dans les règles ². »

Cédant à des considérations politiques, Napoléon I^{er} a, comme sous l'ancien régime, exilé sans jugement un grand nombre d'hommes et de femmes, notamment M^{me} de Staël, M^{me} de Chevreuse et M^{me} Recamier.

C'est parce que les gouvernements cherchent quelquefois à peser sur la justice, que la fermeté de caractère est la première qualité du magistrat. Le jurisconsulte le plus savant est un mauvais magistrat, s'il manque d'indépendance, et Bossuet avait bien raison de dire : « En vain, pensez-vous faire un bon magistrat, avant de faire un homme de bien... Il faut composer un homme en lui-même, avant que de méditer quel rang on lui donnera parmi les autres ³. » Il faut que le magistrat ait assez d'énergie pour résister à la pression que la politique veut exercer sur ses décisions. Un jour, Pompée « entra au parquet, où se faisaient les jugements pour louer publiquement Plancus », qui était jugé. Mais Caton, qui était l'un des juges, se

(1) *Mémoires du Chancelier Pasquier*, t. I, p. 190-192.

(2) Tacite. *Annales*, l. XVI, § 67.

(3) Bossuet. *Panégryque de saint Joseph*.

n'osa pas à
 des juri-
 s-mixtes
 missaires
 les politi-
 biens des
 ncer des
 tamment
 our avoir
 atrocités,
 canal révo-
 despierre,
 dire ceux
 le 10 août,
 pas satis-
 er les cir-
 les soient
 tion, sou-
 tribunal
 le 29 novem-
 salut du
 aire pour
 it le rap-
 e devaient
 ut subor-
 eux inven-
 élérat qui
 Danton
 pléer au

tribunal suprême de la vengeance du peuple, » c'est-à-dire remplacer les massacres de Septembre. Le tribunal révolutionnaire, en effet, c'est le massacre revêtu d'apparences légales.

Le massacre légal n'est pas seulement plus odieux que l'assassinat brutal, il fait aussi beaucoup plus de victimes. En effet, lorsqu'une bande de brigands commence à massacrer, sa fureur tombe bientôt ou provoque une réaction victorieuse de la force publique. Mais lorsqu'un tribunal de sang est établi, il peut fonctionner pendant de longs mois et envoyer chaque jour des charretées de victimes à l'échafaud.

Les juges et les jurés, composant le tribunal révolutionnaire, furent nommés par la Convention. Sur la recommandation de C. Desmoulins, Robespierre donna les fonctions d'accusateur public à Fouquier-Tinville, qui écrivait à C. Desmoulins : « Je suis pauvre, chargé d'enfants, nous mourons de faim¹. » La politique révolutionnaire n'aime pas les magistrats indépendants par leur caractère et leur fortune ; elle préfère des magistrats dociles, et, pour cela, elle choisit des hommes qui meurent de faim, comme Fouquier-Tinville. Celui-ci, comme un assez grand nombre de magistrats de cette époque, trafiqua de ses fonctions, et traita, à prix d'argent, de la liberté ou de la mort des accusés². On peut appliquer à plus d'un juge des tribunaux révolutionnaires le portrait que fait le

(1) Michelet. *Op. cit.*, t. VII, p. 64.

(2) *Mémoires de Morellet*, t. II, p. 32. — *Mémoires de Mallet-Dupan*, t. II, p. 495. — Carnot atteste qu'un certain nombre de juges de paix de cette époque trafiquèrent de leurs fonctions. (*Correspondance générale de Carnot*, t. I, p. 312.) — Voyez aussi Durand de Maillane, *op. cit.* p. 166.

... dans le
... fortune ont
... ère avec
... meneurs,

... (on parmi
... ar jour),
... ame Fou-
... evolution-
... ennuisier
... D'autres
... s manœu-
... re, on les
... ges. Dans
... de sûreté
... même au
... u'il avait
... tribunal
... e grande
... nnait des
... ges étant
... t dans la
... nné d'in-
... donné de
... la fin du
... coupables
... cle 10 du
... membres
... es d'accu-

sation, de surveiller l'instruction, d'entretenir une correspondance suivie avec l'accusateur public et les juges. Lorsque les juges acquittaient les prévenus, on épurait le tribunal et on remettait en jugement les prévenus acquittés. Prieur et Lebon mirent en prison des juges qui ne voulaient pas toujours condamner à mort. Barras et Fréron firent arrêter et conduire à Paris l'accusateur public et le président du tribunal révolutionnaire de Marseille parce que sur 528 prévenus ils n'en avaient fait guillotiner que 162. (Taine, t. III, p. 285.)

La besogne que remplissaient ces juges était tellement écœurante, que l'un d'eux avouait que, pour vaincre ses répugnances, il avalait un grand verre de liqueur, afin de se donner la force d'aller siéger ¹. Fouquier-Tinville disait : « J'aimerais mieux labourer la terre que d'être accusateur public. Si je pouvais, je donnerais ma démission ². »

Quoique moins cruel que la Convention, le Directoire ne respecta pas davantage l'indépendance des magistrats. Les assemblées électorales de Paris ayant élu des juges modérés, le nouveau pouvoir annula les élections. Sous le Directoire, en 1797, à la suite d'un complot royaliste sans gravité, le ministre de la justice voulut renvoyer devant le conseil de guerre des prévenus appartenant à l'ordre civil. Les accusés se pourvurent devant le tribunal de cassation, qui admit leur pourvoi. Le ministre enjoignit alors au conseil de guerre de ne point tenir compte de l'arrêt du tribunal de cassation et s'efforça d'influencer les juges militaires, pour en obtenir une condamnation à mort. Le conseil de guerre prononça la réclusion. Pour punir le tri-

(1) Taine, t. III, p. 325.

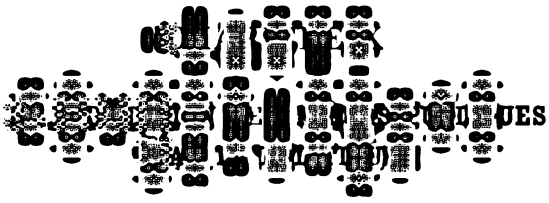
(2) Wallon. *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. IV, p. 129.

Directoire le
 elle ne se
 elle sup-
 de ses
 mars 1793
 devaient
 ation. Les
 juger les
 n'étaient
 les vingt-
 d Empire,
 as mixtes
 ré la pro-
 erait plus
 prévétales
 s y étaient
 tribunaux
 militaires,
 ndent peu
 olitiques.
 i indiqué
 du jury.
 e des élec-
 té central
 s impose
 est ainsi
 d'homme
 a suppres-
 ue, pour

arriver à ce résultat, il se déclare partisan de la lutte des classes. » Ainsi, le candidat à des fonctions judiciaires, qui devrait s'engager à examiner avec équité les litiges qui lui seront soumis, prend, au contraire, l'engagement de les examiner avec passion, dans un esprit de haine contre les patrons.

Sous l'influence de la politique, la police est devenue souvent une véritable inquisition. « Un ministre de la police, disait Talleyrand, est un homme qui se mêle d'abord de ce qui le regarde et ensuite de ce qui ne le regarde pas. » La police politique a inventé les agents provocateurs. Pour alimenter le tribunal révolutionnaire, Robespierre avait institué les « moutons » dans les prisons de Paris.

Le magistrat ne doit appartenir à aucun parti politique, parce que l'esprit de parti est étroit, partial, passionné, exigeant. Par l'exemple du cardinal de Retz, de l'évêque Talleyrand, de l'oratorien Fouché, du capucin Chabot, on sait ce que deviennent les prêtres politiques. Par l'exemple de Dumouriez, de Pichegru, de Moreau, de Bazaine, de Boulanger, on sait aussi ce que deviennent les généraux qui se jettent dans les intrigues politiques. La politique n'est pas moins funeste aux magistrats, car on peut dire du métier de politicien ce que Fénelon disait du métier de courtisan : « Ce métier gâte tous les autres. » Il vaudrait mieux habiter un pays sauvage qu'un pays civilisé où la justice subirait l'influence de la politique. La flèche empoisonnée du sauvage, la dent du lion et le venin de la vipère sont moins redoutables que la servilité d'un Jeffreys, d'un Laubardemont, d'un Fouquier-Tinville. Une bête sauvage ne prend que la vie ; un magistrat politique peut prendre la vie et l'honneur.



l'esprit de
seigne la
cruel ; des
une admi-
avais gou-
hommes
vernés. De
à pouvoir
gouvernement
gouvernement
la four-
ur, il rend
peuple par la
des obser-
avaient, au
provoquant
Une loi
celui qui

dénonçait un évêque catholique. En vertu de divers édits des rois d'Espagne, les enfants des hérétiques étaient incapables de remplir aucun emploi public, excepté les enfants qui dénonceraient leur père. Croit-on que ces lois et tant d'autres semblables n'ont pas perverti la conscience publique en promettant une récompense au délateur?

Comment enseigner au peuple le respect du droit, l'amour de la justice, si les détenteurs du pouvoir violent le droit et donnent des exemples d'injustice? Les ambitieux, qui renversent les constitutions qu'ils ont juré de défendre, peuvent-ils apprendre le respect de la foi jurée et de la légalité? L'éducation du peuple se fait par l'imitation des grands. Il adopte les idées, les maximes, les habitudes qu'il voit pratiquer.

Les mauvaises mœurs politiques se communiquent au peuple; elles l'habituent à la fourberie, à la cruauté, à l'injustice; elles diminuent son horreur pour le mal. L'immoralité des gouvernants finit tôt ou tard par atteindre les gouvernés.

Les cours fastueuses et débauchées ont répandu le goût du luxe et du plaisir et communiqué leurs vices au pays. La politique tortueuse des petits princes Italiens n'a pas peu contribué à développer la duplicité chez les compatriotes de Machiavel.

Est-ce que les gouvernements, qui multiplient les décorations, ne développent pas la vanité? La politique en favorisant les débitants de boissons qui sont d'influents agents électoraux, ne propage-t-elle pas l'alcoolisme?

Pourquoi les Français manquent-ils d'esprit d'initiative et ont-ils sans cesse recours à l'État? L'habitude de laisser le pouvoir diriger seul les affaires a certainement eu pour

nt été plus
 mit d'initia-

temps de
 n gouver-
 put y être
 ne.

s en Corse
 e, qui dans
 réputation
 e, le plus
 on de l'île

opprimés et
 révoltèrent
 réprimés
 s opprimés
 me tous les
 des nobles
 ans équité,
 rurent l'ha-

a été agité,
 puis qu'il a

transfor-
 toute gran-
les Grands.
 diants; à la
 ils y con-
 d'oisiveté.
 s ad... XIV a con-

tribué à rendre l'opinion indulgente pour l'adultère.

La Terreur rendit cruels même ceux qui la combattirent ; elle laissa son empreinte sur la jeunesse dorée. A son école, les modérés devinrent violents.

Les fréquents changements de gouvernement ont développé le scepticisme et l'esprit révolutionnaire. Dans un pays, où tout arrive et où rien ne dure, où le sage Malesherbes a été guillotiné, où le régicide Fouché est devenu duc d'Otrante sous l'Empire et ministre sous la Restauration, on ne croit plus à rien et on s'attend à tout ; et quand un pays ne croit plus à rien, il croit à la force et à l'argent.

Depuis cent ans, les insurrections et les coups d'État ont été si fréquents, qu'ils ont démoralisé le pays. Le triomphe de la force fait perdre confiance dans le droit et douter de la justice ; il encourage les ambitieux et les déclassés.

La France est allée de Louis XVI aux Girondins, des Girondins à Danton et à Robespierre, des hommes de la Terreur aux hommes du Directoire, de Barras à Bonaparte, de Napoléon aux Bourbons, de la branche aînée à la branche cadette, des d'Orléans à la République, de la République à l'Empire, de l'Empire à la République. Incessamment ballottée d'un régime à l'autre, changeant sans cesse de constitution et de principes, déchirée par les partis qui se disputent le pouvoir, la France ressemble « à cette malade qui ne peut trouver de repos sur sa couche, et qui tâche d'apaiser ses maux en changeant d'attitude ». On peut lui appliquer ces vers du Dante¹ sur Florence : « Combien

(1) Dante. *Le Purgatoire*, ch. vi.

as changé
et renou-

gouverne-
servant le
qu'ils ont
dr général
et 4 avril
appelant
parquets
crets, en
la France
une bien
qui étaient
na de l'île
devenu le
le 25 mars
la fidélité
du monde,
flambeau
évidente
ville... Que
te consti-
rance et de
s donné à
la main,
mais... les
malheurs
hait de la
vous pré-
preuves de

vosre attachement au *Roi* et à la *Patrie*... L'ennemi marche vers son tombeau, tandis qu'il croit marcher vers la capitale du royaume. » — Et l'ennemi étant devenu le maître de Paris et de la France, le zélé procureur général de la Restauration redevint le procureur général non moins zélé de l'Empire et adressa, les 18 et 22 avril 1813, deux circulaires aux parquets du ressort, pour leur faire connaître les intentions de l'empereur. Tous les magistrats nommés par Louis XVIII ne pourront continuer leurs fonctions qu'au moyen d'une nouvelle nomination de l'Empereur. Par suite, tous les chefs de parquet sont invités à fournir des renseignements sur leur conduite politique. Il leur est en outre prescrit de convoquer les tribunaux à l'effet de procéder à la nouvelle prestation de serment d'obéissance aux institutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur.

Les changements fréquents de gouvernement font éclore une race d'hommes toujours prêts à se ranger du côté du parti le plus fort et à jeter l'insulte au parti vaincu qu'ils ont servi, se ménageant des intelligences dans tous les partis, en prévision d'un changement politique et appropriant toujours leurs opinions aux circonstances. Il en est même, comme Talleyrand et Fouché, qui, dès que le régime qu'ils ont servi, est tombé, se vantent d'avoir contribué à sa chute par des intrigues secrètes et autres manœuvres coupables. Pour qu'on ne doute pas de leur dévouement de fraîche date à l'ordre nouveau qui s'établit, ils outragent celui qui est tombé, avec la même lâcheté qu'ils l'avaient adulé, quand il était au pouvoir. Ceux qui ont été le plus comblés de bienfaits par le régime tombé sont les plus empressés à l'abandonner, pour se tourner

vers le soleil levant ; les nouveaux gouvernements, tout en les méprisant, acceptent leurs services, parce qu'ils les savent dociles, tandis qu'ils tiennent à l'écart les hommes indépendants. En « effet, l'injuste, dit Bossuet, peut entrer dans tous les desseins, trouver tous les expédients, entrer dans tous les intérêts ; à quel usage peut-on mettre cet homme sidroit, qui ne parle que de son devoir ? Il n'y a rien de si sec et de moins flexible et il y a tant de choses qu'il ne peut pas faire, qu'à la fin il est regardé comme un homme qui n'est bon à rien, entièrement inutile ¹ ».

La conscience publique est démoralisée par le spectacle des variations des hommes politiques, courtisans de tous les régimes, hier amants passionnés de la liberté, aujourd'hui serviteurs d'un dictateur ; la veille radicaux, le lendemain autoritaires ; autrefois défenseurs du trône et de l'autel, maintenant flatteurs du peuple et insulteurs des prêtres.

Le spectacle des fortunes rapides qui se font par la politique démoralise encore le pays qui travaille. On voit des hommes politiques passer subitement de la pauvreté à la fortune ; hier, ils étaient endettés, aujourd'hui, ils ont « des jardins, où l'on renverse toute la terre, des jets d'eau, des statues, des parcs sans bornes, des maisons, dont l'entretien surpasse le revenu des terres où elles sont situées. D'où tout cela vient-il ² ? »

Les révolutions, renversant l'échelle sociale, mettent en bas ceux qui étaient en haut, et en haut ceux qui étaient en bas. On a dit d'un souverain :

« Aujourd'hui sur le trône et demain dans les fers ; »

(1) Bossuet. *Sermon sur l'ambition.*

(2) Fénelon. *Direction pour la conscience d'un roi.*

le député de l'opposition, aujourd'hui en prison, est demain au pouvoir. S'il suffit de passer par la prison pour devenir député, ministre, quelle tentation, pour ceux qui sont en bas et qui ont leur fortune à faire, de provoquer le renversement de l'ordre établi et de se faire jeter en prison ! N'a-t-on pas vu un maître d'école, Buchot, nommé par le comité de Salut public ministre des affaires étrangères ¹, de petits professeurs de collège devenir ministres de l'instruction publique, des avocats médiocres ministres de la justice, ministres de l'agriculture, ministres du commerce, ministres des travaux publics. Tant d'hommes médiocres s'élèvent aux emplois supérieurs, tant de hauts fonctionnaires et de ministres poussent, du matin au soir, comme des champignons sur le fumier de la politique, qu'une ambition effrénée tourne toutes les têtes et les jette dans les luttes politiques, pour y chercher fortune.

Au xvii^e siècle, dans son admirable sermon sur l'ambition, Bourdaloue flagellait ceux qui s'élevaient aux grandes charges de l'Etat sans préparation, en invoquant de prétendus droits héréditaires. Aujourd'hui, l'ambition des politiciens fait courir à l'Etat les mêmes dangers que l'ambition des grands ; à la scandaleuse transmission héréditaire des emplois a succédé le scandale des nominations politiques. Swift et Beaumarchais ont raillé « cette honteuse manière d'obtenir les grandes charges en dansant sur la corde ² ». Aujourd'hui, c'est en dansant sur

(1) C'était, dit Taine, un « clubiste inepte, pilier de billard et d'estaminet, à peine capable de lire les pièces qu'on lui porte à signer dans le café où il passe sa vie ». (*La Révolution*, t. III, p. 64) — Lorsqu'il quitta le ministère, Buchot demanda à son successeur une place de commis, et, sur son refus, une place de garçon de bureau.

(2) Swift. *Voyages de Gulliver*, 1^{re} partie, ch. vi.

obtenues,
fallait un
qui l'ob-

munne de
d'affaires
ministériels
ités révo-
ourd'hui,
aire élire
députés ;
ctiers, des
entrer au
adminis-
bureaux de
tribuer les

on ne se
sociale, on
at être un
es veulent
nistres, ou
ministres
sidents du
e. L'ambi-
es vues de
es moyens
uider son
des abus,
c'est une
ce d'ambi-

tion chez les honnêtes gens est même un malheur public, parce qu'elle livre le pouvoir aux indignes. Si ceux qui méritent les mandats électifs ne les recherchent pas, ceux qui ne les méritent pas les prendront. Une ambition modérée qui se propose un but élevé est donc utile à la société. Chez les peuples, où le régime parlementaire est organisé, elle est un ressort nécessaire de ce gouvernement. « Chez nous, disait un Anglais, les hommes de talent, d'esprit et d'ardeur sont partagés en deux classes : une, qui possède le ministère et une autre qui le poursuit ¹. » Mais il faut que le pouvoir soit recherché par des moyens honnêtes, dans le but de servir le pays, d'améliorer ses institutions et ses lois. Une ambition politique sans mesure ², précoce et égoïste, ne produit que le désordre et l'agitation ; elle fait naître les intrigues, les cabales, les rivalités. Que devient l'intérêt public, pendant que les hommes politiques se disputent le pouvoir et se distribuent les portefeuilles, non suivant leur expérience et leurs connaissances spéciales, mais d'après l'importance des groupes et des considérations secondaires de stratégie parlementaire ? Quel spectacle que celui de ces ambitieux déçus, qui, tombés du pouvoir, ne peuvent se consoler d'être rendus à la vie privée et forment des coalitions immorales avec leurs anciens adversaires, attaquant ce qu'ils ont défendu la veille et défendant ce qu'ils ont attaqué ?

Ce ne sont pas seulement les ministres qui se disent : « *Quo non ascendam ?* » Les déclassés, les incapables, les

(1) Artaud de Montor. *La vie et les travaux diplomatiques du comte d'Hauterive*, p. 472.

(2) Salluste dit de Catilina : *Vastus animus immoderata, incredibilia, nimis alta semper cupiebat* (v).

les luttes
 opinions les
 seurs, qui
 moins de
 meneurs
 le pays,
 et la pré-
 connaissent
 ecins, qui
 guérir les
 iées. Tout
 este à sa
 ussure, le

ceux qui
 se connaît
 encore des
 ngers qui
 meuniers
 qui ferrent
 rées colo-
 dans leur
 de leurs
 ne plus
 eux, de ne
 rées colo-

niales ! Leur rêve n'est pas chimérique : ils obtiennent des emplois importants, lorsqu'ils peuvent faire valoir des services électoraux. Le pouvoir est considéré comme un gâteau, dont chacun réclame sa part ; les fonctions publiques sont une proie, dont chacun cherche à s'emparer, sans consulter sa compétence. Sous la Convention, on avait déjà vu des ouvriers nommés juges de paix et invoquer leur patriotisme ou leur haine des aristocrates, comme des titres à ces importantes fonctions. Des bouchers, des cordonniers, de petits marchands, ont été en 1793 des personnages disposant de la vie et de la liberté de leurs concitoyens. Cicéron, citant l'exemple d'un greffier, qui était devenu questeur, et d'autres citoyens obscurs, qui étaient arrivés aux premiers rangs, ajoutait : « Il n'est que trop certain qu'avec l'exemple de pareilles fortunes les guerres civiles ne manqueront pas ¹. »

La politique corrompt le pays, lorsque par des nominations peu justifiées elle récompense le zèle électoral. Une des principales missions du gouvernement est de placer l'autorité en de bonnes mains, de rechercher le mérite et de récompenser le travail. On ne lèse pas seulement les bons fonctionnaires, en leur préférant les agents électoraux, on prive l'Etat de leurs lumières. Lorsque les fonctions publiques ne sont plus données aux capacités intellectuelles et morales, elles cessent d'être utiles et peuvent devenir nuisibles.

Autrefois, au début de chaque règne, il y avait une immense curée de places et de pensions. C'est ainsi qu'au début du règne de Henri II les Montmorency et les Guise

(1) Cicéron. *De Officiis*, l. II, § 8.

échappait, andelles les ou quelque englouti'. » et de minis- es appétits. et accèdent et ilité minis- squieu ; on n. Chaque ses amis, ses , trop bon ser quelque pour ne pas rires les plus devenus des aux. abbé Sieyès l'industrie es l'industrie us sur leurs uation ; ils omptent sur us que des fonctionna- ent à Fontaine- ne fit dresser ne s'agut de se retirer de L'Hôpi-

es de l'empire, appelle en général,

risme n'est donc pas, comme on l'a dit ¹, une plaie spéciale aux monarchies, c'est un mal, dont souffrent tous les régimes et le régime démocratique plus encore que les autres. La démocratie multiplie les fonctions, pour payer les services électoraux ; elle épure, pour faire des vacances. Sous les monarchies, la noblesse se précipita à la cour pour solliciter des emplois et des pensions, et l'assassinat du duc d'Enghien ne refroidit pas son ardeur à servir Napoléon. On vit même des défenseurs du trône et de l'autel, qui avaient poussé les Vendéens à la résistance, s'incliner devant « l'usurpateur » et prendre place parmi ses courtisans. Mais, si dans une République il n'y a pas de places de chambellan, de grand écuyer et d'autres analogues, il y a un nombre infini de places administratives, dont le nombre augmente sans cesse. En 1793, les Jacobins prirent toutes les places, bien qu'ils fussent, en général, incapables de les remplir ; « ils étaient, dit Michelet, parfaitement étrangers aux choses administratives. Tels savaient à peine écrire ² ». Ils devinrent presque tous fonctionnaires ; ils s'emparèrent des bureaux des ministères et créèrent un grand nombre de places nouvelles. Lorsque Danton arriva au ministère, il y plaça toutes ses créatures.

Dans un discours qu'il prononça sous la Restauration, le général Foy, ayant été interrompu par un de ses collègues, qui lui demanda la définition du mot *aristocratie*. « L'aristocratie du XIX^e siècle, répondit-il, c'est la ligue, la

le peuple est un souverain qui ne demande qu'à manger et sa majesté est tranquille, quand elle digère ». (*Mémoires de Rivarol*, p. 151.)

(1) Barni. *La morale dans la démocratie*.

(2) Michelet. *Op. cit.*, t. VII, p. 62.

coalisation de ceux qui veulent consommer sans produire, vivre sans travailler, occuper toutes les places, sans être en état de les remplir, envahir tous les honneurs sans les avoir mérités¹. » A la manière dont la politique est pratiquée aujourd'hui, quelle différence y a-t-il entre la démocratie et l'aristocratie ? La politique fait encore des « aristocrates », des privilégiés, qui veulent vivre sans travailler, occuper toutes les places, sans être en état de les remplir.

Avant 1789, les nobles croyaient avoir droit à des pensions et Fénelon lui-même s'affligeait, quand il les voyait languir dans l'antichambre de Versailles sans recevoir aucun bienfait. Aujourd'hui les politiciens croient avoir droit à des pensions, et les députés s'affligent quand ils voient leurs électeurs languir dans l'antichambre des ministres sans obtenir une pension sous la forme d'une sinécure. Aux États tenus à Paris en 1615, le tiers état suppliait le roi de retrancher les pensions qu'il payait à beaucoup de gentilshommes. Les contribuables pourraient encore faire la même demande pour une foule de pensions payées aux politiciens.

Les partis politiques ne savent pas pratiquer l'égalité devant la loi, l'admission de tous aux emplois. Il y a toujours une catégorie de citoyens placés hors la loi ou suspects. Avant 1789, c'étaient les protestants et les juifs ; pendant la Révolution, les nobles et les prêtres ; sous la Restauration, les libéraux ; à cette époque, ceux qui avaient des parchemins et des principes religieux étaient favorisés ; aujourd'hui, les privilèges sont renversés : ceux qui n'ont pas de parchemins et de principes religieux sont préférés.

(1) *Discours du général Foy*, t. II, p. 34.

La politique pousse souvent des incapables aux fonctions publiques, afin de s'en servir comme de dociles instruments ¹.

En faisant donner les fonctions publiques à des agents électoraux, la politique déconsidère l'administration. Les fonctions publiques, n'étant plus la récompense du travail et du mérite, perdent une grande partie de la considération dont elles devraient être entourées. Les fonctionnaires, placés sous la surveillance des hommes politiques, qui les font nommer, avancer ou révoquer, suivant leurs intérêts électoraux, n'ont plus l'autorité qu'ils auraient, s'ils étaient les représentants stables et indépendants du gouvernement.

C'est un grand malheur pour un pays que les fonctions publiques cessent d'être un signe de supériorité intellectuelle et morale, et que par suite elles soient moins considérées et recherchées. Pour contre-balancer l'influence de l'argent, qui grandit sans cesse, il faut que, à côté des carrières qui enrichissent, il y en ait d'autres qui donnent de la considération et soient recherchées par leur côté honorifique. Les deux grands mobiles des hommes sont : l'honneur et l'argent. Le désir de la considération est un frein à la passion des richesses ; mais si la considération, qui doit entourer les fonctions publiques vient à diminuer,

(1) C'est sur la recommandation de Robespierre que le maître d'école Buchot fut nommé ministre des affaires étrangères et que Henriot, ancien petit clerc, fut nommé général à Paris de toute la force armée ; c'étaient des instruments dociles entre les mains des Jacobins. — Ronsin fit nommer Rossignol général en chef, dans la pensée qu'il pourrait tout faire sous son ombre. « Vous avez tort, lui dit Rossignol lui-même, je ne suis pas f... pour commander une armée. » Il eut beau dire, il commanda. (Michelet. *Op. cit.*, t. VIII, p. 26.

c'est le sentiment même de l'honneur qui baisse dans le pays, c'est le pouvoir de l'argent qui augmente. Or, « jamais spectacle fut plus révoltant que l'aspect d'une cité, où la fortune donne la suprématie ¹ ».

En développant le favoritisme ², la politique crée des mœurs qui ne peuvent convenir à un peuple libre ; elle organise la mendicité ; elle favorise l'intrigue ; elle décourage le travail. Les citoyens qui sont toujours à l'affût d'un emploi, en quête d'une place, acquièrent du flair et de la souplesse, mais ils perdent leur dignité. L'extension abusive du fonctionnarisme rend, en outre, impossible la sincérité des élections. Les fonctionnaires sont si nombreux, et la pression qu'ils exercent est si forte, qu'elle empêche la volonté du pays de se manifester librement.

Lorsque la politique achète les suffrages et les paye en fonctions, comment le sens moral du pays ne serait-il pas altéré par le spectacle de ces trafics ? Les trafics électoraux apprennent au peuple à sacrifier l'intérêt général à l'intérêt personnel ou à l'intérêt local. Les électeurs font ce qu'ils voient faire ; ils ne songent plus à l'intérêt général et veulent avoir un député à leur service, pour s'occuper de leurs intérêts locaux, de leurs petites affaires, pour porter aux différents ministères leurs sollicitations, pour faire leurs commissions ; ce n'est pas un représentant du pays qu'ils nomment, c'est un commissionnaire ³.

(1) Cicéron. *La République*.

(2) Autrefois, avant 1789, l'État nommait à un très petit nombre d'emplois ; aujourd'hui, il nomme à un nombre considérable de places.

(3) Dans un procès récent, on a vu un mari malheureux et peu scrupuleux donner mandat à son député d'aller demander à son heureux rival le prix de son déshonneur.

Dans un discours qu'il prononça en 1846, M. Thiers, après avoir rappelé les misères des gouvernements absolus, signala les misères des gouvernements libres et la corruption morale, que les élections répandent dans le pays : « Le maître, dit-il, n'est pas en haut, il est en bas ; il faut flatter en bas... ; il faut poursuivre jusque dans les plus infimes régions ce travail de brigues déplorable ; de façon que la liberté, qui a pour but d'étendre la participation aux affaires publiques, n'étend souvent que la corruption, comme ces poisons qui, versés dans la masse du sang, portent la mort partout où ce liquide bienfaisant est destiné à porter la vie. » Le virus politique pénètre partout et vicie tous les organes du corps social. La recherche de la popularité corrompt en même temps les candidats et les électeurs ; on ne voit plus que des flatteurs. Les députés flattent les électeurs, les ministres flattent les députés. Le peuple, à force d'être flatté, perd le bon sens et veut l'impossible. Ces habitudes de flatterie se généralisent, et passant dans les mœurs, détruisent partout l'autorité ; les professeurs flattent les élèves, les parents flattent les enfants. Ceux qui devraient commander obéissent et ceux qui devraient obéir commandent. Où est l'autorité du pouvoir exécutif dans l'État ? qu'est devenue l'autorité des parents dans la famille ? Tous les pouvoirs sont déconsidérés. On s'étonne des progrès de l'anarchie, mais l'anarchie est partout ; elle est dans l'air, dans les idées, dans la littérature, dans la famille, dans l'administration, dans le gouvernement.

L'anarchie règne dans l'administration ; le sort des fonctionnaires ne dépend plus de leurs supérieurs hiérarchiques. Les départements, les communes sont dans un

hivée par
constituent à
tiale l'ac-
époques,
age. « Les
out empoi-
plences de
, suscités
l'vexer, la
l'humilia-
adusement ne
t toujours
et le plus
et la toute-
sisation so-
if est trop
suet avait
ous oppri-
e faut pas
e parlemen-
tre chose
oir exerce
gouverne
assemblée,
autorité a
annique.
dans l'ad-
des séna-
ans reviser

des procès criminels, proclamer l'innocence d'accusés reconnus coupables par le jury et faire peser des soupçons sur des innocents¹.

La corruption politique d'Athènes et de Rome fut une suite de la corruption morale, mais cette corruption morale, à son tour, fut accrue par les brigues des ambitieux politiques, qui avilirent le peuple pour le dominer et s'en faire un instrument.

Aujourd'hui aussi la corruption s'étend de la vie privée à la vie publique. Comment les mœurs électorales et les mœurs parlementaires seraient-elles bonnes, quand les mœurs générales sont mauvaises? Pourquoi les hommes politiques seraient-ils tous des modèles de désintéressement et d'austérité, lorsque la cupidité et le sensualisme sont les deux traits caractéristiques des mœurs contemporaines? En voyant tant d'écrivains trafiquer de leurs plumes², comment s'étonner que des hommes politiques trafiquent de leur influence et de leurs votes? Mais leurs malversations, à leur tour, pervertissent le sens moral du pays, qui en est témoin. Qui n'a entendu des électeurs pousser cette exclamation : « Je voudrais être ministre

(1) J'en cite un exemple à l'Appendice de ce volume.

(2) Un grand nombre de journaux ne sont que des entreprises de chantage. Nous venons de juger à la cour d'Aix un ancien secrétaire du Sultan, qui avait fondé un journal à Marseille uniquement pour menacer le Sultan de révélations scandaleuses, s'il n'achetait pas son silence. La cupidité, sous cette forme hideuse du chantage, prend une extension effrayante. Dans toutes les grandes villes, il y a plusieurs journaux qui ne vivent que de chantage. — La presse a encore altéré notre caractère national, en introduisant des habitudes d'injures grossières et de diffamation. — Enfin, et c'est là le côté le plus affligeant du rôle de la presse, des étrangers, en achetant des journaux importants, sont parvenus à diriger des groupes politiques, à se mêler de nos affaires et à dominer quelquefois le pouvoir. Comme les Romains de l'empire, « nous flattons les étrangers, nous les caressons ».

des finances pour vingt-quatre heures ! » Ils ne s'indignent pas de la conduite des ministres qui profitent de leur passage aux affaires pour s'enrichir ; ils leur portent envie et avouent qu'à leur place ils en feraient autant.

Les mauvaises mœurs politiques ont altéré notre caractère national, qui était droit, généreux, très sensible à l'honneur et indifférent à l'argent. Au commencement de ce siècle, Bentham écrivait : « Un Anglais ne saurait venir en France sans observer combien le sentiment de l'honneur et le mépris de l'argent descendent pour ainsi dire dans les conditions inférieures beaucoup plus en France qu'en Angleterre. » Aujourd'hui, ce qui descend des régions politiques dans les classes inférieures, ce n'est plus le sentiment de l'honneur et le mépris de l'argent. Le pays a été tellement démoralisé par les exemples de corruption politique, qu'il a eus sous les yeux, qu'il est médiocrement ému par les scandales, qui à d'autres époques l'auraient fait bondir d'indignation ¹.

Assurément, il ne faut pas se plaindre que le mépris public ne fasse plus de révolution ; nous en avons assez fait, et si l'indignation renversait encore les gouvernements, nous en changerions trop souvent. Mais l'indifférence pour l'improbité des hommes politiques est un grave symptôme. Il y a là un danger pour la liberté politique, qui vit surtout de moralité. La corruption mène au despotisme, la décomposition sociale prépare la dictature.

Quelque affligeant que soit le spectacle des mœurs parle-

(1) Le maire d'une commune rurale me disait dernièrement : « Je sais que notre député est un homme véreux, mais quand même il aurait été condamné à huit ans de travaux forcés, je voterais pour lui, parce qu'il me rend service. »

mentaires en France, en Italie¹, en Amérique et dans d'autres pays, il ne faut pas croire que la décadence est venue pour ces peuples, fatale, irrésistible. Dieu a fait les nations guérissables et la France plus guérissable que toute autre nation, à cause de la mobilité de son caractère. Si ses vertus sont fragiles, ses vices sont éphémères. Elle passe d'une passion à une autre avec une extrême rapidité. En 1789, elle prit feu pour la liberté ; quelques années après, elle s'en dégoûta et ne songea plus qu'aux plaisirs, puis elle les oublia et se passionna pour la gloire militaire. Aujourd'hui, elle a l'amour du luxe et du bien-être ; demain de plus nobles passions, l'amour des pauvres, l'esprit du sacrifice, le souci des réformes sociales la reprendront². L'Angleterre a traversé, comme nous, des époques de corruption politique et elle s'en est relevée.

Chez d'autres peuples, il est vrai, à Athènes et à Rome notamment, la corruption morale et politique a entraîné la perte de la liberté et de la grandeur nationale, et l'on trouve entre les mœurs de ces peuples et les nôtres des ressemblances qui effraient. Mais aussi que de différences, qui sont à notre avantage ! Que de forces morales, que de raison d'espérer, qui manquaient aux anciens Romains ! Nous avons une armée admirable de patriotisme et d'abnégation qui est profondément honnête et qui ne s'occupe pas de politique. L'armée romaine, au contraire, à l'époque de Sylla, de Pompée et de César, était corrompue par les

(1) D'après un criminaliste italien, G. Ferrero, la corruption politique serait encore plus grande en Italie qu'en France (*Panama et Panamino*).

(2) On a vu pendant les fêtes franco-russes, et pendant les fêtes qui ont lieu en l'honneur de Jeanne d'Arc, avec quelle vivacité les sentiments patriotiques et religieux se sont réveillés dans toutes les classes de la population.

ances; par
l'armée

es politi-
générale

ur la poli-
le peuple
et circo
e sangsue
toujours

la religion
de la répu-
té contem-
branlable
ritualistes
cultivés.
mprendre
ristianisme,
l'égalité et
de l'évan-
Des signes

le sagesse,
omme de se
x nations,
se mépri-
s morales,

ni étaler les plaies sociales. Mais on fait bien de porter sur elles le fer rouge de la justice; il aurait fallu le faire plus tôt et avec plus de décision, dans l'affaire de Panama, afin d'éviter la prescription et d'atteindre toutes les pourritures. La justice, comme le feu, purifie tout.

Il est juste, en outre, de ne pas juger uniquement une nation par le monde politique; elle vaut souvent mieux que lui. Ce n'est pas la vraie France qui a été représentée par les fanatiques de la Terreur, par les hommes corrompus du Directoire, par les courtisans de Napoléon, par les députés de la chambre introuvable, etc. Ce n'est qu'une faible minorité qui a pris part aux crimes et à la corruption des divers gouvernements. La masse a toujours été honnête, laborieuse, économe, amie de l'ordre et de la liberté; elle était moins fanatique, moins cruelle, moins corrompue moins servile, moins intolérante que les partis qui ont détenu le pouvoir. Il n'est pas entièrement vrai de dire qu'un peuple a toujours le gouvernement qu'il mérite. La politique de la terreur, la politique de la corruption, la politique de la dictature, la politique de l'intolérance religieuse, la politique de l'intolérance irreligieuse, ont été successivement imposées à la France, mais elles ne représentent pas ses véritables aspirations. Elle veut un gouvernement qui ne persécute personne, qui protège les droits de tous, qui assure la paix et maintienne toutes les libertés nécessaires, liberté politique, liberté religieuse, liberté d'enseignement, et qui remplace enfin l'esprit de parti par un large esprit national ¹. Elle veut aussi un gouvernement

(1) « Un gouvernement est méprisable, qui ne sait pas contenir son parti et se laisser mener par lui. » (Thiers. *La Monarchie de 1830.*)

qui gouverne, qui mette un terme aux vexations des tyrannies locales, aux délations des hommes politiques et à leur immixtion dans l'administration. Elle veut surtout la séparation de la politique et des affaires.

CONCLUSION

La politique s'est déshonorée par l'emploi de moyens coupables et l'adoption de maximes immorales. Elle a besoin de se réhabiliter en se moralisant. Après avoir pratiqué depuis si longtemps la ruse et le mensonge, l'intrigue et la violence, elle devrait, ne serait-ce qu'à titre de nouveauté, essayer un peu de la loyauté, de la tolérance et de la justice. Aujourd'hui plus que jamais on aime la nouveauté. Or, quoi de plus nouveau qu'une politique morale ? Peut-être finirait-on par reconnaître que dans la vie publique, comme dans la vie privée, la probité est la plus grande des forces et la suprême habileté.

Le machiavélisme ne doit pas seulement être détesté par les honnêtes gens, il doit encore être considéré comme funeste aux véritables intérêts des nations. Il n'y a pas de grande politique immorale. La fourberie et la violence peuvent faire obtenir des succès éphémères, mais ils n'assurent pas la grandeur et la prospérité d'un pays. Les succès de la politique immorale ne durent pas ; tôt ou tard les nations comme les individus, les hommes politiques, comme les simples particuliers, sont punis du mal ou récompensés du bien qu'ils font. Le crime politique est plus souvent puni qu'on ne le croit. Ceux qui font périr leurs adversaires par le poison ou l'échafaud subissent souvent le même sort ; ceux qui exilent sont à leur tour exilés.

Il y a plus d'immoralité que de profondeur dans le machiavélisme. La politique tortueuse et violente n'était pas celle de Saint-Louis, de L'Hospital, d'Henri IV, de Sully, de Turgot, de Franklin, de Washington. Leur exemple prouve qu'on peut être un grand roi, un grand ministre, un grand citoyen et un honnête homme. De puissants génies, au contraire, ont perdu les peuples qu'ils gouvernaient, parce qu'ils ont méprisé la justice et n'ont écouté que les calculs de la politique machiavélique. Napoléon I^{er}, qui ne s'inspirait que de la raison d'État, a fini par perdre la raison, en faisant la guerre d'Espagne et la campagne de Russie. Danton et Robespierre, qui ne manquaient pas de talent, ont perdu la république, en voulant la sauver par la terreur. La liberté ne s'impose pas par la guillotine ; la fraternité ne s'établit pas par l'extermination de ses adversaires ; le règne de la justice et de l'égalité ne se fonde pas par le massacre populaire et le massacre judiciaire.

Les disciples de Machiavel disent que la politique doit, s'il le faut, commettre des violences et même des crimes, pour sauver le peuple, mais ce qu'ils appellent le salut du peuple n'est souvent que le salut de leur domination. Les auteurs du 18 Fructidor qui firent ce coup d'État sous prétexte de sauver la république, ne violèrent les lois que pour échapper à un danger personnel et, loin de sauver la république en faisant appel à un général, ils créèrent un précédent pour le 18 Brumaire. Le salut public est un prétexte pour toutes les violences et toutes les iniquités. En outre, lorsqu'un crime politique est commis réellement pour le salut du peuple, rien ne prouve que ce crime est nécessaire et que le peuple ne peut pas être sauvé par d'autres moyens.

Le salut du peuple est plutôt dans le respect du droit que dans sa violation. Un peuple qui fait son devoir peut attendre avec confiance l'avenir ; s'il souffre momentanément pour la justice, il est bien rare que le jour de la réparation n'arrive pas, car pour les nations, comme pour les individus, ce sont les vertus qui les élèvent et ce sont les vices qui les abaissent.

La politique machiavélique n'est pas la grande politique ; il ne faut pas un grand génie pour la pratiquer. Il est plus facile de gouverner avec des expédients qu'avec des principes. Au surplus, cette politique n'a plus de raison d'être dans les sociétés modernes. On comprend, en effet, que le prince de Machiavel, c'est-à-dire un souverain absolu, ait intérêt à semer la division parmi ses sujets, afin de les dominer ; mais la maxime *diviser pour régner* ne peut convenir à un gouvernement libre qui s'appuie sur l'opinion, et qui a intérêt à unir les citoyens et non à les diviser. La terreur peut être un instrument de gouvernement pour un dictateur populaire ou militaire, mais elle est également sans application dans un gouvernement d'opinion. Dès lors, au lieu de dire comme dans l'ancienne politique : de la fourberie, encore de la fourberie, toujours de la fourberie ; de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, la politique moderne doit dire : de la droiture, encore de la droiture et toujours de la droiture ; de la justice, encore de la justice et toujours de la justice.

La dissimulation diplomatique devient plus difficile avec la publicité des débats parlementaires. Cette publicité, qui a des inconvénients, a l'avantage de profiter à la morale. Un ministère ne peut pas avouer à la tribune des projets injustes. En outre, à mesure que l'opinion publique

s'éclaire et devient prépondérante, elle remplace par son bon sens les finesses des diplomates. La politique tortueuse n'est pas toujours la plus habile. Henri IV ne l'a pas pratiquée¹. Un diplomate qui a l'habitude de mentir n'inspire plus de confiance et perd aussitôt la plus grande partie de son autorité.

La politique de l'immoralité est une vieillerie indigne de la société moderne ; elle suppose le mépris de l'humanité et un antagonisme qui ne doit plus exister entre les gouvernants et les gouvernés. La politique des peuples libres ne doit pas ressembler à la politique des rois absolus ; elle est fondée sur le respect du droit.

Quoi qu'en disent les sceptiques, la fourberie et la violence ne sont pas des nécessités politiques ; la politique peut se perfectionner, à mesure que la société s'éclaire ; la corruption n'est point un moyen de gouvernement indispensable, la liberté peut exister sans la licence. Il est permis d'espérer un état de choses où l'administration sera impartiale, la législation équitable, où les élections seront sincères, le travail et le mérite récompensés. La bonne foi dans les engagements financiers est mieux observée aujourd'hui par les gouvernements européens qu'autrefois ; ils ont compris qu'ils avaient intérêt à ne pas altérer les monnaies, à ne pas faire banqueroute, parce que la confiance publique dans leur crédit est pour eux la plus grande des forces. Pourquoi ne comprendraient-ils pas qu'ils doivent avoir pour la liberté et la vie humaine le même respect que pour la dette publique ?

(1) Alors qu'il n'était encore que roi de Navarre, il disait avec une juste fierté dans une proclamation : « Qui peut dire au roi de Navarre qu'il ait jamais manqué à sa parole ? »

que qu'il
 locale et plus
 des souve-
 tribunal de
 e de leur
 emploi des

aintien de
 lle a aussi
 lement les
 es idées et
 as la poli-
 e que des
 philosophie
 e politique
 la voie du
 appliquée

ont formé
 ues préfé-
 politique
 du scepti-
 nos mœurs
 Un peuple
 gent, pas-
 berté poli-
 evient pas
 principes,
 t de caract-
 ns qu'il a
 abies, mais

aussi de l'affaiblissement des croyances spiritualistes.

« Quand une république est corrompue, dit Montesquieu, on ne peut remédier à aucun des maux qui naissent qu'en ôtant la corruption et en rappelant les principes ; toute autre correction est ou inutile ou un nouveau mal ¹. »

La suppression du régime parlementaire ne serait pas un remède, l'établissement d'une dictature serait un nouveau mal et un plus grand mal. Le vrai remède est dans le retour aux principes. Comme la vie humaine, la politique doit être spiritualisée, si elle ne veut pas tomber dans la boue et y rester. Un changement de personnel politique serait insuffisant s'il n'était pas accompagné d'une réforme morale. En effet, si le personnel nouveau avait la même absence de principes que l'ancien, on n'aurait fait que remplacer des vaches grasses par des vaches maigres, qui, elles aussi, voudraient s'engraisser. Entre des sceptiques gras et des sceptiques maigres la différence n'est pas grande ; s'il y en a une, elle est plutôt en faveur des premiers. En effet, des sceptiques repus sont moins dangereux que des sceptiques affamés ², parce qu'on pourrait espérer qu'ayant fait leurs affaires, ils feraient enfin celles du pays. C'est ce que, d'après Saint-Simon, disait cyniquement le surintendant Maisons, lorsqu'on lui enleva les finances : « Ils ont tort, s'écria-t-il, car j'ai fait mes affaires, et j'allais faire les leurs. »

(1) *Esprit des lois*, l. VIII, ch. XII.

(2) « Le renard d'Æsopé, dit Plutarque, ne voulait pas que le hérisson lui chassât les mouches, ne luy ostast ses tiques qui le mangeaient ; car, si tu ostes, dit-il, ceux qui sont déjà saouls, il en viendra d'autres qui seront affamés. » (*Si l'homme d'âge se doit encore entreprendre et mêler des affaires publiques.*) — La Fontaine a imité la fable d'Æsopé, l. XII, F. XIII. *Le renard, les mouches et le hérisson.*

Le retour aux principes et aux croyances morales, la substitution des idées aux appétits, est donc le vrai remède contre la hideuse corruption politique. Il n'y a que les grandes passions qui puissent chasser les petites. Tant qu'on ne réveille pas dans un pays les nobles sentiments, l'amour de la patrie et de la liberté, les croyances qui purifient, l'atmosphère parlementaire reste viciée.

Assurément, il ne suffit pas d'avoir les mains nettes pour exercer le pouvoir, il faut avoir l'esprit net, du tact et de l'expérience. Mais le talent sans moralité ne suffit pas. L'esprit seul ne préserve pas des défaillances.

On ne confie pas la garde de ses filles ou de sa fortune à un homme d'esprit débauché et dissipateur. Pourquoi confier la garde du pays et de la fortune publique à des hommes de plaisir, qui deviennent facilement des hommes d'argent? Lorsqu'un homme d'argent et de plaisir se dit l'ami du peuple, qui peut croire à sa sincérité? L'amour ne se prouve pas par des paroles, mais par des actes. Ce n'est pas d'après des professions de foi et des discours humanitaires qu'on peut juger des véritables sentiments des hommes politiques, c'est par leur caractère et leur conduite habituelle.

La probité d'un chef de gouvernement ne lui impose pas seulement d'être intègre, elle lui commande aussi de choisir des ministres intègres. « Voulons-nous passer pour intègres, dit Cicéron, non seulement nous devons montrer notre probité, mais en exiger dans ceux qui nous entourent¹. »

Les hommes d'État éviteraient beaucoup de fautes

(1) 2^e Act. c. *Verrès*, l. II, § 10

politiques, s'ils respectaient davantage la justice ; leurs fautes politiques sont souvent des fautes morales ; à mesure qu'ils s'écartent du droit, ils s'éloignent du bon sens, de l'habileté ; ils s'abandonnent à des passions qui obscurcissent leur intelligence. Les idées justes, les sages résolutions sont inspirées par une conscience droite, dont la droiture se communique à l'esprit. Pour avoir du bon sens, il suffit de rester honnête.

En revenant à la morale, la politique retrouverait le bon sens qu'elle a perdu et se guérirait aussi de deux graves maladies, qui s'appellent la folie socialiste et la folie anarchique et qui sont produites par le débordement des sophismes et le déchainement des mauvaises passions, Aujourd'hui, nous manquons de raison ; les cerveaux semblent détraqués ; le bon sens, cette qualité qui était autrefois éminemment française, est altérée par une nuée de sophismes philosophiques, économiques et politiques, qui nous viennent de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre de l'Orient et même de l'Inde. Le bon sens n'est plus la règle de nos pensées et de nos actions, depuis que nous adoptons le pessimisme et le socialisme allemands, l'évolutionnisme anglais, le scepticisme italien, le nihilisme russe et le bouddhisme asiatique. Redevenons Français et chrétiens, revenons à l'école du bon sens et de la morale.

Le mal dont souffre la société contemporaine est plutôt un mal moral qu'un mal politique et économique. Sans doute, il est utile de perfectionner les institutions et de réformer les abus, mais combien il est plus nécessaire de réformer les mœurs et de redresser les esprits par des idées saines et des croyances morales ! Si l'on veut sauver la société de la corruption qui l'a envahie et de la barbarie

révolutionnaire qui la menace, c'est le spiritualisme qu'il faut rétablir dans les âmes et dans la politique ; lui seul peut les arracher à la cupidité et à la haine.

Il faut rétablir dans l'esprit public et dans l'éducation de la jeunesse le sentiment du devoir et de la responsabilité personnelle. Il est nécessaire de combattre les sophismes qui conduisent à l'absorption de l'individu dans l'État et veulent faire de chaque citoyen un ressort d'une colossale machine, produisant la richesse et la distribuant selon les besoins. Le véritable remède à la crise que nous traversons est dans le retour à la vieille morale qui enseigne que les ouvriers comme les patrons sont faits pour le devoir, le travail et la responsabilité. Avec quelle autre doctrine, enseignerait-on aux riches l'esprit de sacrifice, l'abandon volontaire du superflu, et aux pauvres l'obligation de l'effort personnel, le mérite de la patience et le respect du droit?

Ce n'est pas en favorisant l'athéisme et le matérialisme, qu'un gouvernement obtient l'amélioration des mœurs, l'apaisement des passions et le soulagement de la misère. La saine politique ne fait pas la guerre à la religion. En ne se plaçant qu'au point de vue utilitaire, rien n'est comparable à l'aveuglement et à la méchanceté des fanatiques incrédules, qui veulent enlever aux autres des croyances qui consolent. Un gouvernement sensé permet à tous les citoyens de penser ce qu'ils veulent ; il doit favoriser tout ce qui contribue à l'apaisement, à la moralité des citoyens. Or, qui peut nier que la moralité est soutenue par le sentiment religieux ? Plus un État compte de citoyens religieux, moins il compte de perturbateurs, de socialistes et d'anarchistes. A une époque de scepticisme, de matéria-

lisme, de positivisme, d'évolutionnisme, de nihilisme, qui peut songer à nier les services immenses que rend le christianisme en enseignant la dignité de la nature humaine, le caractère obligatoire du devoir et en opposant le culte de l'idéal au culte du veau d'or ? Dans une société où on n'entend plus parler que de la lutte pour la vie, du droit du plus fort, de l'élimination des faibles, de l'abjection de la pauvreté, de la toute-puissance de la richesse, la religion enseigne le dévouement, le respect et l'amour du pauvre, la responsabilité devant Dieu et devant la conscience. A une époque où le socialisme de plus en plus menaçant demande l'omnipotence de l'État, le christianisme fait encore une œuvre utile, en revendiquant les droits de la personne humaine, les droits de la conscience et en posant des limites à l'action de l'État. Si les croyances spiritualistes ne reprenaient pas leur empire dans les esprits, il faudrait trembler pour l'avenir de la société, car « il vient un jour où les vérités bafouées s'affirment par des coups de tonnerre ¹ ».

Dans leurs rapports entre elles, les nations ont aussi le plus grand intérêt à ne pas séparer la politique de la morale. La vraie politique, non moins que la morale, leur commande la justice et la bienveillance, qui peuvent seules conserver la paix et avec elle tous les biens qui en résultent. C'est une politique criminelle et maladroite qui persuade aux peuples qu'ils doivent se jalouser, se haïr et se nuire, que l'intérêt doit être la seule règle de leur conduite et que la force seule doit résoudre les difficultés qui s'élèvent entre eux. Les hommes d'État qui conseillent cette poli-

(1) E. Augier. *La contagion*, acte IV, scène IV.

tique étroite et égoïste, jalouse et haineuse, ont la vue courte, ils ne voient que les intérêts présents qui divisent, mais ils oublient les intérêts qui sont communs et solidaires et surtout les conséquences funestes de l'antagonisme et de la guerre; ils ne songent pas aux bienfaits de la paix et aux horreurs de la guerre.

A la politique de jalousie et d'ambition qui divise les peuples, combien serait préférable une politique de justice, de bienveillance et de modération qui les rapprocherait! Combien ils seraient plus heureux, s'ils mettaient un terme à la politique de représailles et de domination! A quel degré de prospérité l'Europe serait parvenue, si, réalisant le projet d'Henri IV, elle appliquait à la politique les règles du bon sens et de la morale chrétienne! La face du monde serait changée, si les nations, se considérant comme les membres d'une même famille renonçaient à la politique de la fourberie et de la violence. La politique des peuples chrétiens est encore païenne; il faut la rendre chrétienne, pour donner la paix au monde.

Entraîné par son enthousiasme un peu excessif pour la gloire militaire, M. Thiers a dit: « A quoi seraient bonnes les forces des nations sinon à essayer de dominer les unes sur les autres? » Il me semble, cependant, que les forces des nations pourraient être plus utilement employées qu'à des rêves de domination, qui coûtent tant d'argent et tant de sang, et qui aboutissent ensuite à des échecs et à des catastrophes. Toutes les fois qu'une nation a voulu dominer les autres, elle a fait verser des torrents de sang, sans profit pour elle-même. Tous ceux qui ont rêvé la domination ont échoué. Pour établir leur suprématie, Charles-Quint et Napoléon I^{er} ont fait mourir des millions

d'hommes, et ils n'ont pu atteindre leur but ; le premier est mort dans un couvent, et le second sur le rocher de Sainte-Hélène ; l'Espagne et la France ont été ruinées par leur politique ambitieuse. A combien de conquérants ne peut-on pas appliquer ces paroles de la Bible : « Le marteau qui a brisé les nations de l'univers a été brisé lui-même. »

La politique d'équilibre vaut mieux que la politique de conquête¹. Les Empires trop étendus ne peuvent pas durer, tôt ou tard ils succombent sous la coalition des autres peuples. Toute domination d'une nation sur les autres est un danger pour la liberté générale, car un peuple trop puissant, comme un souverain trop puissant, se maintient difficilement dans les bornes d'une sage modération. Si le désir de la domination est un bon ressort politique, pourquoi ne pas donner comme objectif à l'activité des peuples la domination morale par les sciences, les lettres et les institutions ?

Les sceptiques sourient volontiers, quand ils entendent les moralistes espérer la fin des guerres internationales et le remplacement de la force par l'arbitrage. Cependant, lord Salisbury, qui avait d'abord traité cet espoir de chimère, le croit aujourd'hui réalisable : « La civilisation, dit-il, a substitué les décisions des tribunaux aux duels entre particuliers et aux luttes entre seigneurs. Les guerres internationales sont de même appelées à disparaître devant les conseils d'arbitrage d'une civilisation plus avancée². » Les Etats-Unis et la Suisse ont pris en

(1) « Je me suis constamment montré l'ennemi des conquêtes ; je ne voulais pas même, dans notre plus grande prospérité militaire, qu'on fût jusqu'à la limite du Rhin ». (*Exposé de la conduite politique de M. Carnot*, p. 50.)

(2) Discours prononcé à Hastings le 18 mai 1892. J'emprunte cette

nal arbitral
 entre eux,
 la France a
 une publique de
 dix-sept répu-
 blicains de Washington,
 ont.
 On verra de plus
 la utilisation, et
 l'existence entre
 les États de guerre,
 l'absence de des-
 tination de la paix,
 les États ont été épouvantés
 par la guerre faite avec
 l'absence de force de
 la paix. On
 a vu déjà civilisée,
 pendant une
 période de cinquante ans.
 Henri IV, qui
 pouvait substi-
 tuer une confédération
 à la conception, avait
 vu que la première
 était, par lequel
 une famille,
 parlait ainsi que
 on ne peut pas penser sur la
 le commun des
 la santé, moitié
 que, quelle que
 suite d'années,
 on objecte toutes
 la finance et le
 des d'ultés.

tendance à se laisser griser par le succès, les historiens et les moralistes devraient unir leurs efforts pour combattre ces entraînements. Trop souvent les historiens, admirateurs habituels du succès, oublient en faisant les récits des guerres d'en rechercher la moralité et l'utilité; ils exaltent presque toujours les vainqueurs, et corrompent ainsi l'opinion publique en l'habituant à se laisser éblouir par le succès. Ils devraient garder un peu de l'admiration, qu'il prodiguent aux conquérants, pour les hommes justes qui ont eu l'amour de l'humanité et le respect de la vie humaine.

Quant aux moralistes, il faut qu'ils ne cessent de combattre les sophismes de la politique immorale, en disant : la raison d'État est la négation de la raison; on ne gouverne pas pour diviser, mais pour unir; la petite morale ne tue pas la grande, parce qu'il n'y a pas deux morales; le salut public n'est que dans la justice; la fin ne justifie pas les moyens, les mauvais moyens font manquer la fin; le droit prime la force; la loi suprême c'est la justice; la raison du plus fort n'est pas la meilleure, c'est la raison des loups et non celle des hommes.

Science sans conscience, disait Rabelais, est la ruine de l'âme. Politique sans morale est la ruine de la société.

APPENDICE

Nous avons jugé dernièrement à la cour d'Aix plusieurs affaires correctionnelles, qui montrent l'effroyable danger que fait courir aux honnêtes gens l'immixtion des hommes politiques dans les procès criminels. Le 14 septembre 1883, une petite fille de Saint-Cyr (Var) fut violée, tuée et jetée à la mer. Le nommé Benjamin Reynier fut déclaré coupable de ce double crime par la cour d'assises du Var et condamné aux travaux forcés à perpétuité. Quelques années après, le père du condamné demanda la revision du procès et prétendit que les crimes dont son fils avait été reconnu coupable avaient été commis par l'abbé Th. et M. G., ancien adjoint au maire de Saint-Cyr, sous le 16 mai. Plusieurs enquêtes judiciaires établirent l'inanité absolue de la monstrueuse accusation portée contre ces deux honorables personnes. Reynier père persista cependant dans ses accusations et fit fabriquer de fausses pièces pour perdre ceux qu'il accusait. Il adressa une pétition au président de la Chambre des députés et la fit remettre par le rédacteur en chef d'un journal radical. Il fit, en outre, publier dans ce journal la pétition et les fausses pièces, qu'il avait fait

fabriquer. Le journaliste radical, sans connaître un mot de l'affaire, fit dans des articles à effet la critique de l'instruction judiciaire, annonça qu'une nouvelle erreur judiciaire venait d'être commise, et de son autorité privée renversant les décisions de la justice, proclama l'innocence du forçat et la culpabilité de l'abbé et de l'adjoint. Plusieurs journaux de la Provence reproduisirent avec empressement les abominables calomnies de leur confrère de Paris et leur donnèrent ainsi un retentissement considérable. Alors, pour surexciter davantage l'opinion publique contre les deux innocents faussement accusés, un député et un ancien député (qui depuis a été réélu) vinrent donner à Saint-Cyr une réunion publique, où, sans l'ombre d'une preuve, ils désignèrent à l'indignation publique, comme coupables de viol et de meurtre, l'abbé Th. et l'adjoint G.

Les manœuvres les plus odieuses furent employées pour réhabiliter le forçat et perdre ces deux honnêtes hommes. Plusieurs autres députés de la Provence et de Paris firent des démarches en faveur du condamné auprès du garde des sceaux. Le magistrat qui avait présidé les assises fut injurié, outragé dans les journaux et menacé dans des lettres anonymes. Pendant plusieurs années, l'abbé Th. et l'adjoint G. furent désignés à l'opinion publique comme les assassins de la petite fille violée. L'abbé n'osa pas porter plainte contre ses calomniateurs, mais l'adjoint se décida enfin à saisir la justice.

Lorsque M. G. cita devant le tribunal correctionnel de Toulon ses diffamateurs, les journalistes, l'ancien député et Reynier père, celui-ci demanda le sursis de l'affaire, conformément à l'article 33 de la loi sur la presse, et l'ouverture d'une information contre le plaignant. M. G. fut encore

obligé de subir l'ennui considérable d'une instruction judiciaire, pour établir sa complète innocence. Cette instruction fit éclater de nouveau sa parfaite honorabilité et établit la fausseté des documents produits contre lui. Les diffamateurs furent condamnés. Mais peut-on imaginer un supplice plus atroce que celui qu'ont subi pendant plusieurs années l'abbé Th. et l'adjoint G., accusés publiquement de viol et d'assassinat par des hommes politiques ?

Cette affaire n'est pas la seule où l'on constate la déplorable immixtion des hommes politiques dans l'administration de la justice. Je pourrais en citer d'autres analogues, qui sont à ma connaissance personnelle. Un pays où de pareils faits se produisent, « ce n'est pas un royaume, c'est un vrai brigandage, c'est un vrai coupe-gorge, c'est une pure et manifeste tyrannie¹ ». Cette tyrannie des politiciens est un véritable danger pour la liberté politique, car pour se délivrer de leurs vexations², le pays peut être tenté de se donner un maître qui les supprime. L'histoire montre par de nombreux exemples que l'anarchie conduit toujours au despotisme.

(1) Le chancelier de l'Hospital.

(2) Je connais un arrondissement, où le député donnait aux fonctionnaires la liste des visites qu'ils devaient faire et la liste des fournisseurs qu'ils devaient choisir.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.	1
CHAPITRE PREMIER. — Le machiavélisme	1
CHAPITRE II. — L'assassinat politique.	23
Le tyrannicide	29
CHAPITRE III. — L'anarchie.	40
CHAPITRE IV. — Les haines politiques.	87
CHAPITRE V. — L'hypocrisie politique.	110
CHAPITRE VI. — Les spoliations politiques.	145
CHAPITRE VII. — La corruption des hommes politiques.	174
La corruption politique à Rome	174
La corruption politique à Athènes	179
La corruption politique en Angleterre	182
La corruption politique en France	190
Les causes de la corruption politique	210
CHAPITRE VIII. — La corruption électorale.	221
CHAPITRE IX. — La corruption des lois et de la justice par la politique.	239
Corruption de la justice par la politique.	252
CHAPITRE X. — La corruption des mœurs publiques par la politique.	267
Conclusion	291
APPENDICE.	305

E. K. J.
129

Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

OUVRAGES SUR LA CRIMINALITÉ

LE CRIME ET LA PEINE

Par Louis PROAL

Conseiller à la Cour d'appel d'Aix

Un volume, in-8°, 2^e édition. 10 francs

(Ouvrage couronné par l'Institut)

Cet ouvrage est le développement d'un Mémoire couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Voici les termes dans lesquels le rapporteur, M. Martha, appréciait ce travail : « Ce Mémoire bien ordonné, nettement écrit, est partout d'un sentiment élevé... Une conviction morale très ferme, le sens pratique, l'observation personnelle contrôlant les théories, toutes ces qualités donnent du crédit à cette intéressante étude à laquelle on pourrait demander plus d'éclat, non plus de justesse. »

Il est divisé en deux parties : *le Crime, la Peine.*

Dans la première partie sont traités les sujets suivants : Le crime et l'atavisme. — Le crime et l'hérédité. — Le crime et l'anomalie morale. — Le crime et la folie. — Le crime et la dégénérescence. — Le crime et le tempérament, le sexe, la race. — Le crime, le climat et la nourriture. — Le crime et l'ignorance. — Le crime et la misère. — Le crime et l'imitation. — Le crime dans les villes et les campagnes. — Le crime et les professions. — Le crime et les devoirs de la société. — Le crime et les passions. — Le crime, le paradoxe et la politique. — Le crime et le libre arbitre.

Dans la deuxième partie, l'auteur examinant les théories de MM. Littré, H. Spencer, Stuart Mill, Guyau, Fouillée, Lombroso, Garofalo, Tarde, Lévy-Bruhl, etc., etc., étudie l'origine de la justice pénale, — les conditions de la responsabilité morale et de la responsabilité légale, la passion, la folie, l'ivresse, le somnambulisme, l'hypnotisme devant la loi pénale, — les règles de l'expertise médico-légale, — les réformes proposées par l'anthropologie criminelle, — les conséquences de l'utilitarisme en droit pénal, — la théorie de la réparation. L'ouvrage se termine par une étude sur les fondements de la justice pénale et par une conclusion sur la conciliation de l'Hérédité et de la Liberté, de la Responsabilité personnelle et de la Solidarité sociale.

G. TARDE

LA CRIMINALITÉ COMPARÉE

LES TRANSFORMATIONS DU DROIT

Un vol. in-12, 3^e édit. 2 fr. 50

Un vol. in-12, 2^e édit. 2 fr. 50

PHILOSOPHIE DU DROIT PÉNAL

Par Ad. FRANCK

Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France

Un volume in-12, 4^e édition 2 fr. 50

LE DROIT DE PUNIR

Par I. MAUS

Un vol. in-18, 2^e édit. 2 fr. 50

DÉGÉNÉRESCENCE ET CRIMINALITÉ

Par le D^r Ch. FÉRÉ

Un vol. in-18. . . 2 fr. 50

FÉLIX ALCAN éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

SUITE DES OUVRAGES SUR LA CRIMINALITÉ

LA CONTAGION DU MEURTRE

Par le Docteur Paul AUBRY

Un volume in-8°, 2^e édition. 5 francs.

LA CRIMINOLOGIE

ÉTUDE SUR LA NATURE DU CRIME ET LA THÉORIE DE LA PÉNALITÉ

Par R. GAROFALO

Agrégé de l'Université de Naples, Conseiller d'appel.

Un volume in-8°, 3^e édition, entièrement refondue 7 fr. 50

L'HOMME CRIMINEL

CRIMINEL-NÉ, FOU-MORAL, ÉPILEPTIQUE

ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE ET MÉDICO-LÉGALE

Par Cesare LOMBROSO

Professeur de psychiatrie et de médecine légale à l'Université de Turin.

Un volume in-8°, avec préface de M. le docteur *Letourneau*. 10 fr.
Atlas de 40 pl. et photographies, se vendant séparément. 12 fr.

DU MÊME AUTEUR :

L'anthropologie criminelle et ses récents progrès, 1 volume in-12,
2^e édition. 2 fr. 50

Nouvelles observations de psychiatrie et d'anthropologie crimi-
nelle, 1 volume in-12 2 fr. 50

Les applications de l'anthropologie criminelle, 1 vol. in-12 2 fr. 50

LE CRIME ET LA FOLIE

Par H. MAUDSLEY

Professeur de médecine légale à University-College de Londres.

Un volume in-8°, 6^e édition, cartonné à l'anglaise. . . . 6 francs.

LA FOULE CRIMINELLE

Par S. SIGHELE

Un volume in-12. 2 fr. 50

LE CRIME POLITIQUE

ET LES RÉVOLUTIONS

Par Cesare LOMBROSO et R. LASCHI

2 volumes in-8°. 15 francs.

Envoi franco contre mandat-poste ou valeur sur Paris.

ET C^o

E

Index

Pages.

IL-	44
DI-	15
DES	15
DES	16
DES	16
DES	17
BOOLE	17
PSYCHI-	17
IN-	18
IN-	18
PROU-	21
COLLEC-	24
LE	31

libraires

de la rue de la Harpe,
Paris.

Les titres précédés d'un *astérisque* sont recommandés par le Ministère de l'Instruction publique pour les Bibliothèques des élèves et des professeurs et pour les distributions de prix des lycées et collèges.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Volumes in-12, brochés, à 2 fr. 50.

Cartonnés toile, 3 francs. — En demi-reliure, plats papier, 4 francs.

(Quelques-uns de ces volumes sont épuisés, et il n'en reste que peu d'exemplaires imprimés sur papier vélin; ces volumes sont annoncés au prix de 5 francs.)

- ALAUZ, professeur à la Faculté des lettres d'Alger. Philosophie de M. Cousin.
ARRÉAT (L.). La Morale dans le drame, l'épée et le roman. 3^e édition.
AUBER (Ed.). Philosophie de la médecine.
BALLET (G.), professeur agrégé à la Faculté de médecine. Le Langage intérieur et les diverses formes de l'aphasie, avec figures dans le texte. 2^e édit.
BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE, de l'Institut. * De la Métaphysique.
BEAUSSIRE, de l'Institut. * Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française.
BERSOT (Ernest), de l'Institut. * Libre philosophie.
BERTAULD, sénateur. * L'Ordre social et l'Ordre moral.
— De la Philosophie sociale.
BERTRAND (A.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon. La Psychologie de l'effort et les doctrines contemporaines. 1889.
BINET (A.). La Psychologie du raisonnement, expériences par l'hypnotisme.
BRIDEL (Louis), professeur à la Faculté de droit de Genève. Le Droit des Femmes et le Mariage. 1894
BOST. Le Protestantisme libéral. Papier vélin. 5 fr.
BOUTMY (E.), de l'Institut. Philosophie de l'architecture en Grèce.
CARUS (P.). Le Problème de la conscience du moi, traduit de l'anglais par M. A. Monod, avec gravures.
CHALLEMEL-LACOUR. * La Philosophie individualiste, étude sur G. de Humboldt. 5 fr.
COIGNET (M^{me}). La Morale indépendante. 5 fr.
CONTA (B.). * Les Fondements de la métaphysique, trad. du roumain par D. TESCANU.
COQUEREL FILS (Ath.). Transformations historiques du christianisme. Papier vélin. 5 fr.
— Histoire du Credo. Papier vélin. 5 fr.
— La Conscience et la Foi.
COSTE (Ad.). Les Conditions sociales du bonheur et de la force.
DELBŒUF (J.), prof. à l'Université de Liège. La Matière brute et la Matière vivante.
ESPINAS (A.), doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux. * La Philosophie expérimentale en Italie.
FAIVRE (E.), professeur à la Faculté des sciences de Lyon. De la Variabilité des espèces.
FÉRÉ (Ch.). Sensation et Mouvement. Étude de psycho-mécanique, avec figures.
— Dégénérescence et Criminalité, avec figures.
FONSEGRIVE, professeur au lycée Buffon. La Causalité efficiente. 1893. 5 fr.
FONTANES. Le Christianisme moderne. Papier vélin.
FONVIELLE (W. de). L'Astronomie moderne.
FRANCK (Ad.), de l'Institut. * Philosophie du droit pénal. 4^e édit.
— Des Rapports de la Religion et de l'État. 3^e édit.
— La Philosophie mystique en France au XVIII^e siècle.
GAUCKLER. Le Beau et son histoire.
GREEF (De). Les Lois sociologiques. 1893.
GUYAU. * La Genèse de l'idée de temps. 1890.
HARTMANN (E. de). La Religion de l'avenir. 2^e édit.
— Le Darwinisme, ce qu'il y a de vrai et de faux dans cette doctrine. 3^e édit.
HERBERT SPENCER. * Classification des sciences. 4^e édit.
— L'Individu contre l'État. 3^e édit.
JANET (Paul), de l'Institut. * Le Matérialisme contemporain. 5^e édit.
— * Philosophie de la Révolution française. 5^e édit.
— * Saint-Simon et le Saint-Simonisme.

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-12,
à 2 fr. 50 le volume.

- JANET (Paul), de l'Institut. **Les Origines du socialisme contemporain**. 2^e édit. 1892.
— **La Philosophie de Lamennais**.
LAUGEL (Auguste). * **L'Optique et les Arts**.
— * **Les Problèmes de la nature**.
— * **Les Problèmes de la vie**.
— * **Les Problèmes de l'âme**.
— * **La Voix, l'Oreille et la Musique**. Papier vélin 5 fr.
LEBLAIS. **Matérialisme et Spiritualisme**. Papier vélin. 5 fr.
LEMOINE (Albert). * **Le Vitalisme et l'Animisme**.
LEOPARDI. **Opuscules et Pensées**, traduit de l'italien par M. Aug. Dapples.
LEVALLOIS (Jules). **Déisme et Christianisme**.
LEVÊQUE (Charles), de l'Institut. * **Le Spiritualisme dans l'art**.
— * **La Science de l'invisible**.
LÉVY (Antoine). **Morceaux choisis des philosophes allemands**.
LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur. * **Les Logiciens anglais contemporains**. 3^e édit.
— **Des définitions géométriques et des définitions empiriques**. 2^e édit.
LOMBROSO. **L'Anthropologie criminelle et ses récents progrès**. 2^e édit. 1891.
— **Nouvelles recherches d'anthropologie criminelle et de psychiatrie**. 1892.
— **Les Applications de l'anthropologie criminelle**. 1892.
LUBBOCK (Sir John). * **Le Bonheur de vivre**. 2 volumes. 1891-1892.
LYON (Georges), maître de conférences à l'École normale. * **La Philosophie de Hobbes**. 1893.
MARIANO. **La Philosophie contemporaine en Italie**.
MARION, professeur à la Sorbonne. * **J. Locke, sa vie, son œuvre**. 2^e édit.
MAUS (I.), avocat à la Cour d'appel de Bruxelles. **De la Justice pénale**.
MOSSO. **La Peur**. Étude psycho-physiologique (avec figures).
PAULHAN (Fr.). **Les Phénomènes affectifs et les lois de leur apparition**.
— * **Joseph de Maistre et sa philosophie**. 1893.
PIOGER (D^r Julien). **Le Monde physique**, essai de conception expérimentale. 1893.
QUEYRAT (Fr.), professeur de l'Université. * **L'imagination et ses variétés chez l'enfant**. 1893.
RÉMUSAT (Charles de), de l'Académie française. * **Philosophie religieuse**.
RIBOT (Th.), professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*. **La Philosophie de Schopenhauer**. 4^e édition.
— * **Les Maladies de la mémoire**. 7^e édit.
— **Les Maladies de la volonté**. 7^e édit.
— **Les Maladies de la personnalité**. 5^e édit.
— **La Psychologie de l'attention**. 2^e édit.
RICHTER (Ch.), professeur à la Faculté de médecine. **Essai de psychologie générale** (avec figures). 2^e édit.
ROBERTY (E. de). **L'Inconnaissable, sa métaphysique, sa psychologie**.
— **L'Agnosticisme**. Essai sur quelques théories pessimistes de la connaissance.
— **La Recherche de l'Unité**. 1 vol. 1893.
ROISEL. **De la Substance**.
SAIGEY. **La Physique moderne**.
SAISSSET (Emile), de l'Institut. * **L'Âme et la Vie**.
— * **Critique et Histoire de la philosophie** (fragm. et disc.).
SCHMIDT (O.). **Les Sciences naturelles et la Philosophie de l'inconscient**.
SCHROEBEL. **Philosophie de la raison pure**.
SCHOPENHAUER. * **Le Libre arbitre**, traduit par M. Salomon Reinach. 5^e édit.
— * **Le Fondement de la morale**, traduit par M. A. Burdeau. 4^e édit.
— **Pensées et Fragments**, avec intr. par M. J. Bourdeau. 11^e édit.
SELDEN (Camille). **La Musique en Allemagne**, étude sur Mendelssohn.
SICILIANI (P.). **La Psychogénie moderne**.
SIGHELE. **La Foule criminelle**, essai de psychologie collective. 1892.
STRICKER. **Le Langage et la Musique**, traduit de l'allemand par M. Schwiedland.
STUART MILL. * **Auguste Comte et la Philosophie positive**. 4^e édit.
— **L'Utilitarisme**. 2^e édit.
TAINE (H.), de l'Académie française. **L'Idéalisme anglais**, étude sur Carlyle.
— * **Philosophie de l'art dans les Pays-Bas**. 2^e édit.
TARDE. **La Criminalité comparée**. 2^e édition.
— * **Les Transformations du Droit**. 2^e édit. 1894.

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-12,
à 2 fr. 50 le volume.

THAMIN (R.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon. *Éducation et positivisme*. 1892. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.
TISSIÉ * *Les Rêves*, avec préface du professeur Azam.
VIANNA DE LIMA. *L'Homme selon le transformisme*.
WUNDT. *Hypnotisme et suggestion*. Étude critique, traduit par M. Keller. 1893.
ZELLER. Christian Baur et l'École de Tübingue, traduit par M. Ritter.
ZIEGLER. *La Question sociale est une Question morale*, traduit par M. Palante.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Volumes in-8.

Brochés à 5 fr., 7 fr. 50 et 10 fr. — Cart. anglais, 1 fr. en plus par volume.
Demi-reliure, en plus..... 2 francs par volume.

- ADAM (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Dijon. *La Philosophie en France (première moitié du XIX^e siècle)*. 1 vol. 1894. 7 fr. 50
AGASSIZ. * *De l'Espèce et des Classifications*. 1 vol. 5 fr.
ARRÉAT. *Psychologie du peintre*. 1 vol. 1892. 5 fr.
BAIN (Alex.). * *La Logique inductive et déductive*. Traduit de l'anglais par M. G. Compayré, 2 vol. 2^e édition. 20 fr.
— * *Les Sens et l'Intelligence*. 1 vol. Traduit par M. Caselles. 2^e édit. 10 fr.
— *Les Émotions et la Volonté*. Trad. par M. Le Monnier. 1 vol. 10 fr.
BARDOUX. * *Les Légistes, leur influence sur la société française*. 1 vol. 5 fr.
BARNI (Jules). * *La Morale dans la démocratie*. 1 vol. 2^e édit. 5 fr.
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, de l'Institut. *La Philosophie dans ses rapports avec les sciences et la religion*. 1 vol. 5 fr.
BERGSON, docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV. *Essai sur les données immédiates de la conscience*. 1 vol. 3 fr. 75
BLONDEL, docteur ès lettres. *L'Action*. Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique. 1 vol. 1893. 7 fr. 50
BOURDEAU (L.). *Le Problème de la mort, ses solutions imaginaires, d'après la science positive*. 1 vol. 1893. 5 fr.
BOURDON, docteur ès lettres. * *L'expression des émotions et des tendances dans le langage*. 1 vol. 1892. 7 fr. 50
BUCHNER. *Nature et Science*. 1 vol. 2^e édit. Trad. de l'allemand par M. Lauth. 7 fr. 50
CARRAU (Ludovic), professeur à la Sorbonne. *La Philosophie religieuse en Angleterre, depuis Locke jusqu'à nos jours*. 1 vol. 5 fr.
CLAY (R.). * *L'Alternative, contribution à la psychologie*. 1 vol. Traduit de l'anglais par M. A. Burdeau, député. 2^e édit. 1892. 10 fr.
COLLINS (Howard). *La Philosophie de Herbert Spencer*. 1 vol., précédé d'une préface de M. Herbert Spencer, traduit de l'anglais par H. de Varigny. 2^e édition. 1894. 10 fr.
DELBOS, professeur de philosophie au lycée Michelet. *Le Problème moral dans la philosophie de Spinoza et dans l'histoire du spinosisme*. 1 vol. 1894. 10 fr.
DEWAULE, docteur ès lettres. * *Condillac et la Psychologie anglaise contemporaine*. 1 vol. 1892. 5 fr.
DURKHEIM, chargé de cours à la faculté des lettres de Bordeaux. * *De la division du travail social*. 1 vol. 1893. 7 fr. 50
EGGER (V.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy. *La Parole intérieure*. 1 vol. 5 fr.
FERRI (Louis), professeur à l'Université de Rome. *La Psychologie de l'association, depuis Hobbes jusqu'à nos jours*. 1 vol. 7 fr. 50
FLINT, professeur à l'Université d'Edimbourg. *La Philosophie de l'histoire en France*. 1 vol. 7 fr. 50
— * *La Philosophie de l'histoire en Allemagne*. 1 vol. 7 fr. 50
FONSEGRIVE, professeur au lycée Buffon. * *Essai sur le libre arbitre*. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 1 vol. 10 fr.
FOUILLEE (Alf.), ancien maître de conférences à l'École normale supérieure. * *La Liberté et le Déterminisme*. 1 vol. 2^e édit. 7 fr. 50
— *Critique des systèmes de morale contemporains*. 1 vol. 2^e éd. 7 fr. 50

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-8.

- FOUILLÉE (Aif.). * *La Morale, l'Art, la Religion, d'après Guyau*. 1 vol. 2^e édit. 3 fr. 75
 — *L'Avenir de la Métaphysique fondée sur l'expérience*. 1 vol. 1890. 5 fr.
 — * *L'Évolutionnisme des idées-forces*. 1 vol. 7 fr. 50
 — *La Psychologie des idées-forces*. 2 vol. 1893. 15 fr.
 FRANCK (A.), de l'Institut. *Philosophie du droit civil*. 1 vol. 5 fr.
 GAROFALO, agrégé de l'Université de Naples. *La Criminologie*. 1 vol. 3^e édit. 7 fr. 50.
 GURNEY, MYERS et PODMORE. *Les Hallucinations télépathiques*, traduit et abrégé des « *Phantasms of The Living* » par L. MARILLIER, préface de Ch. RICHET. 1 vol. 2^e édit. 1892. 7 fr. 50
 GUYAU (M.). *La Morale anglaise contemporaine*. 1 vol. 2^e édit. 7 fr. 50
 — *Les Problèmes de l'esthétique contemporaine*. 1 vol. 5 fr.
 — *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*. 1 vol. 2^e édit. 1893. 5 fr.
 — *L'Irréligion de l'avenir, étude de sociologie*. 1 vol. 3^e édit. 7 fr. 50
 — * *L'Art au point de vue sociologique*. 1 vol. 7 fr. 50
 — * *Hérédité et Éducation, étude sociologique*. 1 vol. 3^e édit. 5 fr.
 HERBERT SPENCER. * *Les Premiers principes*. Traduit par M. Cazelles. 1 vol. 10 fr.
 — *Principes de biologie*. Traduit par M. Cazelles. 2 vol. 20 fr.
 — * *Principes de psychologie*. Trad. par MM. Ribot et Espinas. 3 vol. 20 fr.
 — * *Principes de sociologie*. 4 vol., traduits par MM. Cazelles et Gerschel :
 Tome I. 10 fr. — Tome II. 7 fr. 50. — Tome III. 15 fr. — Tome IV. 3 fr. 75
 — * *Essais sur le progrès*. Traduit par M. A. Burdeau. 1 vol. 5^e édit. 7 fr. 50
 — *Essais de politique*. Traduit par M. A. Burdeau. 1 vol. 3^e édit. 7 fr. 50
 — *Essais scientifiques*. Traduit par M. A. Burdeau. 1 vol. 2^e édit. 7 fr. 50
 — * *De l'Éducation physique, intellectuelle et morale*. 1 vol. 11^e édit. 5 fr.
 — *Descriptive Sociology, or Groups of sociological facts. French compiled by James COLLIER*. 1 vol. in-folio. 50 fr.
 (Voy. p. 2, 18 et 19.)
 HIRTH (G.). * *Physiologie de l'Art*. Traduit de l'allemand et introd. par M. L. ARRÉAT. 1 vol. 1892. 5 fr.
 HUXLEY, de la Société royale de Londres. * *Hume, sa vie, sa philosophie*. Traduit de l'anglais et précédé d'une introduction par G. COMPARAT. 1 vol. 5 fr.
 JANET (Paul), de l'Institut. * *Les Causes finales*. 1 vol. 3^e édit. 10 fr.
 — * *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*. 2 forts vol. 3^e édit., revue, remaniée et considérablement augmentée. 20 fr.
 — * *Victor Cousin et son œuvre*. 1 vol. 3^e édition. 7 fr. 50
 JANET (Pierre), professeur au collège Rollin. *L'Automatisme psychologique, essai sur les formes inférieures de l'activité mentale*. 1 vol. 2^e édit. 1893. 7 fr. 50
 JAURÈS (J.). *De la réalité du Monde sensible*. 1 vol. 1892. 7 fr. 50
 LAUGEL (Auguste). *Les Problèmes (Problèmes de la nature, problèmes de la vie, problèmes de l'âme)*. 1 vol. 7 fr. 50
 LAVELEYE (de), correspondant de l'Institut. *De la Propriété et de ses formes primitives*. 1 vol. 4^e édit. revue et augmentée. 10 fr.
 — *Le Gouvernement dans la démocratie*. 2 vol. 2^e édit. 1892. 15 fr.
 LIARD, directeur de l'enseignement supérieur. *Descartes*. 1 vol. 5 fr.
 — * *La Science positive et la Métaphysique*. 1 vol. 2^e édit. 7 fr. 50
 LOMBROSO. *L'Homme criminel (criminel-né, fou-moral, épileptique)*, précédé d'une préface de M. le docteur LETOURNEAU. 1 vol. 10 fr.
 — *Atlas de 40 planches*, 2^e édit. 12 fr.
 — *L'Homme de génie*, traduit sur la 3^e édition italienne par Fr. COLONNA D'ISTRIA, et précédé d'une préface de M. Ch. RICHET. 1 vol. avec 11 pl. hors texte. 10 fr.
 LOMBROSO et LASCHI. *Le Crime politique et les Révolutions*. 2 vol. avec planches hors texte. 1892. 15 fr.
 LYON (Georges), maître de conférences à l'École normale supérieure. * *L'Idéalisme en Angleterre au XVIII^e siècle*. 1 vol. 7 fr. 50
 MARION (H.), professeur à la Sorbonne. *De la Solidarité morale. Essai de psychologie appliquée*. 1 vol. 3^e édit. 5 fr.
 MATTHEW ARNOLD. *La Crise religieuse*. 1 vol. 7 fr. 50
 MAUDSLEY. *La Pathologie de l'esprit*. 1 vol. Trad. de l'ang. par M. Germont. 10 fr.
 NAVILLE (E.), correspond. de l'Institut. *La physique moderne*. 1 vol. 2^e édit. 5 fr.
 NORDAU (Max). *Dégénérescence*, traduit de l'allemand par Aug. Dietrich. 1894. Tome I. 7 fr. 50. Tome II. 10 fr.
 NOVICOW. * *Les Luttes entre Sociétés humaines et leurs phases successives*. 1 vol. 1893. 10 fr.
 OLDENBERG, professeur à l'Université de Kiel. *Le Bouddha, sa Vie, sa Doctrine, sa Communauté*, trad. par P. Foucher. Préf. de Lucien Lévy. 1 vol. 1894. 7 fr. 50

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-8.

- PAULHAN (Fr.). *L'Activité mentale et les Éléments de l'esprit*. 1 vol. 10 fr.
 — *Les Caractères*, 1 vol. 1894. 5 fr.
- PAYOT (J.), professeur de philosophie au lycée de Bar-le-Duc. *L'Éducation de la volonté*. 1 vol. 1894. 5 fr.
- PÉREZ (Bernard). *Les Trois premières années de l'enfant*. 1 vol. 5^e édit. 5 fr.
 — *L'Enfant de trois à sept ans*. 1 vol. 3^e édit. 5 fr.
 — *L'Éducation morale dès le berceau*. 1 vol. 2^e édit. 5 fr.
 — *L'Art et la Poésie chez l'enfant*. 1 vol. 5 fr.
 — *Le Caractère, de l'enfant à l'homme*. 1 vol. 5 fr.
- PICAVET (E.), maître de conférences à l'École des hautes études. * *Les Idéologues, essai sur l'histoire des idées, des théories scientifiques, philosophiques, religieuses, etc., en France, depuis 1789*. 1 vol. (Ouvr. couronné par l'Académie française.) 10 fr.
- PIDERIT. *La Mimique et la Physiognomie*. Trad. de l'allemand par M. Girod. 1 vol., avec 95 figures dans le texte. 5 fr.
- PILLON (F.), ancien rédacteur de la *Critique philosophique*. * *L'Année philosophique*, 1^{re}, 2^e et 3^e années, 1890, 1891 et 1892. 3 vol. Chaque volume séparément. 5 fr.
- PIOGER (J.). *La Vie et la Pensée. Essai de conception expérimentale*. 1 vol. 1894. 5 fr.
- PREYER, professeur à l'Université de Berlin. *Éléments de physiologie*. Traduit de l'allemand par M. J. Soury. 1 vol. 5 fr.
- *L'Âme de l'enfant. Observations sur le développement psychique des premières années*. 1 vol., traduit de l'allemand par M. H. C. de Varigny. 10 fr.
- PROAL. * *Le Crime et la Peine*. 1 vol. 2^e édit. 1894. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 10 fr.
- RAUH (F.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. *Essai sur le fondement métaphysique de la morale*. 1 vol. 1891. 5 fr.
- RIBOT (Th.), professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*. *L'Hérédité psychologique*. 1 vol. 5^e édit. 7 fr. 50
 — * *La Psychologie anglaise contemporaine*. 1 vol. 3^e édit. 7 fr. 50
 — * *La Psychologie allemande contemporaine*. 1 vol. 2^e éd. 7 fr. 50
 (Voy. p. 3, 16.)
- RICARDOU (A.), docteur ès lettres. *De l'Idéal, étude philosophique*. 1 vol. 1891. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 5 fr.
- RICHET (Ch.), professeur à la Faculté de médecine de Paris. *L'Homme et l'Intelligence. Fragments de psychologie et de physiologie*. 1 vol. 2^e édit. 10 fr.
- ROBERTY (E. de). *L'Ancienne et la Nouvelle philosophie*. 1 vol. 7 fr. 50
 — * *La Philosophie du siècle (positivisme, criticisme, évolutionnisme)*. 1 vol. 5 fr.
- ROMANES. * *L'Évolution mentale chez l'homme*. 1891. 1 vol. 7 fr. 50
- SAIGEY (E.). *Les Sciences au XVIII^e siècle. La Physique de Voltaire*. 1 vol. 5 fr.
- SCHOPENHAUER. *Aphorismes sur la sagesse dans la vie*. 3^e édit. Traduit par M. Cantacuzène. 1 vol. 5 fr.
- *De la Quadruple racine du principe de la raison suffisante, suivi d'une Histoire de la doctrine de l'idéal et du réel*. Trad. par M. Cantacuzène. 1 vol. 5 fr.
- * *Le Monde comme volonté et comme représentation*. Traduit par M. A. Burdeau. 3 vol. Chacun séparément. 7 fr. 50
- SÉAILLES, maître de conf. à la Sorbonne. *Essai sur le génie dans l'art*. 1 v. 5 fr.
- SERGI, professeur à l'Université de Rome. *La Psychologie physiologique*, traduit de l'italien par M. Mouton. 1 vol. avec figures. 7 fr. 50
- SOLLIER (D' Paul). * *Psychologie de l'idiot et de l'imbécille*. 1 vol. avec 12 planches hors texte. 1891. 5 fr.
- SOURIAU (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Lille. *L'Esthétique du mouvement*. 1 vol. 5 fr.
 — * *La suggestion dans l'art*. 1 vol. 1893. 5 fr.
- STUART MILL. * *La Philosophie de Hamilton*. 1 vol. 10 fr.
 — * *Mes Mémoires. Histoire de ma vie et de mes idées*. 1 vol. 2^e édit. 5 fr.
 — * *Système de logique déductive et inductive*. 3^e édit. 2 vol. 20 fr.
 — * *Essais sur la religion*. 2^e édit. 1 vol. 5 fr.
 (Voy. p. 3.)
- SULLY (James). *Le Pessimisme*. Traduit de l'anglais par MM. Bertrand et Gérard. 1 vol. 2^e édit. 7 fr. 50
- VACHEROT (Et.), de l'Institut. *Essais de philosophie critique*. 1 vol. 7 fr. 50
 — *La Religion*. 1 vol. 7 fr. 50
- WUNDT. *Éléments de psychologie physiologique*. 2 vol. avec figures, trad. de l'allemand par le D^r Élie Rouvier, et précédés d'une préface de M. D. Nolen. 20 fr.

COLLECTION HISTORIQUE DES GRANDS PHILOSOPHES

PHILOSOPHIE ANCIENNE

- ARISTOTE (Œuvres d'), traduction de J. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE, de l'Institut.
- *Psychologie* (Opuscles), avec notes. 1 vol. in-8..... 10 fr.
 - *Rhétorique*, avec notes. 2 vol. in-8..... 16 fr.
 - *Politique*. 1 v. in-8... 10 fr.
 - *La Métaphysique d'Aristote*. 3 vol. in-8. 30 fr.
 - *Traité de la production et de la destruction des choses*, avec notes. 1 v. gr. in-8..... 10 fr.
 - *De la Logique d'Aristote*, par M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. 2 vol. in-8..... 10 fr.
 - *Table alphabétique des matières de la traduction générale d'Aristote*, par M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. 2 forts vol. in-8. 1892..... 30 fr.
 - *L'Esthétique d'Aristote*, par M. BÉNARD. 1 vol. in-8. 1889. 5 fr.
- SOCRATE. * *La Philosophie de Socrate*, par M. Alf. FOUILLÉ. 2 vol. in-8..... 16 fr.
- *Le Procès de Socrate*. Examen des thèses socratiques, par M. G. SORL. 1 vol. in-8. 1889. 3 fr. 50
- PLATON. *Études sur la Dialectique dans Platon et dans Hegel*, par M. Paul JANET. 1 vol. in-8. 6 fr.
- *Platon et Aristote*, par VAN DER REST. 1 vol. in-8..... 10 fr.
- PLATON. * *Platon, sa philosophie*, précédé d'un aperçu de sa vie et de ses œuvres, par CH. BÉNARD. 1 vol. in-8. 1893..... 10 fr.
- ÉPICURÉ. *La Morale d'Épicure et ses rapports avec les doctrines contemporaines*, par M. GUYAU. 1 vo-
- lume in-8. 3^e édit..... 7 fr. 50
- ÉCOLE D'ALEXANDRIE. * *Histoire de l'École d'Alexandrie*, par M. BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE. 1 vol. in-8..... 6 fr.
- BÉNARD. *La Philosophie antique*, histoire de ses systèmes. 1^{re} partie : *La Philosophie et la Sagesse orientales*. — *La Philosophie grecque avant Socrate*. — *Socrate et les socratiques*. — *Études sur les sophistes grecs*. 1 v. in-8..... 9 fr.
- FABRE (Joseph). * *Histoire de la philosophie, antiquité et moyen âge*. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- FAVRE (M^{me} Jules), née VELTEN. *La Morale des stoïciens*. 1 volume in-18. 1887..... 3 fr. 50
- *La Morale de Socrate*. 1 vol. in-18. 1888..... 3 fr. 50
 - *La Morale d'Aristote*. 1 vol. in-18. 1889..... 3 fr. 50
- OGEREAU. *Essai sur le système philosophique des stoïciens*. 1 vol. in-8. 5 fr.
- RODIER (G.), docteur ès lettres. * *La Physique de Straton de Lampsaque*. 1 vol. in-8..... 3 fr.
- TANNERY (Paul), professeur suppléant au Collège de France. *Pour l'histoire de la science hellène (de Thalès à Empédocle)*. 1 v. in-8. 1887..... 7 fr. 50
- BROCHARD (V.), professeur à la Sorbonne. * *Les Sceptiques grecs (couronné p^r l'Académie des sciences morales et politiques)*. 1 vol. in-8. 1887..... 8 fr.
- MILHAUD (G.). *Les origines de la science grecque*. 1 vol. in-8. 1893..... 5 fr.

PHILOSOPHIE MODERNE

- LEIBNIZ. * *Œuvres philosophiques*, avec introduction et notes par M. Paul JANET. 2 vol. in-8. 16 fr.
- *Leibniz et Pierre le Grand*, par FOUCHER DE CAREIL. 1 v. in-8. 2 fr.
 - *Leibniz et les deux Sophie*, par FOUCHER DE CAREIL. in-8. 2 fr.
- DESCARTES, par L. LIARD. 1 v. in-8. 5 fr.
- *Essai sur l'Esthétique de Descartes*, par KRANTZ, doyen de la Faculté des lettres de Nancy. 1 v. in-8..... 6 fr.
- SPINOZA. *Benedicti de Spinoza opera*, quotquot reperta sunt, reco-
- gnoverunt J. Van Vloten et J.-P.-N. Land. 2 forts vol. in-8 sur papier de Hollande..... 45 fr.
- *Inventaire des livres formant sa bibliothèque*, publié d'après un document inédit avec des notes biographiques et bibliographiques et une introduction par A.-J. SERVAAS VAN RVOIJEN. 1 v. in-4 sur papier de Hollande. 1891.. 15 fr.
- GEULINCK (Arnoldi). *Opera philosophica recognovit J.-P.-N. Land*, 3 volumes, sur papier de Hollande, gr. in-8. Chaque vol... 17 fr. 75

GASSENDI. *La Philosophie de Gassendi*, par P.-F. THOMAS, docteur ès lettres, professeur au lycée de Versailles. 1 vol. in-8. 1889. 6 fr.
LOCKE. * *Sa vie et ses œuvres*, par M. MARION, professeur à la Sorbonne. 4 vol. in-18. 3^e édition. 2 fr. 50
MALEBRANCHE. * *La Philosophie de Malebranche*, par M. OLLÉ-LAPRUNE, maître de conférences à l'École normale supérieure. 2 vol. in-8..... 16 fr.
PASCAL. *Études sur le scepti-*

cisme de Pascal, par M. DROZ, professeur à la Faculté des lettres à Besançon. 1 vol. in-8... 6 fr.
VOLTAIRE. *Les Sciences au XVIII^e siècle.* Voltaire physicien, par M. Em. SAIGY. 1 vol. in-8. 5 fr.
FRANCK (Ad.), de l'Institut. *La Philosophie mystique en France au XVIII^e siècle.* 1 volume in-18..... 2 fr. 50
DAMIRON. *Mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie au XVIII^e siècle.* 3 vol. in-8. 15 fr.

PHILOSOPHIE ÉCOSSAISE

DUGALD STEWART. * *Éléments de la philosophie de l'esprit humain*, traduits de l'anglais par L. PEISSE. 3 vol. in-12... 9 fr.
HAMILTON. * *La Philosophie de Hamilton*, par J. STUART MILL. 1 vol. in-8..... 10 fr.
HUME. * *Sa vie et sa philosophie*, par Th. HUXLEY, trad. de l'angl. par

M. G. COMPARÉ. 1 vol. in-8. 5 fr.
BACON. *Étude sur François Bacon*, par M. J. BARTHÉLEMY-SAINTE-HILAIRE, de l'Institut. 1 vol. in-18..... 2 fr. 50
 — * *Philosophie de François Bacon*, par M. CH. ADAM, professeur à la Faculté des lettres de Dijon (ouvrage couronné par l'Institut). 1 volume in-8.. 7 fr. 50

PHILOSOPHIE ALLEMANDE

KANT. * *La Critique de la raison pratique*, traduction nouvelle avec introduction et notes, par M. PICAVET. 1 vol. in-8. 6 fr.
 — *Critique de la raison pure*, trad. par M. TISSOT. 2 v. in-8. 16 fr.
 — *Éclaircissements sur la Critique de la raison pure*, trad. par M. J. TISSOT. 1 vol. in-8. 6 fr.
 — *Principes métaphysiques de la morale*, augmentés des *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduct. par M. TISSOT. 1 vol. in-8..... 8 fr.
 — Même ouvrage, traduction par M. Jules BARNI. 1 vol. in-8... 8 fr.
 — * *La Logique*, traduction par M. TISSOT. 1 vol. in-8.... 4 fr.
 — * *Mélanges de logique*, traduction par M. TISSOT. 1 v. in-8. 6 fr.
 — * *Prolegomènes à toute métaphysique future qui se présentera comme science*, traduction de M. TISSOT. 1 vol. in-8... 6 fr.
 — * *Anthropologie*, suivie de divers fragments relatifs aux rapports du physique et du moral de l'homme, et du commerce des esprits d'un monde à l'autre, traduction par M. TISSOT. 1 vol. in-8.... 6 fr.
 — *Traité de pédagogie*, trad. J. BARNI; préface et notes par M. Raymond THAMIN. 1 vol. in-12. 2 fr.

KANT. *Principes métaphysiques de la science de la nature*, trad. pour la 1^{re} fois en français et accompagnés d'une introduction sur la Philosophie de la nature dans Kant, par CH. ANDLER et Ed. CHAVANNE, anciens élèves de l'École normale supérieure, agrégés de l'Université. 1 vol. grand in-8. 1891. 4 fr. 50
FICHTE. * *Méthode pour arriver à la vie bienheureuse*, trad. par M. Fr. BOULLIER. 1 vol. in-8. 8 fr.
FICHTE. *Destination du savant et de l'homme de lettres*, traduit par M. NICOLAS. 1 vol. in-8. 3 fr.
 — * *Doctrines de la science.* 1 vol. in-8..... 9 fr.
SCHELLING. *Bruno*, ou du principe divin. 1 vol. in-8..... 3 fr. 50
HEGEL. * *Logique.* 2^e édit. 2 vol. in-8. 14 fr.
 — * *Philosophie de la nature.* 3 vol. in-8..... 25 fr.
 — * *Philosophie de l'esprit.* 2 vol. in-8..... 18 fr.
 — * *Philosophie de la religion.* 2 vol. in-8..... 20 fr.
 — *La Poétique*, trad. par M. Ch. BÉ-
 NARD. Extraits de Schiller, Goethe, Jean-Paul, etc.; 2 v. in-8. 12 fr.
 — *Esthétique.* 2 vol. in-8, trad. par M. BÉ-
 NARD..... 16 fr.

HEGEL. Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française, par E. BEAUSIRE. 1 vol. in-18..... 2 fr. 50
 — * La dialectique dans Hegel et dans Platon, par M. Paul JANET. 1 vol. in-8..... 6 fr.
 — Introduction à la philosophie de Hegel, par VÉRA. 1 vol. in-8. 2^e édit..... 6 fr. 50
 HUMBOLDT (G. de). Essai sur les limites de l'action de l'État. 1 vol. in-18..... 3 fr. 50

PHILOSOPHIE ALLEMANDE CONTEMPORAINE

BUCHNER (L.). Nature et Science. 1 vol. in-8. 2^e édit..... 7 fr. 50
 — * Le Matérialisme contemporain, par M. Paul JANET. 4^e édit. 1 vol. in-18..... 2 fr. 50
 CHRISTIAN BAUR et l'École de Tubingue, par M. Ed. ZELLER. 1 vol. in-18..... 2 fr. 50
 HARTMANN (K. de). La Religion de l'avenir. 1 vol. in-18.. 2 fr. 50
 — Le Darwinisme, ce qu'il y a de vrai et de faux dans cette doctrine. 1 vol. in-18. 3^e édition.. 2 fr. 50
 O. SCHMIDT. Les Sciences naturelles et la Philosophie de l'inconscient. 1 v. in-18. 2 fr. 50
 PIDERIT. La Mimique et la Physiognomie. 1 v. in-8. 5 fr.
 PREYER. Éléments de physiologie. 1 vol. in-8..... 5 fr.
 — L'Âme de l'enfant. Observations sur le développement psychique des premières années. 1 vol. in-8. 10 fr.
 SCHOBEL. Philosophie de la raison pure. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
 SCHOPENHAUER. Essai sur le libre arbitre. 1 vol. in-18. 5^e éd. 2 fr. 50

PHILOSOPHIE ANGLAISE CONTEMPORAINE

STUART MILL. * La Philosophie de Hamilton. 1 fort vol. in-8. 10 fr.
 — * Mes Mémoires. Histoire de ma vie et de mes idées. 1 v. in-8. 5 fr.
 — * Système de logique déductive et inductive. 2 v. in-8. 20 fr.
 — * Auguste Comte et la philosophie positive. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
 — L'Utilitarisme. 1 v. in-18. 2 fr. 50
 — Essais sur la Religion. 1 vol. in-8. 2^e édit..... 5 fr.
 — La République de 1848 et ses détracteurs, trad. et préface de M. SADI CARNOT. 1 v. in-18. 1 fr.
 — La Philosophie de Stuart MILL, par H. LAURET. 1 v. in-8. 6 fr.
 HERBERT SPENCER. * Les Premiers Principes. In-8. 10 fr.

HUMBOLDT (G. de) * La Philosophie individualiste, étude sur G. de Humboldt, par M. CHALLENEL-LACOUR. 1 v. in-18..... 2 fr. 50
 RICHTER (Jean-Paul-Fr.). Poétique ou Introduction à l'Esthétique, trad. par ALEX. BUCHNER et LÉON DUMONT. 2 vol. in-8. 1862. 15 fr.
 SCHILLER. L'Esthétique de Schiller, par FR. MONTAGIS. 1 v. in-8. 4 fr.
 STAHL. * Le Vitalisme et l'Animisme de Stahl, par M. Albert LEMONE. 1 vol. in-18.... 2 fr. 50

SCHOPENHAUER. Le Fondement de la morale. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
 — Essais et fragments, trad. et précédé d'une Vie de Schopenhauer, par M. BOURDEAU. 1 v. in-18. 11^e éd. 2 f. 50
 — Aphorismes sur la sagesse dans la vie. 1 vol. in-8. 3^e éd. 5 fr.
 — De la quadruple racine du principe de la raison suffisante. 1 vol. in-8..... 5 fr.
 — Le Monde comme volonté et représentation. 3 vol. in-8; chacun séparément..... 7 fr. 50
 — La Philosophie de Schopenhauer, par M. Th. RIBOT. 1 vol. in-18. 4^e édit..... 2 fr. 50
 RIBOT (Th.). * La Psychologie allemande contemporaine. 1 vol. in-8. 2^e édit..... 7 fr. 50
 STRICKER. Le Langage et la Musique. 1 vol. in-18..... 2 fr. 50
 WUNDT. Psychologie physiologique. 2 vol. in-8 avec fig. 20 fr.
 — Hypnotisme et Suggestion. 1 vol. in-18..... 2 fr. 50
 OLDENBERG. Le Bouddha, sa vie, sa doctrine, sa communauté. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. Principes de biologie. 2 forts vol. in-8. 20 fr.
 — * Principes de psychologie. 2 vol. in-8..... 20 fr.
 — * Introduction à la science sociale. 1 v. in-8, cart. 6^e édit. 6 fr.
 — * Principes de sociologie. 4 vol. in-8..... 36 fr. 25
 — * Classification des sciences. 1 vol. in-18. 2^e édition. 2 fr. 50
 — * De l'éducation intellectuelle, morale et physique. 1 vol. in-8. 5^e édit..... 5 fr.
 — * Essais sur le progrès. 1 vol. in-8. 2^e édit..... 7 fr. 50
 — Essais de politique. 1 vol. in-8. 2^e édit..... 7 fr. 50

- HERBERT SPENCER.** *Essais scientifiques.* 1 vol. in-8.. 7 fr. 50
 — *Les Bases de la morale évolutionniste.* 1 v. in-8. 3^e édit. 6 fr.
 — *L'Individu contre l'État.* 1 vol in-18. 2^e édit. 2 fr. 50
BAIN. * *Des sens et de l'intelligence.* 1 vol. in-8.... 10 fr.
 — *Les Émotions et la Volonté.* 1 vol. in-8..... 10 fr.
 — * *La Logique inductive et déductive.* 2 vol. in-8. 2^e édit. 20 fr.
 — * *L'Esprit et le Corps.* 1 vol. in-8, cartonné. 4^e édit. 6 fr.
 — * *La Science de l'éducation* 1 v. in-8, cartonné. 6^e édit. 6 fr.
COLLINS (Howard). *La Philosophie de Herbert Spencer.* 1 vol. in-8, 2^e édit. 10 fr.
DARWIN. * *Désendance et Darwinisme,* par Oscar SCHWIDT. 1 vol. in-8, cart. 5^e édit.. 6 fr.
 — *Le Darwinisme,* par E. DE HARTMANN. 1 vol. in-18.. 2 fr. 50
FERRIER. *Les Fonctions du Cerveau.* 1 vol. in-8..... 3 fr.
CHARLTON BASTIAN. *Le Cerveau, organe de la pensée chez l'homme et les animaux.* 2 vol. in-8. 12 fr.
CARLYLE. *L'Idéalisme anglais, étude sur Carlyle,* par H. TAINR. 1 vol. in-18..... 2 fr. 50
BACHEHOT. * *Lois scientifiques du développement des nations.* 1 vol. in-8, cart. 4^e édit.... 6 fr.
DRAPER. *Les Conflits de la science et de la religion.* in-8. 7^e éd. 6 fr.
HOBBS. *La Philosophie de Hobbes,* par G. LYON. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
MATTHEW ARNOLD. *La Crise religieuse.* 1 vol. in-8.... 7 fr. 50
MAUDSLEY. * *Le Crime et la Folie.* 1 vol. in-8, cart. 5^e édit.. 6 fr.
 — *La Pathologie de l'esprit.* 1 vol. in-8..... 10 fr.
FLINT. * *La Philosophie de Platon en France et en Allemagne.* 2 vol in-8. Chacun séparément 7 fr. 50
RIBOT (Th.). *La Psychologie anglaise contemporaine.* 3^e édit. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50
LIARD. * *Les Logiciens anglais contemporains.* 1 vol. in-18. 2^e édit. 2 fr. 50
GUYAU. * *La Morale anglaise contemporaine.* 1 vol. in-8. 2^e édit. 7 fr. 50
HUXLEY. * *Hume, sa vie, sa philosophie.* 1 vol. in-8..... 5 fr.
JAMES SULLY. *Le Pessimisme.* 1 vol. in-8. 2^e éd. 7 fr. 50
 — *Les Illusions des sens et de l'esprit.* 1 vol. in-8, cart.. 6 fr.
CARRAU (L.). *La Philosophie religieuse en Angleterre, depuis Locke jusqu'à nos jours.* 1 volume in-8..... 5 fr.
LYON (Georges). *L'Idéalisme en Angleterre au XVIII^e siècle.* 1 vol. in-8..... 7 fr. 50
 — *La Philosophie de Hobbes.* 1 vol. in-18..... 2 fr. 50

PHILOSOPHIE ITALIENNE CONTEMPORAINE

- SICILIANI.** *La Psychogénie moderne.* 1 vol. in-18..... 2 fr. 50
ESPINAS. * *La Philosophie expérimentale en Italie, origines, état actuel.* 1 vol. in-18. 2 fr. 50
MARIANO. *La Philosophie contemporaine en Italie, essais de philosophie hégélienne.* 1 vol. in-18. 2 fr. 50
FERRI (Louis). *La Philosophie de l'association depuis Hobbes jusqu'à nos jours.* in-8. 7 fr. 50
LEOPARDI. *Opuscules et pensées.* 1 vol. in-18..... 2 fr. 50
MOSSO. *La Peur.* 1 volume in-18. 2 fr. 50
LOMBROSO. *L'Homme criminel.* 1 vol. in-8..... 10 fr.
 — *Atlas accompagnant l'ouvrage ci-dessus.* 12 fr.
LOMBROSO. *L'Homme de génie,* in-8..... 10 fr.
 — *L'Anthropologie criminelle, ses récents progrès.* 1 volume in-18. 2^e édit. 2 fr. 50
 — *Nouvelles observations d'anthropologie criminelle et de psychiatrie.* 1 v. in-18. 2 fr. 50
 — *Les Applications de l'anthropologie criminelle.* 1 vol. in-18. 2 fr. 50
LOMBROSO et LASCHI. *Le Crime politique et les révolutions.* 2 vol. in-8, avec pl. hors texte. 15 fr.
MANTEGAZZA. *La Physionomie et l'expression des sentiments.* 2^e édit. 1 vol. in-8, cart... 6 fr.
SERGI. *La Psychologie physiologique.* 1 vol. in-8... 7 fr. 50
GAROFALO. *La Criminologie.* 1 volume in-8. 3^e édit. 7 fr. 50

OUVRAGES DE PHILOSOPHIE

PRESCRITS POUR L'ENSEIGNEMENT DES LYCÉES ET DES COLLÈGES

COURS ÉLÉMENTAIRE DE PHILOSOPHIE

Suivi de Notions d'histoire de la Philosophie
et de Sujets de Dissertations donnés à la Faculté des lettres de Paris

Par **Émile BOIRAC**

Professeur de philosophie au lycée Condorcet.

1 vol. in-8, 7^e édition, 1894. Broché, 6 fr. 50. Cartonné à l'anglaise, 7 fr. 50

LA DISSERTATION PHILOSOPHIQUE

Choix de sujets — Plans — Développement

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION SUR LES RÈGLES DE LA DISSERTATION PHILOSOPHIQUE

PAR LE MÊME

1 vol. in-8. 3^e édit. 1893. Broché, 6 fr. 50. Cartonné à l'anglaise, 7 fr. 50.

AUTEURS DEVANT ÊTRE EXPLIQUÉS DANS LA CLASSE DE PHILOSOPHIE

AUTEURS FRANÇAIS

*Ces auteurs français sont expliqués également dans la classe de première (lettres)
de l'enseignement moderne.*

- CONDILLAC. — *Traité des Sensations*, livre I, avec notes, par Georges LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure, docteur ès lettres. 1 vol. in-12..... 4 fr. 40
- DESCARTES. — *Discours sur la Méthode*, avec notes, introduction et commentaires, par V. BROGHARD, directeur des conférences de philosophie à la Sorbonne. 1 vol. in-12. 3^e édition..... 4 fr. 25
- DESCARTES. — *Les Principes de la philosophie*, livre I, avec notes, par LE MÊME. 1 vol. in-12, broché..... 4 fr. 25
- LEIBNIZ. — *La Monadologie*, avec notes, introduction et commentaires, par D. NOLEN, recteur de l'académie de Besançon. 1 vol. in-12. 3^e édit..... 3 fr.
- LEIBNIZ. — *Nouveaux essais sur l'entendement humain*. Avant-propos et livre I, avec notes, par Paul JANET, de l'Institut, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-12..... 4 fr.
- MALEBRANCHE. — *De la Recherche de la vérité*, livre II (*de l'Imagination*), avec notes, par Pierre JANET, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au collège Rollin. 1 vol. in-12..... 4 fr. 80
- PASCAL. — *De l'Autorité en matière de philosophie. — De l'Esprit géométrique. — Entretien avec M. de Saoy*, avec notes, par ROBERT, professeur à la Faculté des lettres de Rennes. 1 vol. in-12. 2^e édit..... 4 fr.

AUTEURS LATINS

- CICÉRON. — *De natura Deorum*, livre II, avec notes, par PIGAVET, agrégé de l'Université, professeur au collège Rollin. 1 vol. in-12..... 3 fr.
- CICÉRON. — *De officiis*, livre I, avec notes, par E. BOIRAC, professeur agrégé au lycée Condorcet. 1 vol. in-12..... 4 fr. 40
- LUCRÈCE. — *De natura rerum*, livre V, avec notes, par G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure. 1 vol. in-12..... 4 fr. 50
- SÉNÈQUE. — *Lettres à Lucilius* (les 16 premières), avec notes, par DAURIAC, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. 1 vol. in-12. 4 fr. 25

AUTEURS GRECS

- ARISTOTE. — *Morale à Nicomaque*, livre X, avec notes, par L. CARRAU, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-12..... 4 fr. 25
- ÉPICTÈTE. — *Manuel*, avec notes, par MONTARGIS, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de philosophie au lycée de Troyes. 1 vol. in-12..... 4 fr.
- PLATON. — *La République*, livre VI, avec notes, par ESPINAS, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. 1 vol. in-12..... 3 fr.
- XÉNOPHON. — *Mémoires*, livre I, avec notes, par PENJON, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à la Faculté des lettres de Lille. 1 vol. in-12..... 4 fr. 25

ÉLÉMENTS DE PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE ET DE PHILOSOPHIE MORALE

Suivis de sujets de Dissertations

Mathématiques élémentaires et Première (Sciences)

Par P. F. THOMAS, professeur de Philosophie au lycée Hocho
1 vol. in-8. Broché, 3 fr. 50 — Cartonné à l'anglaise, 4 fr 50

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-12 brochés à 3 fr. 50. — Volumes in-8 brochés de divers prix

Cartonnage anglais, 50 cent. par vol. in-12; 1 fr. par vol. in-8.

Demi-reliure, 1 fr. 50 par vol. in-12; 2 fr. par vol. in-8.

EUROPE

SYBEL (H. de). * *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, traduit de l'allemand par M^l^{le} Desquet. Ouvrage complet en 6 vol. in-8. 42 fr.
DEBIDOUR, inspecteur général de l'Instruction publique. * *Histoire diplomatique de l'Europe, de 1815 à 1878*. 2 vol. in-8. 1891. (Ouvrage couronné par l'Institut.) 18 fr.

FRANCE

AULARD, professeur à la Sorbonne. * *Le Culte de la Raison et le Culte de l'Être suprême, étude historique (1793-1794)*. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
— * *Études et leçons sur la Révolution française*. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
BLANC (Louis). *Histoire de Dix ans (1830-1840)*. 5 vol. in-8. 25 fr.
— 25 pl. en taille-douce. Illustrations pour l'*Histoire de Dix ans*. 6 fr.
CARNOT (H.), sénateur. * *La Révolution française, résumé historique*. 1 volume in-12. Nouvelle édit. 3 fr. 50
ELIAS REGNAULT. *Histoire de Huit ans (1840-1848)*. 3 vol. in-8. 15 fr.
— 14 planches en taille-douce. Illustrations pour l'*Histoire de Huit ans*. 4 fr.
GAFFAREL (P.), professeur à la Faculté des lettres de Dijon. * *Les Colonies françaises*. 1 vol. in-8. 5^e édit. 5 fr.
LAUGEL (A.). * *La France politique et sociale*. 1 vol. in-8. 5 fr.
ROCHAU (de). *Histoire de la Restauration*. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
TAXILE DELORD. * *Histoire du second Empire (1848-1870)*. 6 v. in-8. 42 fr.
WAHL, inspecteur général de l'Instruction publique. *L'Algérie*. 1 vol. in-8. 2^e édit. (Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.) 5 fr.
LANESSAN (de), gouverneur général de l'Indo-Chine. *L'Expansion coloniale de la France. Étude économique, politique et géographique sur les établissements français d'outre-mer*. 1 fort vol. in-8, avec cartes. 1886. 12 fr.
— *L'Indo-Chine française. Étude économique, politique et administrative sur la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin*. (Ouvrage couronné par la Société de géographie commerciale de Paris, médaille Duplex.) 1 vol. in-8, avec 5 cartes en couleurs hors texte. 1889. 15 fr.
SILVESTRE (J.). *L'Empire d'Annam et les Annamites*, publié sous les auspices de l'administration des colonies. 1 vol. in-12, avec 1 carte de l'Annam. 1889. 3 fr. 50

ANGLETERRE

BAGEHOT (W.). * *Lombard-street. Le Marché financier en Angleterre*. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
LAUGEL (Aug.). * *Lord Palmerston et lord Russel*. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
SIR CORNEWAL LEWIS. * *Histoire gouvernementale de l'Angleterre depuis 1770 jusqu'à 1830*. Traduit de l'anglais. 1 vol. in-8. 7 fr.
REYNALD (H.), doyen de la Faculté des lettres d'Aix. * *Histoire de l'Angleterre depuis la reine Anne jusqu'à nos jours*. 1 volume in-12. 2^e édit. 3 fr. 50
THACKERAY. *Les Quatre George*. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

ALLEMAGNE

SIMON (Ed.). * *L'Allemagne et la Russie au XIX^e siècle*. 1 volume in-12. 3 fr. 50

- VÉRON (Eug.). * Histoire de la Prusse, depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa. 1 vol. in-12. 6^e édit., augmentée d'un chapitre nouveau contenant le résumé des événements jusqu'à nos jours, par P. BONDOIS, professeur agrégé d'histoire au lycée Buffon. 3 fr. 50
— * Histoire de l'Allemagne, depuis la bataille de Sadowa jusqu'à nos jours. 1 volume in-12. 3^e édition, mise au courant des événements par P. BONDOIS. 3 fr. 50
BOURLOTON (Ed.). * L'Allemagne contemporaine. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

AUTRICHE-HONGRIE

- ASSELIN (L.). * Histoire de l'Autriche, depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours. 1 vol. in-12. 3^e édit. 3 fr. 50
SAYOUS (Ed.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. Histoire des Hongrois et de leur littérature politique, de 1790 à 1815. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

ITALIE

- SORIN (Élie). Histoire de l'Italie, depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel. 1 vol. in-12. 1888 3 fr. 50

ESPAGNE

- REYNALD (H.). * Histoire de l'Espagne, depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

RUSSIE

- CRÉHANGE (M.), agrégé de l'Université. Histoire contemporaine de la Russie. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

SUISSE

- DAENDLIKER. Histoire du peuple suisse. Trad. de l'alem. par M^{me} Jules FAVRE et précédé d'une Introduction de M. Jules FAVRE. 1 volume in-8. 5 fr.

GRÈCE & TURQUIE

- BÉRARD. * La Turquie et l'Hellénisme contemporain, 1 v. in-12. 1893. 3 fr. 50

AMÉRIQUE

- DEBERLE (Alf.). Histoire de l'Amérique du Sud, depuis sa conquête jusqu'à nos jours. 1 vol. in-12. 2^e édit. 3 fr. 50
LAUGEL (Aug.). * Les États-Unis pendant la guerre 1861-1864. Souvenirs personnels. 1 vol. in-12, cartonné. 4 fr.

- BARNI (Jules). * Histoire des idées morales et politiques en France au dix-huitième siècle. 2 vol. in-12. Chaque volume. 3 fr. 50
— * Les Moralistes français au dix-huitième siècle. 1 vol. in-12 faisant suite aux deux précédents. 3 fr. 50
BEAUSSIRE (Émile), de l'Institut. La Guerre étrangère et la Guerre civile. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
DESPOIS (Eug.). * Le Vandalisme révolutionnaire. Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention. 4^e édition, précédée d'une notice sur l'auteur par M. Charles BICOT. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
CLAMAGERAN (J.), sénateur. * La France républicaine. 1 volume in-12. 3 fr. 50
GUÉROULT (Georges). * Le Centenaire de 1789, évolution politique, philosophique, artistique et scientifique de l'Europe depuis cent ans. 1 vol. in-12. 1889. 3 fr. 50
LAVELEYE (E. de), correspondant de l'Institut. Le Socialisme contemporain. 1 vol. in-12. 8^e édit. augmentée. 3 fr. 50
MARCELLIN PELLET, ancien député. Variétés révolutionnaires. 3 vol. in-12, précédés d'une préface de A. RANC. Chaque vol. séparém. 3 fr. 50
SPULLER (E.), sénateur, ministre de l'Instruction publique. * Figures disparues, portraits contemporains, littéraires et politiques. 3 vol. in-12. Chacun séparément. 3 fr. 50
— Histoire parlementaire de la deuxième République. 1 volume in-12. 2^e édit. 3 fr. 50
— * Éducation de la démocratie. 1 vol. in-12. 1892. 3 fr. 50
— L'Évolution politique et sociale de l'Église. 1 vol. in-12. 1893. 3 fr. 50
BOURDEAU (J.). Le Socialisme allemand et le Nihilisme russe. 1 vol. in-12. 2^e édit. 1894. 3 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE D'HISTOIRE MILITAIRE

VOLUMES PETIT IN-8 DE 250 A 400 PAGES

AVEC CROQUIS DANS LE TEXTE

Chaque volume cartonné à l'anglaise..... 5 francs

VOLUMES PUBLIÉS :

1. — Précis des campagnes de Gustave-Adolphe en Allemagne (1630-1632), précédé d'une Bibliographie générale de l'histoire militaire des temps modernes.
2. — Précis des campagnes de Turenne (1644-1675).
3. — Précis de la campagne de 1805 en Allemagne et en Italie.
4. — Précis de la campagne de 1815 dans les Pays-Bas.
5. — Précis de la campagne de 1859 en Italie.
6. — Précis de la guerre de 1866 en Allemagne et en Italie.
7. — Précis des campagnes de 1796 et 1797 en Italie et en Allemagne.

(Recommandé pour les candidats à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.)

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ET POLITIQUE

- ALBANY DE FONBLANQUE. L'Angleterre, son gouvernement, ses institutions. Traduit de l'anglais sur la 14^e édition par M. F.-C. DREYFUS, avec Introduction par M. H. BRISSON. 1 vol. in-8. 5 fr.
- DESCHANEL (E.), sénateur. * Le Peuple et la Bourgeoisie. 1 vol. in-8, 2^e édit. 5 fr.
- DU CASSE. Les Trois frères de Napoléon I^{er}. 1 vol. in-8. 10 fr.
- LOUIS BLANC. Discours politiques (1848-1881). 1 vol. in-8. 7 fr. 50
- PHILIPPSON. La Contre-révolution religieuse au XVI^e siècle. 1 vol. in-8. 10 fr.
- HENRARD (P.). Henri IV et la princesse de Condé. 1 vol. in-8. 6 fr.
- NOVICOW. La Politique internationale. 1 fort vol. in-8. 7 fr.
- COMBES DE LESTRADE. Éléments de sociologie. 1 vol. in-8. 1899. 5 fr.
- REINACH (Joseph), député. La France et l'Italie devant l'histoire (1893). 1 vol. in-8. 5 fr.
- LORIA (A.). Les Bases économiques de la constitution sociale. 1 vol. in-8. 1893. 7 fr. 50

PUBLICATIONS HISTORIQUES ILLUSTRÉES

- HISTOIRE ILLUSTRÉE DU SECOND EMPIRE, par Taxile DELORD. 6 vol. in-8 colombier avec 500 gravures de FERAT, Fr. REGAMEY, etc. Chaque vol. broché, 8 fr. — Cart. doré, tr. dorées. 44 fr. 50
- HISTOIRE POPULAIRE DE LA FRANCE, depuis les origines jusqu'en 1815. — Nouvelle édition. — 4 vol. in-8 colombier avec 1323 gravures sur bois dans le texte. Chaque vol. broché, 7 fr. 50. — Cart. toile, tranches dorées. 41 fr.
- HISTOIRE CONTEMPORAINE DE LA FRANCE, depuis 1815 jusqu'à la fin de la guerre du Mexique. — Nouvelle édition. — 4 vol. in-8 colombier avec 1033 gravures dans le texte. Chaque vol. broché, 7 fr. 50. — Cart. toile, tranches dorées. 41 fr.

RECUEIL DES INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
Publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques
au Ministère des Affaires étrangères.

Beaux volumes in-8 raisin, imprimés sur papier de Hollande.

- I. — AUTRICHE, avec Introduction et notes, par M. Albert SOREL, membre de l'Institut..... 20 fr.
- II. — SUÈDE, avec Introduction et notes, par M. A. GEFFROY, membre de l'Institut..... 20 fr.
- III. — PORTUGAL, avec Introduction et notes, par le vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR..... 20 fr.
- IV et V. — POLOGNE, avec Introduction et notes, par M. LOUIS FARGES, 2 vol..... 30 fr.
- VI. — ROME, avec Introduction et notes, par M. G. HANOTAUX, 20 fr.
- VII. — BAVIÈRE, PALATINAT ET DEUX-PONTS, avec Introduction et notes, par M. André LEBON..... 25 fr.
- VIII et IX. — RUSSIE, avec Introduction et notes, par M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Sorbonne. 2 vol. Le 1^{er} vol. 20 fr. Le second vol. 25 fr.
- X. — NAPLES ET PARME, avec Introduction et notes par M. Joseph REINHARDT..... 20 fr.

La publication se continuera par les volumes suivants :

ESPAGNE, par M. Morel-Fatio.
ANGLETERRE, par M. Jusserand.
PRUSSE, par M. E. Lavisse.
TURQUIE, par M. Girard de Rialle.

DANEMARK, par M. Geffroy.
SAVOIE ET MANTOUE par M. Horric de Beaucsire.

INVENTAIRE ANALYTIQUE DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PUBLIÉ

Sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques

- I. — Correspondance politique de MM. de CASTILLON et de MARILLAC, ambassadeurs de France en Angleterre (1538-1540), par M. JEAN KAULEK, avec la collaboration de MM. Louis Farges et Germain Lefèvre-Pontalis. 1 beau vol. in-8 raisin sur papier fort.. 15 fr.
- II. — Papiers de BARTHÉLEMY, ambassadeur de France en Suisse, de 1792 à 1797 (année 1792), par M. JEAN KAULEK. 1 beau vol. in-8 raisin sur papier fort..... 15 fr.
- III. — Papiers de BARTHÉLEMY (janvier-août 1793), par M. JEAN KAULEK. 1 beau vol. in-8 raisin sur papier fort..... 15 fr.
- IV. — Correspondance politique de ODET DE SELVE, ambassadeur de France en Angleterre (1546-1549), par M. G. LEFÈVRE-PONTALIS. 1 beau vol. in-8 raisin sur papier fort..... 15 fr.
- V. — Papiers de BARTHÉLEMY (septembre 1793 à mars 1794), par M. JEAN KAULEK. 1 beau vol. in-8 raisin sur papier fort..... 18 fr.
- VI. — Papiers de BARTHÉLEMY (avril 1794 à février 1795), par M. JEAN KAULEK. 1 beau vol. in-8 raisin sur papier fort 20 fr.

Correspondance des Beys d'Alger avec la Cour de France (1750-1833), recueillie par Eug. PLANTET, attaché au Ministère des Affaires étrangères. 2 vol. in-8 raisin avec 2 planches en taille-douce hors texte. 30 fr.

Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour (1577-1830), recueillie par Eug. PLANTET, publiée sous les auspices du Ministère des Affaires étrangères. TOME I. 1 fort vol. in-8 raisin. 15 fr.

* REVUE PHILOSOPHIQUE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT

Professeur au Collège de France.

(19^e année, 1894.)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

CHAQUE NUMÉRO DE LA REVUE CONTIENT :

1° Plusieurs articles de fond; 2° des analyses et comptes rendus des nouveaux ouvrages philosophiques français et étrangers; 3° un compte rendu aussi complet que possible des *publications périodiques* de l'étranger pour tout ce qui concerne la philosophie; 4° des notes, documents, observations, pouvant servir de matériaux ou donner lieu à des vues nouvelles.

Prix d'abonnement :

Un an, pour Paris, 30 fr. — Pour les départements et l'étranger, 33 fr.

La livraison..... 3 fr.

Les années écoulées se vendent séparément 30 francs, et par livraisons de 3 francs.

Table générale des matières contenues dans les 12 premières années (1876-1887), par M. BÉLUCOU. 1 vol. in-8..... 3 fr.

* REVUE HISTORIQUE

Dirigée par G. MONOD

Maître de conférences à l'École normale, directeur à l'École des hautes études.

(19^e année, 1894.)

La REVUE HISTORIQUE paraît tous les deux mois, par livraisons grand in-8 de 15 ou 16 feuilles, et forme à la fin de l'année trois beaux volumes de 500 pages chacun.

CHAQUE LIVRAISON CONTIENT :

I. Plusieurs articles de fond, comprenant chacun, s'il est possible, un travail complet. — II. Des *Mélanges et Variétés*, composés de documents inédits d'une étendue restreinte et de courtes notices sur des points d'histoire curieux ou mal connus. — III. Un *Bulletin historique* de la France et de l'étranger, fournissant des renseignements aussi complets que possible sur tout ce qui touche aux études historiques. — IV. Une *Analyse des publications périodiques* de la France et de l'étranger, au point de vue des études historiques. — V. Des *Comptes rendus critiques* des livres d'histoire nouveaux.

Prix d'abonnement :

Un an, pour Paris, 30 fr. — Pour les départements et l'étranger, 33 fr.

La livraison..... 6 fr.

Les années écoulées se vendent séparément 30 francs, et par fascicules de 6 francs. Les fascicules de la 1^{re} année se vendent 9 francs.

Tables générales des matières contenues dans les dix premières années de la Revue historique.

- | | | |
|--|-------|----|
| I. — Années 1876 à 1880, par M. CHARLES BÉMONT. 1 vol. in-8. | 3 fr. | » |
| Pour les abonnés. | 1 fr. | 50 |
| II. — Années 1881 à 1885, par M. RENE COUDERC. 1 vol. in-8. | 3 fr. | » |
| Pour les abonnés. | 1 fr. | 50 |
| III. — Années 1886 à 1890. 1 vol. in-8, 5 fr.; pour les abonnés. | 2 fr. | 50 |

ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

RECUEIL BIMESTRIEL

Publié avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves de l'École
(Nouvième année, 1894)

COMITÉ DE RÉDACTION :

M. ÉMILIA BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École ; M. LÉON SAY, de l'Académie française, ancien ministre des Finances ; M. ALF. DE FOVILLE, directeur ; M. R. STOURM, ancien inspecteur des Finances et administrateur des Contributions indirectes ; M. Alexandre RIBOT, député, ancien ministre ; M. Gabriel ALIX ; M. L. RENAULT, professeur à la Faculté de droit ; M. André LEBON, député ; M. Albert SOREL, de l'Institut ; M. A. VANDAL, auditeur de 1^{re} classe au Conseil d'État ; Directeurs des groupes de travail, professeur à l'École.

Secrétaire de la rédaction : M. Aug. ARNAUNÉ, docteur en droit.

Les sujets traités dans les *Annales* embrassent tout le champ couvert par le programme d'enseignement de l'École : *Economie, politique, finances, statistique, histoire constitutionnelle, droit international, public et privé, droit administratif, législations civile et commerciale privées, histoire législative et parlementaire, histoire diplomatique, géographie économique, ethnographie, etc.*

MODE DE PUBLICATION ET CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les *Annales de l'École libre des sciences politiques* paraissent tous les deux mois (15 janvier, 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 septembre et 15 novembre), par fascicules gr. in-8 de 186 pages chacun.

Un an (du 15 janvier) : Paris, 48 fr. ; départements et étranger, 49 fr.
La livraison, 5 francs.

Les trois premières années (1886-1887-1888) se vendent chacune 16 francs ; la quatrième année (1889) et les suivantes se vendent chacune 48 francs.

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris

(4^e année, 1894)

PUBLIÉE PAR LES PROFESSEURS :

MM. A. BORDIER (Géographie médicale), CAPITAN (Anthropologie pathologique), Mathias DUVAL (Anthropogénie et Embryologie), Georges HERVÉ (Ethnologie), J.-V. LABORDE (Anthropologie biologique) André LEPÈVRE (Ethnographie et Linguistique), Ch. LETOURNEAU (Histoire des civilisations), MANOUVRIER (Anthropologie physiologique), MAROUDAU (Anthropologie zoologique), Adr. de MORTILLET (Ethnographie comparée), Gabr. de MORTILLET (Anthropologie préhistorique), SCHRADER (Anthropologie géographique), HOVELACQUE, Directeur du comité d'administration de l'École.

Cette revue paraît tous les mois depuis le 15 janvier 1894 ; chaque numéro forme une brochure in-8 raisin d'au moins 32 pages, et contient une leçon d'un des professeurs de l'École, avec figures intercalées dans le texte ou planches hors texte et des analyses et comptes rendus des faits, des livres et des revues périodiques qui doivent intéresser les personnes s'occupant d'anthropologie.

ABONNEMENT : France et Étranger, 10 fr. — Le Numéro, 1 fr.

ANNALES DES SCIENCES PSYCHIQUES

Dirigées par le Dr DARIÈX

(4^e année, 1894)

Les ANNALES DES SCIENCES PSYCHIQUES ont pour but de rapporter, avec force preuves à l'appui, toutes les observations sérieuses qui leur seront adressées, relatives aux faits soi-disant occultes : 1^o de télépathie, de lucidité, de pressentiment ; 2^o de mouvements d'objets, d'apparitions objectives. En dehors de ces chapitres de faits sont publiées des théories se bornant à la discussion des bonnes conditions pour observer et expérimenter ; des analyses, bibliographies, critiques, etc.

Les ANNALES DES SCIENCES PSYCHIQUES paraissent tous les deux mois par numéros de quatre feuilles in-8 carré (64 pages), depuis le 15 janvier 1891.

ABONNEMENT : Pour tous pays, 12 fr. — Le Numéro, 2 fr. 50.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Publiée sous la direction de M. Émile AGLAVE

La *Bibliothèque scientifique internationale* est une œuvre dirigée par les auteurs mêmes, en vue des intérêts de la science, pour la populariser sous toutes ses formes, et faire connaître immédiatement dans le monde entier les idées originales, les directions nouvelles, les découvertes importantes qui se font chaque jour dans tous les pays. Chaque savant expose les idées qu'il a introduites dans la science et condense pour ainsi dire ses doctrines les plus originales.

On peut ainsi, sans quitter la France, assister et participer au mouvement des esprits en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, en Italie, tout aussi bien que les savants mêmes de chacun de ces pays.

La *Bibliothèque scientifique internationale* ne comprend pas seulement des ouvrages consacrés aux sciences physiques et naturelles; elle aborde aussi les sciences morales, comme la philosophie, l'histoire, la politique et l'économie sociale, la haute législation, etc.; mais les livres traitent des sujets de ce genre se rattachent encore aux sciences naturelles, en leur empruntant les méthodes d'observation et d'expérience qui les ont rendues si fécondes depuis deux siècles.

Cette collection paraît à la fois en français, en anglais, en allemand et en italien : à Paris, chez Félix Alcan; à Londres, chez C. Kegan, Paul et C^e; à New-York, chez Appleton; à Leipzig, chez Brockhaus; à Milan, chez Dumolard frères.

LISTE DES OUVRAGES PAR ORDRE D'APPARITION

78 VOLUMES IN-8, CARTONNÉS A L'ANGLAISE. CHAQUE VOLUME : 6 FRANCS.

1. J. TYNDALL. * *Les Glaciers et les Transformations de l'eau*, avec figures. 1 vol. in-8. 6^e édition. 6 fr.
2. BAGEHOT. * *Les sciences du développement des nations dans leurs rapports avec les principes de la sélection naturelle et de l'hérédité*. 1 vol. in-8. 5^e édition. 6 fr.
3. MARKY. * *La Machine animale, locomotion terrestre et aérienne*, avec de nombreuses fig. 1 vol. in-8. 5^e édit. augmentée. 6 fr.
4. BAIN. * *L'Esprit et le Corps*. 1 vol. in-8. 5^e édition. 6 fr.
5. PETTIGREW. * *La Locomotion chez les animaux, marche, natation*. 1 vol. in-8, avec figures. 2^e édit. 6 fr.
6. HERBERT SPENCER. * *La Science sociale*. 1 v. in-8. 11^e édit. 6 fr.
7. SCHMIDT (O.). * *La Descendance de l'homme et le Darwinisme*. 1 vol. in-8, avec fig. 6^e édition. 6 fr.
8. MAUDSLEY. * *Le Crime et la Folie*. 1 vol. in-8. 6^e édit. 6 fr.
9. VAN BENEDEEN. * *Les Commensaux et les Parasites dans le règne animal*. 1 vol. in-8, avec figures. 3^e édit. 6 fr.
10. BALFOUR STEWART. *La Conservation de l'énergie, suivi d'une Étude sur la nature de la force*, par M. P. de SAINT-ROBERT, avec figures. 1 vol. in-8. 5^e édition. 6 fr.
11. DRAPER. *Les Conflits de la science et de la religion*. 1 vol. in-8. 8^e édition. 6 fr.
12. L. DUMONT. * *Théorie scientifique de la sensibilité*. 1 vol. in-8. 4^e édition. 6 fr.
13. SCHUTZENBERGER. *Les Fermentations*. 1 vol. in-8. avec fig. 5^e édit. 6 fr.
14. WHITNEY. * *La Vie du langage*. 1 vol. in-8. 3^e édit. 6 fr.

15. COOKE et BERKELEY. * *Les Champignons*. 1 vol. in-8, avec figures. 4^e édition. 6 fr.
16. BERNSTEIN. * *Les Sons*. 1 vol. in-8, avec 94 fig. 5^e édit. 6 fr.
17. BERTHELOT. * *La Synthèse chimique*. 1 vol. in-8. 6^e édit. 6 fr.
18. VOGEL. * *La Photographie et la Chimie de la lumière*, avec 95 figures. 1 vol. in-8. 4^e édition. *Épuisé*.
19. LUYB. * *Le Cerveau et ses fonctions*, avec figures. 1 vol. in-8. 7^e édition. 6 fr.
20. STANLEY JEVONS. * *La Mennale et le Mécanisme de l'échange*. 1 vol. in-8. 5^e édition. 6 fr.
21. FUCHS. * *Les Volcans et les Tremblements de terre*. 1 vol. in-8, avec figures et une carte en couleur. 5^e édition. 6 fr.
22. GÉNÉRAL BRIALMONT. * *Les Camps retranchés et leur rôle dans la défense des États*, avec fig. dans le texte et 2 planches hors texte. 4^e édit. *Sous presse*.
23. DE QUATREFAGES. * *L'Espèce humaine*. 1 v. in-8. 11^e édit. 6 fr.
24. BLASERNA et HELMHOLTZ. * *Le Son et la Musique*. 1 vol. in-8, avec figures. 5^e édition. 6 fr.
25. ROSENTHAL. * *Les Nerve et les Muscles*. 1 vol. in-8, avec 75 figures. 3^e édition. *Épuisé*.
26. BRUCKE et HELMHOLTZ. * *Principes scientifiques des beaux-arts*. 1 vol. in-8, avec 39 figures. 4^e édition. 6 fr.
27. WURTZ. * *La Théorie atomique*. 1 vol. in-8. 6^e édition. 6 fr.
- 28-29. SECCHI (le père). * *Les Étoiles*. 2 vol. in-8, avec 63 figures dans le texte et 17 pl. en noir et en couleur hors texte. 2^e édit. 12 fr.
30. JOLY. * *L'Homme avant les métaux*. 1 vol. in-8, avec figures. 4^e édition. 6 fr.
31. A. BAIN. * *La Science de l'éducation*. 1 vol. in-8. 7^e édit. 6 fr.
- 32-33. THURSTON (R.). * *Maître de la machine à vapeur*, précédée d'une Introduction par M. HINCH. 2 vol. in-8, avec 140 figures dans le texte et 16 planches hors texte. 3^e édition. 12 fr.
34. HARTMANN (R.). *Les Peuples de l'Afrique*. 1 vol. in-8, avec figures. 2^e édition. 6 fr.
35. HERBERT SPENCER. *Les Bases de la morale évolutionniste*. 1 vol. in-8. 4^e édition. 6 fr.
36. HUXLEY. *L'Écologie*, introduction à l'étude de la zoologie. 1 vol. in-8, avec figures. 6 fr.
37. DE ROBERTY. *De la Sociologie*. 1 vol. in-8. 3^e édition. 6 fr.
38. ROOD. *Théorie scientifique des couleurs*. 1 vol. in-8, avec figures et une planche en couleur hors texte. 6 fr.
39. DE SAPORTA et MARION. *L'Évolution du règne végétal (les Cryptogames)*. 1 vol. in-8 avec figures. 6 fr.
- 40-41. CHARLTON BASTIAN. *Le Cerveau, organe de la pensée chez l'homme et chez les animaux*. 2 vol. in-8, avec figures. 2^e éd. 12 fr.
42. JAMES SULLY. *Les Illusions des sens et de l'esprit*. 1 vol. in-8, avec figures. 2^e édit. 6 fr.
43. YOUNG. *Le Soleil*. 1 vol. in-8, avec figures. 6 fr.
44. DE CANDOLLE. * *L'Origine des plantes cultivées*. 3^e édition. 1 vol. in-8. 6 fr.
- 45-46. SIR JOHN LUBBOCK. * *Fourmis, abeilles et guêpes. Études expérimentales sur l'organisation et les mœurs des sociétés d'insectes hyménoptères*. 2 vol. in-8, avec 65 figures dans le texte et 13 planches hors texte, dont 5 coloriées. 12 fr.
47. PERRIER (Edm.). *La Philosophie zoologique avant Darwin*. 1 vol. in-8. 2^e édition. 6 fr.
48. STALLO. *La Matière et la Physique moderne*. 1 vol. in-8, 2^e éd., précédé d'une Introduction par CH. FRIEDEL. 6 fr.

49. MANTEGAZZA. La Physiologie et l'Expression des sentiments. 1 vol. in-8. 2^e édit., avec huit planches hors texte. 6 fr.
50. DE MEYER. Les Organes de la parole et leur emploi pour la formation des sons du langage. 1 vol. in-8, avec 51 figures, précédé d'une Introd. par M. O. CLAVEAU. 6 fr.
51. DE LANESSAN. Introduction à l'Étude de la botanique (le Sapin). 1 vol. in-8, 2^e édit., avec 143 figures dans le texte. 6 fr.
- 52-53. DE SAPORTA et MARION. L'Évolution du règne végétal (les Phanérogames). 2 vol. in-8, avec 136 figures. 12 fr.
54. TROUËSSART. Les Microbes, les Ferments et les Moisissures. 1 vol. in-8, 2^e édit., avec 107 figures dans le texte. 6 fr.
55. HARTMANN (R.). Les Singes anthropoïdes, et leur organisation comparée à celle de l'homme. 1 vol. in-8, avec gravures. 6 fr.
56. SCHMIDT (O.). Les Mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques. 1 vol. in-8 avec 51 figures. 6 fr.
57. BINET et FÉRÉ. Le Magnétisme animal. 1 vol. in-8. 3^e éd. 6 fr.
- 58-59. ROMANES. L'Intelligence des animaux. 2 v. in-8. 2^e édit. 12 fr.
60. F. LAGRANGE. Physiologie des excréments du corps. 1 vol. in-8. 5^e édition. 6 fr.
61. DREYFUS (Camille). * Évolution des mondes et des sociétés. 1 vol. in-8, 3^e édit. 6 fr.
62. DAUBRÉE. * Les Régions invisibles du globe et des espaces célestes. 1 vol. in-8 avec 85 grav. dans le texte. 2^e éd. 6 fr.
- 63-64. SIR JOHN LUBBOCK. * L'Homme préhistorique. 2 vol. in-8, avec 228 gravures dans le texte. 3^e édit. 12 fr.
65. RICHTER (Ch.). La Chaleur animale. 1 vol. in-8, avec figures. 6 fr.
66. FALSAN (A.). La Période glaciaire principalement en France et en Suisse. 1 vol. in-8, avec 105 grav. et 2 cartes. 6 fr.
67. BRAUNIS (H.). Les Sensations internes. 1 vol. in-8. 6 fr.
68. CARTAILHAC (E.). La France préhistorique, d'après les sépultures et les monuments. 1 vol. in-8, avec 162 gravures. 6 fr.
69. BERTHELOT. * La Révolution chimique, Lavotter. 1 vol. in-8. 6 fr.
70. SIR JOHN LUBBOCK. * Les Sens et l'instinct chez les animaux, principalement chez les insectes. 1 vol. in-8, avec 150 grav. 6 fr.
71. STARCKE. * La Famille primitive. 1 vol. in-8. 6 fr.
72. ARLOING. * Les Virus. 1 vol. in-8, avec fig. 6 fr.
73. TOPINARD. * L'Homme dans la Nature. 1 vol. in-8, avec fig. 6 fr.
74. BINET (Aif.). * Les Altérations de la personnalité. 1 vol. in-8 avec figures. 6 fr.
75. DE QUATREFAGES (A.). Darwin et ses précurseurs français. 1 vol. in-8. 2^e édition refondue. 6 fr.
76. LEFÈVRE (A.). * Les Races et les langues. 1 vol. in-8. 6 fr.
- 77-78. DE QUATREFAGES. Les Écoles de Darwin. 2 vol. in-8 avec préfaces de MM. E. PERRIER et HAMY. 12 fr.

OUVRAGES SOUS PRESSE :

- DUMESNIL. L'hygiène de la maison. 1 vol. in-8, avec gravures.
- CORNIL ET VIDAL. La microbiologie. 1 vol. in-8, avec gravures.
- GUIGNET. Péteries, verres et émaux. 1 vol. in-8, avec gravures.
- ANDRÉ (Ch.). Le Système solaire. 1 vol. in-8, avec gravures.
- KUNCKEL D'HERCULAIS. Les Sauterelles. 1 vol. in-8, avec gravures.
- MORTILLET (de). L'Origine de l'homme. 1 vol. in-8, avec gravures.
- PERRIER (E.). L'Embryogénie générale. 1 vol. in-8, avec gravures.
- POUCHET (G.). La Ferme et la vie. 1 vol. in-8, avec gravures.
- BERTILLON. La Démographie. 1 vol. in-8.
- BERTHELOT. La Philosophie chimique. 1 vol. in-8.
- CARTAILHAC. Les Gaulois. 1 vol. in-8, avec gravures.

LISTE PAR ORDRE DE MATIÈRES
DES 78 VOLUMES PUBLIÉS
DE LA BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Chaque volume in-8, cartonné à l'anglaise. . . . 6 francs.

SCIENCES SOCIALES

- * **Introduction à la science sociale**, par HERBERT SPENCER. 1 vol. in-8. 10^e édit. 6 fr.
- * **Les Bases de la morale évolutionniste**, par HERBERT SPENCER. 1 vol. in-8. 4^e édit. 6 fr.
- Les Conflits de la science et de la religion**, par DRAPER, professeur à l'Université de New-York. 1 vol. in-8. 8^e édit. 6 fr.
- Le Crime et la Folie**, par H. MAUDSLEY, professeur de médecine légale à l'Université de Londres. 1 vol. in-8. 5^e édit. 6 fr.
- * **La Défense des États et les Camps retranchés**, par le général A. BRIALMONT, inspecteur général des fortifications et du corps du génie de Belgique. 1 vol. in-8, avec nombreuses figures dans le texte et 2 pl. hors texte. 4^e édit. (*Sous presse*). 6 fr.
- * **La Monnaie et le Mécanisme de l'échange**, par W. STANLEY JEVONS, professeur à l'Université de Londres. 1 vol. in-8. 5^e édit. 6 fr.
- La Sociologie**, par DE ROBERTY. 1 vol. in-8. 3^e édit. 6 fr.
- * **La Science de l'éducation**, par Alex. BAIN, professeur à l'Université d'Aberdeen (Écosse). 1 vol. in-8. 7^e édit. 6 fr.
- * **Lois scientifiques du développement des nations dans leurs rapports avec les principes de l'hérédité et de la sélection naturelle**, par W. BACHEROT. 1 vol. in-8. 5^e édit. 6 fr.
- * **La Vie du langage**, par D. WHITNEY, professeur de philologie comparée à Yale-College de Boston (États-Unis). 1 vol. in-8. 3^e édit. 6 fr.
- * **La Famille primitive**, par J. STARCKE, professeur à l'Université de Copenhague. 1 vol. in-8. 6 fr.

PHYSIOLOGIE

- Les Illusions des sens et de l'esprit**, par James SULLY. 1 vol. in-8. 2^e édit. 6 fr.
- * **La Locomotion chez les animaux (marche, natation et vol), suivie d'une étude sur l'Histoire de la navigation aérienne**, par J.-B. PETTIGREW, professeur au Collège royal de chirurgie d'Édimbourg (Écosse). 1 vol. in-8, avec 140 figures dans le texte. 2^e édit. 6 fr.
- Les Nerfs et les Muscles**, par J. ROSENTHAL, professeur à l'Université d'Erlangen (Bavière). 1 vol. in-8, av. 75 grav. 3^e édit. (*Épuisé.*)
- * **La Machine animale**, par E.-J. MAREY, membre de l'Institut, prof. au Collège de France. 1 vol. in-8, avec 117 figures. 4^e édit. 6 fr.
- * **Les Sens**, par BERNSTEIN, professeur de physiologie à l'Université de Halle (Prusse). 1 vol. in-8, avec 91 figures dans le texte. 4^e édit. 6 fr.
- Les Organes de la parole**, par H. DE MEYER, professeur à l'Université de Zurich, traduit de l'allemand et précédé d'une introduction sur l'Enseignement de la parole aux sourds-muets, par O. CLAVEAU, inspecteur général des établissements de bienfaisance. 1 vol. in-8, avec 51 grav. 6 fr.
- La Physionomie et l'Expression des sentiments**, par P. MANTEGAZZA, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Florence. 1 vol. in-8, avec figures et 8 planches hors texte. 6 fr.
- * **Physiologie des exercices du corps**, par le docteur F. LAGRANGE. 1 vol. in-8. 6^e édit. Ouvrage couronné par l'Institut. 6 fr.
- La Chaleur animale**, par CH. RICHET, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Paris. 1 vol. in-8, avec figures dans le texte. 6 fr.
- Les Sensations internes**, par H. BEAUNIS, directeur du laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne. 1 vol. in-8. 6 fr.
- * **Les Virus**, par M. ARLONG, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, directeur de l'école vétérinaire. 1 vol. in-8, avec fig. 6 fr.

PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE

- * **Le Cerveau et ses fonctions**, par J. LUYE, membre de l'Académie de médecine, médecin de la Charité. 1 vol. in-8, avec fig. 7^e édit. 6 fr.
- Le Cerveau et la Pensée chez l'homme et les animaux**, par CHARLTON BASTIAN, professeur à l'Université de Londres. 2 vol. in-8 avec 184 fig. dans le texte. 2^e édit. 12 fr.
- Le Crime et la Folie**, par H. MAUDSLEY, professeur à l'Université de Londres. 1 vol. in-8. 6^e édit. 6 fr.

- **L'Esprit et le Corps, considérés au point de vue de leurs relations, suivis d'études sur les Erreurs généralement répandues au sujet de l'esprit**, par Alex. BAIN, prof. à l'Université d'Aberdeen (Écosse). 1 v. in-8. 4^e éd. 6 fr.
- **Théorie scientifique de la sensibilité : le Plaisir et la Peine**, par Léon DUMONT. 1 vol. in-8. 3^e éd. 6 fr.
- **La Matière et la Physique moderne**, par STALLO, précédé d'une préface par M. Ch. FRIEDEL, de l'Institut. 1 vol. in-8. 2^e éd. 6 fr.
- **Le Magnétisme animal**, par Alf. BINET et Ch. FÉAZ. 1 vol. in-8, avec figures dans le texte. 3^e éd. 6 fr.
- **L'Intelligence des animaux**, par ROMANES. 2 v. in-8. 2^e éd. précédée d'une préface de M. E. PERRIER, prof. au Muséum d'histoire naturelle. 12 fr.
- **L'Évolution des mondes et des sociétés**, par G. DREYFUS, député de la Seine. 1 vol. in-8. 3^e éd. 6 fr.
- **Les Altérations de la personnalité**, par Alf. BINET, directeur adjoint du laboratoire de psychologie à la Sorbonne (Hautes études). 1 vol. in-8, avec gravures. 6 fr.

ANTHROPOLOGIE

- **L'Espèce humaine**, par A. DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle de Paris. 1 vol. in-8. 10^e éd. 6 fr.
- **Ch. Darwin et ses précurseurs français**, par A. DE QUATREFAGES. 1 vol. in-8. 2^e édition. 6 fr.
- **Les Emules de Darwin**, par A. DE QUATREFAGES, avec une préface de M. EDM. PERRIER, de l'Institut, et une notice sur la vie et les travaux de l'auteur par E.-T. HAMY, de l'Institut. 2 vol. in-8. 12 fr.
- **L'Homme avant les métaux**, par N. JULY, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. 1 vol. in-8, avec 150 figures dans le texte et un frontispice. 4^e éd. 6 fr.
- **Les Peuples de l'Afrique**, par R. HARTMANN, professeur à l'Université de Berlin. 1 vol. in-8, avec 93 figures dans le texte. 2^e éd. 6 fr.
- **Les Singes anthropoïdes et leur organisation comparée à celle de l'homme**, par R. HARTMANN, professeur à l'Université de Berlin. 1 vol. in-8, avec 83 figures gravées sur bois. 6 fr.
- **L'Homme préhistorique**, par SIR JOHN LUBBOCK, membre de la Société royale de Londres. 2 vol. in-8, avec 228 gravures dans le texte. 3^e éd. 12 fr.
- **La France préhistorique**, par E. CARTAILHAC. 1 vol. in-8, avec 150 gravures dans le texte. 6 fr.
- **L'Homme dans la Nature**, par TOPINARD, ancien secrétaire général de la Société d'Anthropologie de Paris. 1 vol. in-8, avec 101 gravures dans le texte. 6 fr.
- **Les Races et les Langues**, par André LEFÈVRE, professeur à l'École d'Anthropologie de Paris. 1 vol. in-8. 6 fr.

ZOOLOGIE

- **La Descendance de l'homme et le Darwinisme**, par O. SCHMIDT, professeur à l'Université de Strasbourg. 1 vol. in-8, avec figures. 6^e éd. 6 fr.
- **Les Mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques**, par O. SCHMIDT. 1 vol. in-8, avec 51 figures dans le texte. 6 fr.
- **Fourmis, Abeilles et Guêpes**, par sir JOHN LUBBOCK, membre de la Société royale de Londres. 2 vol. in-8, avec figures dans le texte, et 13 planches hors texte dont 5 coloriées. 12 fr.
- **Les Sens et l'instinct chez les animaux, et principalement chez les insectes**, par Sir JOHN LUBBOCK. 1 vol. in-8 avec grav. 6 fr.
- **L'Écrevisse**, introduction à l'étude de la zoologie, par Th.-H. HUXLEY, membre de la Société royale de Londres et de l'Institut de France, professeur d'histoire naturelle à l'École royale des mines de Londres. 1 vol. in-8, avec 82 figures dans le texte. 6 fr.
- **Les Commensaux et les Parasites dans le règne animal**, par P.-J. VAN BENEDEN, professeur à l'Université de Louvain (Belgique). 1 vol. in-8, avec 82 figures dans le texte. 3^e éd. 6 fr.
- **La Philosophie zoologique avant Darwin**, par EDMOND PERRIER, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris. 1 vol. in-8. 2^e éd. 6 fr.
- **Darwin et ses précurseurs français**, par A. DE QUATREFAGES, de l'Institut. 1 vol. in-8. 2^e éd. 6 fr.

BOTANIQUE — GÉOLOGIE

- **Les Champignons**, par COOKE et BERKELEY. 1 v. in-8, avec 110 fig. 4^e éd. 6 fr.
- **L'Évolution du règne végétal**, par G. DE SAPORTA, correspondant de l'In-

- stitut, et MARION, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Marseille :
- I. *Les Cryptogames*. 1 vol. in-8, avec 85 figures dans le texte. 6 fr.
 - II. *Les Phanérogames*. 2 vol. in-8, avec 136 fig. dans le texte. 12 fr.
 - *Les Volcans et les Tremblements de terre*, par FUCHS, professeur à l'Université de Heidelberg. 1 vol. in-8, avec 36 figures et une carte en couleur. 5^e édition. 6 fr.
 - *La Période glaciaire*, principalement en France et en Suisse, par A. FALSAN. 1 vol. in-8, avec 105 gravures et 2 cartes hors texte. 6 fr.
 - *Les Régions invisibles du globe et des espaces célestes*, par A. DAUBRÉE, de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle. 1 vol. in-8. 2^e édit., avec 89 gravures dans le texte. 6 fr.
 - *L'Origine des plantes cultivées*, par A. DE CANDOLLE, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-8. 3^e édit. 6 fr.
 - *Introduction à l'étude de la botanique (le Sapin)*, par J. DE LANESSAN, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1 vol. in-8. 2^e édit., avec figures dans le texte. 6 fr.
 - *Microbes, Ferments et Moisissures*, par le docteur L. TROUSSART. 1 vol. in-8, avec 108 figures dans le texte. 2^e éd. 6 fr.

CHIMIE

- Les Fermentations*, par P. SCHUTZENBERGER, membre de l'Académie de médecine, prof. de chimie au Collège de France. 1 v. in-8, avec fig. 5^e édit. 6 fr.
- *La Synthèse chimique*, par M. BERTHELOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, professeur de chimie organique au Collège de France. 1 vol. in-8. 6^e édit. 6 fr.
 - *La Théorie atomique*, par Ad. WURTZ, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences et à la Faculté de médecine de Paris. 1 vol. in-8. 6^e édit., précédée d'une introduction sur *la Vie et les Travaux* de l'auteur, par M. Ch. FRIEDEL, de l'Institut. 6 fr.
 - *La Révolution chimique (Lavoisier)*, par M. BERTHELOT. 1 vol. in-8. 6 fr.

ASTRONOMIE — MÉCANIQUE

- *Histoire de la Machine à vapeur, de la Locomotive et des Bateaux à vapeur*, par R. THURSTON, professeur de mécanique à l'Institut technique de Hoboken, près de New-York, revue, annotée et augmentée d'une introduction par M. HIRSCH, professeur de machines à vapeur à l'École des ponts et chaussées de Paris. 2 vol. in-8, avec 160 figures dans le texte et 16 planches tirées à part. 3^e édit. 12 fr.
- *Les Étoiles*, notions d'astronomie sidérale, par le P. A. SECCHI, directeur de l'Observatoire du Collège Romain. 2 vol. in-8, avec 68 figures dans le texte et 16 planches en noir et en couleurs. 2^e édit. (*Epuisé.*) 12 fr.
- *Le Soleil*, par C.-A. YOUNG, professeur d'astronomie au Collège de New-Jersey. 1 vol. in-8, avec 87 figures. 6 fr.

PHYSIQUE

- La Conservation de l'énergie*, par BALFOUR STEWART, professeur de physique au collège Owens de Manchester (Angleterre), suivi d'une étude sur *la Nature de la force*, par P. DE SAINT-ROBERT (de Turin). 1 vol. in-8 avec figures. 4^e édit. 6 fr.
- *Les Glaciers et les Transformations de l'eau*, par J. TYNDALL, professeur de chimie à l'Institution royale de Londres, suivi d'une étude sur le même sujet, par HELMHOLTZ, professeur à l'Université de Berlin. 1 vol. in-8, avec nombreuses figures dans le texte et 8 planches tirées à part sur papier teinté. 5^e édit. 6 fr.
 - *La Photographie et la Chimie de la lumière*, par VOGEL, professeur à l'Académie polytechnique de Berlin. 1 vol. in-8, avec 95 figures dans le texte et une planche en photoglyptie. 4^e édit. (*Epuisé.*) 6 fr.
 - *La Matière et la Physique moderne*, par STALLO, précédé d'une préface par Ch. FRIEDEL, membre de l'Institut. 1 vol. in-8. 2^e édit. 6 fr.

THÉORIE DES BEAUX-ARTS

- *Le Son et la Musique*, par P. BLASERNA, prof. à l'Université de Rome, suivi des *Causes physiologiques de l'harmonie musicale*, par H. HELMHOLTZ, prof. à l'Université de Berlin. 1 vol. in-8, avec 41 fig. 4^e édit. 6 fr.
- *Principes scientifiques des Beaux-Arts*, par E. BRUCKE, professeur à l'Université de Vienne, suivi de *l'Optique et les Arts*, par HELMHOLTZ, prof. à l'Université de Berlin. 1 vol. in-8, avec fig. 4^e édit. 6 fr.
- *Théorie scientifique des couleurs et leurs applications aux arts et à l'industrie*, par O. N. ROOD, professeur de physique à Columbia-College de New-York (États-Unis). 1 vol. in-8, avec 130 figures dans le texte et une planche en couleurs. 6 fr.

PUBLICATIONS

HISTORIQUES, PHILOSOPHIQUES ET SCIENTIFIQUES

qui ne se trouvent pas dans les collections précédentes.

-
- Actes du 1^{er} Congrès international d'anthropologie criminelle de Rome. Biologie et sociologie. 1887. 1 vol. gr. in-8. 15 fr.**
AGUILERA. L'idée de droit en Allemagne depuis Kant jusqu'à nos jours. 1 vol. in-8. 1892. 5 fr.
ALAUX. Esquisse d'une philosophie de l'être. in-8. 4 fr.
— **Les Problèmes religieux au XIX^e siècle. 1 vol. in-8. 7 fr. 50**
— **Philosophie morale et politique, études. 1 vol. in-8. 1893. 7 fr. 50**
(Voy. p. 2.)
ALGLAVE. Des Juridictions civiles chez les Romains. 1 vol. in-8. 2 fr. 50
ALTMAYER (J.-J.). Les Précurseurs de la réforme aux Pays-Bas. 2 forts volumes in-8. 12 fr.
ARRÉAT. Une Éducation intellectuelle. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
— **Journal d'un philosophe. 1 vol. in-18. 3 fr. 50**
(Voy. p. 2 et 4.)
Autonomie et fédération. 1 vol. in-18. 4 fr.
AZAM. Entre la raison et la folie. Les Toqués. Gr. in-8. 1891. 1 fr.
— **Hypnotisme et double conscience, avec préfaces et lettres de MM. PAUL BERT, CHARCOT et RIBOT. 1 vol. in-8. 1893. 9 fr.**
BAETS (Abbé M.). Les Bases de la morale et du droit. in-8. 6 fr.
BALFOUR STEWART et TAIT. L'Univers invisible. 1 vol. in-8. 7 fr.
BARNI. Les Martyrs de la libre pensée. 1 vol. in-18. 2^e édit. 3 fr. 50
(Voy. p. 4 ; KANT, p. 8 ; p. 13 et 31.)
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. (Voy. pages 2, 4 et 7 et ARISTOTE.)
BAUTAIN (Abbé). La Philosophie morale. 2 vol. in-8. 12 fr.
BEAUNIS (H.). Impressions de campagne (1870-1871). In-18. 3 fr. 50
BÉNARD (Ch.). Philosophie dans l'éducation classique. In-8. 6 fr.
(Voy. p. 7, ARISTOTE ; p. 8, SCHELLING et HEGEL.)
BERTAULD. De la Méthode. Méthode spinoziste et méthode hégélienne. 2^e édition. 1891. 1 vol in-18. 3 fr. 50
— **Méthode spiritualiste. Etude critique des preuves de l'existence de Dieu. 2^e édition. 2 vol. in-18. 7 fr.**
— **Esprit et liberté. 1 vol. in-18. 1892. 3 fr. 50**
BLANQUI. Critique sociale. 2 vol. in-18. 7 fr.
BOILLEY (P.). La Législation internationale du travail. In-12. 3 fr.
BONJEAN (A.). L'Hypnotisme, ses rapports avec le droit, la thérapeutique, la suggestion mentale. 1 vol. in-18. 1890. 3 fr.
BOUCHARDAT. Le Travail, son influence sur la santé. In-18. 2 fr. 50
BOUCHER (A.). Darwinisme et socialisme. 1890. In-8. 4 fr. 25
BOURBON DEL MONTE. L'Homme et les animaux. 1 vol. in-8. 5 fr.
BOURDEAU (Louis). Théorie des sciences. 2 vol. in-8. 20 fr.
— **Les Forces de l'industrie. 1 vol. in-8. 5 fr.**
— **La Conquête du monde animal. In-8. 5 fr.**
— **La Conquête du monde végétal. 1893. In-8. 5 fr.**
— **L'Histoire et les historiens. 1 vol. in-8. 7 fr. 50 (Voy. p. 4.)**

- BOURDET (Eug.). Principes d'éducation positive. In-18. 3 fr. 50
— Vocabulaire de la philosophie positive. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
BOURLONOT (Edg.) et ROBERT (Edmond). La Commune et ses idées à travers l'histoire. 1 vol. in-18. 3 fr. 50 (Voy. p. 13.)
BUCHNER. Essai biographique sur Léon Dument. In-18. 2 fr.
Bulletins de la Société de psychologie physiologique. 1^{re} année. 1885. 1 broch. in-8, 1 fr. 50. — 2^e année, 1886, 1 broch. in-8, 3 fr. — 3^e année, 1887, 1 fr. 50. — 4^e année, 1888, 1 fr. 50; — 5^e année, 1889, 1 fr. 50; — 6^e année, 1890. 1 fr. 50
BUSQUET. Moprasailles, poésies. In-18. 1 vol. 3 fr.
BUSSIÈRE et LEGOUIS. Le Général Beaupuy (1753-1796). In-8. 3 fr. 50
CARDON (G.). Les Fondateurs de l'Université de Bonat. In-8. 10 fr.
CELLARIER (F.). Études sur la raison. 1 vol. in-12. 3 fr.
— Rapports du relatif et de l'absolu. 1 vol. in-18. 4 fr.
CLAMAGERAN. L'Algérie. 3^e édit. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
— La Réaction économique et la démocratie. 1 v. in-8. 1891. 1 fr. 25 (Voy. p. 13.)
CLAVEL (D^r). La Morale positive. 1 vol. in-8. 3 fr.
— Critique et conséquences des principes de 1789. In-18. 3 fr.
— Les Principes au XIX^e siècle. In-18. 1 fr.
CONTA: Théorie du fatalisme. 1 vol. in-18. 4 fr.
— Introduction à la métaphysique. 1 vol. in-18. 3 fr.
COQUEREL fils (Athanas). Libres études. 1 vol. in-8. 5 fr.
CORTAMBERT (Louis). La Religion du progrès. In-18. 3 fr. 50
COSTE (Ad.). Hygiène sociale contre le paupérisme. In-8. 6 fr.
— Les Questions sociales contemporaines (avec la collaboration de MM. A. BURDEAU et ARRÉAT). 1 fort vol. in-8. 10 fr.
— Nouvel exposé d'économie politique et de physiologie sociale. In-18. 3 fr. 50 (Voy. p. 2 et 32.)
CRÉPIEUX-JAMIN. L'Écriture et le caractère. 1 vol. in-8 avec de nombreux fac-similés. 5 fr.
DANICOURT (Léon). La Patrie et la République. In-18. 2 fr. 50
DAURIAC. Sens commun et raison pratique. 1 br. in-8. 1 fr. 50
— croyance et réalité. 1 vol. in-18. 1889. 3 fr. 50
— Le Réalisme de Heide. In-8. 1 fr.
— Introduction à la psychologie du musicien. 1891. 1 br. in-8. 1 fr.
DAVY. Les Conventiennels de l'Éuro. 2 forts vol. in-8. 18 fr.
DELBOEUF. Examen critique de la loi psychophysique. In-18. 3 fr. 50
— Le Sommeil et les rêves. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
— De l'étendue de l'action curative de l'hypnotisme. L'hypnotisme appliqué aux altérations de l'organe visuel. In-8. 1 fr. 50
— Le Magnétisme animal, visite à l'École de Nancy. In-8. 2 fr. 50
— Magnétiseurs et médecins. 1 vol. in-8. 1890. 2 fr.
— Les Fêtes de Montpellier. In-8. 1891. 2 fr.
— Megamères. 1 br. in-8. 1893. 1 fr. 50 (Voy. p. 2.)
DELMAS. Libres pensées (littérature et morale). 1 vol. in-8. 2 fr. 50
DESCHAMPS. La Philosophie de l'écriture. 1 vol. in-8. 1892. 3 fr.
DESTREM (J.). Les Départemens du Consulat. 1 br. in-8. 1 fr. 50
DIDE. * Jules Barni, sa vie, son œuvre. 1 v. in-18, avec le portrait de J. Barni, gravé en taille-douce. 1891. 2 fr. 50
DOLLFUS (Ch.). Lettres philosophiques. In-18. 3 fr.
— Considérations sur l'histoire. In-8. 7 fr. 50
— L'Âme dans les phénomènes de conscience. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
DUBOST (Antonin). Des conditions de gouvernement en France. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
DUBUC (P.). * Essai sur la méthode en métaphysique. 1 vol. in-8. 5 fr.
DUFAY, Études sur la destinée. 1 vol. in-18. 3 fr.

- DUNAN. Sur les formes à priori de la sensibilité. 1 vol. in-8. 5 fr.
 — Les Arguments de Léon d'Élée contre le mouvement. 1 br.
 in-8. 1 fr. 50
- DURAND-DÉSORMEAUX. Éléments et Pensées. In-8. 2 fr. 50
 — Études philosophiques, l'action, la connaissance. 2 vol. in-8. 15 fr.
- DUTASTA. Le Capitaine Vallé. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- DUVAL-JOUVE. Traité de logique. 1 vol. in-8. 6 fr.
- DUVERGIER DE HAURANNE (M^{re} E.). Histoire populaire de la Révolution française. 1 vol. in-18. 3^e édit. 3 fr. 50
 — Éléments de science sociale. 1 vol. in-18. 4^e édit. 3 fr. 50
- ESCANDE. Hecho en Irlande (1795-1798). 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- ESPINAS. Du Sommeil provoqué chez les hystériques. Br. in-8. 1 fr.
 (Voy. p. 2 et 4.)
- FABRE (Joseph). Histoire de la philosophie. Première partie : Antiquité et moyen âge. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
- FAU. Anatomie des formes du corps humain, à l'usage des peintres et des sculpteurs. 1 atlas de 25 planches avec texte. 2^e édition. Prix, figures noires, 15 fr. ; fig. coloriées. 30 fr.
- FAUCONNIER. Protection et Échange. In-8. 2 fr. — La Morale et la religion dans l'enseignement. 75 c. — L'Or et l'Argent. In-8. 2 fr. 50
- FEDERICI. Les Lois du progrès. 2 vol. in-8. Chacun. 6 fr.
- FERRIÈRE (Em.). Les Apôtres, essai d'histoire religieuse. 1 vol. in-12. 4 fr. 50
 — L'Âme est la fonction du cerveau. 2 volumes in-18. 7 fr.
 — Le Paganisme des Hébreux jusqu'à la captivité de Babylone. 1 vol. in-18. 3 fr. 50.
 — La Matière et l'énergie. 1 vol. in-18. 4 fr. 50
 — L'Âme et la vie. 1 vol. in-18. 4 fr. 50
 — Les Erreurs scientifiques de la Bible. 1 vol. in-18. 1891. 3 fr. 50
 — Les Mythes de la Bible. 1 vol. in-18. 1893. 3 fr. 50 (Voy. p. 32.)
- FERRON (de). Institutions municipales et provinciales dans les différents États de l'Europe. Comparaison. Réformes. 1 vol. in-8. 8 fr.
 — Théorie du progrès. 2 vol. in-18. 7 fr.
 — De la Division du pouvoir législatif en deux Chambres. In-8. 8 fr.
- FLOURNOY. Des phénomènes de synopse (*audition colorée*). 1 vol. in-8. 1893. 6 fr.
- FOX (W.-J.). Des Idées religieuses. In-8. 3 fr.
- GASTINEAU. Voltaire en exil. 1 vol. in-18. 3 fr.
- GAYTE (Claude). Essai sur la croyance. 1 vol. in-8. 3 fr.
- GOBLET D'ALVIELLA. L'Idée de Dieu, d'après l'anthr. et l'histoire. In-8. 6 f.
- GOURD. Le Phénomène. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
- GRASSERIE (R. de la). De la classification objective et subjective des arts, de la littérature et des sciences. 1 vol. in-8. 5 fr.
- GREEF (Guillaume de). Introduction à la Sociologie. 2 vol. in-8. Chacun. 6 fr. (Voy. p. 2.)
- GRESLAND. Le Génie de l'homme, libre philosophie. Gr. in-8. 7 fr.
- GRIMAUX (Ed.). Lavoisier (1748-1794), d'après sa correspondance et divers documents inédits. 1 vol. gr. in-8 avec gravures. 1888. 15 fr.
- GRIVEAU (M.). Les Éléments du beau. Préface de M. SULLY-PRUDHOMME. In-18, avec 60 fig. 1893. 4 fr. 50
- GUILLAUME (de Moissey). Traité des sensations. 2 vol. in-8. 12 fr.
- GUILLY. La Nature et la Morale. 1 vol. in-18. 2^e édit. 2 fr. 50
- GUYAU. Vers d'un philosophe. In-18. 3 fr. 50 (Voy. p. 2, 5, 7 et 10.)
- HAYEM (Armand). L'Être social. 1 vol. in-18. 2^e édit. 2 fr. 50
- HENRY (Ch.). Lois générales des réactions psycho-motrices. In-8. 2 fr.
 — Cercle chromatique, avec introduction sur la théorie générale de la dynamogénie, grand in-folio cartonné. 40 fr.

- HENRY (Ch.)**. Rapporteur esthétique avec notice sur ses applications à l'art industriel, à l'histoire de l'art, à la méthode graphique. 20 fr.
- HERZEN**. Mémoires et Nouvelles. In-18. 3 fr. 50 — De l'autre rive. In-18. 3 fr. 50. — Lettres de France et d'Italie. In-18. 3 fr. 50
- HIRTH (G.)**. La Vue plastique, fonction de l'écorce cérébrale. In-8. Trad. de l'allemand par L. ANKAT, avec grav. et 31 pl. 8 fr. (Voy. p. 5.)
- HUXLEY**. La Phytographie, introduction à l'étude de la nature, traduit et adapté par M. G. LAMY. 1 vol. in-8. 2^e éd., avec fig. 8 fr. (Voy. p. 5 et 32.)
- ISSAURAT**. Moments perdus de Pierre-Jean. 1 vol. in-18. 3 fr.
- Les Alarmes d'un père de famille. In-8. 4 fr.
- JANET (Paul)**. Le Médiateur plastique de Cudworth. 1 vol. in-8. 4 fr. (Voy. p. 3, 5, 7, 8, 9 et 11.)
- JEANMAIRE**. La Personnalité dans la psychologie moderne. In-8. 5 fr.
- JOIRE**. La Population, richesse nationale; le Travail, richesse du peuple. 1 vol. in-8. 5 fr.
- JOYAU**. De l'invention dans les arts et dans les sciences. 1 v. in-8. 5 fr.
- Essai sur la liberté morale. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- La Théorie de la grâce et la liberté morale de l'homme. 1 vol. in-8. 2 fr. 50
- JOZON (Paul)**. De l'Écriture phonétique. In-18. 3 fr. 50
- KINGSFORD (A.)** et **MAITLAND (E.)**. La Voie parfaite ou le Christ ésotérique, précédé d'une préface d'Edouard SCHURE. 1 vol. in-8. 1892. 6 fr.
- KOVALEVSKY**. L'Ivrognerie, ses causes, son traitement. 1 v. in-18. 4 fr. 50
- KOVALEVSKI (M.)**. Tableau des origines et de l'évolution de la famille et de la propriété. 1 vol. in-8. 1890. 4 fr.
- LABORDE**. Les Hommes et les Actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
- LACOMBE**. Mes droits. 1 vol. in-12. 2 fr. 50
- LAGGROND**. L'Univers, la force et la vie. 1 vol. in-8. 2 fr. 50
- LA LANDELLE (de)**. Alphabet phonétique. In-18. 2 fr. 50
- LANGLOIS**. L'Homme et la Révolution. 2 vol. in-18. 7 fr.
- LAUSSEDAT**. La Suisse. Études méd. et sociales. In-18. 3 fr. 50
- LAVELEYE (Em. de)**. De l'avenir des peuples catholiques. In-8. 25 c.
- Lettres sur l'Italie (1878-1879). In-18. 3 fr. 50
- L'Afrique centrale. 1 vol. in-12. 3 fr.
- La Péninsule des Balkans. 2^e édit. 2 vol. in-12. 1888. 40 fr.
- La Monnaie et le bimétallisme international. 1 vol. in-18. 2^e édition. 1891. 3 fr. 50
- Essais et Études. Première série (1861-1875). 1 vol. in-8. 1894. 7 fr. 50 (Voy. p. 5 et 13.)
- LEDRU-ROLLIN**. Discours politiques et écrits divers. 2 v. in-8. 12 fr.
- LEGOYT**. Le Suicide. 1 vol. in-8. 8 fr.
- LEMER (Julien)**. Dossier des jésuites et des libertés de l'Église gallicane. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- LOURDEAU**. Le Sénat et la Magistrature dans la démocratie française. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- La Lutte contre l'abus du tabac**. In-16, cart. à l'angl. 3 fr. 30
- MAGY**. De la Science et de la nature. 1 vol. in-8. 6 fr.
- MAINDRON (Ernest)**. L'Académie des sciences (Histoire de l'Académie; fondation de l'Institut national; Bonaparte, membre de l'Institut). 1 beau vol. in-8 cavalier, avec 53 gravures dans le texte, portraits, plans, etc. 8 planches hors texte et 2 autographes. 12 fr.
- MALON (Benolt)**. Le Socialisme intégral.
- Première partie : Histoire des théories et tendances générales. 1 volume grand in-8, avec portrait de l'auteur. 2^e éd. 1892. 6 fr.
- Deuxième partie : Des réformes possibles et des moyens pratiques. 1 vol. grand in-8. 1892. 6 fr.
- Précis théorique, historique et pratique de socialisme (lundi socialistes). 1 vol. in-12. 1892. 3 fr. 50

- MARAI. Garibaldi et l'armée des Vosges. In-16. 1 fr. 50
- MARSAUCHE (L.). La Confédération helvétique d'après la constitution, préface de M. Frédéric Passy. 1 vol. in-18. 1891. 3 fr. 50
- MASSERON (I.). Danger et nécessité du socialisme. In-18. 3 fr. 50
- MATHIEU (H.). Un peu de philosophie naturaliste. In-18. 2 fr. 50
- MAURICE (Fernand). La Politique extérieure de la République française. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
- MENIÈRE. Océron médecin. 1 vol. in-18. 4 fr. 50
- Les Consultations de M^{me} de Sévigné. 1 vol. in-8. 3 fr.
- MICHAUT (N.). De l'Imagination. 1 vol. in-8. 5 fr.
- MILSAND. Les Études classiques. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- Le Cede et la Liberté. In-8. 3 fr. (Voy. p. 3.)
- MORIN (Miron). Essais de critique religieuse. 1 fort vol. in-8. 5 fr.
- MORIN (Frédéric). Politique et philosophie. 1 v. in-18. 3 fr. 50 (V. p. 32.)
- NETTER (A.). La Parole intérieure et l'âme. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
- NIVELLET. Loisir de la vieillesse. 1 vol. in-12. 3 fr.
- Gall et sa doctrine. 1 vol. in-8. 1890. 5 fr.
- Miscellanées littéraires et scientifiques. 1 vol. in-18. 1893. 2 fr.
- NIZET. L'Hyméisme, étude critique. 1 vol. in-12. 1892. 2 fr. 50
- NOEL (E.). Mémoires d'un imbécille, préface de Littré. In-18. 3^e éd. 3 fr. 50
- NOTOVITCH. La Liberté de la volonté. In-18. 3 fr. 50
- NOVICOW. La Politique internationale. 1 vol. in-8. 7 fr. (Voy. p. 5.)
- NYS (Ernest). Les Théories politiques et le droit international. 1 vol. in-8. 1891. 4 fr.
- OLECHNOWICZ. Histoire de la civilisation de l'humanité, d'après la méthode brahmanique. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
- PARIS (le colonel). Le Feu à Paris et en Amérique. 1 v. in-18. 3 fr. 50
- PARIS (comte de). Les Associations ouvrières en Angleterre (Traductions). 1 vol. in-18. 7^e éd. 1 fr. — Édition sur papier fort. 2 fr. 50
- PAULHAN (Fr.). Le Nouveau mysticisme. 1 vol. in-18. 1891. 2 fr. 50 (Voy. p. 3, 5 et 32.)
- PELLETAN (Eugène). La Naissance d'une ville (Royan). In-18. 1 fr. 40
- * Jareussou, le pasteur du désert. 1 vol. in-18. 2 fr.
- * Un Roi philosophe, Frédéric le Grand. In-18. 3 fr. 50
- Droits de l'homme. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
- Profession de foi du XIX^e siècle. In-12. 3 fr. 50
- PELLIS (F.). La Philosophie de la mécanique. 1 vol. in-8. 1888. 2 fr. 50
- PÉNY (le major). La France par rapport à l'Allemagne. Étude de géographie militaire. 1 vol. in-8. 2^e éd. 6 fr.
- PÈRES (Jean). Du Libre arbitre. Grand in-8. 1891. 1 fr.
- PÉREZ (Bernard). Thiery Tiedmann. — Mes deux chats. In-12. 2 fr.
- Jacotot et sa Méthode d'émancipation intellect. In-18. 3 fr.
- Dictionnaire abrégé de philosophie, à l'usage des classes. 1893. 1 vol. in-12. 1 fr. 50 (Voy. p. 5.)
- PERGAMENI (H.). Histoire de la littérature française. In-8. 9 fr.
- PETROZ (P.). L'Art et la Critique en France depuis 1822. In-18. 3 fr. 50
- Un Critique d'art au XIX^e siècle. In-18. 1 fr. 50
- Esquisse d'une histoire de la peinture au Musée du Louvre. 1 vol. in-8. 1890. 5 fr.
- PHILBERT (Louis). Le Miro. In-8. (Cour. par l'Académie française.) 7 fr. 50
- PIAT (Abbé C.). L'Intellect actif en Du rôle de l'activité mentale dans la formation des idées. 1 vol. in-8. 4 fr.
- PICARD (Ch.). Sémées et Aryène (1893). In-18. 1 fr. 50
- PICAVET (F.). L'Histoire de la philosophie, ce qu'elle a été, ce qu'elle peut être. In-8. 2 fr.
- La Métrique et la critique allemande. 1889. In-8. 1 fr. (Voy. p. 6, 8 et 11.)

- POEY. *Le Positivisme*. 1 fort vol. in-12. 4 fr. 50
— M. Litré et Auguste Comte. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- PORT (Célestin), de l'Institut, *La Légende de Cathelmeau, ses débuts, son brevet de généralissime, son élection, sa mort (mars-juillet 1793), avec nombreux documents inédits ou inconnus*. 1 fort vol. in-8. 1893. 5 fr.
- POULLET. *La Campagne de l'Est (1870-1871)*. in-8, avec cartes. 7 fr.
- QUINET (Edgar). *Œuvres complètes*. 30 volumes in-18. Chaque volume, 3 fr. 50. Chaque ouvrage se vend séparément :
- *1. *Génie des religions*. 6^e édition.
 - *2. *Les Jésuites. — L'Ultramontanisme*. 11^e édition.
 - *3. *Le Christianisme et la Révolution française*. 6^e édition.
 - *4-5. *Les Révolutions d'Italie*. 5^e édition. 2 vol.
 - *6. *Marnix de Sainte-Aldegonde. — Philosophie de l'Histoire de France*. 4^e édition.
 - *7. *Les Roumains. — Allemagne et Italie*. 3^e édition.
 - 8. *Premiers travaux : Introduction à la Philosophie de l'histoire. — Essai sur Herder. — Examen de la Vie de Jésus. — Origine des dieux. — L'Église de Brou*. 3^e édition.
 - 9. *La Grèce moderne. — Histoire de la poésie*. 3^e édition.
 - *10. *Mes Vacances en Espagne*. 5^e édition.
 - 11. *Ahasverus. — Tablettes du Juif errant*. 5^e édition.
 - 12. *Prométhée. — Les Esclaves*. 4^e édition.
 - 13. *Napoléon (poème)*. (*Épique*).
 - 14. *L'Enseignement du peuple. — Œuvres politiques avant l'exil*. 8^e édition.
 - *15. *Histoire de mes idées (Autobiographie)*. 4^e édition.
 - *16-17. *Merlin l'Enchanteur*. 2^e édition. 2 vol.
 - *18-19-20. *La Révolution*. 10^e édition. 3 vol.
 - *21. *Campagne de 1815*. 7^e édition.
 - *22-23. *La Création*. 3^e édition. 2 vol.
 - 24. *Le Livre de l'exilé. — La Révolution religieuse au XIX^e siècle. — Œuvres politiques pendant l'exil*. 2^e édition.
 - 25. *Le Siège de Paris. — Œuvres politiques après l'exil*. 2^e édition.
 - 26. *La République. Conditions de régénération de la France*. 2^e édit.
 - *27. *L'Esprit nouveau*. 5^e édition.
 - 28. *Le Génie grec*. 1^{re} édition.
 - *29-30. *Correspondance. Lettres à sa mère*. 1^{re} édition. 2 vol.
- RÉGAMEY (Guillaume). *Anatomie des formes du cheval, à l'usage des peintres et des sculpteurs*. 6 planches en chromolithographie, publiées sous la direction de FÉLIX RÉGAMEY, avec texte par le D^r KURFF. 2 fr. 50
- RENOUVIER (Ch.). * *Les Principes de la nature*. 2^e édition, revue, corrigée et augmentée des *Essais de critique générale* (3^e essai). 2 vol. in-12. 8 fr.
- RIBERT (Léonce). * *Esprit de la Constitution du 25 février 1875*. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- RIBOT (Paul). *Spiritualisme et Matérialisme*. 2^e éd. 1 vol. in-8. 6 fr.
- SQSNY (Ch. de). *La Méthode consensuelle*. 1 vol. in-8. 4 fr.
- RALMON (Ph.). *Age de la pierre*. Division industr. de la période paléolith. quatern. et de la période néolith. In-8 avec 36 pl. 1892. 3 fr.
- SANDERVAL (O. de). *De l'Absolu. La loi de vie*. 1 vol. in-8. 2^e éd. 5 fr.
— *Kahel. Le Soudan français, carnet de voyage*. 1 vol. in-8 avec gravures dans le texte et 5 cartes. 8 fr.
- SECRÉTAN (Ch.). *Études sociales*. 1889. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
— *Les Droits de l'humanité*. 1 vol. in-18. 1891. 3 fr. 50
— *La Croissance et la civilisation*. 1 vol. in-18. 2^e édit. 1891. 3 fr. 50
— *Mon Utopie*. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
— *Le Principe de la morale*. 1 vol. in-8. 2^e éd. 7 fr. 50
- SERGUEYEFF. *Physiologie de la veille et du sommeil*. 2 volumes grand in-8. 1890. 20 fr.

- SIREBOIS. Psychologie réaliste. 1876. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
- SOREL (Albert) Le Traité de Paris du 30 novembre 1815. in-8. 4 fr. 50
- SOUFFRET (F.). De la Disparité physique et mentale des races humaines et de ses principes. 1 vol. gr. in-8. 5 fr.
- SPIN (A.). Esquisses de philosophie critique. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
- STRADA (J.). La loi de l'histoire. Constitution scientifique de l'histoire. 1 vol. in-8. 1894. 5 fr.
- STRAUS. Les Origines de la forme républicaine du gouvernement dans les États-Unis d'Amérique. 1 vol. in-18. 4 fr. 50
- STUART MILL (J.). La République de 1848 et ses détracteurs. Préface de M. SADI CARNOT. In-18. 2^e éd. 1 fr. (Voy. p. 3 et 6.)
- TARDE. Les Lois de l'imitation. Étude sociologique. 1 vol. in-8. 1890. 6 fr. (Voy. p. 3.)
- TÉNOT (Eugène). Paris et ses fortifications (1870-1890). 1 vol. in-8. 5 fr.
- Les Frontières de la France (1870-82-92). In-8. 2^e éd. 9 fr.
- TERQUEM (A.). La Science romaine à l'époque d'Auguste. Étude historique d'après Vitruve. 1 vol. gr. in-8. 3 fr.
- THOMAS (J.). Principes de philosophie morale. 1 vol. in-8. 1889. 3 fr. 50
- THOMAS (G.). Michel-Ange poète et l'expression de l'amour platonique dans la poésie italienne du Moyen Âge et de la Renaissance. 1 vol. in-8. 1891. 3 fr.
- THULIÉ. La Felle et la Loi. 2^e éd. 1 vol. in-8. 3 fr. 50
- La Haute raisonnable du docteur Campagne. In-8. 2 fr.
- TIBERGHIEU. Les Commandements de l'humanité. 1 vol. in-18. 3 fr.
- Enseignement et philosophie. 1 vol. in-18. 4 fr.
- Introduction à la philosophie. 1 vol. in-18. 6 fr.
- La Science de l'Âme. 1 vol. in-12. 3^e éd. 6 fr.
- Éléments de morale universelle. In-12. 2 fr.
- TISSANDIER. Études de théodicée. 1 vol. in-8. 4 fr.
- TISSOT. Principes de morale. 1 vol. in-8. 6 fr. (Voy. KANT, p. 7.)
- TRATCHEVSKY (E.). France et Allemagne. 1 vol. in-8. 3 fr.
- VACHEROT. La Science et la Métaphysique. 3 vol. in-18. 10 fr. 50
- Voy. p. 4 et 6.
- VALLIER. De l'intention morale. 1 vol. in-8. 3 fr. 50
- VAN ENDE (U.). Histoire naturelle de la croyance, première partie : l'Animal. 1 vol. in-8. 5 fr.
- VIGOUREUX (Ch.). L'Avenir de l'Europe au double point de vue de la politique de sentiment et de la politique d'intérêt. 1892. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- VILLIAUMÉ. La Politique moderne. 1 vol. in-8. 6 fr.
- VOITURON. Le Libéralisme et les Idées religieuses. In-12. 4 fr.
- WEILL (Alexandre). Le Pentateuque selon Moïse et le Pentateuque selon Esra. 1 fort vol. in-8, contenant le volume suivant. 7 fr. 50
- Vie, doctrine et gouvernement de Moïse. 1 vol. in-8. 3 fr.
- WEILL (Denis). Le Droit d'association et le Droit de réunion devant les chambres et les tribunaux. 1893. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
- WUARIN (L.). Le Contribuable. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- X... Tablettes de la vie. 1 vol. gr. in-8. 1891. 3 fr.
- YUNG (Eugène). Henri IV écrivain. 1 vol. in-8. 5 fr.
- ZIESING (Th.). Érasme ou Salignac. Étude sur la lettre de François Rabelais. 1 brochure gr. in-8. 4 fr.

BIBLIOTHÈQUE UTILE

111 VOLUMES PARUS.

Le volume de 192 pages, broché, 60 centimes.

Cartonné à l'anglaise ou en cartonnage toile dorée, 1 fr.

Le titre de cette collection est justifié par les services qu'elle rend et la part pour laquelle elle contribue à l'instruction populaire.

Elle embrasse l'histoire, la philosophie, le droit, les sciences, l'économie politique et les arts, c'est-à-dire qu'elle traite toutes les questions qu'un homme instruit ne doit plus ignorer. Son esprit est essentiellement démocratique. La plupart de ses volumes sont adoptés pour les Bibliothèques par le *Ministère de l'Instruction publique*, le *Ministère de la guerre*, la *Ville de Paris*, la *Ligue de l'enseignement*, etc.

HISTOIRE DE FRANCE

- Les Mérovingiens, par BUCHEL.
Les Carolingiens, par BUCHEL.
Les Luites religieuses des premiers siècles, par J. BASTIDE. 4^e édit.
Les Guerres de la Réforme, par J. BASTIDE. 4^e édit.
La France au moyen Age, par F. MORIN.
Jeanne d'Arc, par Fréd. LOCK.
Décadence de la monarchie française, par Eug. PELLETAN. 4^e édit.
* La Révolution française, par H. CARNOT (2 volumes).
La Défense nationale en 1793, par P. GAFFAREL.
Napoléon 1^{er}, par Jules BARNI.
* Histoire de la Restauration, par Fréd. LOCK. 3^e édit.
* Histoire de Louis-Philippe, par Edgar ZEVORT. 2^e édit.
Mœurs et Institutions de la France, par P. BONDOIS. 2 volumes.
Léon Gambetta, par J. REINACH.
* Histoire de l'armée française, par L. BÈRE.
* Histoire de la marine française, par Alfr. DONHAUD. 2^e édit.
Histoire de la conquête de l'Algérie, par QUESNEL.
Les Origines de la guerre de 1870, par Ch. DE LARIVIÈRE.

PAYS ÉTRANGERS

- L'Espagne et le Portugal, par E. RAYMOND. 2^e édition.
Histoire de l'Empire ottoman, par L. COLLAS. 2^e édition.
* Les Révolutions d'Angleterre, par Eug. DESPOIS. 3^e édition.
Histoire de la maison d'Autriche, par Ch. ROLLAND. 2^e édition.
L'Europe contemporaine (1789-1879), par P. BONDOIS.
Histoire contemporaine de la Prusse, par Alfr. DONHAUD.
Histoire contemporaine de l'Italie, par Félix HENNEGUY.
Histoire contemporaine de l'Angleterre, par A. REGNARD.

HISTOIRE ANCIENNE

- * La Grèce ancienne, par L. COMBES. 2^e édition.
L'Asie occidentale et l'Égypte, par A. OTT. 2^e édition.
L'Inde et la Chine, par A. OTT.
Histoire romaine, par CRICHTON.
L'Antiquité romaine, par WILKINS (avec gravures).
L'Antiquité grecque, par MAHAFFY (avec gravures).

GÉOGRAPHIE

- * Torrents, sources et canaux de la France, par H. BLERZY.
Les Colonies anglaises, par H. BLERZY.
Les îles du Pacifique, par le capitaine de vaisseau JOUAN (avec 1 carte).
Les Peuples de l'Afrique et de l'Amérique, par GIRARD DE RIALLE.
Les Peuples de l'Asie et de l'Europe, par GIRARD DE RIALLE.
L'Inde-Chine française, p. FAQUE.
* Géographie physique, par GREKIE, Continents et Océans, par GROVE (avec figures).
* Les Frontières de la France, par P. GAFFAREL.
L'Afrique française, par A. JOYEUX, avec une préface de M. DE LARIVÈRE.

COSMOGRAPHIE

- Les Entretiens de Fontenelle sur la pluralité des mondes, mis au courant de la science par BOILLOT.
* Le Soleil et les Étoiles, par le P. SECCHI, BRIOT, WOLF et DELAUNAY. 2^e édition (avec figures).
Les Phénomènes célestes, par ZURCHER et MARGOLLÉ.
A travers le ciel, par AMIGUES.
Origines et Fin des mondes, par Ch. RICHARD. 3^e édition.
* Notions d'astronomie, par L. CATALAN, 4^e édition (avec figures).

SCIENCES APPLIQUÉES

Le Génie de la science et de l'industrie, par B. GASTINEAU.

* Causeries sur la mécanique, par BROTHIER. 2° édit.

Médecine populaire, par TURCK.

La Médecine des accidents, par BROQUERE.

Les Maladies épidémiques (Hygiène et Prévention), par L. MONIN.

Hygiène générale, par L. CRUVELIER. 6° édit.

Petit Dictionnaire des falsifications, par DUFOUR.

Les Mines de la France et de ses colonies, par P. MAIGNE.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Télescope et Microscope, par ZURCHER et MARGOLLÉ.

* Les Phénomènes de l'atmosphère, par ZURCHER. 4° édit.

* Histoire de l'air, par ALBERT LÉVY.

Histoire de la terre, par BROTHIER. Principaux faits de la chimie, par SANSON. 5° édit.

Les Phénomènes de la mer, par E. MARGOLLÉ. 5° édit.

* L'Homme préhistorique, par ZABOROWSKI. 2° édit.

Les mondes disparus, du même.

Les Grands Singes, du même.

Histoire de l'eau, par BOUANT.

Introduction à l'étude des sciences

Les Matières premières et leur emploi, par H. GENEVOIX.

Les Procédés industriels, du même.

La Machine à vapeur, par H. GOSSIN, avec figures.

La Photographie, par H. GOSSIN. La Navigation aérienne, par G. DALLET, avec figures.

L'Agriculture française, par A. LABBALÉTRIERE, avec figures.

Les Chemins de fer, par G. MAYER, (avec figures.)

Les grands ports maritimes de commerce, par D. BELLET, (avec figures.)

Les sciences physiques, par MORAND. 5° édit.

Le Darwinisme, par E. FERRIER.

* Géologie, par GEIKIE (avec fig.).

Les Migrations des animaux et le Pigeon voyageur, par ZABOROWSKI.

Premières Notions sur les sciences, par Th. HUXLEY.

La Chasse et la Pêche des animaux marins, par JOUAN.

Zoologie générale, par H. BEAUREGARD (avec figures).

Botanique générale, par E. GÉRARDIN (avec figures).

La vie dans les mers, par H. COUPIN, avec gravures.

PHILOSOPHIE

La Vie éternelle, par ENFANTIN. 2° éd.

Voltaire et Rousseau, par Eug. NOEL. 3° édit.

Histoire populaire de la philosophie, par L. BROTHIER. 3° édit.

* La Philosophie scolastique, par Victor MEUNIER. 2° édit.

* L'Origine du langage, par ZABOROWSKI.

Physiologie de l'esprit, par PAULHAN (avec figures).

L'Homme est-il libre? par RENARD.

La Philosophie positive, par le docteur ROBINET. 2° édit.

ENSEIGNEMENT. — ÉCONOMIE DOMESTIQUE

De l'Éducation, par H. SPENCER.

La Statistique humaine de la France, par Jacques BERTILLON.

Le Journal, par HATIN.

De l'Enseignement professionnel, par CARBON. 3° édit.

Les Délassements du travail, par Maurice CRISTAL. 2° édit.

Le Budget du foyer, par H. LENEVEUX.

Paris municipal, par H. LENEVEUX.

Histoire du travail manuel en France, par H. LENEVEUX.

L'Art et les Artistes en France, par Laurent PICHAU, sénateur. 4° édit.

Premiers principes des beaux-arts, par J. COLLIER (avec gravures).

Économie politique, par STANLEY JEVONS. 3° édit.

Le Patriotisme à l'école, par JOURDY, chef d'escadron d'artillerie.

Histoire du libre-échange en Angleterre, par MONCREDUN.

Économie rurale et agricole, par PETIT.

La Richesse et le bonheur, par Ad. COSTE.

Alcoolisme ou épargne, le dilemme social, par Ad. COSTE.

DROIT

* La Loi civile en France, par MORIN. 3° édit.

La Justice criminelle en France, par G. JOURDAN. 3° édit.

